



RAPPORT GÉNÉRAL

DE LA 12ème EDITION

Du 22 au 29 Juillet 2023

Au palais des sports de Yaoundé

Thème :

« Développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie »

Au menu :

Discours - Compte-rendu des activités

Sondages - Recommandations



Infos : +237 620 00 21 95-677 88 63 22-222 20 99 09

E-mail : mcommunicateur@yahoo.fr

TABLE DES MATIÈRES

▶ INTRODUCTION GÉNÉRALE	3
1. Contexte et justification du SAGO	3
2. Objectifs du SAGO	3
▶ Méthodologie de collecte et d'analyse des données	4
1. PHASE DE COLLECTE	4
2. Analyse et synthèse	4
▶ LES ACTIVITÉS DU SAGO 2023	5
1. LES EXPOSITIONS	5
2. LES CONFÉRENCES	5
▶ LES CONFÉRENCES PUBLIQUES ECTORIELLES	15
1. Journée du 25 Juillet 2024	15
2. Journée du 26 juillet 2023	42
3. Journée du 27 Juillet 2023	81
4. Journée du 28 Juillet 2023	100
▶ ANNEXES	115
1. AVIS DES VISITEURS DU SAGO	116
2. CE QUE PENSENT LES EXPOSANTS DU SAGO 2023	125

► INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SAGO

Je considère la communication comme une composante essentielle du travail gouvernemental. En effet, il ne suffit pas de bien faire, il faut aussi et surtout faire savoir ce que l'on fait. Les citoyens doivent être régulièrement informés, afin qu'ils puissent percevoir les motivations et les axes de l'action des Pouvoirs Publics ». S.E PAUL BIYA, PRSIDENT DE LA REPUBLIQUE, EXTRAIT « INSTRUCTION GENERALE N°002 DU 4 JUIN 1998 RELATIVE A L'ORGANISATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL »

Dans l'optique d'informer l'opinion sur ses activités, le Gouvernement a donné mandat au cabinet mon Communicateur Sarl pour « promouvoir des activités et actions dans le cadre de la tenue des salons ». C'est dans cet esprit que s'est tenue la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale(SAGO) du 22 au 29 Juillet 2023 au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé (PAPOSY) sous le thème :« **Développement des infrastructures routières et transformation structurelle de l'économie camerounaise**».

Articulée autour des conférences publiques sectorielles, des ateliers, expositions et des rencontres, cette autre édition du SAGO était portée par le Ministère des Travaux Publics accompagné de ses organismes sous tutelle.

Le présent rapport assorti d'une enquête, revient sur les activités et rencontres menées durant cette édition du Salon de l'Action Gouvernementale(SAGO).

2. OBJECTIFS DU SAGO

La 12^{ème} édition du SAGO s'inscrit dans le continuum de la vulgarisation du cadre stratégique d'élaboration des politiques publiques qu'est la SND 30. Il est question de façon plus concrète pour le SAGO, de vulgariser au travers d'expositions et de conférences les différentes actions menées par les pouvoirs publics pour le développement des infrastructures en général et routières en particulier ainsi que l'impact de ce développement dans la transformation économique.

Le présent rapport rend à cet effet compte du déroulement du salon dans ses différentes activités sur la base d'objectifs suivants :

Objectif 1 : RENDRE globalement compte du déroulement de la semaine d'activités ;

Objectif 2 : DÉFINIR le(s) profil(s) des visiteurs du salon (en fonction des critères jugés pertinents par le rapporteur et validés par le promoteur) ;

Objectif 3 : DÉFINIR le(s) profil(s) des exposants du salon en fonction des critères jugés pertinents et validés par le promoteur ;

Objectif 4 : ÉVALUER le niveau de satisfaction des exposants (satisfaction générale, satisfaction par rapport au site de l'événement, à l'accueil et aux services, satisfaction par rapport à la qualité et contenu de leurs services, la satisfaction par rapport à l'affluence, satisfaction par rapport aux événements, satisfaction par rapport à la durée de l'évènement, satisfaction par rapport à leurs attentes...)

Objectif 5 : ÉVALUER le niveau de satisfaction des visiteurs (satisfaction générale, satisfaction par rapport au site de l'événement, à l'accueil et aux services, satisfaction par rapport à l'affluence,

satisfaction par rapport aux événements satisfaction par rapport à leurs attentes et ce qu'offre le SAGO...),

Objectif 6 : ÉVALUER le niveau de satisfaction par rapport au programme des activités, le niveau de satisfaction par rapport au niveau de sécurité et par rapport à la périodicité ...

Objectif 7 : PROPOSER des axes d'amélioration et ÉVALUER le potentiel de développement du salon.

► MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNÉES

1. PHASE DE COLLECTE

• Administration des questionnaires

Les assistants ont administré 255 questionnaires face-à-face. Soit 223 aux visiteurs et 32 aux exposants entre le 24 et le 29 septembre 2023.

• Suivi et contrôle des relevés des données.

Tout au long de cette phase, le rapporteur général était en contact avec ses assistants pour les conseiller et assurer une remontée d'informations pour un meilleur rendu du mandat à elle confié dans le respect des orientations du commanditaire. Il fallait à cet effet jouer le rôle le contrôle quotidien et s'assurer de l'état d'avancement des relevés de notes tout en s'assurant du respect de la méthodologie. Un accent particulier a été mis sur le respect du cadre de l'étude et la retranscription fidèle des réponses.

• Prise de notes aux différents ateliers et conférences.

La prise de notes a été assurée par un membre de l'équipe sous la supervision de du rapporteur général. La totalité des conférences et des activités sur le site ont été couvertes et enregistrées pour meubler le rapport final.

2. ANALYSE ET SYNTHÈSE

Après la collecte des informations, les données seront traitées et analysées afin de rédiger un rapport final devant répondre aux objectifs.

A la demande du commanditaire, le présent rapport reprend toutes les étapes et explique les choix méthodologiques proposés et sera transmis en temps opportun après la fin du SAGO.

► LES ACTIVITÉS DU SAGO 2023

La 12^{ème} édition du SAGO a été marquée par différentes activités parmi lesquelles des expositions, des conférences, les visites des stands des différentes administrations et entreprises présentes sur le site.

1. LES EXPOSITIONS

Le SAGO depuis sa première édition, est une excellente plateforme pour la mise en valeur et la promotion des différentes actions du gouvernement et entreprises du secteur public et même privé. C'est conscient de ce potentiel que les organisateurs du SAGO ont permis à de nombreuses organismes publics et privés de démontrer et de renseigner une fois encore le grand public sur leurs rôles et leurs différentes actions.

En effet, dans le but de donner plus de visibilité aux administrations publiques, parapubliques et même privées, des espaces d'exposition ont été aménagés dans l'enceinte du site du Palais des Sports de Yaoundé. De nombreuses activités telles que des échanges, des présentations, du branding et autres étaient menées par toutes ces administrations, chacune selon son organisation. Nous avons pu noter que les stands étaient bondés de monde avec un nombre de visiteurs croissant de jours en jours pendant cette édition. Il faut dire que la tenue d'autres activités sur le site du Palais des Sports a contribué d'une certaine manière à la présence et l'augmentation de cette foule, après avoir terminé leurs activités, ils rejoignaient les stands d'exposition du salon par curiosité, mais pour le bonheur des exposants.

Le SAGO 2023 c'était environ 200 exposants sur le site ce qui a donné de quoi découvrir et apprendre aux visiteurs. L'on a pu remarquer le fort déploiement des différentes administrations en termes d'équipements et d'aménagement de leurs stands. Le MINTP par exemple nous a fait montre de sa grande ingéniosité en réunissant toutes les entreprises sous sa tutelle dans un seul et gigantesque stand qui était fort impressionnant. A côté de cela, nous avons eu, le MINFI, CAMTEL, la CRTV, le PAK et bien d'autres qui n'ont pas lésiné sur les moyens logistiques. Il faut dire que la rubrique exposition de la 12^{ème} édition du SAGO était particulièrement attractive et a encore prouvé combien ce salon est un bienfait en termes de communication sur les différentes actions du gouvernement.

2. LES CONFÉRENCES

La 12^{ème} édition du SAGO a été marquée par une cérémonie d'ouverture, une cérémonie de clôture et de nombreuses conférences sectorielles publiques. Elles ont toutes eues lieu dans la salle de conférence VIP du Palais polyvalent des sports de Yaoundé qui accueillait à nouveau le salon. Seront donc présentées respectivement la cérémonie d'ouverture, les conférences sectorielles publiques et la cérémonie de clôture.

■ La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de la 12^{ème} édition du SAGO s'est tenue, le lundi 24 Juillet 2023 dans la salle VIP du Palais des Sports de Yaoundé, pleine à craquer. Y étaient présents plusieurs membres du Gouvernement, des Directeurs Généraux, des responsables d'entreprises publiques et privées et des ONG, la presse ainsi que de nombreux participants. C'est dire combien le lancement du SAGO 2023 était attendu du grand public. La phase protocolaire de la cérémonie a été ponctuée par trois discours : le discours de Monsieur Patrice ASSIGA EYENE chef de projet SAGO, responsable du Cabinet MON COMMUNICATEUR et MANDATAIRE DU GOUVERNEMENT, le discours de Monsieur Emmanuel NGANOU DJOUMESSI Ministre des Travaux Publics et pour terminer, le discours inaugural de Monsieur René Emmanuel SADI, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et représentant personnel du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

■ **Discours de Monsieur Patrice ASSIGA EYENE, Chef de projet SAGO et MANDATAIRE DU GOUVERNEMENT :**

- Monsieur le Ministre de la Communication mandant du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre, Monsieur le Préfet de département du Mfoundi,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,
- Mesdames et Messieurs représentants des administrations publiques, des organismes privés, et des Organisations Non Gouvernementales,
- Chers Exposants et Partenaires,
- Chers représentants des médias,
- Honorables invités en vos rangs, titres et grades dument respectés,
- Mesdames et Messieurs

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir

de prendre la parole en cette circonstance pour vous souhaiter une très chaleureuse bienvenue à l'occasion de l'ouverture officielle de la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale SAGO 2023, placé sous le thème « Développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie camerounaise ». Au nom de l'ensemble des membres du comité d'organisation, je voudrais exprimer notre profonde gratitude à toutes les hautes personnalités ici présentes, pour tous les efforts que vous avez bien voulu consentir pour la tenue de cette 12^{ème} édition malgré le contexte difficile. Votre présence et votre accompagnement continu sont la preuve que vous avez confiance en la capacité de ce projet à être la plate-forme par excellence dédiée à la promotion de l'action du gouvernement aussi bien en direction des usagers du service public, des autres acteurs de la nation que du grand public en général, nous en sommes très honorés.

Mesdames et messieurs le SAGO s'est donné pour objectif principal de rehausser l'action des acteurs du travail gouvernemental et de contribuer à inciter en chacun de nous une dynamique citoyenne d'action et de participation pour un Cameroun plus prospère, uni et solidaire. À travers la thématique sus évoquée, la 12^{ème} édition du SAGO est dédiée au développement des infrastructures et à la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Au-delà de la présentation des infrastructures, elle ambitionne d'emmenner les citoyens à s'impliquer davantage dans l'entretien et la protection des infrastructures construites par l'État pour l'amélioration de notre condition de vie et la transformation structurelle de notre économie.

Chers participants, comme chaque année le salon se déclinera en expositions et Conférences publiques, des journées d'information, des sessions d'échanges et des présentations. Au-delà d'un salon, le SAGO se veut être une aventure citoyenne inspirante avec une forte implication humaine qui garantit des moments privilégiés de convivialité entre les gouvernants et les gouvernés.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'exprimer ma déférente gratitude à Monsieur

le Président de la République son Excellence Paul Biya, pour la haute caution et des engagements continus reçus et les encouragements continus reçus pour la tenue régulière de ce projet.

Monsieur le Ministre de la Communication porte-parole du Gouvernement et mandant de ce salon, je vous prie de bien vouloir lui transmettre à nouveau la déférente gratitude du Cabinet MON COMMUNICATEUR. Je vous prie également de porter nos remerciements émus à Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement qui a pérennisé ce projet en faisant de notre cabinet, Mandataire du Gouvernement pour la promotion de ses activités dans le cadre de la tenue des salons et en apportant des appuis substantiels pour sa réalisation. Je vous prie une fois de plus de réitérer à Monsieur le Premier ministre Chef du Gouvernement notre détermination à tenir à tous les engagements pris dans le cadre du cahier de charges attaché au mandat qui nous a été confié.

À vous toutes les administrations présentes à nos côtés cette année, trouvez en ces mots toute l'expression de nos sincères remerciements. Je ne voudrais pas vous rappeler que le SAGO est vôtre, parce que vous le savez déjà. Votre présence chaque année en ces lieux le prouve. Pour une visibilité accrue de l'action gouvernementale nous invitons les administrations qui hésiteraient encore à rejoindre cette plateforme qui leur est totalement dédiée.

To you exhibitors and partners on all sides, our gratitude also goes out to you. I have a special word for the Minister of Publics Works who has kindly agreed to support this edition with an exceptional and unprecedented level of commitment since the lunch of this project in 2012. Mr Minister, my team and I hope that on the evening of 29 July your expectations will be fulfilled.

Mesdames et Messieurs, l'organisation du SAGO est une aventure humaine difficile, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous ces hommes et femmes sans lesquels cette manifestation n'aurait jamais pu se tenir. Vous tous qui participez de près ou de loin à l'organisation de cet évènement, familles, enfants, collègues, collaborateurs, bénévoles, stagiaires et volontaires, je dis merci soyez fier de votre travail. Chers partenaires,

vous qui doutez encore sachez que nous tenons le bon bout. Après la Côte d'Ivoire et le Benin, c'est au tour du Togo de préparer son Salon de l'Action Gouvernementale. Notre fierté est qu'il reste une inspiration, une marque Camerounaise qui s'internationalise. Distingués invités, Chers participants la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale se tient jusqu'au 29 juillet prochain. Chers visiteurs comme vous l'avez certainement remarqué le SAGO durera 08 jours cette année, une quinzaine de conférences publiques sectorielles sont prévues sur le site, elles sont également diffusées sur plusieurs chaînes de télévision et principalement sur CRTV News ainsi que de nombreuses plateformes digitales. Venez nombreux vous abreuver à la bonne source de l'information.

Je vous remercie de votre bienveillante attention, bon salon à tous.

■ **Discours de Monsieur Emmanuel NGANOU DJOUMESSI Ministre des Travaux Publics :**

- Monsieur le Ministre de la Communication représentant le premier ministre chef du gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
- Messieurs les secrétaires généraux des ministères et assimilés,
- Monsieur le secrétaire général des services du gouverneur du centre
- Mesdames et Messieurs les parlementaires,
- Messieurs les chefs de mission diplomatiques et représentants des organisations internationales partenaires au développement,
- Monsieur le Maire de la ville de Yaoundé,
- Mesdames et Messieurs les Maires,
- Messieurs les Directeurs Généraux chefs d'Entreprises Publiques et Privées,
- Monsieur l'administrateur du fonds routier,
- Monsieur le Directeur de l'École Nationale

Supérieur des Travaux publics,

- Mesdames et Messieurs les directeurs des Administrations Publiques et Privées,
- Mesdames et Messieurs les responsables des partis politiques,
- Mesdames et Messieurs les responsables des organisations non-gouvernementales et de la société civile,
- Distinguées participants,
- Mesdames et Messieurs.

J'éprouve un réel plaisir à conduire le Ministère des Travaux Publics à la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO). Je remercie les organisateurs pour le choix porté sur le thème intitulé « La place des infrastructures routières dans la transformation de l'économie ». Je relève pour les en remercier tout aussi, la présence de nombreux participants qui vont témoigner, je n'en doute pas des avancées de notre pays s'agissant du développement infrastructurel routier. Il convient de souligner d'ores et déjà que le programme de développement des infrastructures routières et autoroutières engagé par le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Paul Biya vise, à donner de l'élan à l'investissement privé, à conquérir les marchés sous régionaux, à désenclaver les bassins de production et partant, approvisionner les grands centres de consommation, toutes choses dont l'objectif ultime est l'épanouissement individuel et collectif. Les infrastructures routières sont positionnées comme un service public à caractère économique compte tenu de leurs effets multiplicateurs sur divers pans de l'économie et de leur rôle accélérateur des transformations d'activités économiques. Par conséquent, que peuvent apporter les infrastructures routières dans la transformation structurelle de l'économie ? Cette mutation vers une dynamique de croissance économique est tirée par une circulabilité aisée. A cet égard mon exposé porte sur les projets routiers et autoroutiers au Cameroun tels que planifiés, programmés ou réalisés ; les limites dans la mise en œuvre et les solutions concrètes

identifiées ; enfin l'apport de la route dans la transformation économique.

Un état des lieux succinct des infrastructures routières va vous être fait. D'abord les outils de planification. Le rôle de levier de la route dans le développement est reflété dans les différences de planifications de développement dont s'est doté le Cameroun, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploie, la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030, le Plan Directeur Routier, le Programme Infrastructuel de Connectivité par la Route, la Plateforme Interministérielle de concertation et de Coordination des Interventions et les Plans de Développement Régionaux et Communaux mis en place avec le concours de nos partenaires techniques et financiers. La Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 est la segmentation décennale 2020-2030 de notre vision de développement. Cette stratégie ambitionne :

De bitumer 6000 km de routes nouvelles par l'achèvement des projets en cours et le lancement de nouveaux projets. La priorité étant accordée aux 4800 km de routes nationales encore en terre.

Elle projette la réhabilitation de 3000 km de route et l'entretien permanent du réseau.

Enfin, elle pose le bon état de service des routes régionales et communales comme une exigence pour que soit mieux assumés les priorités de développement régional et local.

Concrètement, le Cameroun vise à faire passer la densité du réseau routier bitumé pour 1000 habitants de 0,32 en 2020 à 0,48 en 2030.

Le Plan Directeur Routier quant à lui sert de boussole pour les investissements sur le Réseau Routier y compris le contournement des grandes agglomérations de Yaoundé, Douala, Edéa, Garoua en continuité avec les itinéraires autoroutiers. Cet outil d'aide à la décision arrêté en 2005 a été actualisé en 2019 pour tenir compte de la dynamique économique.

Le Programme Infrastructuel de Connectivité

par la route quant à lui vise à relier par une route praticable en toute saison, les localités intérieures pour favoriser les échanges, entretenir le brassage des populations et impulser les productions locales. Il comporte trois sous-programmes. **Le sous-programme 1** qui vise la connectivité entre la capitale et les chefs-lieux de régions ; **le sous-programme 2** sert des chefs-lieux de régions aux chefs-lieux de départements, **le sous-programme 3** la liaison des chefs-lieux de départements aux chefs-lieux d'arrondissements associés aux ramifications routières issues des plus communaux et régionaux de développement. Après l'optimisation de ces plans existants, la Stratégie Intégrée des Infrastructures de Transport Multimodales intervient et est destinée à mailler le territoire par des infrastructures de transport complémentaires les routes et les chemins de fer notamment.

Une Plateforme de Concertation et de Coordination des Interventions réunie le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministre de l'Élevage des Pêches et des industries animales, le Ministre de l'économie de la planification et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable et le Ministre des Travaux Publics. Cette plateforme identifie les accès prioritaires au bassin de production, planifie et programme les interventions.

Intervient le Programme d'Investissement Prioritaire qui est alimenté par les données des outils précédemment indiqués dont il assure la synthèse pour une mise en cohérence et un meilleur alignement aux priorités pour les budgétiser. Par conséquent les ressources disponibles sont allouées aux priorités d'intervention concernant :

1. les chaînons nationaux des corridors sous-régionaux,
2. les nationales encore en terre ou à réhabiliter,
3. l'accessibilité au bassin de production industrielle ou agro-pastorale,
4. le Plan Présidentiel de Construction des régions

du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord

Les Plans Communaux et Régionaux de Développement par leur volet routier orientent les actions des maîtres d'ouvrages délégués que sont les présidents des régions et les Maires.

Une brève présentation du réseau et les performances que nous avons réalisées par rapport aux objectifs de la SND30. D'abord la présentation du réseau.

Au Cameroun le linéaire compte 121873 km et se décompose en Autoroutes (109,10 km), Nationales (9387,26 km), Régionales (13817,86 km), Communales (98558,79 km). Le réseau bitumé actuellement est de 9885,18 km représentant 8,11% du linéaire et comprend 100% d'autoroutes bitumées, 61,05% de nationales bitumées, 10,82% de régionales bitumées et 2,59% de communales bitumées. Le linéaire des routes en terre comprend 38,95% des nationales, 89,18% des régionales et 97,41% des communales.

S'agissant des performances réalisées par rapport à la mise en œuvre de notre Stratégie Décennale, il convient de souligner que 907,86 km de route en terre sont en cours de bitumage. Ce qui portera à leur livraison le linéaire de l'ensemble des routes bitumées dans notre pays à 10793,04 km. Il convient de souligner que les allocations budgétaires destinées aux interventions routières ont portées sur 31% du budget d'investissement de l'Etat en 2021, 32% en 2022, 31% en 2023. Ces allocations sont importantes mais, elles portent aussi sur un taux de couverture budgétaire des besoins réels exprimés en ressources internes plutôt de 25%, 34% et 27% respectivement. Les allocations du Fond Routier quant à elles ont couverts 8,73% des attentes en matière d'entretien routier. Au 31 décembre 2022, 1379,17 km de nouvelles routes ont été bitumées contre 1800 km d'objectif soit un taux de réalisation de l'objectif de 76,6% et une sous-réalisation cumulée de 420,83 km. En intégrant les livraisons envisagées en 2023, le linéaire des routes bitumées sur les quatre premières années de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 sera porté à 1798,53 km contre 2400 km d'objectif. Le taux de

réalisation de l'objectif sera ainsi ramené à 74,9%.

S'agissant des réhabilitations, la performance au 31 décembre 2022 a été de 611,12 km de routes réhabilitées contre un objectif de 900 km soit 67,9%. Avec les réhabilitations achevées en 2023, les quatre premières années de la stratégie auront permis de réhabiliter 674,85 km de routes bitumées contre un objectif de 1200 km. La performance reculera ainsi de 11,6 points pour s'établir à 56,2% traduisant un faible rythme de réhabilitation du réseau routier. Quelques limites ont été identifiées dans la concrétisation des objectifs de notre stratégie et quelques solutions également sont proposées.

S'agissant des limites, comme vous le savez, pour qu'une économie se développe, que la richesse soit créée et que la prospérité soit partagée, les personnes et les biens doivent circuler. Pour l'essentiel, les limites à la concrétisation de cette réalité consacrée par nos politiques publiques résultent d'une conjoncture économique et financière internationale difficile, accentuée par un environnement sécuritaire interne préoccupant et des impacts négatifs de la Gouvernance Administrative et Financière. A titre d'illustration, bien que programmés les axes routiers pont de Sala-Garoua 120 km, Douala-Bafoussam 237 km, Mora-Dabanga-Kousseri 205 km, Douala-Limbe-Idenao 92 km et bien d'autres ne sont pas réhabilités. Seul Manfe-Akwaya 95 km, Ebolowa-Akom2-Kribi 174 km, Olounou-Oveng 70km etc, ne sont pas construites. Les solutions essentiellement sont portées par un esprit de réforme pour optimiser l'utilisation des moyens disponibles et les choix techniques. La rationalisation des options techniques, la maîtrise des coûts, le recours aux sources de financement alternatifs, l'amélioration de la Gouvernance Administrative et Financière, le retour aux travaux en régis, l'engagement citoyen dans la protection du patrimoine routier etc.... participent de la prolongation du linéaire des routes en bon état de service tant en construction nouvelle qu'en réhabilitation. L'esprit de réforme interroge les procédures d'acquisition et les paiements notamment. Par exemple, pour leur paiement les décomptes émis dans le cadre des travaux

routiers sont désormais examinés pour être rejetés ou validés en guichet unique lors des réunions mensuelles des chantiers. Pour ce qui est de la rationalisation des options techniques, une directive d'orientation technique et méthodologique de la construction routière au Cameroun fixe le dimensionnement des routes, structure des chaussées, profils en fonction de leur typologie et du trafic. L'exploration de nouvelles technologies d'aménagement routier permet d'optimiser la dépense et de contenir les délais d'exécution. L'on pourrait citer à cet égard l'expérimentation d'une technologie de recyclage de la chaussée par émulsion de bitume amélioré sur l'axe Mbalmayo-Sangmélina.

Sur la maîtrise des coûts, la formation des coûts des travaux s'inspire désormais des prix unitaires et non plus des prix moyens pratiqués dans la zone d'influence du projet. Le recours au partenariat public-privé devrait soulager le trésor public dans la poursuite de certains investissements. C'est le cas pour les postes automatiques des péages routiers ou encore pour l'autoroute Yaoundé-Douala dans sa deuxième phase et j'en passe.

Sur le Fond routier, la mise en place d'un Fond Routier de Seconde Génération collecteur de ressources dédiées devrait donner davantage de moyens d'action à cet organisme de financement de la route. L'amélioration de la Gouvernance Administrative et Financière comme solution invite à la simplification des procédures d'acquisition, au relèvement des allocations financières et au paiement moins laborieux des décomptes avec en relief et surtout la lutte contre les insuffisances délibérées ou non dans les analyses des offres ce qui devrait aboutir à la compression des délais et la sélection des co-contractants ainsi que dans la livraison des projets. La catégorisation des entreprises qui interviennent dans ce domaine déjà par l'Administration des Marchés Publics donnera à mieux choisir les entreprises des travaux et des bureaux d'études techniques en rapport avec leurs compétences réelles assises sur leurs références et leurs capacités financières. Les travaux en régis quant à eux supposent la mobilisation par le maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué de leurs propres

moyens en ressources humaines et matérielles pour des prestations spécifiques d'urgence ou des financements limités. Le respect de la stratégie d'entretien durable des routes en terre et l'implication des comités de gestion est une autre solution. La Stratégie d'Entretien Durable des routes en terre invite à un investissement progressif des interventions programmées compte tenu des contraintes financières. Des comités de route constitués des riverains se mobilisent à la protection de la route, respect des barrières de pluie, lutte contre la destruction des accotements et des équipements routiers. Une note de stratégie est prise pour articuler ces cheminements et ces programmations dans l'entretien des routes en terre. Quoiqu'il en soit des projets ont été livrés car par l'encadrement dont bénéficie les équipes projets à travers les mesures diverses de suivi et de revue des chantiers des résultats concrets ont été réalisés. En effet, ces cinq dernières années le linéaire des routes construites ou réhabilitées va au-delà de 1300 km permettant ainsi à notre pays de franchir la barre de 6000 km de routes bitumées neuves. Ces infrastructures constituent la matérialisation des ambitions du Cameroun s'agissant de la contribution de la route à la mise en œuvre de sa stratégie de développement. Ainsi avons-nous enregistré les constructions ou reconstructions des ouvrages que sont : l'autoroute Kribi-Lolabé, l'autoroute Yaoundé-Douala dans sa phase 1, le pont frontalier de la Cross river, la route Meteng-Yoko, Lena-Tibati, Maroua-Bogo, Mengong-Sangmélina, les chaînons camerounais du corridor sous régional Sangmelima-Ouessou etc, on pourrait en citer davantage. En réhabilitation Yaoundé-Bafoussam-Babadjou avec notamment un échangeur trompette sur le carrefour Obala ou encore le pont frontalier sur le Mayo Limani et le remplacement de 54 buses métalliques par des dalots sur la Nationale 3 etc.

Que peut donc apporter la route dans la transformation de l'économie ? Nous allons indiquer que la route contribue à la cohésion sociale et au développement de l'économie locale, elle contribue à l'exercice d'une politique distributive et à la formation, elle contribue aussi à l'industrialisation. S'agissant de la cohésion

sociale et du développement de l'économie locale, la mise en œuvre des projets routiers induit le développement des activités variées dans la zone d'influence de la route, boostant ainsi l'économie locale. Diverses infrastructures socioéconomiques sont ainsi aménagées dans le cadre de cette transformation par la route (magasins de stockage, hangars, marchés, centres multifonctionnels pour jeunes, maison de la femme, centres de santé, salles de classe, forages etc. Par exemple lors des travaux de construction de la Nationale 15, 10 forages d'eau, 135 foyers communautaires, 7 aires de séchage, 13 radios communautaires, 2 marchés à bétail, une gare routière et j'en passe, ont été réalisés, ce qui permet aux citoyens d'accéder aux infrastructures de base, à l'agriculture, à l'agriculteur d'assurer le transport et la vente de sa production, à l'artisan d'exposer ses objets d'art. L'exercice de la politique distributive et la formation est ici identifié car dans la mise en œuvre des projets routiers, il est noté un intérêt affirmé des groupes d'investisseurs étrangers qui contribuent notamment à l'expansion du secteur du bâtiment et travaux publics. Dès lors, outre leur implication permanente dans les activités de sous-traitance, les entreprises nationales déjà émergentes sur les portefeuilles des projets à financement conjoints, sont un facteur capital pour l'inclusivité des travaux routiers. La structuration des travaux routiers par ailleurs met en perspective les emplois pour jeunes et l'autonomisation des femmes.

Pour les travaux de la première phase de la Nationale 11 à titre d'exemple, pour une route sur co-financement de la Banque Africaine de Développement, ce sont les entreprises nationales qui ont contractualisées. Les 3 entreprises sont des entreprises camerounaises. S'agissant des emplois, les travaux en cours entre Babadjou-Bamenda en 3 lots ont permis de donner 120 emplois permanents et 210 emplois temporaires. Pour ceux de l'arrière route, il est prévu 1200 emplois avec des appuis spécifiques aux associations des femmes. Sur le plan de la formation les enjeux auxquels notre pays fait face nous donne d'affiner les domaines de formation en génie civil et de penser des

infrastructures durables avec des coûts maîtrisés et adaptés à l'environnement agro-écologique. Ce qui nous a emmené à engager une réflexion sur l'exploitation et la valorisation des matériaux locaux pour réduire autant que possible le coût de construction et de maintenance des infrastructures routières. Les scories volcaniques du Noun, les scories volcaniques du Moundou et du Fako sont à cet égard expérimentés.

Il est envisagé la création d'un centre d'excellence en entretien routier à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics. La réflexion déjà conclue réunie des experts ingénieurs, chercheurs et universitaires établis à l'étranger et au Cameroun. S'agissant de l'industrialisation, il importe de souligner que les projets routiers mis en œuvre au Cameroun contribuent à l'accélération de l'industrialisation. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi en fixait le cap, un cap sur lequel s'est aligné la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030. A cette fin, le gouvernement mène une politique volontariste d'investissement industriel étant entendu que les infrastructures routières déterminantes de la croissance économique facilitent ou sinon portent l'industrialisation. En illustration, l'aménagement des dessertes du complexe industrialo-portuaire de Kribi est entrepris dans le but d'y faire naître de nouvelles sources de création de richesses. Dès lors le projet d'aménagement des routes de désenclavement de la zone industrielle et portuaire de Kribi avec le concours de la Banque Africaine de Développement, prévoit la construction de la voie expresse Lolabe au Cameroun, Campo en Guinée Equatoriale 39 km avec un pont transfrontalier sur le fleuve Ntem. De plus, sont lancés pour les prochains mois les travaux de construction de la route Bigambo-Grand zambi et le bitumage de la nationale 17 Ebolowa-Akom 2-Kribi. Par ailleurs, l'amélioration du transit et de la circulation sur l'un des corridors structurants qu'est Mora-Dabanga-Kousseri sous peu avec le concours de la Banque Mondiale, ce qui favorisera l'extension des activités économiques compte tenu des 200 km de routes communales et autres infrastructures connexes à aménager.

Monsieur le Ministre de la Communication, représentant le Premier Ministre Chef du

gouvernement,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs, distingués participants,

Permettez-moi d'observer avec vous que de telles ambitions qui se réalisent et génèrent des opportunités correspondant à la vision qu'un homme, Son Excellence Monsieur Paul Biya partage avec son peuple, s'appuyant sur la mutation amorcée dans plusieurs secteurs de l'économie nécessite, un engagement de tous les instants pour contenir les crises internes, dominer les difficultés et atténuer les conséquences d'un environnement économique et financier morose lesquels érodent l'atteinte des projections. Certes, le financement dans sa double détente de couverture budgétaire adéquate et de paiement entre autre est un facteur limitant qu'impose la conjoncture. Cependant, les comportements inciviques comme le non-respect des barrières de pluie, du tonnage et des gabarits des véhicules par les usagers de la route entraînent les dégradations précoces de nos routes en bon état de service dont il faut pourtant prolonger le linéaire. Avec le concours des partenaires techniques et financiers du gouvernement le Ministère des Travaux Publics, dans son rôle de levier des transformations va continuer d'œuvrer avec ténacité au développement du réseau routier, véhicule d'une mutation positive et durable de notre économie et surtout vecteur du bien-être. Nous nous y attelons sous la très haute impulsion de Monsieur le Président de la République Son Excellence Monsieur Paul Biya, la direction du Premier Ministre Chef du gouvernement et la collaboration recherchée des intervenants de la chaîne de réalisation. Aussi, je vous invite à découvrir le village du Bâtiment et Travaux Publics aménagé dans le cadre du présent Salon de l'action Gouvernementale où vous serez d'avantage édifié.

Je vous remercie très sincèrement pour votre bienveillante attention.

■ **Discours inaugural de Monsieur René Emmanuel SADI Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Représentant**

du Premier Ministre Chef du Gouvernement :

- Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
- Messieurs les membres du corps diplomatique,
- Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre ici représenté,
- Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,
- Mesdames et Messieurs les opérateurs économiques et managers du secteur privé,
- Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des organisations patronales, syndicales et professionnelles,
- Monsieur le Maire de la commune de Yaoundé,
- Monsieur le chef du projet du Salon de l'Action Gouvernementale mandataire du gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les experts et consultants,
- Mesdames et Messieurs les participants,
- Distingués invités,
- Mesdames, Messieurs

Je vous souhaite à toutes et à tous une très cordiale bienvenue au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé à l'occasion de la présente cérémonie d'ouverture officielle de la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale, le SAGO 2023, placé comme chaque année sous le haut patronage de Monsieur le Premier Ministre Chef du gouvernement. Je me réjouis de votre présence en nombre à cette cérémonie d'ouverture solennelle répondant ainsi à l'invitation que je vous ai adressée à cet effet et manifestant par là même, l'intérêt toujours grandissant que vous portez à cet événement. Mesdames, Messieurs, le SAGO 2023 intervient au moment où notre pays touché, depuis l'année 2020 comme l'ensemble de la planète par la crise sanitaire provoquée par la pandémie à corona virus, montre des signes d'une maîtrise

définitive de cette grave maladie, permettant ainsi un retour à la vie normale. Cependant le contexte international demeure marqué par la guerre Russo-ukrainienne dont les conséquences affectent fortement l'économie mondiale et par temps la nôtre, affectant singulièrement les dynamiques macro-économiques mises en place par notre pays.

Au cœur de cette dynamique se trouve la problématique des infrastructures nationales qui constituent l'un des enjeux majeurs de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 SND 30. D'où le choix par le SAGO de sa thématique centrale de cette année à savoir « Développement des infrastructures et transformations structurelles de l'économie camerounaise ». De fait faut-il le rappeler comme l'a d'ailleurs dit tantôt Monsieur le Ministre des Travaux Publics, la question des infrastructures est au cœur des politiques de développement de chaque nation. Autrement dit, la multiplication et la modernisation des infrastructures sont à la base des transformations structurelles positives de toute économie susceptible de produire un effet d'entraînement sur l'ensemble du territoire national et par temps sur l'amélioration des conditions de vie des populations. S'agissant du Cameroun, il y'a lieu de relever que sous la très haute impulsion du Chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya, la prise en main de cet impératif constitue depuis plusieurs décennies l'une des priorités du gouvernement et l'un des axes majeurs devant conduire à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

A cet égard, le SAGO 2023 offre au gouvernement l'opportunité de présenter au grand public et à l'ensemble de ses partenaires et acteurs économiques les acquis dans ce secteur de même que les perspectives pour une amélioration quantitative et qualitative de notre offre infrastructurelle. C'est donc le lieu de saluer ici et ce à juste titre l'engagement du Ministère des Travaux Publics porteur de l'édition 2023 du SAGO et par ricochet, la présence du chef de ce département ministérielle, Monsieur Emmanuel Nganou Djoumessi, qui dans le cadre de son propos inaugural au présent salon, et a fort opportunément présenté les grands axes du

thème retenu pour cette année.

Mesdames, Messieurs, l'ambition du SAGO depuis sa création est de créer les conditions idoines pour des échanges directs entre les gouvernants d'une part et leurs partenaires d'autre part. Qu'il s'agisse des actions des acteurs institutionnels, des opérateurs économiques ou des populations. Dans cette perspective le Salon de l'Action Gouvernementale vise à promouvoir et à assurer la visibilité du travail gouvernemental, à vulgariser les politiques publiques nationales auprès de divers interlocuteurs à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, à susciter l'adhésion des populations aux actions entreprises par les pouvoirs publics en leur faveur, à aider à la mise en œuvre de la politique d'intrusion nationale prônée par le Chef de l'Etat et à contribuer au renforcement de la synergie du travail gouvernemental. Je veux saisir cette occasion pour de nouveau exalter le rôle joué par le SAGO depuis son lancement en 2012 dans l'accomplissement des missions qui lui ont été assignées.

En effet, d'année en année l'organisation du SAGO n'a cessé de s'améliorer bénéficiant au fur et à mesure de sa progression d'un meilleur accompagnement de la part des pouvoirs, au point qu'il est aujourd'hui devenu, une véritable institution dans l'environnement événementielle nationale du fait de la qualité et de la pertinence des thématiques abordées et du niveau d'expertise des intervenants aux colloques, aux conférences et aux ateliers thématiques programmés. Le SAGO offre chaque année une plateforme d'échanges interactifs entre gouvernement et tous les acteurs économiques favorisant ainsi la promotion d'une gouvernance participative sans cesse améliorée. On peut dès lors se féliciter d'une plus grande adhésion populaire et d'une présence renforcée des administrations et autres organismes publics, autant de fait qui confèrent toute sa pertinence et son utilité à cette initiative à caractère informationnel et promotionnel.

C'est ainsi que pour cette année environ une trentaine d'administrations et bien d'autres acteurs institutionnels ont répondu favorablement à l'invitation qui leur a été adressée

et sont présent au parc des exposants. De manière générale on note pour s'en féliciter que les souscriptions des administrations publiques aux espaces d'exposition et d'échanges se sont considérablement accrues. De manière plus précise l'édition du SAGO 2023 enregistre à date plus 200 exposants tant du secteur public que du secteur privé, un chiffre en nette progression par rapport à l'édition de l'année dernière. Par ailleurs l'accompagnement médiatique et le marketing développé autour de l'évènement se font à la fois plus dense et attractif et donc plus efficace drainant un public plus nombreux vers les différents sites du salon.

Je veux donc une fois de plus en ma qualité de ministre en charge de la promotion de l'action gouvernementale, exprimer toute ma satisfaction au mandataire du gouvernement, Monsieur Patrice ASSIGA ici présent. En même temps que je lui transmets les vifs encouragements du Premier Ministre, Chef du gouvernement pour les efforts consentis et le chemin parcouru. Mon appréciation s'adresse tout naturellement à tous les départements ministériels, ainsi qu'aux autres organismes publics et privés dont la présence au SAGO aujourd'hui, est significative et se traduit par une participation remarquable et active des expositions et aux échanges professionnels notamment dans le cadre des conférences et ateliers thématiques organisés pour la circonstance.

Je veux aussi saluer la forte implication des médias et autres professionnels de la communication à ce salon en y conférant par là même, la visibilité et la résonance sociale sans lesquelles, il ne saurait atteindre les ambitions qui le sous-tendent. C'est dire que les progrès réalisés par le SAGO qui en font aujourd'hui l'un des vecteurs de prédilection de promotion de l'action gouvernementale, sont une parfaite illustration de la constante volonté du Chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya, qui n'a eu de cesse de prescrire une information permanente des populations sur l'action des pouvoirs publics.

Mesdames, Messieurs les membres du gouvernement, distingués invités, Mesdames, Messieurs, comme nous pouvons tous le

constater le SAGO 2023 poursuit avec bonheur sa marche résolue vers l'excellence à laquelle le gouvernement de la République attache le plus grand prix. Toutefois pour ce faire, il nous faudra créer d'avantage de cohérence et de convergence entre le gouvernement et toutes les parties prenantes à l'organisation du SAGO, afin de relever les défis d'une participation plus accrues des administrations et des autres institutions, de même que celle des acteurs du secteur privé partenaire naturel de l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques car, si le SAGO a pour vocation première de donner toujours plus de visibilité à l'action gouvernementale, il se doit également de s'ouvrir tout autant aux opérateurs du secteur privé qui sont de véritables supports de développement économique au niveau opérationnel. J'invite donc nos partenaires dans l'organisation de ce salon, à faire montre de plus de créativité et d'inventivité pour lui donner davantage de reliefs et en accroître l'attractivité, afin de répondre du mieux possible aux attentes légitimes du grand public et au droit de celui-ci à l'information.

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, distingués invités, Mesdames, Messieurs, c'est dans cette perspective et sur cette exhortation que je déclare solennellement ouverte, la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale SAGO 2023 et je vous remercie de votre bien aimable attention.

Ce sont sur ces mots que s'est ouvert le SAGO 2023 et s'en est suivi la coupure du ruban et la visite des stands par les membres du Gouvernement.

► LES CONFÉRENCES PUBLIQUES SECTORIELLES

Le SAGO 2023 s'est tenu pendant 8 jours durant lesquels se sont déroulées 15 conférences sectorielles publiques animées par toutes les administrations invitées.

Journée du 25 Juillet 2024

La journée du mardi 25 Juillet a été ponctuée par 4 conférences et une table ronde. La première a été animée par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, la deuxième par le Ministère des Marchés Publics, la troisième par la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme et la quatrième par le Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières.

► LA CONFÉRENCE DU MINTSS

Modérée par Monsieur Jean Jacques ZE, journaliste, animée par **Monsieur Grégoire OWONA Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale**. Cette conférence portait sur le thème « Rôle du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale dans la structuration d'une économie stable à travers le dialogue social et la gestion des crises en milieu professionnel ».

Pour son propos liminaire, Monsieur le Ministre a précisé qu'il sera bref car il privilégie la phase d'échange et les questions de compréhension du public. Le Ministre a commencé par remercier les organisateurs du SAGO pour cette initiative rendue à la 12^{ème} édition. Il a reconnu que c'est une opportunité pour le gouvernement de communiquer, parce que dans les fondements de la politique du Président Biya, ils sont supposés implémenter au gouvernement, même s'il y'a quelques faiblesses. Les gouvernements doivent « faire et faire savoir ». Donc leur rôle est de faire ce que demande cette politique, mais aussi

de faire savoir parce qu'en général, ils subissent des critiques parce que les gens ne savent pas ce que fait le gouvernement. Le département dont il a la charge a pour objectif de concevoir et de proposer au Premier Ministre, au Président de la République de meilleures politiques concernant le domaine du travail et de la sécurité sociale et une fois que ces politiques sont adoptées, il faut les implémenter sur le terrain.

Ce qui semble susciter l'intérêt dans l'énoncé du thème, c'est la gestion des crises. Le Ministre a continué en guise d'introduction en définissant la crise sociale comme tout évènement résultant d'un dysfonctionnement, d'une série de dysfonctionnements qui peut mettre en péril, soit la réputation d'une organisation soit la stabilité et dans notre cas, c'est tout ce qui peut mettre en péril la stabilité de l'Etat, la réputation de l'Etat, du gouvernement ou même de l'un de ses démembrements, qui peuvent être, une institution, une société, un établissement scolaire, une université, ou toute organisation de la société. Par la suite il a donné le rôle du MINTSS qui est de veiller à ce qu'on retrouve le moins de crises possibles et pour cela, il commence par la promotion des valeurs du Travail qui doivent être connues, les règles dans le milieu du travail qui doivent également être bien connues, bien acceptées et bien assimilées, les lois, les règlements, les décrets et pour cela le Ministère du Travail dispose d'un outil qu'on appelle l'inspection du travail. Cette inspection du travail aura pour principal rôle d'aller sur le terrain vérifier un certain nombre de choses qui sont déjà codifiées et évidemment donner, soit des injonctions soit des rappels à l'ordre et faire savoir à l'utilisateur ce à quoi il s'expose dans la situation où il peut se mettre lorsqu'il ignore ces textes suscités.

Le dialogue social apparaît quant à lui comme étant un outil fondamental pour le MINTSS et il en fait la promotion mais aussi, la pratique à travers diverses organisations, à travers divers outils et la communication évidemment (entre individu, groupes d'individus, organisations diverses), la communication apparaît donc comme étant un outil, un mode d'échange fondamental pour résoudre les crises au niveau de notre société et

en particulier au niveau du monde du travail.

Le Ministre a poursuivi en présentant les différents organismes et institutions mis en place. Il est donc mis en place au niveau du patronat des organisations professionnelles, au niveau des employés, ce sont des syndicats (syndicats d'employés, syndicats de patrons), des organisations purement consultatives, au niveau du gouvernement le ministère qui coordonne tout cela. Il est clair que tout ce qui concerne le monde du travail passera à travers certaines organisations qui sont horizontales telles que la Commission Nationale Consultative du Travail, dont l'objectif est de donner un avis sur tout ce qui concerne le travail. En prenant un exemple, lorsqu'il s'agissait de réviser le SMIG, une fois toutes les négociations du patronat avec les employés et le gouvernement faits, le projet de taxe fixe le SMIG qui passe à la commission consultative du travail et celle-ci a la particularité qu'elle réunit toutes les institutions du pays. Le Ministre a rappelé qu'ils exercent dans son département ministériel ce dialogue à longueur de journée, parce que contrairement à ce que l'opinion pourrait penser « le monde est tranquille, mais c'est une tranquillité généralement apparente », car tant que les Hommes seront vivants, il y'aura toujours de petits désaccords ; mais le problème est de savoir disséquer ce qui est important de ce qui l'est moins. C'est pourquoi il a été mis en place, dans le prolongement quelque chose qui peut sembler banale, mais qui est une véritable institution telle que le délégué du personnel dans les entreprises, afin de transmettre et de défendre les intérêts du personnel.

Au niveau d'une structure sociale comme l'entreprise, le délégué du personnel va transmettre les doléances qui vont être discutées, beaucoup de problèmes se règlent à ce niveau sans même qu'on sache qu'il y'a des problèmes au niveau des institutions de la république. Pour essayer d'être efficace, le MINTSS a des démembrements à travers les Départements et à travers les Régions, partout où se trouve le monde du travail au Cameroun, on peut retrouver les Inspections du Travail, le MINTSS peut intervenir à tout moment.

En conclusion, pour le Ministre, le dialogue social occupera une place prépondérante et permettra de faire régner le calme. Lorsque le calme règne, il y'a davantage de sérénité, d'efficacité et même de productivité au sein des entreprises. Lorsqu'il y'a de la productivité cela signifie en particulier que les entreprises travaillent, peuvent gagner de l'argent et comme il aime à dire aux entrepreneurs « lorsque vous gagnez de l'argent, il faut que cela se ressente aussi dans les poches des employés parce qu'il ne faut pas se tromper, aucun investisseur ne vient investir pour les beaux yeux du Cameroun, tous les investisseurs y compris les camerounais, investissent d'abord pour gagner de l'argent. Mais lorsqu'ils gagnent de l'argent, il faut que cet argent profite au pays où ils ont la chance et l'opportunité de le gagner. Et si cela profite au pays, il faut que cela profite aux habitants du pays et les premiers habitants du pays sont d'abord les camerounais ». C'est par ce propos liminaire que le Ministre a retracé les grandes lignes de ce qui est fait et de la politique du travail et de la sécurité sociale au Cameroun. La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale reste le bras armé du Gouvernement pour appliquer et contrôler ces aspects de sécurité sociale qui sont des retombées de bien-être que le Gouvernement veut donner au Cameroun.

LES ÉCHANGES :

La seconde phase de cette conférence était consacrée aux échanges, questions et réponses dont la première partie concernait un « vox pop » qui regroupait différents avis des camerounais dans la rue et la seconde partie les questions du modérateur et du public.

De ce **vox pop** ressortent des observations des usagers :

Le Ministère du Travail est un ministère doit concilier et non détruire certains travailleurs ;

Les populations ne connaissent pas le rôle ou le bien fondé du MINTSS ;

Le ministère joue vraiment son rôle mais peu ;

Le SMIG n'est pas respecté dans certaines entreprises ;

Le Ministère du Travail doit revoir le SMIG, à 80 milles serait assez intéressant.

A ces différentes observations et remarques le Ministre répond en expliquant tout d'abord comment est fixé le SMIG, ce n'est pas une décision que prend le gouvernement sans fondement. Le SMIG est une négociation entre les patrons et les employés. Dans le cadre du dernier SMIG, les négociations ont duré pendant 2 ans, il y'a eu des rencontres entre le Ministère du Travail et les Syndicats des Employés, des rencontres entre le Ministère du Travail et les Associations Patronales, des négociations tripartites entre le Gouvernement les Patrons et les Employés, le Gouvernement jouant essentiellement le rôle de régulateur et de modérateur et appelant les uns et les autres au respect de la loi. Pendant très longtemps, le SMIG a été bloqué parce les sociétés agricoles notamment, ne pouvaient pas aller au-delà de 36 000 francs CFA. Ils évoquaient des raisons qui sont objectives, la transparence dans la gestion. Le gouvernement appelle les uns et les autres au respect des règles et au respect du marché.

Question du modérateur : Le SMIG que nous avons aujourd'hui, peut-il permettre un camerounais normal d'entretenir sa famille ?

Réponse du Ministre : Serez-vous en train de vouloir dire que les camerounais qui gagnent le SMIG sont des camerounais anormaux ? Les camerounais qui gagnent 60 milles aujourd'hui ne gagnent pas de bons salaires cela peut s'améliorer, cela va même s'améliorer mais, c'est ce que les entreprises peuvent donner, mais vous ne parlez pas beaucoup des camerounais qui gagnent 1 million, 2 millions, 3 millions parce qu'il y'en a aussi, ils ne sont pas très nombreux vous ne les connaissez pas, mais il y'en a. Je voudrais vous dire sur ce plan qu'il y'a des secteurs entiers où les camerounais ne gagnent plus moins du double du SMIG même s'il est le balayeur ou le planton. Vous avez des secteurs entiers où un camerounais même balayeur ne gagne pas moins de 3 fois le SMIG. Le monde du travail aujourd'hui évolue et les conditions de travail sont en train d'évoluer énormément.

Question du modérateur : Si on répondait à

ces quelques camerounais qui pensent que les inspecteurs de travail sont plutôt des agents destructeurs, qui les renvoie en leur disant qu'ils relèvent du privé, que leurs problèmes ne les concernaient pas du tout, votre ministère joue son rôle mais pas beaucoup.

Réponse du Ministre : Je crois que c'est une accusation qui n'a pas lieu d'être. Nous avons mis en place des mécanismes pour nous informer, un numéro de téléphone où l'on peut nous communiquer ces informations de façon anonyme. Nous avons mis en place une adresse email où l'on peut nous communiquer si un inspecteur a fait telle ou telle chose. Nous avons eu des cadres d'inspecteurs qui ont été accusés et qui ont été sanctionnés. Un inspecteur qui vous renvoie cette attitude ne veut pas faire son travail. Si vous êtes un fonctionnaire l'Inspecteur doit vous dire gentiment que le MINTSS ne s'occupe pas des fonctionnaires. Vous avez des agents de l'Etat qui travaillent au sein de la Fonction Publique et qui relèvent du code du travail. Nous examinons les problèmes qu'ils nous posent.

Question du modérateur : Monsieur le Ministre est ce qu'il vous arrive dans votre département ministériel de mener des enquêtes, d'aller dans les entreprises qui ne délivrent pas du tout de contrat de travail ?

Réponse du Ministre : Je ne suis pas inspecteur du travail, mais parce que j'ai la responsabilité des inspecteurs du travail, il m'arrive d'aller dans les entreprises, c'est peut-être rare mais c'est arrivé des dizaines de fois. J'entreprends des visites inopinées parce que je peux aller à une simple cérémonie et à l'occasion, je rencontre la direction et puis je pose un certain nombre de questions indiscrètes accompagné de mes directeurs ou de quelques inspecteurs.

Question du modérateur : Est-ce que vous êtes personnellement satisfait des résultats, le taux d'affiliation à la CNPS, le taux d'élaboration des contrats ?

Réponse du Ministre : Je ne peux pas être satisfait parce que ma satisfaction sera totale lorsque tous les camerounais trouveront leur intérêt, mais ce qui est en train de se faire depuis quelques années

est plutôt satisfaisant. C'est-à-dire les travailleurs dénoncent les employeurs véreux et les rectifications se font. Ce sont des cadres moyens qui décrivent que l'Etat ne fait pas son travail, ce sont généralement des directeurs, des chefs de services, qui ont tous un cuisinier, un blanchisseur, un boy, un jardinier chez eux, auxquels ils paient 20.000 F, 15.000 F, ils sont les premiers à crier, à écrire dans la presse que le SMIG est très petit. Nous projetons de faire des contrôles dans les domiciles. Nous avons des difficultés pour les réaliser, c'est pour cela que la lutte contre la corruption est difficile, très détestée parce que il y'a beaucoup de camerounais à qui cela profite. Nous voulons mettre sur pied des mécanismes, un syndicat de défense des employés de maison a été créé, je crois qu'il y'a un deuxième en cours de création. Ces personnels constituent une partie importante de notre économie.

Question du public : Monsieur le Ministre, depuis la revalorisation du SMIG par secteur d'activité au Cameroun, comment appréciez-vous les résultats de l'inspection du travail en tant que Ministre par rapport au SMIG ?

Réponse du Ministre : Mon impression et celle de mes collaborateurs est que les travailleurs ont été content de ce qui a été fait pour fixer le SMIG contrairement à ce que monsieur Jean Jacques ZE veut nous faire croire, nous avons rencontré une certaine résistance à mettre en place le SMIG dans les entreprises et nous sommes descendu sur le terrain pour instruire que la mise en place qui n'est pas facultative, elle est obligatoire. Il y a une catégorie de sociétés qui nous ont expliqué pourquoi ils n'ont pas pu mettre en place le SMIG, nous leur avons proposé de négocier avec les travailleurs. Les entreprises qui calculent leur facturation sur la base des salaires qu'ils versent, si en cours d'année les salaires augmentent, ils doivent renégocier avec leurs clients sur le fait que le SMIG a été revalorisé en cours d'année. Les provisions seraient ainsi faites pour le début de l'année suivante lorsque les contrats vont être revalorisés.

Question du modérateur : Y-a-t-il des moyens de contrôle de l'effectivité de l'application de ce SMIG ?

Réponse du Ministre : Le moyen de le savoir est de demander aux employés s'ils ont le SMIG ou pas, en regardant leur bulletin de paie à moins du SMIG nous permet de le vérifier.

La conférence s'est achevée après 55 minutes d'échanges.

► CONFÉRENCE DU MINMAP

Le modérateur : Merci Mesdames et Messieurs d'être à nouveau présent et en direct sur l'antenne de CRTV NEWS dans le cadre des conférences publiques autour de la 12^{ème} édition du SAGO. Nous sommes toujours couverts par le thème retenu cette année : « **Développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie Camerounaise** » dans ce contexte bien évidemment, les questions s'adressent à plusieurs départements ministériels, parmi ces départements généralement cités, lorsqu'on parle d'infrastructures, figure en bonne place le Ministère des Marchés Publics. Nous sommes donc honorés de recevoir dans la salle de conférence du Palais Polyvalent des Sports Monsieur le Ministre en personne, Monsieur IBRAHIM TALBA MALLA, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics, qui a accepté de venir donner sa contribution dans le cadre de l'élaboration de cette thématique. Avec le ministre nous parlerons de **la contribution du Ministère des Marchés Publics au développement des projets et infrastructures et à la transformation structurelle de l'économie**. Vous allez le découvrir pendant ce programme. Autour de lui quelques-uns de ses principaux collaborateurs qui pourront, si le Ministre donne son accord participer à ce débat. Nous signalons que c'est un programme télévisé, nous invitons les participants à limiter leurs mouvements et de n'effectuer les déplacements qu'en fonction des demandes et sollicitations de la réalisation de ce programme. Sans plus attendre, M. le Ministre a pris la parole dans le cadre de sa communication liminaire.

Le ministre : Bonjour merci de m'accueillir de la sorte. D'entrée de jeu, nous fixerons d'abord le cap et donnerons les premières informations concernant des mutations qui interviennent

au niveau de mon département ministériel depuis sa création en 2011, mais aussi depuis, la promulgation du code des marchés publics et la création du comité d'examen des recours ; j'y reviendrai certainement dans les prochains propos. Mais je dois dire que je prenais la parole pour fixer les uns et les autres sur les attributions et les rôles de ce département ministériel, puis sur la totalité de ses attributions, particulièrement nous ne sommes plus des autorités contractantes, mais juste chargé de contrôle de la passation des marchés publics. Au-delà de cela, nous voulons signaler qu'il y a eu l'apparition d'un régulateur à part entière qui permet d'avoir une crédibilité au niveau de l'attribution des marchés et enfin, le comité d'examen des recours. Lorsque les autres se sentent lésés et ne se sentent pas bien dans leur peau concernant ces processus et cette procédure, nous sommes obligés de passer par la commission d'examen de recours, qui est un organe indépendant et capable de donner suite aux recours qui sont retenus.

Revenons sur notre sujet, je voudrais remercier sincèrement le Ministre des Travaux Publics qui est représenté par son Secrétaire d'État ainsi que le mandataire du gouvernement chef du projet SAGO.

Mesdames et Monsieur, le Ministère des Marchés Publics dont j'ai la charge est heureux de passer comme par le passé à la 12^{ème} édition de SAGO, sur le thème « développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie Camerounaise », sous le haut patronage du Premier Ministre Chef du gouvernement. Qu'il me soit permis de féliciter les organisateurs de cet événement, qui participe sans doute à la lisibilité, à la visibilité des actions du gouvernement dans ses différents secteurs. Comme par le passé et comme vous le savez tous, la stratégie nationale de développement SND 30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie qui est l'un des 4 piliers sur lequel le Cameroun s'appuie pour la concrétisation de la vision 2035 défini par le chef de l'État son Excellence Paul BIYA. Selon le Document de Stratégie Nationale et de Développement 2030, la transformation structurelle de l'économie vise à opérer des « changements fondamentaux dans

les structures économiques et sociales afin de favoriser le développement endogène et inclusif, tout en préservant les chances des générations futures ».

L'exposé que j'ai l'honneur de présenter dans le cadre de la présente conférence, pour être en phase avec ce thème porte sur la contribution de notre département ministériel au développement des infrastructures et à la transformation structurelle de l'économie nationale. Ainsi nous tenterons d'une part de montrer comment le Ministère des Marchés Publics, par sa participation à la maturation des projets infrastructurels, à leur contractualisation et au contrôle de l'exécution, constitue une plaque tournante pour le développement des projets d'infrastructures (I) et d'autre part nous évoquerons quelques atouts ou leviers importants du système des marchés publics susceptibles de contribuer à la transformation structurelle de l'économie nationale (II).

■ **Le Ministère des Travaux Public, une plaque tournante du développement des projets d'infrastructures :**

En effet la quasi-totalité, sinon la plupart des projets d'infrastructures, qu'il s'agisse des transports, des communications, hydroélectriques, d'assainissement, modernisation urbaine, sportive, agricole ou piscicole et j'en passe, sont exécutés par le biais des marchés publics dont l'organisation et le bon fonctionnement du système relève de la responsabilité du Ministère des Marchés Publics, faisant ainsi de ce département ministériel, une plaque tournante des projets d'infrastructures. En effet le Ministère des Travaux Publics participe presque à toutes les étapes du cycle des projets d'infrastructures. Dans ce sens, il est associé à leur maturation, à la négociation des financements relatifs, le cas échéant à leur programmation, à leur contractualisation et au contrôle de l'exécution.

Prenons la première partie qui concerne la participation à la maturation, la négociation des financements et la programmation des projets d'infrastructures. Le décret n°2018/49944892/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant

les procédures de maturation des projets d'investissement public, a institué dans chaque administration publique au niveau central, une commission interne de maturation des projets d'investissement au centre de laquelle le Ministère des Travaux Publics est représenté. Cela relève de l'article 30 du code des marchés publics. En ce qui concerne les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales décentralisées, la maturation de leurs projets est effectuée plutôt dans le cadre des rencontres régionales de la maturation et de programmation de projets. Elle est présidée par les gouverneurs avec l'accompagnement technique des responsables locaux du MINEPAT et du MINMAP, ceci relève de l'article 28 du code des marchés publics. L'examen de la maturité des projets supérieur à 100 millions de francs CFA est effectué au MINEPAT par un comité technique d'experts interministériels au sein duquel siège naturellement et également le Ministère des Marchés. De ce qui précède, il ressort que le Ministère des Marchés Publics participe à tout ce processus de maturation des projets d'investissement indépendamment de la situation des maîtres d'ouvrage qui en sont initiateurs.

S'agissant du point suivant qui concerne le financement des projets en général, et celui des infrastructures en particulier conformément à l'article 1, alinéa 1 du décret 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation, le Ministère des Travaux Publics participe le cas échéant, au montage financier des projets des marchés publics, en relation avec le département ministériel et l'administration concerné. Le montage financier des marchés étant ficelé lors des négociations de financement, le MINMAP est régulièrement invité par le MINEPAT à y prendre part, donc à donner sa contribution. Relativement à la programmation des projets, le Ministère des Marchés Publics y contribue par l'organisation des conférences de programmation, de la passation et de l'exécution des marchés y afférents, chaque année budgétaire qu'il organise selon l'article 59 du code des marchés publics.

Au point suivant, la participation à la passation et au contrôle de la passation des marchés des infrastructures, les dossiers des projets

d'investissements des infrastructures, lorsqu'ils sont appelés à être exécuté par le truchement des marchés publics, font l'objet d'examen par la commission de passation des marchés placée auprès des maîtres d'ouvrages et maîtres d'ouvrage délégué en vertu de l'article 9 de ce décret, et en fonction de leur montant par les commissions centrales de contrôle des marchés, placé auprès du ministère des marchés publics, selon l'article 24 du Code marchés publics. Ces organes techniques émettent des avis sur les dossiers qui leur sont soumis par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrages délégués. Le ministère des marchés publics est représenté au sein de chacune de ces instances dont les allures concourent bien évidemment à l'amélioration de la qualité de dossiers à elles soumis tout en veillant au respect des délais réglementaires, en plus de la participation aux commissions de passation et de contrôle des marchés publics, en vertu des dispositions de l'article 50 du code des marchés publics et 107 du décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques, des ministères des travaux public en sa qualité d'autorité chargé des travaux publiques, organise le contrôle de la passations des marchés relatif aux projets d'infrastructures. Tous ces contrôles à priori ou à posteriori favorisent la passation des marchés conformément à la réglementation en vigueur, et permettent parfois aux maîtres d'ouvrage délégué de réaliser des économies budgétaires qui leur permettent l'optimisation tant qualitative que quantitative des projets par eux initiés.

Le point suivant la contribution au contrôle de l'exécution des projets d'infrastructures : le contrôle de l'exécution des marchés des infrastructures exercées par le Ministère des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 47 du code des marchés publics participe au renforcement de la qualité des projets d'infrastructures ainsi qu'à l'amélioration des dépenses publiques dédiées au paiement des décomptes ainsi qu'à l'amélioration des dépenses publiques. Ils conduisent à identifier et à adresser les problématiques qui entravent la bonne exécution des projets d'infrastructures à travers les recommandations adressées par l'autorité

chargé des marchés publics, au maître d'ouvrage ou à la hiérarchie selon le cas.

Au demeurant, les contributions des organes sus évoqués, auquel participe le MINMAP, vise à veiller à ce que les projets d'infrastructures intègre certaines considérations socio-économique et environnementale édictées par le code des marchés publics en ses articles 55 et 57 que sont notamment l'approche handicap, la promotion des emplois à travers la valorisation des ressources locales tel que la main d'œuvre, l'utilisation du matériel et matériaux locaux par l'approche technique de haute intensité de main d'œuvre (HIMO), le respect des normes sécuritaires, le respect des normes environnementales, la promotion des petites et moyennes entreprises nationales, et des organisations communautaires à la base.

■ Atouts et Leviers du système des marchés publics

Nous allons nous entretenir sur quelques atouts et sur les leviers du système des marchés publics qui peuvent faciliter la transformation structurelle de l'économie nationale. Au-delà d'être des instruments qui concourent au développement des structures. Les marchés publics constituent également des moyens de politiques publics qui favorisent le développement des petites et moyennes entreprises nationales, développement qui est l'une des priorités de la transformation structurelle de l'économie traduite par la dynamisation du secteur privé. Dans ce cadre, la vision du CAMEROUN est de bâtir la transformation structurelle de l'économie nationale, en donnant un rôle prioritaire et central au secteur privé, l'un des axes de promotion active de cette initiative. Le deuxième rôle selon le document de Stratégie Nationale de Développement SND30, concerne l'incitation au développement des entreprises où l'objectif est de disposer d'une masse critique d'entreprise champions nationaux, représentant les fleurons ou têtes de poule dans les secteurs clé de l'économie.

Pour ce faire, le code des marchés publics regorge de quelques atouts susceptibles d'impulser la dynamisation du secteur privé.

Ces atouts consistent en des mécanismes qui favorisent l'accroissement de l'accès des petites et des moyennes entreprises nationales à la commande publique. Ce sont notamment, le lotissement des travaux et prestations, ainsi que le dimensionnement adapté des critères d'évaluation et de qualification, la préférence nationale, la cotraitance et la sous-traitance et la dématérialisation des procédures, la catégorisation des entreprises et enfin la formation des acteurs.

Prenons le lotissement des travaux et prestations : le code des marchés publics en son alinéa 2f de l'article 55 invite les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage-délégué lors de l'élaboration des dossiers d'appels d'offres (DAO), à un dimensionnement des lots ainsi que les critères d'évaluation et de qualification qui tiennent compte des capacités techniques et financières des moyennes entreprises nationales à les exécuter. De même des appels d'offres nationaux doivent autant que possible constituer la règle, les appels d'offres internationaux ne devant être envisagés qu'en cas de carence avérée des entreprises nationales à exécuter les prestations visées.

Évoquons à présent la préférence nationale prévue à l'article 106 du code des marchés publics ; la préférence nationale est un mécanisme susceptible d'impulser l'essor des petites et moyennes entreprises nationales. En substance, cet article dispose que « lors de la passation de marché dans le cadre d'une consultation internationale une marge de préférence est accordée à offre équivalente et dans l'ordre de priorité aux soumissionnaires présentés par les personnes physiques de nationalité camerounaise, ou une personne morale de droit camerounais ; deuxièmement, par une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise : une personne physique ou une personne morale justifiant d'une activité économique sur le territoire Camerounais ; troisièmement un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises.

En ce qui concerne la cotraitance et la sous-

traitance comme levier : elle constitue d'autres atouts à valoriser. Au terme des objections de l'article 135 du code, il y a cotraitance lorsque les prestations, objet du marché sont réalisées par des entreprises distinctes dans le cadre d'un groupement. Dans les appels d'offres de prestation de grande envergure, les PME nationales peuvent soumissionner en groupement, mutualisant ainsi les moyens pour accroître leur capacité et par ricochet, leur chance d'accès aux grands marchés. Les recours obligatoires à la sous-traitance tel que prévu à l'article 132 du code des marchés publics, ainsi que la possibilité de paiement direct des sous-traitants préconisé par l'article 163, sont autant d'atouts pour la participation des PME nationales au marché et partant pour leur développement.

Nous allons aussi évoquer la dématérialisation des procédures des marchés publics via la plateforme Cameroon-online, y compris le système Colleps créé par décret n°2018/001 PM du 05 Janvier 2018, conçu dans le cadre de la coopération avec la République de Corée KOICA. Il est également un autre atout pour la transformation structurelle de l'économie en ce sens qu'en garantissant d'avantage la liberté d'accès à la commande publique, la transparence et la célérité des procédures de passation de marchés, elle promeut non seulement le choix des entreprises compétentes susceptibles d'assurer la bonne réalisation des projets d'infrastructures, mais aussi les services générés par l'utilisation de cette plateforme, recèle un grand potentiel d'emploi dans les domaines du numérique. D'ailleurs le déploiement de Colleps répond bien à quelques-unes des priorités de transformation structurelle de l'économie qui consiste notamment à accroître et à diversifier les usages et les services numériques.

Le point suivant est celui de la catégorisation des entreprises du secteur des bâtiments et des travaux publics. Il est le processus consistant à qualifier pour un sous-secteur, puis à classer chaque entreprise dans un domaine du secteur des bâtiments et travaux publics et ses activités connexes. La catégorisation des entreprises du secteur de bâtiment et travaux publics consacrée par le code des marchés publics en son art 53

et dont les modalités sont fixées par l'arrêté n°166/ A/MINMAP du 07 Juin 2022, est un facteur d'émulation et d'émergence des entreprises nationales championnes dans le secteur de BTP, qui en réalité portent le développement de projets d'infrastructures. Le processus de catégorisation est actuellement à pied d'œuvre. Les critères de qualification et de classification des entreprises soumis au Ministère des Marchés par la commission y relative, ayant doré et déjà été validé, les appels à candidature en vue de la catégorisation seront lancés dans les prochains jours. Par conséquent, les entreprises exerçant dans le secteur des bâtiments et travaux publics sont invités d'une part à s'approprier les modalités de catégorisation fixée par l'arrêté susvisé et d'autre part, à se préparer à déposer leurs dossiers le moment venu, au regard des avantages qu'elles ont à se faire catégoriser.

En point suivant concerne la formation des acteurs des marchés publics afin de permettre à ce système de jouer son rôle d'impulsion du développement socioéconomique. Au Cameroun, la formation et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs du secteur des marchés publics sont nécessaires voire indispensables. En plus des séminaires et ateliers régulièrement organisés chaque année dans ce sens, il convient de signaler que le Ministère Des Marchés Publics avec la participation de l'Agence de Régulation Des Marchés Publics (ARMP) et des administrations concernées, et grâce à l'accompagnement de la Banque Mondiale a récemment organisé et validé une stratégie de formation dans le domaine des marchés publics dont l'objectif à long terme, est de professionnaliser le secteur des marchés publics au Cameroun. C'est en vue de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la commande publique, que la SND30 a été érigé comme l'un des leviers les plus importants d'atteinte de la vision 2035. La mise en œuvre de cette stratégie est certainement porteuse de beaucoup d'opportunités tant pour les acteurs du secteur public et privé, que pour ceux de la société civile.

En guise de conclusion, la poursuite de la vision en 2035, définie par le Président de la République chef de l'État Son Excellence Paul Biya, engage tous

les acteurs de la nation camerounaise relevant tant des secteurs publics et privés que de la société civile. Dans le cadre des actions attendues du gouvernement, le Ministère des Marchés Publics n'est pas en reste, aussi bien pour le développement des projets d'infrastructures que pour la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Le secteur des marchés publics en général et le Ministère des Marchés Publics de ce secteur en particulier, apporte une contribution substantielle au développement des projets d'infrastructures de même qu'il met en place des aménagements de divers ordres pour permettre à la commande publique d'être véritablement l'un des principaux leviers de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés par la SND30, je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Les échanges

Question du modérateur : Les Camerounais parlent de ces marchés mal faits, abandonnés, des entreprises qui n'ont pas d'expérience et qui bénéficient des marchés, et le régulateur qui devient lui-même acteur en gagnant des marchés, vous avez des réponses? Cela s'adresse-t-il à votre ministère ?

Réponse du Ministre : J'ai l'impression qu'on s'est un peu trompé de personne et c'est pour clarifier cela. Dans mon propos introductif, j'ai rappelé que nous ne sommes plus une autorité contractante, nous ne sommes pas ceux qui attribuent des marchés nous suivons et nous veillons. Et puis j'ai entendu parlé des chantiers abandonnés, cela ne ressemble pas au Ministère des Travaux Publics. Mais nous veillons au contrôle et au suivi de l'exécution, nous veillons à ce que tout se passe bien puisque nous prenons part au contrôle au suivi de l'exécution et ça se passe très souvent bien. Mais ce que nous pouvons décrier est que certains bénéficient de cahiers de charges et ont des marchés un peu partout. Ils ne réussissent pas à les exécuter ou ne sont pas payer à temps et là aussi cela peut créer d'autres types de problèmes mais, dire que dans le processus ou la procédure personne ne suit cela, c'est un peu osé, surtout pour le département qui ne s'occupe plus de cela.

Question du modérateur : Monsieur le Ministre,

vous n'êtes plus une structure contractante, de quoi exactement vous occupez-vous ?

Réponse du Ministre : Nous nous occupons du contrôle du processus de passation, d'exécution et lorsque nous arrivons au point de l'exécution, si nous nous rendons compte qu'il y'a décalage, nous prenons des mesures pour corriger par des sanctions que ce soit lors de la passation ou de l'exécution. Mais nous pouvons être minoritaires et n'avons de ce fait pas une voix prépondérante, et parfois nous avons même affaire à des bailleurs de fonds qui peuvent, pour des raisons diverses, avoir à se prononcer sur nos projets puisqu'ils les financent et nous donnent des conseils.

Question du modérateur : Lorsque vous marchez au Cameroun et voyez ces marchés mal gérés ou abandonnés, que dites-vous lorsque vous êtes dans des concertations impliquant les autres acteurs ?

Réponse du Ministre : Il y'a des sanctions à prendre, nous prenons des sanctions ce qui conduit les gens à se plaindre comme lorsque nous avons publié pour la première fois 342 entreprises sanctionnées pour avoir abandonné leurs chantiers. Lorsque vous êtes dans un pays qui ne suit pas la discipline donnée, vous n'allez pas vous en sortir et la discipline c'est la sanction. Il faut sanctionner et recommencer, c'est pédagogique à la fois. Quand nous sanctionnons, c'est juste pour que la personne soit identifiée comme un mauvais prestataire, il pourra lorsque la période sera passée, reprendre ses activités. Nous indexons quand même celui qui a créé des problèmes, parce que ce sont les ressources qui sont en moins pour les populations. C'est la raison pour laquelle ces dispositifs mis sur pied par le chef de l'État sont importants. Si le chef de l'État dit que nous sanctionnons et que nous ne le faisons pas, c'est du laxisme. Il est loisible à chacun de mes collaborateurs de prendre la parole après que j'ai parlé de régulateur. Nous ne faisons pas la régulation, mais nous suivons ce qui s'y passe. Et la régulation ne prend pas des actes de sanction, mais rappelle seulement les procédures. Mais si vous persistez, le régulateur nous saisit et c'est nous qui prenons la sanction, nous travaillons en synergie.

Question du modérateur : Est-ce qu'il y a des marchés qui peuvent être bien passés, mais mal réalisés ?

Réponse du Ministre : Oui le contrôle à priori est celui qui se passe dans les bureaux et dans les commissions, mais il y'a des contrôles sur le terrain aussi, nous avons des démembrements sur le terrain, nous avons des brigades de contrôle et nous avons également le système de dénonciation.

Question du modérateur : Justement lorsque vous allez dans vos différentes communautés, vous voyez des plaques qui annoncent des travaux 06 mois etc... et puis la plaque finit par se transformer en bois de chauffage, est-ce que ces populations ont la possibilité de dénoncer ?

Réponse du Ministre : Bien évidemment, ces populations peuvent et doivent. Nous avons même des organes de contrôle et des parlementaires dans les commissions de contrôle à l'investissement, avec les autorités traditionnelles qui sont là pour suivre ce qui se passe dans leurs communautés et ils ne doivent pas être complaisant envers un prestataire qui parfois vient d'ailleurs et donc le résultat de l'investissement ne l'intéresse pas. Ceux-là sont appelés à se réunir, à écrire et à dénoncer et lorsqu'il y'a dénonciation, nous avons un mécanisme de suivi (l'Inspection Générale, les responsables de Lutte Anti-Corruption) nous avons des liens avec la CONAC, avec le CONSUPE où nous transférons les cas graves et cela devient d'ordre judiciaire.

Question du modérateur : Est-ce que le système des marchés publics peut nous amener à avoir de meilleurs résultats ?

Réponse du Ministre : Nous invitons les uns et les autres à venir vers nous pour plus amples informations, qui nous permettront d'échanger pour une meilleure compréhension du rôle des marchés publics qui est très important. J'ai l'impression que ce qui est intéressant, c'est donner les marchés, mais même si le marché n'est pas réalisé, on ne s'occupe plus de celui qui suit l'exécution et le contrôle et c'est là que les populations et les élus locaux nous interpellent.

Les élus nationaux sont aussi interpellés parce que leur mandat en dépend. Et je pense que de plus en plus, il y aura des mesures draconiennes vis-à-vis de ceux qui se méprennent de la réglementation et aussi en ce qui concerne les deniers publics, car il est bon que ce ton-là soit donné. Mais je dois dire que c'est lorsque vous êtes touché par une sanction en tant qu'acteur, ou que votre procédure se trouve suspendue, que vous rendrez compte du rôle du MINMAP.

Question du modérateur : Monsieur le Ministre vous nous avez invité à venir vers vous pour avoir des informations, nous aimerions faire un voyage avec vous et imaginer qu'à l'entrée d'un pont, nous voyons une plaque qui annonçait les travaux et le pont est toujours en bois qu'allez-vous faire ? Allez-vous sourire ?

Réponse du Ministre : Nous ne pouvons pas sourire, au contraire nous allons interpellier nos représentants locaux, puisqu'il y a des services déconcentrés qui doivent faire leur travail. C'est vrai qu'ils ne peuvent pas avoir la mobilité pour suivre tous les ponts mais ces ponts sont d'abord suivis par les maîtres d'ouvrages, c'est eux en premier lieu et le ministère ne vient qu'en appui pour recommencer l'ensemble du processus, que ce soit la passation et l'exécution et donner la bonne information dans la globalité des différents pans de l'exécution d'un marché.

C'est sur ces mots que le modérateur a mis fin à cette conférence tout en remerciant Monsieur le Ministre et ses collaborateurs.

► CONFÉRENCE DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME (CNPBM)

La 3^{ème} conférence publique de la journée, celle de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM), sous la modération de Monsieur Alain BELIBI journaliste, avait pour intervenants des hauts responsables de cette institution retenu pour

la circonstance. Nous vous livrons les propos et échanges qui ont meublé ces instants.

Le Modérateur : Bon après-midi Mesdames et Messieurs et bienvenue à cette édition consacrée à la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme. Jamais sans doute, l'espace public n'avait autant vibré au rythme des événements. Les propos sont bourrés d'intentions de stigmatisation, les gros mots et des mots d'oiseaux rivalisent de violence, des tensions et frustrations dessinent des lignes de fracture entre des groupes de débatteurs dans la société. Face à cette montée en puissance des discours de haine, nous allons prendre avec la CNPBM le temps d'une trêve, 3 membres de cette instance vont nous permettre d'évaluer l'ampleur du mal et d'en mesurer l'impact sur l'évolution économique du pays. J'accueille Madame AMA TUTU MUNA, Monsieur Pierre Vincent NGAMBO FONDJO et Monsieur Jean Marc MBAFOR.

Nous allons commencer par une déclaration liminaire de M. Pierre Vincent NGAMBO FONDJO

M. Pierre Vincent NGAMBO FONDJO: Thank you for giving me the floor to develop the theme exploit as an equipment for the infrastructural development and the structural transformation of Cameroon economy. My intervention will be structuring an arm a statement of evidence, four questions and four lessons. First the obvious observation exploits indeed obstacle of the development of infrastructure and the structural transformation of the Cameroonian economy. Four questions structure this evidence;

First question: what is the place and content of the structural transformation of the national economy?

Second question: what is the place and content of the hate speech? What do you mean by hate speech? What are his causes and manifestations?

Third question: how does hate speech hunger the development of the infrastructure and the structural transformation of the economy?

Fourth question: what are the experiences of the national commission for the promotion of bilingualism and multiculturalism through the

fight against hate speech?

Le modérateur : Voilà Mesdames et Messieurs le décor qui est planté. Nous avons donc une évidence : 4 interrogations et 4 enseignements. S'agissant de la première interrogation, la transformation structurelle de l'économie est le premier pilier de la Stratégie Nationale du Développement 2020-2030. La transformation structurelle peut être définie comme la transition de l'économie d'activité économique à faible productivité et à forte intensité de main-d'œuvre vers les activités à plus forte productivité et à forte intensité de compétences. La force motrice de la transformation structurelle et le changement de productivité dans le secteur moderne est dominé par l'industrie manufacturière et des services. La transformation structurelle est absolument nécessaire car, elle est non seulement une source de productivité plus élevée, de croissance et d'augmentation de revenu par habitants, mais aussi un mécanisme qui aide à atteindre une plus grande diversité de la structure économique. Ce qui permet à un pays d'être résilient face à la vulnérabilité, à la pauvreté et aux chocs extérieurs. Au Cameroun, le pilier transformation structurelle prévoit une planification économique qui doit conduire à la résolution de problèmes précis. Il vise entre autres le développement des industries et des services notamment la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique. Il va s'en dire, mesdames et messieurs, que les troubles sociaux, l'instabilité, les conflits au lieu de faire progresser un pays le font plutôt reculer. L'une des causes de ces conflits ou de cette instabilité est le discours de haine. Il recouvre donc en substance le discours de haine, voilà le contenu de la deuxième interrogation qui est une clarification de ce concept. A cet égard, il convient de souligner que dans le langage courant, le discours de haine désigne un discours injurieux visant un groupe ou un individu sur la base des caractéristiques intrinsèques telles que la race, la religion ou le genre et pouvant menacer la paix sociale. Afin de fournir un cadre unifié permettant aux nations unies de traiter de ce problème à l'échelle mondiale, la stratégie et le plan d'action des nations unies pour la lutte contre les discours de haine définit cette notion comme étant « **tout type de communication**

qu'il s'agisse d'expression orale ou écrite, ou de comportement constituant une atteinte utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire, à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité. En d'autres termes, l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la race, de la couleur de peau, de l'ascendance, du genre ou d'autres facteurs constitutifs de l'identité ». Il n'existe malheureusement pas toutefois, de définition universelle de discours de haine consacré par le droit international relatif aux droits humains. Ce concept est encore en débat et notamment en ce qui concerne la liberté d'opinion et d'expression, la non-discrimination et l'égalité. Néanmoins au Cameroun, la loi 2019 du 24 décembre 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 2016 du 12 Juillet 2016 portant code pénal, définit le discours de haine comme « **tout outrage à l'encontre d'une race ou d'une religion, toute incitation à la violence contre des personnes en raison de leur appartenance tribale ou ethnique** ». Ainsi le discours de haine développe le rejet de l'autre, favorise l'intolérance sur tous les plans, détruit le sentiment d'amour et de fraternité entre les populations, stigmatise, déshumanise, développe le repli identitaire, entretient les rivalités entre les différentes communautés et groupes sociaux pour la conservation et la conquête du pouvoir ainsi que le contrôle des infrastructures et des ressources. Il se dégage clairement de cette définition la menace de la paix sociale. Quelles sont donc les causes des discours de haine au Cameroun ? On citera sans être exhaustif, l'absence de l'équité dans le partage du « **gâteau national** », les litiges fonciers, les crises postélectorales, le chômage des jeunes, l'instrumentalisation des médias, le tribalisme, la marginalisation, les discriminations, les injustices, la crise de confiance dans les institutions, l'ostracisme etc. Relativement aux manifestations, la forme visuelle de la propagation du discours de haine est l'une des plus courante au Cameroun, avec l'utilisation des principaux médias, la télévision, radio et presse et le plus souvent les plateformes des réseaux sociaux. Les auteurs utilisent souvent différentes stratégies pour atteindre leurs objectifs. 3 des stratégies les plus répandues sont : la déshumanisation, la diabolisation, la violence et l'incitation. Il

importe de relever que les mots ont le pouvoir de rapprocher les communautés, les pays mais aussi de les déchirer, d'alimenter les conflits, les guerres voire les génocides. Le discours de haine ainsi défini peut entraver le développement des infrastructures et la transformation structurelle de l'économie, mais de quelle manière ? Ainsi émerge donc la troisième interrogation.

Comment donc le discours de haine entrave-t-il le développement des infrastructures et la transformation structurelle de l'économie ? Le discours de haine saque la cohésion sociale et porte atteinte aux valeurs que l'on a en commun, des valeurs partagées, il fait reculer la paix, la stabilité, le développement durable et le respect des droits de l'Homme pour tous. Le développement économique d'une nation repose également sur la capacité de ses habitants à vouloir être unis et à vivre ensemble. Il est important de souligner que le discours de haine sème la discorde et est une menace à cette unité. Le discours de haine est un vecteur de désunion et donne lieu à des conflits. Nous avons noté l'instabilité avec les dégâts causés depuis le début des questions embarrassantes au niveau de Boko Haram dans les régions de l'Extrême Nord Cameroun, et la crise sociopolitique qu'a connu notre pays. Il va de soi que l'instabilité entraîne la destruction. Au lieu d'avancer sereinement vers des objectifs à atteindre, le gouvernement a dû mettre en place un fonds d'intervention pour faire face aux dégâts causés par ces conflits. Il est donc constaté que le discours de haine peut retarder la croissance économique, dresser les communautés entières les unes contre les autres, faire échouer des projets voire décourager les opportunités d'investissements.

Concerning the fourth question, at the national commission for the promotion of bilingualism and multiculturalism within the framework of our missions on the one hand and upon high instructions given to us, we developed a mechanism to combat this conquer worry. We identified the problem and his causes at the apperceive by munia. Like previously explained, some of these causes include challenges and the respect from diversity, tribalism, marginalization, discrimination, injustice, prejudices, crisis of

confidence in the institutions, exclusion etc. We don't anticipate it in order to prevent the risks and the exclusion of violence and equity. To realize this, we remarque on scientific study through the organization of a colloquium, we took up action through education due to this transformative power, we are conquian but sensitization awareness raising capacity building in order to promote a peaceful and a just society. We never partnerships and networking with certain actors of the civil society through the segment of memoranda of understanding.

S'agissant enfin des enseignements susceptibles de booster la lutte contre le discours de haine quatre leçons émergent : *la nécessité de passer du discours à l'action*, la pureté d'intention doit se muer en pureté d'action ; *la systématisation de l'analyse du contenu du discours de haine pour mieux cerner les causes et les points de vigilance afin de les déconstruire*, il ne s'agit pas tout simplement de dire non aux discours de haine, mais il faut aller au fond pour savoir pourquoi ce discours est développé, et lorsqu'on aura su pourquoi il est développé et adresser les causes qui font qu'il soit développé, ce sera le début de la déconstruction ; *la nécessité de la sublimation du vivre ensemble*, je vais caricaturer le vivre ensemble ici en disant le manger ensemble (c'est le défis du partage) ; *la nécessité à cette phase historique du développement du Cameroun est de coupler systématiquement la prévention qui est faite de l'éducation, de la sensibilisation à la nécessaire sanction des infractions constatées*. Voilà les clés d'une meilleure efficacité de la lutte contre les discours de haine et la commission s'y emploie.

Pour conclure, la préservation d'une nation pacifique est la condition préalable au développement des infrastructures et à la transformation structurelle d'une nation, elle nécessite également la détermination et la volonté d'un peuple à vivre ensemble, à s'accepter les uns les autres, à s'unir ; tout cela dans un environnement exempt de discours haineux et de dérives xénophobes. La promulgation de la loi 2019 du 24 décembre 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 2016 du 12 juillet 2016, portant code pénale qui réprime

le discours de haine, montre à quel point le Président de la République et le gouvernement du Cameroun sont déterminés à éradiquer ce fléau et à créer les conditions favorables à un Cameroun Emergent, Démocratique et Unis dans la Diversité à l'horizon 2035.

Les échanges

Question du modérateur : Il faut reconnaître que ces discours haineux ont connu plus de croissance depuis l'ouverture démocratique. Faut-il croire que le Camerounais d'avant l'ouverture démocratique est différent du Cameroun d'après l'ouverture démocratique ? Est-ce que quelque chose s'est passé depuis l'ouverture démocratique qui a poussé les camerounais à parler davantage ?

Réponse de M. MBAFOR : Je dois reconnaître qu'avec l'ouverture démocratique, il y a eu un énorme changement dans la politique, et chaque changement apporte ses bons et ses mauvais côtés. Avec la liberté d'expression, les Camerounais aiment bien dire tout ce qu'ils veulent, mais il faut bien le savoir, que c'est là où ma liberté s'arrête que la liberté de l'autre commence. Et il faudrait être conscient que je suis libre de dire du n'importe quoi, mais pas de blesser, la démocratie moderne essaie tant bien que mal de redresser ce pan.

Question du Modérateur : L'ouverture démocratique nous a-t-elle servie ou desservie ?

Réponse M. FONDJO : L'ouverture démocratique est un processus, elle nous sert et va davantage nous servir parce que c'est la démocratie qui permet de croiser les idées et faire émerger la vérité. Donc nous ne devons pas avoir peur de l'ouverture démocratique qui en réalité a pris une tournure exponentielle comme l'a dit M. MBAFOR à cause des caractères démocratiques aussi, de l'expression des progrès technologiques pour lesquels aujourd'hui, le Cameroun de demain doit se construire par l'établissement d'un ordre numérique, qui permettra donc de contenir cette expression démographique.

Réponse de Mme AMA TUTU MUNA : Je vais aborder le problème autrement en disant que, le discours de la haine est d'abord le reflet de ce

qui se passe dans notre société. Donc sa prise en compte est importante. Et donc, la question qu'on se pose c'est pourquoi ? Et à notre niveau qu'est-ce qu'il faut faire ? C'est un constat, c'est un problème qui pourrait engendrer d'autres problèmes. Donc il est le reflet de quelque chose qui se passe dans la société. C'est une réalité et elle peut peut-être refléter des mécontentements, des inégalités ou d'autres choses qui se passent dans la société. Je pense qu'il faut aller regarder pourquoi ce discours ? Nous, au niveau de la commission, c'est un peu notre rôle parce que le décret qui crée cette institution stipule bien que, nous sommes là pour conserver et préserver la paix, l'harmonie et le vivre ensemble. Donc ce discours ne vient pas au hasard.

Question du Modérateur : Précisément, je vais extraire deux raisons dont parlait M. FONDJO dans son exposé liminaire qui pourrait expliquer la recrudescence des discours haineux. La première étant les inégalités sociales, le vivre ensemble qu'on clame mais, qui n'est pas le manger ensemble. Comment est-ce que votre commission peut combattre un tel problème ?

Réponse Mme AMA TUTU MUNA : Monsieur le modérateur je vais aller tout droit dans les missions de la commission en prenant en exemple cette inégalité qui a donné naissance à cette loi sur les langues officielles, c'était véritablement un problème. Deux langues, l'une minoritaire et l'autre majoritaire. Et à travers cette loi, elle permet d'aplanir et de commencer à travailler sur un processus d'intégration de tout le monde. Donc sur chaque niveau de problème vous pouvez avoir des éléments qui frustrent les autres pour en arriver à la haine. Pendant nos descentes sur le terrain, nous avons vécu des scènes où ces mécontentements amenaient des gens non seulement à devenir aigris, mais se sentir défavorisés.

Question du modérateur : Comment créer une caste des moins aigris, c'est -à -dire faire en sorte que les laissés pour compte soient moins nombreux et diminuer ainsi ces discours ?

Réponse M. FONDJO : Sur cette question, je vais dire tout simplement que nous devons apprendre à partager. Car c'est un défi, celui du partage.

Le second défi est celui de nous apprendre à partager.

Question du modérateur : Vous êtes un organe consultatif, est-ce qu'on vous écoute ?

Réponse M. FONDJO : Je peux vous rassurer que l'on nous écoute. Je ne vais pas venir ici décliner le processus décisionnel de notre pays, mais sachez que la commission est une force de proposition, d'alerte, de signalisation qui est écouté par qui de droit.

Question du Modérateur : La deuxième cause que je vais extraire de votre discours liminaire, c'est le boom des réseaux sociaux, c'est le véhicule par excellence par lequel passe les discours haineux, qu'est-ce que vous pouvez contre eux ?

Réponse de M. FONDJO : Nous ne pouvons rien faire d'autre que notre travail contre les réseaux sociaux, qui est premièrement de sensibiliser, d'éduquer et lorsqu'on l'aura fait, il faut sanctionner, parce que nous venons de décliner la Loi qui réprime le discours de haine. Donc si vous allez développer le discours de haine dans les réseaux sociaux et que vous êtes sanctionné, je suis sûr que la prochaine fois, vous allez réfléchir avant de tenir un tel discours et ceux qui sont à côté de vous, vont également réfléchir avant de le faire.

Question du modérateur : s'il fallait faire le bilan aujourd'hui de vos activités, de quoi seriez-vous le plus fier ?

Réponse de M. FONDJO : Ce dont nous serons le plus fier, c'est la loi numéro 2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun. Cette loi qui a fait l'objet d'une délibération et d'une adoption au niveau du parlement a été promulguée par le Président de la République et l'avant-projet de cette loi a été confectionné par la commission. Voilà un acquis pour lequel nous sommes fiers.

Réponse Mme AMA TUTU MUNA : Nos descentes dans les ministères, dans les Régions etc, ont permis de communiquer et de comprendre quelles sont les aspirations des populations, des personnes dans une certaine sphère, mais surtout vous conviendrez avec moi qu'aujourd'hui plus de

personnes essayent de parler anglais ou d'autres français.

Je vais parler des écoutes, c'est un organe consultatif qui reçoit beaucoup de plaintes personnelles, de récriminations qui sont adressé, mais nous ne pouvons directement reporter au public puisque nous devons préserver l'identité des plaignants et le président de la commission prend sur lui d'écrire, parfois de faire des rappels et parfois de saisir le Chef de l'État et ces problèmes sont réglés. La commission n'opère pas sur le terrain en tant qu'une personne qui pourrait donner des instructions, mais à travers le Président de la République à qui le président de la commission écrit directement par rapport à certaines plaintes individuelles. Bien que je n'ai pas toutes les statistiques ici par an, nous recevons plus de 10 000 plaintes. Donc il y'a ce côté invisible qui existe également au niveau de la commission. Je pense qu'il faut surtout retenir qu'en commençant à résoudre ces problèmes individuels, nous commençons déjà à introduire une perception différente. Les populations devraient donc comprendre que la commission est un organe consultatif.

Question du public : Quelle est la relation qui existe entre votre institution et les organisations privées ? Quelle est la relation spécifique qui existe entre votre institution et le Conseil National de la Communication (CNC) ?

Réponse de Mme AMA TUTU MUNA : Je dirais sur votre premier point en disant que la CNPBM est logée à la Présidence de la République, c'est une commission qui est sous la Présidence de la République donc un organe de l'Etat, consultatif comme on l'a dit, elle est différente d'une association privée. Quand vous regarderez la loi sur les langues officielles vous y verrez des éléments qui disent que la commission est l'organe qui peut descendre et vérifier l'application de la loi, c'est-à-dire en faire le suivi. Nous irons par exemple dans les hôtels pour s'assurer que les clients y sont servis dans les deux langues, aussi vers les organes de communication pour voir leur niveau de bilinguisme et aussi le niveau de vivre ensemble (prise en compte de tous dans les nominations). Dans la gestion de la problématique du discours

haineux, la commission a mis en place une coalition qui se retrouve dans tous les secteurs, et certaines coalitions ont reçu de la commission des moyens, afin qu'ils puissent sensibiliser ceux qui sont concernés dans leur travail. On peut prendre en exemple certains journaux, OSC, réseaux sociaux tel que CAMASEJ qui travaille avec la commission. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que ce n'est pas facile car il y'a un problème de mentalité et de changement des idées, donc ces associations et coalitions font un travail permanent et sur du long terme, parce qu'il y'a une construction qu'il faut déconstruire tel que M. FONDJO le disait dans son propos liminaire.

Question du modérateur : Est-ce que vous avez le sentiment au niveau de la commission que le camerounais d'aujourd'hui est plus bilingue que celui d'hier ?

Réponse de Mme AMA TUTU MUNA : Je ne répondrais pas par plus bilingue mais plutôt par une perception et une prise de conscience, en disant que la perception générale que nous, nous avons et ayant fait des sondages, c'est que les camerounais se rendent de plus en plus compte qu'il y'a un besoin de bilinguisme. Vous le verrez d'ailleurs dans les émissions que les gens essaient tant bien que mal de s'exprimer en anglais. Mais vous savez que l'apprentissage d'une langue aussi rencontrent certaines contraintes liées à l'âge. Donc la loi en fait, vient de commencer à répondre à une certaine situation pour les prochaines générations et je rejoins un peu mes collègues qui parlait de processus. Mais aujourd'hui je puis l'affirmer, il y a une prise de conscience. Quand vous allez dans les ministères vous vous rendez compte que les services font un effort pour utiliser les deux langues. Même s'il y a des habitudes qui ont la peau dure. Mais il y a cette perception, je préfère aller vers la perception, car vous n'allez pas dire à une personne âgée de 40-50 ans de retourner à l'école. Mais dans la sensibilisation, il pourra enseigner à ses enfants ce qu'il faudra pour le Cameroun de demain. Je vous remercie.

► CONFÉRENCE DU MINDCAF

Le MINDCAF a choisi d'entretenir le public sur son rôle dans la promotion du développement

économique, un rôle multiforme comme en atteste le nombre d'exposés qui va suivre. 7 au total, ce qui va contraindre nos invités à la concision sans rien enlever à la densité de leurs propos avec pour modérateur Monsieur Alain BELIBI journaliste.

■ 1^{ère} thématique : Le domaine au Cameroun : définition et modalités d'accès en faveur des investisseurs (MINDCAF)

Étymologiquement le mot domaine dérive du terme **domain** un mot latin qui signifie pouvoir, autorité. Lorsque nous le ramenons à la terre, c'est l'autorité que nous exerçons sur un espace donné et en ce qui concerne le Cameroun, 3 types de terrains ont été définis par les ordonnances n°74-1 et n°74-2 qui fixent respectivement les régimes fonciers et les régimes domaniaux au Cameroun. Il existe 3 types de domaine : le domaine public, le domaine privé et le domaine national.

Le domaine public est l'ensemble des terrains affecté à l'usage du public ou au service public ; il est par essence inaliénable, indescriptible et insaisissable. Nous avons un domaine public naturel maritime ex : les plages, les marécages. Nous avons aussi un domaine public artificiel, c'est celui qui est aménagé et classé par un décret du Président de la République. Nous avons des emprises routières, autoroutières, ferroviaires, les corridors des transports d'énergie sur l'ensemble du territoire national.

Par la suite nous avons le domaine national qui est celui qui appartient à la Nation, il ne ressort pas du domaine public ou du domaine privé, il est administré par l'Etat.

Enfin nous avons le domaine privé qui est l'ensemble des terres où un titre foncier a été établi, il peut l'avoir été au nom de l'Etat ou autre personne morale de droit public, au nom des particuliers, au nom des personnes morales de droit privé.

Nous allons accéder maintenant à comment l'Etat accompagne les investisseurs pour qu'ils puissent avoir des terrains, pour l'exercice où ils

peuvent mener mettre en œuvre leur projets. Les différents processus dépendent de l'accès du terrain. Ainsi, l'accès des investisseurs d'un terrain à un autre pays a été encadré, en plus du décret n° 76/167 qui encadre le domaine privé de l'Etat, il y'a aussi une lettre circulaire du Premier Ministre signé en 2014 qui fixe de manière opérationnelle, comment ces terrains doivent être à la disposition des investisseurs.

En ce qui concerne le domaine privé de l'État, la gestion du dit terrain est encadrée par le décret 76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'État modifié et complété par le décret n° 95/146 du cadre 1995. Il y'a deux procédures principales pour accéder à ces terrains : Le bail qui a la modalité principale en ce qui concerne la mise en disposition des terrains au profit des investisseurs, et l'attribution qui peut aussi être une modalité pour avoir accès à un espace, un lopin de terre en vue de mettre en œuvre son projet. Il y'a lieu de signaler que lorsqu'un investisseur veut mettre en œuvre un projet, il doit solliciter la validation du ministère sectoriel compétent, s'il s'agit d'un projet agricole, il faut bien que le projet soit validé par le Ministère en charge de l'agriculture, un projet pastoral par le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, un projet touristique par le Ministère du Tourisme etc. Une fois que la validation a été faite, le MINDCAF entre en jeu car il doit mettre à disposition l'accès foncier et la mise en disposition du terrain dépend du statut du terrain.

En ce qui concerne le domaine privé de l'Etat, le Ministre, une fois saisie demande au Préfet compétent d'élaborer en collaboration avec les services techniques du cadastre et des domaines, un dossier technique en l'occurrence, le plan où des parcelles sollicitées et le dossier administratif qui donnent l'essentiel des informations sur la personne qui sollicite l'obtention du terrain en question. Une fois que ce dossier technique est transmis au Ministre des Domaines, les actes correspondants à savoir : un projet de décret de session ou un projet d'affectation, s'il s'agit d'une administration publique préparée par la direction des domaines on va le dire, et soumis à la coordination gouvernementale pour la suite

de la procédure. Généralement c'est un décret du Premier Ministre qui met à disposition le terrain ou un décret du Président de la République qui demande au Ministre de procéder à la signature du bail. C'est la procédure telle qu'elle devrait être. En 2009, le Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi (DSCE) est élaboré, il y a la question de la contrainte foncière, comment la lever ? c'est à ce moment-là que le gouvernement a élaboré un programme de constitution des réserves foncières, pour anticiper sur les questions de terrains de tel sorte que lorsqu'un investisseur se présente, sollicite un terrain, l'Etat puisse déjà démontrer ce qui est à disposition. Si ces terrains répondent aux critères, les procédures sont engagées étant donné que les terrains sont déjà une réserve foncière de l'Etat, plus besoin d'aller voir les populations. Environ 1 million d'hectares ont déjà été constitués en réserve foncière sur quasiment toute l'étendue nationale. Nous pouvons signaler que sur la route de Batchenga-Ntui-Yoko-Tibati, le gouvernement est en train de faire une réserve de 400 mille hectares pour développer l'agro-industrie. Toutes ces mesures sont prises afin que les différents investisseurs nationaux et internationaux y puissent investir leurs projets.

Dans un second temps, nous avons le domaine public, l'Etat peut aussi mettre à la disposition des investisseurs des dépendances du domaine public. Ces dépendances pour les acquérir, nécessitent des autorisations d'acceptation temporaire et elles sont renouvelables contre paiement d'un prix annuel, conformément au décret n° 2014/3209 du 22 septembre 2014, fixant les prix de redevances domaniales en matière de dotation temporaire du domaine public. Les espaces sont mis à disposition pour la culture du riz. En ce qui concerne les marécages, les mangroves, les abords des fleuves et également les dépendances du domaine public artificiel, les abords des grands axes ou les opérateurs industriels stockent souvent leur produit pour des activités commerciales ou encore les stations-services que nous voyons sur nos grands axes, ils sont installés sur le domaine public artificiel. L'attribution en jouissance d'une parcelle du domaine public ne saurait mettre en cause son inaliénabilité, c'est la raison pour laquelle l'acte qui

octroie l'autorisation demande que le bénéficiaire ne construit qu'en matériaux provisoire.

En définitive le gouvernement accompagne tous les porteurs de projet mature en facilitant l'accès aux ressources domaniales en vue d'une mise en œuvre des projets de développement au Cameroun.

■ 2^{ème} thématique : L'accès au foncier : comprendre les dispositifs des procédures, textes et innovations du MINDCAF.

La terre est le socle de tout développement durable à ce titre, l'accès au foncier se fait soit à travers une attribution en propriété soit à travers une attribution en jouissance. Nous devons dire ici que la législation foncière et domaniale en vigueur au Cameroun reconnaît 3 types de terrain comme l'a déjà souligné le Directeur des Domaines. Nous avons les terrains du domaine public, privé de l'état, les autres personnes morales de droit public, dans cette même catégorie des terrains du droit privé, nous avons les terrains relevant de la propriété des particuliers, nous avons aussi les terrains relevant du domaine national.

L'exercice qui m'incombe ici m'emmène à m'appesantir véritablement sur les procédures d'accès à ces différentes assiettes foncières. Sans entrer dans ces différentes composantes nous allons dire que le domaine public regroupe les biens meubles ou immeubles qui par nature, par destination sont affectés, soit à l'usage direct du public, soit au service public.

Les biens du domaine public sont inaliénables, imprescriptibles, insaisissables, insusceptibles d'appropriation privé. Comme base juridique pour l'accès au domaine public puisqu'il est accessible, nous avons l'ordonnance 74-2 du 6 juillet 1970 fixant le régime domanial.

Comment donc accéder à une dépendance du domaine public ? Le domaine public peut être attribué en jouissance au moyen d'une autorisation, d'occupation temporaire.

Quelles sont donc les personnes éligibles ? Nous

avons des personnes physiques ou morales de nationalité camerounaise ou étrangères qui désirent mettre en valeur une dépendance du domaine public. Pour les pièces constitutives du dossier, il vous faut une demande timbrée, ainsi qu'un imprimé spécial, la copie légalisée de votre CNI, un croquis de la parcelle, un programme de mise en valeur et des disponibilités du financement.

Quelles sont donc les étapes à suivre ? Nous n'allons pas toutes les énumérer, il est bon de savoir que votre demande, vous devez l'adresser au Ministre chargé des Domaines sous le couvert du Préfet territorialement compétent.

Quel est le document qui est attendu au terme de la procédure ? C'est une autorisation temporaire d'occuper une dépendance du domaine public qui se présente sous la forme d'un bail.

Le domaine privé de l'État et les autres personnes morales de droit public.

Sur quoi portent-ils ? Il s'agit des terrains sur lesquels ils existent soit un titre foncier, soit un acte conférant un droit de propriété à une personne morale de droit public sur une parcelle. Comme fondement juridique, nous allons retenir une fois de plus l'ordonnance 74-2 du 6 juillet 1974 fixant le régime domanial, nous allons également enregistrer le décret n° 76/ 167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion au domaine privé de l'État.

Comment peut-on accéder au domaine privé de l'État en ce qui concerne les parcelles ? On accède à ce domaine au travers d'une attribution en jouissance par le bail ou encore, par une attribution en propriété par la délivrance d'un titre foncier, pour la délivrance d'un titre foncier, nous avons les procédures de gré à gré, d'adjudication ou autre transaction.

Qui peut donc accéder à la propriété ou à la jouissance sur une parcelle du domaine privé ?

Il s'agit de toutes personnes physiques ou morales de nationalité camerounaise ou étrangère qui désirent mettre en valeur une dépendance du domaine privé de l'État. La composition du dossier est : une demande timbrée sur un imprimé spécial

accompagnée d'une copie légalisée de la CNI, un croquis de la parcelle et du programme de mise en valeur et des disponibilités de financement. Nous adressons notre demande au Ministre chargé des Domaines, mais aussi, sous le couvert du Préfet territorialement compétent. Le document qui est délivré au terme de ces procédures est l'attribution en bail pour la jouissance en fonction de la parcelle qui a été sollicitée et de la procédure qui a été mise en œuvre : le titre foncier pour les cas d'attribution en propriété.

Nous passons immédiatement au **domaine privé des particuliers**. Il s'agit d'un ensemble des terres qui supportent un titre de propriété au profit des particuliers. Comme base juridique, nous avons l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, nous avons le décret n° 74/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier et ces modificatifs subséquents. L'accession au domaine privé des particuliers se fait par des ventes opérées par devant un notaire.

Qui peut donc accéder à une assiette foncière sur le domaine privé d'un particulier ? Nous avons les personnes physiques et morales de nationalité camerounaise ou étrangère. Parmi les étapes, il faudrait saisir au préalable le notaire territorialement compétent pour les transactions impliquant les camerounais, il faut le visa préalable du Ministre en charge des Domaines pour les transactions impliquant les personnes de nationalité étrangère, il faut le visa du Ministre des Domaines et du Ministre des Relations Extérieures pour les transactions impliquant les Missions Diplomatiques et Consulaires et pour les transactions impliquant les organisations internationales. Au terme de la procédure le document à délivrer est le titre foncier.

Nous passons enfin au **domaine national**. Le domaine national est composé des terres qui ne sont classées ni dans le domaine public ni dans le domaine privé de l'État ou privé des particuliers. Il comprend deux catégories : Le domaine national de première catégorie composé de terres mises en valeur avant le 5 août 1974 et nous avons le domaine national de deuxième catégorie qui est composé des terres ne faisant pas l'objet d'une mise en valeur. Pour accéder donc à

une dépendance de domaine national, tout est fonction de la catégorie de la dépendance. Pour ce qui est des dépendances du domaine national de première catégorie, l'accès se fait par voie d'immatriculation directe et les personnes éligibles sont constituées des collectivités coutumières, de leurs membres et de toutes personnes de nationalité camerounaise, qui à la date du 5 août 1974 peut justifier d'une mise en valeur du terrain et d'une occupation paisible. Le 5 août 1974, marque l'entrée en vigueur des ordonnances 74-1 et 74-2 du 6 juillet 1974 fixant pour l'un le régime foncier et pour l'autre le régime domanial.

Quelles sont donc les pièces à fournir pour la composition du dossier d'une demande d'immatriculation directe ?

Nous avons besoin d'une demande en 4 exemplaires donc l'original est timbré, cette demande est déposée à la sous-préfecture du lieu où est situé le terrain contre un récépissé qui est remis au demandeur. Le sous-préfet territorialement compétent va donc transmettre votre demande au délégué départemental du MINDCAF, le dossier sera étudié par le Chef de service départemental des affaires foncières qui va appliquer les éléments nécessaires. Le préfet va mettre sur pied la commission consultative, celle-ci va effectuer une descente sur votre immeuble afin de l'identifier et d'apprécier l'effectivité des mises en valeur qu'il supporte et en cas de non contestation de l'auteur des mises en valeur et de l'étendue de la parcelle supportant ces mises en valeur, le terrain est borné. Il est donc apprêté deux dossiers : l'un administratif et l'autre technique qui sont transmis à la délégation régionale du lieu où est situé le terrain, pour enregistrement et publication au bulletin des avis domaniaux et fonciers. Après cette publication dans les 30 jours, s'il n'y a pas d'enregistrement d'une opposition, il vous est établi un titre foncier.

Maintenant, nous allons parler de **l'accès au domaine national de 2^{ème} catégorie**. Je voudrais rappeler qu'il porte sur les terres libres de toute occupation effective. L'accès à ces dépendances se fait par voie de concession, et par voie de bail, et même par affectation. Plusieurs procédures

permettent d'accéder au foncier au Cameroun. Mais compte tenu du temps qui nous est accordé nous aborderons uniquement les procédures courantes qui sont la concession et le bail.

Les personnes éligibles en ce qui concerne l'accès au domaine national de 2^{ème} catégorie, nous avons des personnes physiques ou morales de nationalité camerounaise ou étrangère désirant mettre en valeur une dépendance du domaine national de 2^{ème} catégorie. Comme base juridique nous avons le décret n°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national.

Pour les compositions du dossier, vous aurez besoin une demande sur un formulaire spécial qui vous sera remis par le Chef de Service Départemental des Affaires Foncières. Nous avons besoin de la copie légalisée de votre CNI pour des personnes physiques et des statuts de la société pour des personnes morales, d'un croquis du terrain, d'un programme d'investissement ainsi que l'avis technique des ministères intéressés par votre projet.

Pour les étapes de la procédure, la demande est déposée à la délégation départementale du MINDCAF territorialement compétente. Il est mis sur pieds par le Préfet, la commission consultative, le dossier sera donc mis en l'état, un cahier de charge sera signé aussi bien par le demandeur que par le Préfet et l'ensemble du dossier sera transmis au Ministre des Domaines. A l'issue de son traitement, le terrain sollicité pourra être d'abord attribué provisoirement au demandeur, parce que la procédure de concession se fait en 2 phases. Il y a la concession provisoire qui suppose que l'Etat concède au demandeur pour une période de 5 ans pour réaliser son projet sur la parcelle sollicitée. Au terme de cette période et si la réalisation est effective le terrain lui est donc définitivement concédé, s'il s'agit d'une personne morale ou physique de nationalité camerounaise. En ce qui concerne les étrangers, il n'y aura pas de concession définitive, nous allons observer un basculement vers le bail. Je voudrais préciser que la concession provisoire ou définitive va prendre la forme, soit d'un arrêté signé par le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières pour

ce qui concerne les terrains donc la superficie est comprise entre 0 et 50 hectares, et pour les terrains donc la superficie est supérieure à 50 hectares, c'est le Président de la République qui va signer un décret.

Pour ce qui est du bail, les personnes étrangères ne peuvent pas prétendre à la délivrance d'un titre foncier sur une dépendance du domaine national de 2^{ème} catégorie, il ne peut que leur octroyer qu'un bail sur ces espaces. Le bail peut aussi être octroyé aux camerounais sur de grandes superficies ou espaces.

Quelles sont donc les personnes éligibles à la procédure de bail ? Il s'agit des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, des missions diplomatiques ou consulaires ainsi que les organisations internationales. Nous avons 2 types de baux : Le bail simple qui va de 0 à 18 ans et le bail emphytéotique qui va de 18 à 99 ans.

■ 3^{ème} thématique : Guichet unique et publicité foncière (MINDCAF)

Excellence Mesdames et Messieurs, vous pouvez imaginer qu'il n'est pas aisé d'aborder en quelques minutes une problématique aussi importante que celle des guichets uniques, mais ce qu'on pourrait en dire de façon succincte, c'est que cette problématique des guichets de transactions foncières domaniales et cadastrales est tributaire de la nécessité d'assurer un service public de très grande qualité, à moindre coût et à très grande vitesse, enlevant les contraintes de goulots d'étranglements qui se dressent sur le chemins des usagers. Parmi les préoccupations à résorber dans le cadre des guichets unique, il y a d'abord la dispersion physique des différents services intervenants dans l'accomplissement des transactions. Le regroupement permet de rassembler l'offre de service dans un point unique. Une préoccupation est celle de la transmission dans nos services des dossiers incomplets d'où des rejets et des frustrations. Le bureau de guichet unique a un bureau du courrier où on étudie préalablement des dossiers, ce qui permet de rejeter directement avec des motifs, les dossiers incomplets et de se concentrer sur les dossiers complets. Nous avons l'implication

pernicieuse dans nos procédures des personnes qui n'ont pas d'outils de qualité. Les vérifications que nous effectuons au niveau de l'accueil du guichet unique, permet de mettre ces personnes hors d'état de nuire, à côté de l'épineux problème des lenteurs et des tracasseries diverses que permettent également d'adresser efficacement le regroupement. C'est la raison pour laquelle les guichets uniques apparaissent comme un mécanisme de modernisation et d'amélioration dans la gouvernance foncière en faveur d'un encadrement drastique des pratiques, de la limitation au strict nécessaire des contacts avec les responsables. Nous avons dans le cadre du guichet de 1^{ère} génération un point focal qui est chargé de l'accueil et chargé de faire l'interface avec les responsables qui sont en back office, qui sont chargés d'adresser les demandes et l'interface donne un délai après avoir reçu la demande qui permet à l'utilisateur de venir regarder les résultats. Ces guichets uniques de 1^{ère} génération ont été institués en 2010 suite à la première session du Cameroon Business Forum, où on avait demandé au MINDCAF de faire un effort d'accélération. Une étude avait permis de constater que pour faire aboutir une procédure de mutation d'un titre foncier cela prenait en moyenne 90 jours, qui était énorme et ne permettait pas de faciliter l'accomplissement des affaires. Il faut avouer que pour consolider les gains tirés de ce premier dispositif, des mesures d'accompagnement ont été mise en place avec l'appui de nos partenaires de développement notamment l'opérationnalisation effective des guichets à Douala et à Yaoundé et la progression se fait vers les chefs de région, les conservations foncières, les départements à forte pression. L'intensification des actions de sensibilisation du public et de formation du personnel, la confection d'un guide des opérateurs économiques pour l'accomplissement des procédures domaniales, cadastrales et foncières, l'élaboration des manuels pour l'accomplissement des procédures cadastrales, domaniales et foncières, la création d'un site web du guichet unique à l'adresse www.GUTF.cm. C'est fort des résultats et des perspectives très encourageants de cette 1^{ère} génération de guichet qu'un 2^{ème} type de guichet a été mis en place, à la faveur d'un arrêté conjoint

MINDCAF/MINFI du 28 juin 2018. Cette fois pour mutualiser les formalités de l'enregistrement fiscal et celle de la publicité foncière qui se déroulait auparavant sur 2 sites différents. D'abord les impôts pour l'enregistrements fiscale et ensuite la conservation foncière pour la publicité foncière. Les deux ministres ont décidé de mutualiser ces procédures pour faire en sorte que dorénavant, elles se déroulent en un même lieu de sorte que nos usagers n'iront plus d'abord aux impôts ensuite à la conservation foncière. L'idée est donc ici de faire en sorte que les innovations et les bénéfices de ce nouveau dispositif permettent donc l'accomplissement des formalités d'enregistrement fiscal et foncier en un même lieu dans un délai de 72 heures pour chacun des deux.

La déclaration électronique est le paiement par virement par voie électronique des redevances domaniales en même temps que les droits d'enregistrement. Le dépôt des actes de guichets uniques accompagnés de l'attestation du détail de virement (nous pouvons payer par mobile money) pour limiter les transactions en numéraire et renforcer la circulation des données et le relèvement substantiel des recettes domaniales, cadastrales et foncières. Les deux Ministres se réjouissent de la synergie d'action qui a permis de mettre en place cette nouvelle réforme qui est en phase avec la vision du Président de la République Son Excellence Paul Biya. Il faut dire que pour 2023, 13 nouveaux guichets uniques à côté de ceux de Douala et Yaoundé qui sont des guichets pilotes, vont être opérationnels dont ceux des 8 autres chefs-lieux des Régions et celles des départements à forte pression foncière. Voilà ce que nous pouvons dire en raccourci, je vous remercie.

■ **4^{ème} thématique : Le Crédit Foncier dans le développement des infrastructures et la transformation de l'économie camerounaise et le rôle et l'accompagnement du MINDCAF à travers la mise à disposition des aides foncières, la facilitation et l'intermédiation (Crédit Foncier du**

Cameroun)

Mon exposé se fera en deux parties : La première sur la présentation du crédit foncier dans le développement des infrastructures et la transformation de l'économie camerounaise, mais aussi le rôle et l'accompagnement du MINDCAF à travers la mise à disposition des aides foncières, la facilitation et l'intermédiation de la procédure d'autre part.

En guise de présentation du Crédit Foncier est un établissement public à caractère financier dont la mission consiste à apporter un concours de par son expertise à la réalisation de tout projet destiné à l'habitat social en particulier et l'immobilier en général. Nous faisons essentiellement du crédit hypothécaire. Le crédit octroyé n'est pas seulement pour l'immeuble, il concerne toute la chaîne de valeur de l'immobilier que le Crédit Foncier a vocation à financer et par nature elle est transversale, l'étendue du champ appelle l'intervention des acteurs publics et privés de tous les secteurs économiques (primaires, secondaires et tertiaires). En ayant précisé cela, nous comprenons que la chaîne de valeur de l'immobilier participe à l'économie notamment dans les deux grandes métropoles Yaoundé et Douala, ainsi que des principaux centres urbains secondaires. Ainsi d'importantes ressources sont injectées dans l'économie nationale pour financer l'immobilier à travers les prêts hypothécaires octroyés tant aux promoteurs immobiliers, qu'aux acquéreurs des parcelles constructives dans un contexte d'urbanisation rapide. Cet aperçu général montre à suffisance le rôle important du MINDCAF, agissant en amont en matière de politique d'habitat du gouvernement, par la mise à disposition du foncier aux promoteurs et investisseurs ainsi que l'intermédiation, dans le cadre des procédures liées aux transactions immobilières. De manière singulière à travers notamment la délivrance du titre de propriété ou du titre foncier, le rôle du MINDCAF apparaît encore plus déterminant dans le cadre de l'activité du produit hypothécaire, en ce sens où il constitue la principale garantie exigée en contrepartie des crédits octroyés.

Je vais poursuivre mes propos en deuxième partie

par une description factuelle des séquences de procédures faisant ressortir le rôle du MINDCAF dans l'activité du Crédit Foncier du Cameroun. Je vais limiter les illustrations annoncées à 3 séquences de procédures respectivement relative à l'instruction de la demande de prêt, la gestion du prêt et le remboursement du prêt.

A la phase d'instruction des demandes de prêt : **Une demande de prêt** est jugée recevable lorsqu'elle est constituée d'un ensemble de documents tels que le titre foncier, le certificat de propriété. Ces deux pièces délivrées par le MINDCAF sont les plus importantes. Les risques les plus récurrents sont relatifs à la contestation des droits des prétendants et à l'authenticité du titre foncier (ventes frauduleuses, oppositions des ayants droits). Faute des diligences auprès du MINDCAF, ces documents nous exposent à des pertes de garantie du fait d'annulation du retrait du titre foncier en cause.

À l'étape de **la gestion du prêt** on procède à la formalisation et à la convention du prêt, le déblocage de fonds au client, l'intervention une fois encore du MINDCAF se traduit dans cette phase et selon les cas par : Premièrement, la délivrance du titre foncier morcelé ou muté dans le cas de l'acquisition du terrain de logements, l'inscription du propriétaire du terrain par les conservations foncières, l'hypothèque traditionnelle ou le renouvellement d'hypothèque. L'intervention du MINDCAF s'apprécie également dans le cadre des problèmes immobiliers par la mainlevée partielle d'hypothèque, lorsque le promoteur retient le titre foncier mère, afin de permettre aux acquéreurs de disposer des titres fonciers morcelés dans les dispositions du prêt de l'auteur. Les difficultés souvent rencontrées à cette phase de gestion de prêt découlent entre autres de la complexité et de la lourdeur des procédures impliquant une multitude d'intervenants. Elles sont susceptibles de retarder la mise en disposition effective des fonds au client, entraînant le différé contraignant ainsi le Crédit Foncier à suspendre le déblocage et à cantonner les prêts aux sommes débloquées avant la fin.

Je vais maintenant aborder la phase de **remboursement des prêts**.

L'intervention du MINDCAF ici s'apprécie à 2 niveaux selon les cas. Lorsque le client rembourse intégralement le MINDCAF intervient à la fin du prêt, à l'établissement du duplicata en cas de perte du titre foncier ou la radiation de l'hypothèque à la suite d'une mainlevée délivrée par le Crédit Foncier. En revanche, lorsque le prêt ne se rembourse pas normalement, et que le Crédit Foncier est contraint d'évaluer l'hypothèque, le MINDCAF procède à l'inscription du commandement aux fins de saisie de l'immeuble donné en garantie. En cas de dation de paiement ou d'adjudication d'immeuble, le MINDCAF procède à la mutation au profit de l'acquéreur qui peut être le Crédit Foncier, en l'absence de tiers enchérisseur. Il faut relever que les procédures sont en cours en ce moment pour 85% des immeubles dévolus au Crédit Foncier par adjudication ou mutation. Dans ce cas précis, les risques extrêmes dans cette ultime phase peuvent être, la perte de la garantie du fait de l'annulation ou du retrait du titre foncier donné en garantie avec pour conséquence, l'exposition de créances et la constitution des provisions.

En conclusion, il apparaît de manière indéniable que la pérennité de l'activité hypothécaire est tributaire du titre foncier qui constitue de fait le socle juridique de l'activité de Crédit Foncier du Cameroun, érigeant ainsi le MINDCAF en acteur clé de la politique de l'habitat du gouvernement. Comme nous avons pu le montrer à travers les illustrations, le MINDCAF en plus du rôle d'accompagnement et facilitation, est définitivement le garant de la sécurisation de toutes nos transactions, ainsi que celles du Crédit Foncier du Cameroun dont l'emprunt global s'élève à près de 200 milliards de FCFA. Si l'on extrapole cette garantie à l'ensemble des transactions immobilières financées par le système bancaire dans son ensemble qui s'élève à des milliers de milliards, vous saisissez aisément l'importance vitale du rôle du MINDCAF, dans le développement de l'économie camerounaise.

Je dois à cet égard relever pour m'en féliciter, le projet de numérisation de titre foncier a vocation à consolider d'avantage la sécurité de cet instrument juridique. Ainsi je saisi cette opportunité pour remercier solennellement le

Ministre des Domaines et des Affaires Foncières, qui dans le souci de renforcer la collaboration naturelle entre le département ministériel et le Crédit Foncier, a mis en place une plateforme collaborative qui suivra sans doute les évolutions futures de guichet unique et transactions immobilières.

■ 4^{ème} thématique : Le rôle du MINDCAF au sein de la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

Je voulais marquer le rôle du MINDCAF au sein de la Société Immobilière du Cameroun. La Société Immobilière est créée le 18 juillet 1952, avec un capital actuel de 75 milliards, c'est une société publique et est dénommée société d'économie mixte, du fait de sa multitude d'actionnaires allant de l'État aux particuliers. Nous avons opté pour une vision qui permettra à la SIC de produire massivement des logements, étant donné que notre rôle est de produire ces logements pour le compte de l'Etat. La vision de la SIC est axée sur quatre axes, qui permettra à cette société de reprendre, avec la production dont j'ai parlé tout à l'heure. Concernant le motif qui nous rassemble aujourd'hui, nous pouvons dire que le terrain c'est la richesse nécessaire, c'est pour cela que nous, au niveau de la SIC nous continuons de remercier le MINDCAF pour l'attention qu'il porte à la SIC depuis notre arrivée. Mais la difficulté que la SIC a est que ces terrains à 80% étaient bâtis sur les terrains privés de l'État et depuis 1994 l'ex-ministre avait enclenché les procédures pour que la SIC rentre dans ses propriétés, ce n'est qu'avec le management actuel du MINDCAF, qu'une plateforme a été faite entre la SIC et le MINDCAF. J'aimerais toujours rappeler que grâce au MINDCAF, les 150 logements que nous construisons de nos jours, nous avons obtenu un titre foncier en 2 semaines, contrairement à ce que les camerounais disent et est basé sur notre ancienne résidence, mais c'était un domaine privé de l'Etat. Pour que les banques aient l'hypothèque, il fallait absolument faire un titre foncier. Le Ministre a fait les diligences pour que ce soit effectif et cela nous a permis d'hypothéquer et d'avoir 10 milliards de FCFA pour lancer ces bijoux que vous voyez. Le deuxième élément que je

salué avec le MINDCAF, est le terrain de Nlongkak où nous avons 6,5 hectares depuis 1973, là aussi nous avons fait les diligences en un temps record, le MINDCAF nous a délivré un titre foncier sur ces 6,5 hectares. Ce qui a permis à la SIC de faire des partenariats avec les sociétés étrangères sur une valeur de 115 milliards. La SIC est vraiment riche avec sa propriété de 6,5 hectares évaluée à 31,5 milliards constituée d'une société de projet qui permettra à l'Etat de ne pas s'endetter pour construire contrairement aux directives du FMI. Cette société de projet doit elle-même reprendre les charges financières et bancaires pour soulager le budget de l'Etat. Nous constituons cette société à 35% de par la richesse foncière et l'investisseur fournit 115 milliards. Voilà un exemple de coopération qui permet à la SIC de lever la tête pour s'installer progressivement et de manière massive. Aujourd'hui, je parlais de 163 hectares et 5 hectares à BIKOKO à la suite de la faveur faite à la SIC par le Chef de l'Etat, donnant la maîtrise d'ouvrage entière à la SIC pour la construction de 10.000 logements avec une première phase, qui va être l'implantation d'une usine à commerce pour la production de masses de logements pour que le Cameroun s'arrime à d'autres nations en Afrique de l'Ouest, du Sud et du Nord. Cette implantation d'usine est basée sur 59 hectares. Les procédures sont en train d'être faites au niveau de la primature. Le MINDCAF ayant déjà rempli les permissions nécessaires, il ne reste que le décret du Premier Ministre le conférant à la SIC. Nous avons également un terrain de 163 hectares à ZOATOUBSI pour construire 9.000 logements, avec une usine qui produira par plaque et une autre pour le coffrage monolithique c'est-à-dire en 5 jours, la SIC pourra faire un appartement et en 1 mois et demi, nous aurons un immeuble. La finalité de la SIC est que l'Etat respecte la déontologie en matière d'occupation foncière, parce que si la SIC depuis 40 ans, a des logements sur des constructions qui ne sont pas sa propriété, c'est une entorse. Lorsque j'ai pris service, j'ai fait des tours en 2019. la majorité réclame des titres de propriété sur les sites de la SIC qui sont au nom de l'Etat. C'est cette difficulté qui continue toujours dans le programme gouvernemental où l'Etat a vendu des logements à plus de 12 milliards aux camerounais, mais à ce jour, il n'y a

pas de titre foncier y compris les logements qui ne sont pas achevés. Il est question d'accélérer ce processus là pour que ce qui s'est produit à la SIC depuis 40 ans ne se passe pas dans le programme gouvernemental. Merci pour votre aimable attention.

■ 5^{ème} thématique : La Mission d'Aménagement et d'Equippedement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR)

Merci Monsieur le modérateur de m'avoir passé la parole pour présenter une facette de la MAETUR qui n'est pas suffisamment connue, celui d'opérateur foncier majeur auprès de l'Etat. Mon propos va s'articuler sur 4 points : une présentation très sommaire de l'entreprise que nous dirigeons, l'importance des besoins fonciers à couvrir dans notre secteur, ensuite nous présenterons de manière plus large ce côté d'opérateur foncier, et avant de conclure nous présenterons la caractéristique du foncier qui est une composante essentielle de tout projet ainsi que la nécessité d'économiser ce foncier.

La MAETUR a presque 50 ans. Elle était un établissement public au départ et aujourd'hui une société à capitaux publics. Nous avons un capital social de presque 4 milliards et c'est une société, une personne morale de droit privé. L'objet de la MAETUR est la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement de terrains en vue de la promotion immobilière et de l'habitat. Ses réalisations sont nombreuses : la ville nouvelle de Yaoundé sur l'ouest qui s'étend sur 3 000 hectares avec les quartiers tels que Biyem Assi, Nsimeyong, Mendong, Maison blanche, Simbock etc, l'aménagement du boulevard du 20 Mai Yaoundé, les lotissements de golf, Mfandena, de Ngousso hôpital général à Yaoundé. La ville nouvelle de Douala-nord avec les quartiers Bonamoussadi, Makepe, Koto, Logpom, Logbessou etc, qui s'étend également sur 3 000 hectares. La restructuration de la zone nylon à Douala qui couvre 700 hectares de terrain mais abrite 200 000 habitants. La MAETUR est également présente aux côtés de l'Etat dans les grands projets tels que le programme 10 000 logements, le programme d'autoroute Yaoundé-

Nsimalen, programme national de restructuration de rénovation urbaine, programme de création de zones d'extension et bien d'autres. Il faut retenir que la MAETUR aménage les cadres de vie dans une quinzaine de villes camerounaises et a participé à la domanialisation de 15 000 hectares de terrain, créée 20% de tissus urbains dans la ville de Yaoundé et 20% de tissus urbains dans la ville Douala. Nous pouvons dire que 10% de la population du Cameroun réside dans une zone de MAETUR. Elle a ainsi produit pour revenir au foncier plus de 80 000 parcelles viabilisées et destinées à toute catégorie sociale. Voici de façon sommaire la présentation de la MAETUR.

S'agissant des besoins fonciers à satisfaire, le Cameroun a adhéré à atteindre les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 2 qui est de faire en sorte que les villes et les établissements urbains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Ceci a influencé la Stratégie Nationale de développement, laquelle également prévoit de développer les villes connectées inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir les programmes de logements sociaux en rétractant la planification urbaine. Et en termes de chiffres, la SND30 prévoit l'aménagement de 10 000 hectares de terrain constructibles, c'est-à-dire pratiquement 3 fois plus en termes de consommation de foncier brute. Toujours en matière de besoins à couvrir, nous parlons de 2 millions d'unités de logements avec un taux d'accroissement de l'ordre de 5% l'an, c'est-à-dire un accroissement de 10 000 unités chaque année. Le besoin en terrain aménagé est de plusieurs milliers d'hectares aménagés annuellement pour amorcer progressivement la résolution du déficit. À titre d'exemple, le programme 10 000 logements 50 000 parcelles requiert 2 000 hectares de terrain. Si vous comparez ce programme par rapport aux besoins, vous voyez les milliers d'hectares de terrain qui sont nécessaires et ensuite, il faut trouver du terrain pour les activités économiques en milieu urbain et rural, là encore plusieurs milliers d'hectares de terrain sont requis. Fort de ce constat, la MAETUR ambitionne de satisfaire une partie significative du besoin dans son plan stratégique de développement. Le mode opératoire de la

MAETUR dont on a présenté brièvement quelques réalisations, c'est la mise en œuvre d'un certain nombre de métiers, le métier de bureau d'étude foncière (urbanisme, voiries, réseaux divers etc..), le métier de maîtrise d'œuvre (bureau de suivi et de contrôle), le métier d'aménagement (conduite de projet lotissement, de restructuration urbaine, création de villes nouvelles etc..) mais d'abord le métier d'opérateur foncier. Devant la quantité importante de foncier requise pour réaliser les programmes d'aménagement, la MAETUR s'est impliquée depuis sa création dans le but de les accélérer dans les activités de sécurisation foncière à savoir, dans les actes préparatoires à la classification des assiettes foncières (domaine public, domaine privé), il y'a l'établissement des titres fonciers, la signature des documents restants dévolus au service du Ministère chargé des Domaines. En amont, ce métier consiste en l'acquisition des terrains de grandes superficies, c'est à dire la recherche des terrains, la négociation avec les ayants droits, la régularisation foncière et en aval l'établissement par morcellement de titre foncier au profit des promoteurs immobiliers, d'opérateurs économiques pour les activités diverses et de personnes privées.

La MAETUR et le MINDCAF collaborent donc dans ce secteur depuis la création de la MAETUR et nous disons qu'il s'agit d'une étroite collaboration. Au départ dans les textes de création de la MAETUR, il était dit qu'elle recevait de l'État des terrains libres de toute occupation et purgé de tout droit. En réalité que la MAETUR a fait face à la difficulté de trouver des terrains sécurisés c'est-à-dire, les terrains sur lesquels il est possible de prendre des engagements, des terrains avec des titres fonciers. Elle s'est de ce fait invitée au côté de l'Etat pour l'aider à procéder à la domanialisation des terrains, ce qui fait qu'elle a contribué à l'établissement au nom de l'Etat de plusieurs milliers d'hectares de titres fonciers. L'autre aspect de la collaboration c'est lorsque la MAETUR s'est mise à mettre à la disposition du public des dizaines de milliers des parcelles, l'Etat a contribué lui-même à produire dans ses propres services, les dizaines de milliers de titres fonciers qui était requis. Il convient de relever la campagne de production massive des titres fonciers des clients MAETUR qui a été décidé

par le Ministre des Domaines et la campagne spéciale qui a contribué à la mise en place d'une équipe d'une quarantaine de personnes qui sont les collaborateurs du Ministre des Domaines, mais également du personnel de la MAETUR. Cette campagne spéciale de production de titres foncier va s'étendre également pour pouvoir servir le titre foncier à la SIC et aux clients de la SIC qui sont aussi plusieurs milliers à attendre la délivrance de ce précieux document. Et enfin on doit citer les opérations d'acquisition de terrain de grandes superficies que le Ministère a agréé et grâce à laquelle opération, nous attendons obtenir dans les mois à venir des milliers de titres fonciers pour pouvoir lancer les opérations. Comme collaboration exemplaire et étroite, je voudrais simplement conclure en disant qu'on ne doit pas négliger la mobilisation du foncier parce que c'est une composante essentielle d'un projet. Le Directeur Général du Crédit Foncier, mais nous constatons que beaucoup de promoteurs quelquefois étrangers et autres structurent leur projets en se disant que le foncier c'est l'Etat qui le donne. Je pense que c'est une très mauvaise approche, ce n'est pas qu'il ne faut pas recourir à l'Etat mais, il faut savoir que le foncier c'est les procédures et les coûts et tous ces éléments doivent être intégrés faute de quoi, les projets vont acheter et effectivement, il y'a de nombreux projets qui sont bloqués ou qui n'ont pas pu démarrer parce que la composante foncière n'était pas correctement adressée. Donc le foncier à un coût et il faut l'intégrer. Le conseil que nous pourrions donner aux opérateurs, c'est d'économiser le foncier, cela veut dire optimiser la mise en valeur, l'occupation des sols pour qu'il revienne moins cher, que ce soit un plus simple à obtenir et pour éviter l'étalement de ville qui est également un fléau contre lequel nous devons résolument lutter.

Pour conclure, la MAETUR est un grand consommateur de foncier, plus de 15 000 hectares dans le passé et peut être 3 ou 4 fois plus dans le futur. Elle-même est outillée pour aider, faciliter les procédures d'obtention de terrain et de domanialisation. Ceci pour dire qu'elle est en mesure d'aide différentes, notre devise est **“Offrir aux ménages, aux collectivités coutumières, aux Collectivités Territoriales**

Décentralisées, aux promoteurs économiques et à l'État des terrains sécurisés, aménagés et durables” je vous remercie.

Modérateur : Le dernier son de cloche de cet après-midi vient de très loin, c'est la diaspora qui va s'exprimer, je passe la parole à maître Sorelle BEGUE-BUCHERT qui est notaire à Paris.

■ **6^{ème} thématique : Comment sécuriser les investissements de la diaspora et des étrangers au Cameroun ? (Maître Sorelle BEGUE-BUCHERT, Notaire, Paris)**

Bonjour à tous, je tiens à remercier le Ministre et son équipe pour la confiance accordée pour que je sois là aujourd'hui. Notaire à Paris-Opéra en même temps, j'ai été nommée experte pour l'Afrique au sein de la commission internationale de la chambre des notaires de Paris. Notre activité au sein de l'étude est centrée essentiellement dans tout ce qui concerne le droit international, ce qui nous emmène régulièrement à nous occuper de tout ce qui est vente, achat de biens immobiliers en France par des étrangers et par des non-résidents également. Ce qui m'amène à rencontrer régulièrement des compatriotes qui veulent investir au Cameroun et aussi des étrangers. Mais à chaque fois, j'ai régulièrement le même son de cloche des difficultés rencontrées, l'escroquerie foncière, je tente à mon niveau de rassurer tout le monde par rapport à toute la législation camerounaise qui est mise en place pour sécuriser les opérations. Je suis ravie d'avoir suivi avec beaucoup d'attention toutes ces interventions qui m'ont permis d'avoir un peu plus de connaissances pour rassurer les clients en France. Donc mon thème aujourd'hui portera sur **“comment sécuriser les investissements immobiliers des gens de la diaspora mais aussi des étrangers au Cameroun ?”** Comment faire face comme je vous le disais tantôt, à toutes les difficultés souvent liées à l'escroquerie, c'est essentiellement cela qui revient. Il m'a semblé dans une démarche de collaboration avec le MINDCAF, de voir dans quelles mesures on peut apporter des pistes de réflexion ensemble parce que nous avons des personnes qui ont

une réelle volonté d'investir au Cameroun, mais ces personnes craignent de ne pas voir aboutir des opérations, de ce trouver dans un procès qu'on a pas imaginé et donc pour cela, si je peux me permettre est-ce qu'il ne serait pas possible là je m'adresse au MINDCAF de créer une plateforme, une base de données qui permettra notamment pour les problèmes liés à la délivrance de plusieurs titres de propriété, une plateforme qui permettra au MINDCAF d'inscrire sur cette plateforme uniquement des titres qui sont délivrés que par le MINDCAF, ainsi on aura la certitude de l'authenticité des actes. Lorsque qu'un usager se présentera avec un titre de propriété, un titre foncier dont on ignore l'origine, le MINDCAF aura juste à rentrer les données, vérifier et normalement, le système étant bien fait, les alertes se mettront en route et l'opération s'arrêtera là. Cela nous permettra étant de loin de pouvoir contacter le MINDCAF en demandant la vérification parce que dans le cadre de mon activité, j'ai reçu des gens avec des titres fonciers pour vendre au moins 40 hectares au Cameroun, je me suis personnellement demandé si c'était possible, j'ai refusé la vente parce que je ne savais pas tous les tenants et aboutissants de ce titre foncier et là, le but est de mettre en place justement cette plateforme où on interroge le MINDCAF qui fait les vérifications et nous renvoie l'information par la suite. Ou encore, nous avons des personnes dans les familles en cas d'indivision, une seule personne décide de vendre le bien familial, on oublie les autres et quelques temps après on attaque le titre qui est délivré, dans ce cas l'acquéreur qui a acquis le bien et qui est de bonne foi, qui a payé lui se retrouve avec un titre qui est annulé du coup que faire ? Et tout à l'heure M. le Directeur Général du Crédit Foncier vous avez dit que vous octroyez principalement des crédits hypothécaires, ma question est donc de savoir lorsque nous avons un problème lié à un titre foncier qui est annulé que devient votre hypothèque ? Est-ce que vous considérez que l'hypothèque n'existe plus ? Comment vous retrouvez votre argent puisque que vous avez prêté l'argent ? Des droits ont été payés, l'acquéreur n'a plus les fonds en question, comment arrivez-vous à retrouver vos fonds puisque que l'assiette de garantie n'existe plus

? Et aussi ma question à votre endroit est de savoir est-ce que vous prêtez à des personnes de la diaspora ? Est-ce que si j'ai envie d'acheter au Cameroun je viens, je me présente, je vous apporte toutes les garanties qu'il faut, est-ce que vous allez me prêter les fonds pour acheter un bien au Cameroun ou alors vous me direz non nous ne prêtons pas au personne vivant hors du Cameroun ? Là ce sont les questions qui me sont régulièrement posées. Est-ce que les banques nationales accordent des prêts aux personnes vivant à l'étranger ? Parce que tout simplement fournir un effort financier d'apporter des sommes d'argent, un apport personnel cela implique beaucoup d'investissement et aussi beaucoup de sacrifice et donc, à partir de ce moment-là, les questions qui me reviennent sont est-ce qu'au niveau national on pourra satisfaire à mes besoins ainsi, je pourrai poursuivre mon opération d'acquisition d'un bien au Cameroun ? Toujours dans le même ordre d'esprit de collaboration, ne pouvons-nous pas imaginer également avec le MINDCAF à la suite de l'immatriculation du titre foncier, la délivrance d'un certificat qui va rassurer l'acquéreur en disant votre bien, votre titre foncier est bien enregistré au MINDCAF de façon à ce qu'il n'y aurait pas de fraude. Le but étant d'agir vraiment en amont pour anticiper les éventuels procès qui pourraient se manifester. Le problème que la diaspora déplore aussi, c'est l'absence d'accès aux interlocuteurs privilégiés. En général, lorsqu'un membre de la diaspora ou un étranger veut acquérir le nécessaire est fait, nous contactons les personnes sur place mais n'avons jamais de contacts direct avec celui qui est habilité à délivrer ou le signataire du titre foncier. Nous ne voyons pas ce qui pose problème dans la mesure où nous pouvons nous retrouver à avoir des titres fonciers qui ne soit pas valides puisque nous n'avons jamais rencontré la bonne personne et à partir de ce moment, que faire lorsque nous ne voyons pas celui qui agit ? Moi dans le cadre de mes fonctions, nous rencontrons le client et en acceptant de rencontrer l'utilisateur, nous avons une mission pédagogique parce que ce n'est pas tout d'acheter un terrain ou un bien immobilier, mais il faut aussi être capable d'expliquer à la personne comment faire. N'oublions pas que les trajectoires de vie sont tels que vos enfants,

nos enfants seront un jour étrangers et auront le choix d'une autre nationalité et auront envie de revenir au pays, nous leur dirons, non vous êtes étrangers, ne sommes-nous pas en train de faciliter la fuite des cerveaux aussi parce que lorsque nous avons appris à l'étranger, nous avons envie de mettre cela au service du pays, nous avons envie de participer à son développement. Pour conclure j'aimerais juste vous dire que le développement du Cameroun est une affaire de tous, son rayonnement nous fait tous plaisir et vous pouvez compter sur votre Diaspora. Il y a une diaspora silencieuse, efficace dans le travail, il suffit de voir les postes à responsabilités que beaucoup occupent, il suffit de voir les décorations et les reconnaissances que certains reçoivent. A ce moment-là n'hésitez pas, cette diaspora est au service du pays et je vous tends la main au nom de cette diaspora pour pouvoir travailler ensemble parce que nous voulons le rayonnement du Cameroun. Merci.

C'est sur ces paroles que le modérateur a mis un terme à la conférence tout en suggérant à tous ceux qui auraient des questions de se rapprocher des responsables du MINDCAF pour des échanges qui n'ont pu avoir lieu compte tenu du temps imparti qui a été épuisé.

Journée du 26 juillet 2023

Nous avons eu pour cette deuxième journée de conférences 5 administrations qui se sont succédées à savoir le Ministère des Travaux Publics (MINTP), le Conseil Supérieur de l'Etat (CONSUPE), le Ministère des Transports (MINT), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) et la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

► LA CONFÉRENCE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

La conférence du Ministère des Travaux Publics comme les précédentes, s'est tenue dans la salle de conférence du Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé, avec à la modération Monsieur

Romuald NTCHUISSEU NGOCK éditorialiste et portait sur le thème : **Les coûts et le financement des infrastructures routières et autoroutières : contraintes, opportunités et ambitions nouvelles dans un contexte de transformation structurelle de l'économie.**

Dans le cadre des exposés de cette conférence, se sont succédé respectivement Monsieur Donnat TAKUETE ingénieur en génie civil et Directeur des Etudes Techniques Routières et des Ouvrages d'Arts au MINTP ; Pr Dieudonné BONDOMA YOKONO Président du Conseil d'Appui à la Réalisations des Contrats de Partenariat (CARPA) ; Monsieur Jean Michel MBELLA EBOUMBOU Chef de la Division d'Ouvrages d'Arts au MINTP ; Valaire BESSALA Administrateur Civil et homme politique.

■ Exposé de Monsieur Donnat TAKUETE, Directeur Général Technique au Ministère des Travaux Public.

Bonjour et merci pour l'opportunité qui nous a été donnée de parler du coût des projets routiers. Ici je parle bien du coût des projets routiers parce que ceux qui sont généralement affichés et que tout le monde voit sont des coups des projets et non pas des coups d'itinéraire des travaux routiers. **Qu'est-ce que le coût d'un projet routier ?** C'est le coût de l'ensemble du projet y compris ces composantes. Nous savons qu'aujourd'hui au Ministère des Travaux Publics un projet routier n'est pas seulement l'itinéraire routier qu'on construit mais également d'autres infrastructures socio-économiques qui visent à accentuer la rentabilité économique du projet. A côté de chaque projet routier, vous avez le coût de la route qui est construite, mais également le coût des infrastructures socio-économiques (écoles, centre de santé, infrastructures marchandes), qui sont réalisées dans le cadre du projet pour accroître sa rentabilité et le coût du projet dépend de beaucoup de choses.

D'abord les hypothèses de conception de la route. Nous sommes en amont de la réalisation des projets routiers comme vous l'avez dit mais, les hypothèses de conception de la route influencent énormément sur le coût final qu'on aura pour

le projet. Je vais prendre l'exemple d'un seul critère, la vitesse de référence : en fonction de la vitesse de référence que vous allez utiliser pour concevoir, une route pourrait avoir un coût qui passe du simple au complexe suivant le relief dans lequel vous vous trouvez. Nous avons également les hypothèses de trafic qui sont utilisées : vous avez deux itinéraires routiers même s'ils ont le même linéaire et qu'ils n'ont pas le même trafic, ils n'auront pas la même structure de chaussée donc n'auront pas forcément le même coût. Je vais également prendre en compte d'autres éléments de l'environnement de construction du projet tels que l'hydrographie sur un itinéraire qui a assez d'ouvrages d'arts, vous n'aurez pas le même coût qu'un autre itinéraire qui n'en n'a pas ou qui en a moins. Donc le coût d'un projet routier doit être examiné en prenant en compte toutes les hypothèses qui encadrent la conception de cette route et aujourd'hui au Ministère des Travaux Publics, beaucoup de mesures ont été prises par le Ministre pour réduire effectivement le coût des produits routiers sur le plan technique. A cet effet, il a pris une note d'orientation méthodologique pour la conception routière qui vise à encadrer les hypothèses de conception en fonction de la catégorie et de la destination de la route, ce qui permet que nous n'appliquons plus forcément les mêmes hypothèses sur toutes les routes et puissions offrir une route à l'utilisateur suivant ses besoins.

Le ministère des Travaux Publics est aussi aujourd'hui entrain de migrer vers des techniques innovantes, celles-ci visent à utiliser de plus en plus les matériaux fournis sur place pour la réalisation des infrastructures routières ou même la réalisation des terrassements, parce que avec une faible résistance métallique peuvent être aujourd'hui améliorée avec les produits innovants et être utilisés permettant ainsi de réduire le coût, les délais de réalisation permettant également de réduire l'impact sur l'environnement. Je voudrais également soulever que le coût des projets routiers ne dépend pas que de ces facteurs internes qui sont purement techniques, il dépend également de l'environnement économique général, il faut dire que la construction de la route s'intègre dans un environnement économique et l'environnement économique institutionnel

influence forcément sur le coût de la construction routière, tout comme le climat des affaires qui influence les entreprises qui construisent la route. Ce sont des investisseurs, donc le climat des affaires influence forcément sur la façon dont ils vont construire les coûts de réalisation de leur projet. Si une entreprise va réaliser une tâche et être payée un mois après ce n'est pas la même chose que si elle va réaliser la tâche et être payée un an après. Il y'a des frais financiers qui vont s'ajouter. Ce sont ces éléments de l'environnement auxquels nous ne pouvons pas échapper et nous connaissons tous que le coût de la vie va croissant, avec l'inflation, le prix des matériaux sur le marché va croissant et forcément le coût de réalisation de l'itinéraire routier va également croissant vu qu'on utilise le ciment et autre pour réaliser les travaux routiers. Cela a un impact sur le coût.

Parmi les mesures que le Ministre des Travaux Publics a également prises, nous avons le guide de l'ingénieur de suivi qui nous permet à notre niveau sur le plan institutionnel d'amoindrir les influences de la gestion de projet sur les coûts. En ayant un guide pour la gestion du projet les lenteurs qui auraient pu engendrer des surcoûts pour le projet sont balayées au cours du cycle de la réalisation du projet. Voici d'entrée ce que je pourrais dire sur la question du coût de projet routier.

■ Exposé du Pr Dieudonné BONDOMA YOKONO, Président du CAPRA

Le problème de financement est très important dans tout projet et plus encore lorsqu'on parle de projet routier. Ces projets dont les coûts sont très importants et la question du financement a longtemps été abordé sous l'angle essentiellement budgétaire en mettant l'accent sur les ressources internes ordinaires des budgets des Etats, ensuite nous avons compris que le budget de l'Etat n'était pas à lui tout seul suffisant pour pouvoir adresser les questions des financements des infrastructures, nous sommes passé à l'endettement extérieur et nous savons tous où cet endettement nous a conduit. C'est à partir du moment où on atteint déjà les niveaux d'endettement élevés que nous avons identifié

des financements innovants pour redresser la question de la réalisation des infrastructures. Au titre de ces financements innovants, nous avons les partenariats publics et privés qui ont été identifiés et qui ont fait l'objet d'une législation et d'une réglementation dans notre pays. En effet, c'est par une loi du 29 décembre 2010 que le Cameroun a légiféré le partenariat public privé et lorsque nous parlons des partenariats publics/privés, il s'agit de cette technique qui consiste à associer le secteur privé au financement de la réalisation des investissements publics. En d'autres termes les coûts des infrastructures étant très élevés, le budget de l'Etat à lui tout seul ne peut pas y faire face et même lorsqu'on y ajoute l'endettement extérieur, nous avons toujours des difficultés. Je prends pour exemple notre Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2035, lorsque vous consultez cette Stratégie Nationale de Développement vous voyez les projets que nous y avons identifiés et qui doivent être réalisés dans cet horizon qui est d'environ trente-sept mille sept cent milliards de francs CFA. Mais, s'il faut compter sur le budget de l'Etat pour financer ces projets de la Stratégie Nationale Développement à l'horizon 2035, je crois qu'il faudra attendre environ 40 ans, parce que nous connaissons le niveau de notre budget d'investissement public. Ce serait tout à fait impossible d'atteindre nos ambitions à l'horizon 2035. C'est la raison pour laquelle il faut diversifier les sources de revenu et le partenariat public/privé apparaît comme une alternative à tout ce que nous faisons jusqu'à présent.

■ **Exposé de Monsieur Jean Michel MBELLA EBOUMBOU Chef de Division Ouvrages d'Arts MINTP**

Effectivement la route reste le vecteur dominant de la mobilité des biens et des personnes, c'est donc à juste titre que les questions de routes cristallisent beaucoup d'attention, parfois elles charrient beaucoup de passion. Ce que nous pouvons dire c'est que de l'idée de construction d'une route à l'exploitation de la route nous passons par les études préliminaires. Nous parlons de la contractualisation, des travaux proprement dit et enfin de l'utilisation de la

route. Cela veut dire qu'il y a une multitude d'acteurs qui interviennent et les intérêts de ces acteurs sont parfois divergents. L'acteur principal qui est le maître d'ouvrage aura pour rôle d'essayer de concilier, de mettre tout cela en musique pour qu'à la fin nous puissions atteindre les objectifs poursuivis. S'agissant du coût de la route, la question a été développée par mes prédécesseurs. La petite chose que nous pouvons ajouter est que dans le coût de la route, il y a les facteurs internes et aussi beaucoup de facteurs externes qui interviennent. Les facteurs internes nous pouvons dire c'est le déboursé sec, ce qui est nécessaire pour la construction de l'ouvrage proprement dit en termes de matériel, matériaux et main d'œuvre. Mais à côté de cela, les facteurs externes tels que les aléas, les marchés bénéficiaires et même les frais financiers induits par l'action humaine. Donc la question est vraiment complexe et nous pensons qu'au cours des développements qui suivront nous allons pouvoir apporter des précisions au public.

■ **Exposé de Monsieur Valaire BESSALA, administrateur civil**

Je suis très ravi de l'invitation que vous m'avez faite. J'ai été un peu embarrassé je dois l'avouer quand vous m'avez saisi mais je suis venu parce que c'est un débat qui est peut-être citoyen mais qui porte sur quelque chose ou un fragment de la vie sociale et sociétale qui impacte davantage non seulement sur notre développement commun mais surtout sur les aspirations du futur, de l'avenir. J'ai beaucoup réfléchi parce que le chef de ce département ministériel serait là aujourd'hui, alors je me suis dit peut-être, j'aurais des difficultés à m'exprimer, parce que c'est un administrateur civil, est-ce que je pourrais dire toutes les vérités. J'ai été ravi en arrivant aujourd'hui quand on m'a dit qu'il n'est pas là pour des raisons qui ne dépendent pas de sa volonté et je suis donc très content de pouvoir m'exprimer en son absence et j'espère que le rapport qui lui sera fait l'aidera d'avantage parce que s'il était là je n'aurais pas dit certaines choses.

Je crois que nous parlons des routes et pour moi, je ne vais pas entrer dans les aspects purement techniques, je les vois passer de temps en temps

mais je m'occupe plutôt de l'œil du citoyen. Je vais partir de quelques faits, vous savez le budget du MINTP 2023, je pourrais me tromper c'est 491 milliards, 8% du budget global de l'Etat, ce budget en 2014 était 262 milliards, nous sommes pratiquement partis du kit au double et figurez-vous que dans l'exercice financier budgétaire de 1er juillet 1983 au 30 juin 1984, le budget du Cameroun était de 520 milliards, à cette époque l'année d'avant c'était de 410 milliards. Si vous prenez 520 milliards comme borne supérieure en 1984 vous comprendrez que le MINTP a exactement le budget global de tout le Cameroun en 1984 et l'année d'avant, c'est-à-dire 1983 le MINTP a plus que le budget global du Cameroun. Si vous regardez dans la structuration du budget du MINTP, je parle sous contrôle des spécialistes, il est de 296 milliards pour le budget d'investissement ce qui veut dire que le reste du budget, c'est le fonctionnement. Alors on se pose encore la question : est-ce que le coût du kilomètre au Cameroun est raisonnable ? Je ne vais pas parler des partenariats, je reste sur la grande logique du libéralisme planifié qu'avait posé le président AHIDJO à travers les plans quinquennaux c'est-à-dire que nous devons planifier notre développement sur 5 ans. C'est parti de 1965 et le plan quinquennal est fini en 1987.

Il avait aussi proposé le développement autocentré, c'est-à-dire un développement qui ne dépend pas de l'étranger, c'est dire que nous faisons avec ce que nous avons, si l'étranger nous donne tant mieux, s'il ne nous donne pas faisons avec ce que nous avons. Si nous prenons les 296 milliards du budget d'investissement du MINTP, nous pouvons nous rendre compte d'une chose, le kilomètre de route au Cameroun, j'ai vérifié dans les données du CONAROUTE en 2013, elles peuvent être dépassée, vous pouvez m'arrêter et me corriger, c'est 205 millions le kilomètre chez nous. Nous sommes au double de la moyenne en Afrique subsaharienne c'est-à-dire que la moyenne pour construire une route c'est 100 millions, au Cameroun c'est 205 millions le double. Je suis allé sur un petit élément et je me suis dit si nous prenons la route à NKOL-ESSOMO et NDING 89KM qui a d'ailleurs été inauguré le 28 décembre 2020 par le Ministère et nous y ajoutons même

la petite bretelle NANGA EBOKO-BEKOKO, 6 km cette route a été construite à 55 milliard FCFA si vous divisez par les 95KM nous allons nous rendre compte le kilomètre est de 578 millions c'est-à-dire qu'avec les 55 milliards nous aurions pu faire 180 KM mais nous n'avons fait que 95KM parce qu'en fait, le CONAROUTE et notre Premier Ministre qui sont les patrons de cette affaire qui disent que la moyenne est 205 millions le kilomètre. C'est pour dire qu'en fait nous allons en perte dans ce que nous sommes censés faire dans nos ressources. Pour moi je m'interroge sur les routes que nous voulons, sur les routes que nous espérons. J'ai aussi vu à un certain moment l'ancien Maire de Yaoundé ANDRÉ FOU DA sous AHIDJO, la bretelle de la poste centrale à Mvog Mbi pour aller à MVAN vous sortez, puis allez vers l'axe lourd puis subitement la route devient un bec. A partir de Mvog Mbi jusqu'au bec, c'est la route du passé et cette route du passé ne nous a pas déçu jusqu'aujourd'hui, c'est pas une route de 9 millimètres ce que les enfants appelle une piste c'est la route du passé ; si vous faites Garoua le président AHIDJO a fait quelque chose de formidable il a fait une couronne routière au tour de la ville de Garoua qui jusqu'aujourd'hui survit, si vous voyez une route de 9 millimètres à Garoua ce sont des routes nouvellement construites mais celle AHIDJO sont toujours présentes ce sont les routes du passé ; la ville de Maroua une ville merveilleuse qui n'a peut-être pas eu la chance parce le président AHIDJO l'avait un peu négligé, mais qui a ceci de particulier qu'elle est extrêmement tracée, c'est une ville en damier mais, j'ai vu ce qu'on est en train de faire actuellement pour les route de là-bas et cela ne ressemble pas aux routes du passé.

Nous pouvons comparer les routes du passé aux routes du présent parce que les routes du passé sont celles des Hommes du passé mais, qui nous paraissent aujourd'hui avoir eu une plus grande idée de ce pays par rapport à nos Hommes du présent. Nous allons nous poser la question "les routes du présent que représentent-elles ?" je pense qu'elles ne sont rien d'autre que le reflet de notre ingratitude envers nos ancêtres. Vous comprendrez pourquoi je le dis, je suis très dur d'habitude, c'est pourquoi j'ai été surpris que vous m'appeliez. Les routes du présent ne sont

rien d'autres que la photo de notre égoïsme parce qu'en voulant faire ce qui nous plaît de manière individuelle nous finissons par priver le peuple et la nation de ce qui peut l'amener à l'émergence en 2035. Nous sommes à 12 ans de l'émergence et il n'y a aucune route qui a été construite sous le renouveau qui ressemble à l'émergence au contraire, les routes qui nous sauvent encore aujourd'hui sont celles du temps passé, du régime passé, moi je ne l'ai pas connu ce régime mais, je le loue aujourd'hui à travers les infrastructures que déjà mon grand-père me disait, ici c'est AHIDJO, ici c'est André FOUDA, nous ne parlons pas de bâtisse nous parlons des routes. Mais alors les routes de présent sont aussi le calque de notre inhumanité parce que j'ai pris cet exemple de la route de Nkol-essomo 55 milliard qui allait du simple au double, je ne vous parle même pas de l'autoroute Yaoundé-Douala, c'est une autre affaire très compliquée. Alors je me dis, est-ce qu'on pourrait alors construire les routes de l'avenir au Cameroun ? je n'ai pas dit les routes du futur j'ai dit les routes de l'avenir, c'est-à-dire celles qui appartiendront à ceux qui viendront après nous parce que si nous, du présent n'avons pas pu calquer ce que nos prédécesseurs ont fait de bien à fin de l'améliorer dans le présent, nous ne pourrions servir qu'un mauvais exemple à ceux qui viennent après nous, parce qu'il n'ont pas connu ceux du passé que nous avons connu, il ne nous connaissons qu'avec notre médiocrité donc les routes de l'avenir risque d'être les routes de la médiocrité, les routes de la stagnation. C'est pour cela que je vais peut-être revenir sur le débat à fond le moment venu.

J'aimerais vous dire ce qui a inspiré mon propos, c'est le second couplet de l'hymne national, je pense qu'on devrait le réciter à tout jamais, peut-être pour ceux qui l'ont oublié **“tu es la tombe où dorment nos ancêtres”** nos ancêtres dorment sous cette terre nous ne pouvons pas faire certaines choses, **“le jardin que nos aïeux ont cultivé”** ils ont cultivés nous moissonnons aujourd'hui et nous n'arrivons pas à cultiver pour ceux qui viendront après nous pour que eux aussi, ils moissonnent demain, **“nous travaillons pour te rendre prospère”** parce que vraiment les routes que nous construisons aujourd'hui peuvent durer pour ceux qui arrive, **“un beau jour enfin nous**

serons arrivés de l'Afrique soit fidèle enfant” j'ai pris l'exemple de l'Afrique noir subsaharienne, le Cameroun n'est pas un exemple de pays routier, en Afrique nous sommes 32^{ème} au classement et **“progresse toujours en paix”** la paix, s'il n'y a pas de routes est-ce qu'il peut avoir la paix ? qui se souvient qu'au nord-ouest/sud-ouest le problème de la route était aussi inscrit à l'ordre du jour des revendications? j'ai appris que ça piétine depuis 4 ans aujourd'hui Babajou-Bamenda, ce n'est jamais terminé pourtant, il me semble que ce n'est pas l'argent qui manque, **“espérant que tes jeunes enfants t'aimeront sans bornes à jamais”** fin de couplets. Est-ce que nous aimons notre pays, est-ce que ceux qui viendront après nous aimerons ce pays ?

Les échanges

Question du modérateur : La Banque mondiale s'est émue en considérant que le Cameroun taxe le km à 4 ou 5 fois plus que dans des pays de même niveau, qu'est-ce qui peut expliquer cette flambée du coût du km dans nos projets routiers ?

Réponse de M. TAKUETE : Je voudrais avant de donner un élément de réponse à votre question et être complété par mon collègue revenir sur quelques chiffres que M. Valaire BESSALA a donnés. Il a donné le budget du Cameroun en 1984 et celui du MINTP en 2023. Je voudrais que nous comparions tout, à cette époque-là combien coûtait un sac de ciment et aujourd'hui combien coûte-t-il ? Ce sont des intrants qui entrent dans la construction de la route ou encore combien coûtait une tonne de bitume et combien coûte-t-elle aujourd'hui ? pour comparer les réalisations. C'est pour dire que même avec un budget 10 fois plus important on peut ne pas être en mesure de faire la même chose en fonction de l'environnement comme nous l'avons dit tout à l'heure. Dans mon propos liminaire, j'ai précisé que la construction de la route n'est pas isolée du contexte institutionnel et économique global du pays. Si vous faites la même comparaison, je pense que vous aurez une bonne raison. Vous avez également donné le budget d'investissement du MINTP en 2023 en disant qu'il est de 296 milliards, il ne faudrait pas se tromper en disant que le reste c'est le budget de fonctionnement qui est

à la baisse depuis 2014, il est passé de 12 milliards à moins de 8 milliards. Certaines de nos activités sont considérées comme du fonctionnement au sens économique, par exemple l'entretien routier par le Fonds routier, ce que nous utilisons pour aller sur les chantiers est de plus en plus réduit et ne nous permet pas de faire ce que nous entreprenons. De même, ce budget représente environ 25% des besoins. S'agissant du coût au km, la comparaison seule n'est pas la bonne démarche parce que derrière le coût, il y a d'autres considérations à prendre telles que le coût du carburant, le coût de l'intrant bitume rendu sur le chantier. Il faudrait pouvoir entrer en détail et tenir compte des éléments qui accompagnent la constitution du coût. Le phénomène de corruption peut bien exister c'est pourquoi j'ai parlé tout au début du climat des affaires, qui influencent le coût qu'une entreprise peut proposer et les investisseurs tiennent compte de ce climat qui va forcément influencer le coût de la route.

Réponse de M. MBELLA : M. BESSALA a évoqué le budget du Cameroun de 1982 à 1984. En 1982 nous avions un linéaire du réseau routier autour de 50.000 km aujourd'hui nous sommes à 121.800 km ce qui veut qu'il y'a évolution de côté-là. La comparaison n'est pas toujours raison car, nous comparons des objets qui ne sont pas de même nature. Si nous prenons 1 km de route où nous avons par exemple un ouvrage d'art de 100 m qui peut être en lui-même autour de 3 milliards, lorsque nous prendrons donc le coût moyen, il faudrait en tenir compte pour nous rassurer de ce que nous faisons une bonne comparaison.

Question du public : De façon concrète quels sont les mécanismes enclenchés par l'Etat pour le financement des projets routiers et autoroutiers ?

Question du public : Nous avons des routes qui ne sont pratiquement jamais achevées dans les délais annoncés, qu'est-ce qui pose problème ?

Question du public : Aujourd'hui que le coût de la route est assez élevé, qu'avez-vous pensé des produits innovants qui sont moins coûteux pour la réalisation de nombreuses routes ?

Réponse de M. BONDOMA : Je commencerais par répondre à la question sur les mécanismes

de financement des projets routiers. Dans mon propos liminaire, j'ai indiqué que les projets routiers comme beaucoup d'autres projets d'infrastructures, s'appuient tout d'abord sur le budget de l'Etat parce c'est un investissement public. Dans ce budget nous avons les ressources internes ordinaires et les ressources externes, les premières sont tirées de la fiscalité et les secondes sont tirées de l'endettement auprès des divers partenaires financiers étrangers. Mais ces deux principales sources ne suffisent plus pour financer nos infrastructures à hauteur de nos ambitions raison pour laquelle à cette principale modalité de financement routier, nous avons pensé que nous pouvons aller vers des financements innovants et au titre de ceux-ci, le partenariat public/privé a été mis en place et depuis lors, il y'a des contrats de partenariat public/privé qui ont été signé dans ce secteur à l'exemple du projet d'autoroute Kribi-Lolabé ; le projet de modernisation des péages au Cameroun.

Concernant le non-respect des délais, je pourrais dire avant que les experts du MINTP ne reviennent dessus qu'avec le partenariat public/privé, il y'a un avantage qui réside dans le transfert de risque, ce qui pourrait conduire au respect des délais et à la garantie de la bonne qualité de l'ouvrage parce que le partenaire privé dans ces contrats a l'obligation non seulement de financer et de construire, mais également de faire la maintenance, or s'il construit un ouvrage de mauvaise qualité, il va supporter de lourdes charges quant à la maintenance durant l'exploitation ce qui est contre son intérêt.

Réponse de M. TAKUETE : Concernant la question des coûts et l'utilisation des produits innovants, j'ai dans mon propos liminaire donné des éléments qui constituent le coût de la réalisation de la route parmi lesquels la chaussée qui aujourd'hui représente parfois 15% à 40% du coût de la réalisation de certains itinéraires routiers. C'est pourquoi au niveau du MINTP, le Ministre a instruit l'utilisation des produits innovants qui permettraient d'améliorer les caractéristiques mécaniques des matériaux trouvés en place pour leur permettre d'être utilisable en assise de chaussée, ce qui permettra de réduire le coût, les charges liées au transport et les coûts liés à la pollution de l'environnement. De même

pour la réhabilitation de nouvelles chaussées, il a également été prescrit des techniques de retraitement ou de recyclage des chaussées en place. Celles-ci permettent avec l'ajout de certains produits d'améliorer la structure de la chaussée en place pour lui donner la capacité de pouvoir supporter plus de trafic durant 15 à 20 ans.

Réponse de M. MBELLA : Le délai est l'un des critères qui permet de juger de la bonne réalisation d'un projet aux côtés du coût et de la qualité. Il se trouve que lors de la réalisation d'un projet nous pouvons faire face à des contraintes techniques ou financières et celles-ci impactent de façon générale sur les délais. Je vais prendre l'exemple d'un projet dont l'emprise routière n'est pas libérée à son démarrage, le temps que nous passons à libérer cette emprise les travaux ne se font pas, nous pourrions essayer de mettre en place des mesures de rattrapage, mais cela peut avoir de l'incidence sur les délais et une fois que les délais sont touchés, très souvent le coût est également impacté. Pour ce qui est du Nord-Ouest pour revenir sur ce que M. BESSALA soulevait, beaucoup de projets sont en cours, les travaux de la route Babadjou-Bamenda ont repris et la réception de la 1ère section est annoncée avant la fin de cette année. Il y'a d'autres projets dont les financements sont disponibles et sont en phase de contractualisation.

Réponse de M. BESSALA : Je ne réponds pas aux questions, mais je pose des questions rhétoriques. En 2013 le Premier Ministre du temps avait instruit la création de 4 centrales de concassages, étant donné que les routes coûtent chères, parce que les granulats ne sont pas produits par l'Etat mais, par des privés et on a défalqué 10 milliards et j'ai vérifié cela n'existe pas bien que l'argent soit sorti. Je voudrais parler du carboncore qui est une technique qu'un de nos concitoyens à ramener au pays pour aider à réduire les coûts de construction des routes en termes d'utilisation des matériaux et en termes de délais. Cela a été utilisé sur la route Yaoundé-Afanoyoa, elle existe toujours et depuis cette technique et ce monsieur ont été écartés. Je voudrais terminer en parlant de la corruption, pour savoir si cela existe ? C'est très simple, les marchés publics interdisent le fractionnement des marchés, mais les agents de l'Etat ont choisi

le fractionnement des projets pour contourner la procédure. Ce thème et cette plateforme m'ont intéressé, je suis ravi d'avoir été là, j'espère qu'à partir de là, nous ferons davantage mieux, si nous avons un peu plus de patriotisme.

C'est sur ces considérations que la conférence du MINTP a pris fin.

► LA CONFÉRENCE DU CONSUPE

La modération de cette conférence a été par Monsieur Jean Jacques ZE.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière, l'Etat du Cameroun a créé un ministère en charge du Contrôle Supérieur de l'Etat présenté comme l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Il s'agit dans ses missions de s'assurer du respect des règles d'éthique et de déontologie qui gouvernent le secteur de la protection de la fortune publique dans notre pays. Les missions sont diverses. Ils sont du contrôle de la gestion des fonds publics, de la promotion d'une saine gouvernance publique financière et administrative, de l'audit externe des services publics, des sanctions de la responsabilité des ordonnateurs et des gestionnaires des deniers publics considérés comme indéliçables.

Dans ce contexte le thème retenu cette année parle des infrastructures. Le rôle du Contrôle Supérieur de l'Etat est naturellement questionné et les réponses seront proposées autour du thème « **promotion de la bonne gouvernance gage du développement des infrastructures et de la transformation structurelle de l'économie camerounaise** ». Le CONSUPE est naturellement conduit par Madame la Ministre Déléguée à la Présidence chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat. Une fois de plus, elle est présente au SAGO pour gouverner sa conférence en présence des membres du gouvernement qui ont répondu à son invitation.

Madame la Ministre Déléguée à la Présidence chargé du CONSUPE

Mes chers collègues membres du gouvernement ici présents, Mesdames Messieurs les Directeurs Généraux, chers participants, merci d'avoir honoré

notre invitation à participer à cette conférence technique, visant à vous informer sur la manière dont les services du Contrôle Supérieur de l'Etat, institution supérieure du contrôle des finances publiques du Cameroun, s'efforce de s'assurer que les projets d'infrastructures de l'état sont bien exécutés et par conséquent que les objectifs de développement économique sont atteints.

Chers participants, au cours de ces dernières années, nous avons tous remarqué que le Cameroun s'est transformé en un immense chantier de construction. Ceci est conforme à la vision du Chef de l'Etat de faire de son pays un Etat émergent à l'horizon 2035 et son plan spécial de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces stratégies de développement visent à améliorer le niveau de vie des camerounais en augmentant les infrastructures éducatives et sanitaires, les réseaux de transport, l'approvisionnement en électricité, en eau etc. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs projets d'infrastructures tels que la construction des écoles, les hôpitaux des marchés et centres commerciaux, la construction et l'extension des réseaux routiers et ferroviaires, la construction et la rénovation des ports maritimes et la rénovation des aéroports, la construction des barrages hydroélectriques pour renforcer l'approvisionnement en eau et en énergie ont été lancés par l'état sur l'ensemble du territoire national, à travers la coordination des ministères ou des démembrements de l'Etat qui sont tous représentés ici au SAGO.

Chers participants, si certains de ces projets ont été exécutés avec succès, d'autres ont été abandonnés ou mal exécutés principalement à cause des détournements ou de la mauvaise gestion des ressources mises à disposition pour leur exécution. Afin de remédier à cette situation, le CONSUPE investi de la mission de protection des deniers publics, travaille sans relâche sous les très hautes directives du Chef de l'Etat, pour assurer l'utilisation optimale des ressources dédiés à ces projets. Cela se fait soit à travers un programme de prévention qui consiste à former tous les acteurs impliqués dans le processus d'exécution de ces projets, sous les bonnes pratiques managériales, soit à travers la

détection des actes de détournements de deniers publics ou des fautes de gestion pour s'assurer que les auteurs de ces actes soient sanctionnés et que les fonds soient récupérés. Ces actions seront brièvement présentées par le Professeur Madame NJILLA Rose, Inspecteur d'Etat Chef de la Division de Contrôle et des Inspections des Entreprises Publiques et Parapubliques.

Ladies and gentlemen the theme of our conference promotion good governance a guarantee for infrastructural development and structural transformation of Cameroon's economy will be developed under three subtopics which I will briefly introduce to you. The first subtopic focuses on the capacity building of public finance management stakeholders. Primarily the vote borders and their subordinate. Indeed, for CONSUPE it is of critical importance for these stakeholders to master good practices in the management of public infrastructure beginning from their maturation to acquisition and exploitation to their disposing. The second subtopic who deal with the audit of management of government infrastructure an activity through which CONSUPE oversees the implementation of good practices and were necessarily makes recommendations to remedy the short comings observe or even take preventive measures for avoid major loses in public finance. The third and last subtopic, seeks to address the question of accountability as an indispensable exercise in any democratic sticks. Here stakeholders are required to explain their actions in infrastructural management before the budget and finance disciplinary board which may commit their liability where such acts violate throughs and regulation recalls or do not comply with good practices. In conclusion ladies and gentlemen, I want more thank all of you for taking your precious time of your busy schedules to honor us with your presence I have no doubt that this sharing was been mutually beneficial to us and wish you all an excellent SAGO Long live Cameroon.

Le modérateur : Merci beaucoup Madame le Ministre pour ce propos introductif qui a planté le décor. Vous avez joué mon rôle en annonçant le prochain intervenant. C'est aussi cela l'habitude du management que vous manifestez

régulièrement.

Professeur NJILLA Rose : Les actions énoncées par le CONSUPE :

Le gouvernement du Cameroun faisant suite aux sérieux problèmes de gouvernance au cours des décennies 1990, et conscient de l'impact négatif de cette situation sur les efforts de développement et transformation économique, s'est engagé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un ambitieux programme national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. La Banque mondiale définit la Bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources économiques et sociales consacrées au développement. Le secteur des infrastructures, plus que les autres secteurs, est concerné par la bonne gouvernance, au regard de son rôle sur la croissance économique.

L'on distingue habituellement les infrastructures sociales et les infrastructures économiques qui sont l'ensemble d'équipements de base dont une société a besoin pour permettre la production et la consommation. Les six principaux domaines concernés par le développement des infrastructures dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 sont l'énergie, le transport, les télécommunications l'eau et l'assainissement, la modernisation urbaine et la gestion domaniale et foncière.

Au regard donc de leur impact sur la croissance de l'économie d'une part, et des contraintes budgétaires d'autre part, il importe de faire le meilleur usage possible des ressources allouées à leur développement. Aux sources provenant des impôts, des emprunts et du modèle d'externalisation des fournitures par le biais du partenariat public-privé. Malheureusement, le gaspillage et la corruption en tant que fléau social ont fait leur nid dans ce secteur. Le chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya le relevait déjà pour le déplorer, dans son discours à la nation du 31 décembre 2012 dans lequel il faisait le point sur les efforts consentis en vue de la réalisation des grands projets dans les secteurs de l'énergie, des travaux publics, de l'urbanisme de l'habitat, des télécommunications en ces termes « je suis bien conscient que nous devons compter avec l'inertie,

l'incompétence voire la malveillance de certains qui freinent notre redressement, s'y ajoute la corruption sous toutes ses formes et la fraude ». C'est pour remédier à ces comportements peu orthodoxes que l'Etat du Cameroun s'est doté d'organes ou d'institutions dédiés à l'assainissement de la gestion des deniers publics.

Les services du contrôle supérieur de l'Etat, qui en font partie, jouent ce rôle à travers ses missions qui sont déclinées par l'article 2 du décret n°2013/ 287 du 04 Septembre 2013 dans son texte organique. Il s'agit des missions de prévention, des missions de contrôle et des missions de contribution aux sanctions.

Relativement aux missions de prévention, l'article 2 du décret organique du CONSUPE dispose que le CONSUPE a entre autres missions de contribuer à l'appui au renforcement des capacités des ordonnateurs et gestionnaires de crédit publics, à l'appui technique, méthodologique et pédagogique en matière de contrôle administratif et d'audit interne d'autres départements ministériels et d'autres organismes publics et parapublics. Par ces missions d'éducation et de formation, les participants lorsqu'ils interviennent au niveau opérationnel de leurs entités, sont équipés pour une bonne exécution de leurs tâches en conformité avec les normes internationales. Concrètement cette mission se fait par le biais de la production des outils à l'instar des manuels de procédures et des sessions de formation ou des séminaires. Généralement des rapports de mission produits à la fin des vérifications par le personnel formé, sont exploités pour trouver des solutions aux problèmes relevés.

En somme par la formation, le personnel devient un acteur de progrès par la valeur ajoutée de ses missions et les recommandations fortes et palpables qui participent à la bonne gestion des finances publiques. Pour les responsables du niveau stratégique c'est-à-dire les ordonnateurs et les gestionnaires de crédit, cette formation leur permet d'être suffisamment outillé sur leurs responsabilités managériales administratives disciplinaires et surtout sur les concours de l'obligation de résultat qui leur incombe. A l'issue du conseil du cabinet du 26 janvier 2023,

le Premier Ministre Chef du Gouvernement a instruit au Ministre délégué chargé des services du Contrôle Supérieur de l'Etat de conduire en permanence les activités de renforcement de capacités des ordonnateurs de crédits publics au niveau stratégique et opérationnel afin de concourir à l'amélioration de leurs performances.

Les activités de contrôle du CONSUPE : elles se déclinent en missions de vérification d'urgence et en missions de contrôle. Les missions de vérification d'urgence sont des missions préventives destinées à évincer ou à corriger au plus tôt les errements des gestionnaires ou d'éventuels actes de mal gouvernance. Par le biais de cette procédure les vérificateurs peuvent glaner des informations et établir un rapport sur certains actes de gestion, identifier les préjudiciables aux intérêts de la puissance publique. Ses missions sont généralement déclenchées par des dénonciations, dans ce cadre, le CONSUPE a signé un protocole d'entente avec les organisations de la société civile en 2018. L'objectif de cette démarche participative est de réduire autant que possible et à temps utile, l'impact négatif de tout comportements de mal gouvernance dans son champs d'intervention.

Au regard de la gravité de certains faits et des éléments probants glanés autour des investigations, les missions spéciales instruites par le Chef de l'Etat, autorité supérieure des services du Contrôle Supérieur de l'Etat, ont été déployées et ont abouti à la prise des mesures correctives et à la sanction des gestionnaires indécents. Relativement aux missions de contrôle, il convient de rappeler que les services du Contrôle Supérieur de l'Etat se déploient selon un programme annuel préalablement validé par le Président de la République. Les auditeurs peuvent également mener des investigations en dehors de ce programme sur très hautes instructions du Président de la République, c'est ce que nous appelons les missions spéciales. Dans le cadre de ces missions qui peuvent être des missions de conformité, des missions de performances, des missions d'évaluation des programmes et des projets, des missions de contrôle financier, il est procédé à toute les investigations portant sur les fournitures de matériels et des travaux.

Afin de leur permettre de bien mener leurs investigations des vérificateurs disposent d'une commission d'emploi qui leur permet en cas de besoin, de requérir la force publique. Ils peuvent également, en cas de nécessité prendre des mesures conservatoires ou proposer ces mesures à la hiérarchie.

Comme mesures conservatoires, on peut citer le blocage des comptes bancaires des services contrôlés, la suspension de l'exécution des actes susceptibles de constituer une irrégularité, la suspension des fonctions de la personne contrôlée, l'interdiction de déplacement à l'étranger des responsables des services vérifiés, la saisine de l'autorité compétente en vue de la mise sous hypothèque légale des biens des personnes mises en cause. Plusieurs missions de vérification ont été déployés par les services du Contrôle Supérieur de l'Etat dans les secteurs de l'énergie, de l'habitat, des télécommunications, des travaux publics, de la santé, de l'éducation.

Parmi les griefs habituellement relevés, l'on peut citer l'absence de maturation des projets, l'inexistence des disponibilités financières avant le lancement de la commande, la passation d'un marché à dépassement des crédits ouverts, l'adjudication d'un marché au profit d'un prestataire n'ayant pas une substance financière suffisante, la non sécurisation du patrimoine, la certification des dépenses sans exécution des travaux, l'engagement d'une dépense sans pièces justificatives, l'absence de la maîtrise d'œuvre ou le retard dans le lancement des marchés de maîtrise d'œuvres, la dissémination des équipements livrés, la non mobilisation des cautions.

A l'issue de ses missions, les auditeurs formulent des recommandations. L'exécution des recommandations est parfois formulée lorsque les auditeurs sont encore sur le terrain, cela permet la sauvegarde de la fortune publique grâce aux mesures correctives qui sont prises pour traiter le risque relevé. L'on a abouti ainsi à des recouvrements et à des renversements des sommes d'argent suffisamment importantes, à l'arrestation des montants déjà perçu par des prestataires dans des décomptes définitifs, à des

reprises des travaux, à de nouvelles acquisitions des infrastructures par les fournisseurs, à la paye des cautions en garantie et à la sécurisation du patrimoine. Certains rapports du CONSUPE ont servi de source d'inspiration à l'élaboration des notes de service, des circulaires et d'instructions pour le respect et la mise en place des normes et exigences de gestion.

En ce qui concerne l'appui aux activités de sanction, nous le savons tous, la conséquence normale du contrôle est la sanction positive ou négative des actes posés. Si le CONSUPE n'a pas de pouvoir propre de sanction, il y contribue de deux manières :

Premièrement, au regard de la gravité de certains faits et en droite ligne du décret N° 97/048 du 05 Mars 1997, relatif aux missions mobiles de vérification le chef de mission peut proposer au ministre délégué la saisine de l'autorité judiciaire compétente en vue des poursuites légales.

Deuxièmement, dans le cadre de l'appui à la sanction, le CONSUPE héberge le Secrétariat du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière, chargé de sanctionner des irrégularités contenues dans les rapports de mission. Dans le cadre des travaux d'infrastructure, on peut relever comme faute de gestion ayant été retenue par cette instance, la certification des travaux fictifs ou partiels, la validation des prestations en dépassement du montant initial d'un marché, la modification irrégulière de la consistance des travaux dans le cadre de l'exécution des contrats, la réception des fournitures sans lien avec l'objet d'une caisse d'avance, la certification et la réception des travaux non conformes aux spécifications techniques du contrat, la pratique des achats directs à des montants supérieurs au seuil réglementaire, l'achat des matériels en seconde main sans l'autorisation du Premier Ministre. Le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière outre l'amende prononcée à l'encontre des gestionnaires indéliçats, permet aux personnes morales de droit public de rentrer dans leurs droits du fait de la mise en débet, au prorata du préjudice subi et le suivi de l'application des sanctions en liaison avec l'instance interministérielle dédiée à cette cause.

En guise de conclusion, les infrastructures sont l'épine dorsale de toute société en ce qu'elles sont indispensables à la prospérité nationale. Vu l'importance stratégique des projets d'investissement et leur caractère budgétivore, le CONSUPE par ses missions de prévention, de contrôle et d'appui à la sanction des gestionnaires indéliçats, contribue à une utilisation efficiente et efficace des fonds dédiés à cette cause. Le fait pour les gestionnaires de savoir que leurs transactions financières peuvent être auditées à tout moment est déjà un frein aux actes de mal gouvernance. Fort de toutes ces considérations l'on peut soutenir que le CONSUPE dans sa mission de gardien de la fortune publique est un acteur majeur dans le développement des infrastructures et la transformation de notre économie.

Qu'il soit enfin permis de reprendre pour terminer les propos du Ministre Délégué dans son discours le 10 Février 2023, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an « cette année nous allons intensifier nos outils de contrôle contre les ordonnateurs, les gestionnaires de crédits publics, en plus le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière va aussi systématiser les sanctions contre ceux-là qui auront été jugé indéliçats ». Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Le Modérateur : Merci beaucoup Madame le chef de Division des Inspections et du Contrôle des Entreprises du Secteur Public et Parapublic au Ministère du Contrôle Supérieur de l'Etat. Après vous avoir écouté, on a envie de tout emballer et partir, vous abattez un travail énorme mais, le public va vous adresser des questions qui pourraient susciter des réponses et des améliorations possibles. Avant l'échange avec le public, nous allons permettre au Dr Wabang de présenter la synthèse en anglais de votre intervention.

Thank you Mr. the moderator for giving me the floor to Speak.

The development of this structure is a sustainable strategy designed to accelerate the life vision by treating growth to development that can consolidate à structural consummation of economy over

the large form can largely be attributed to governance issue related to corruption and the commitment and management irregularities by authorising officers, managers and controllers of public finance which governance has therefore limited the quality as well as the quantity of planning infrastructure and handicapped the building of the human capital in the country. This has resulted in weak local chaining structures, low level of productivity and problems with access to Land and farming. To reduce the effect of these consent on growth the Cameroon strategy is focused on improving the foundation for emergence such as establishing modern infrastructures giving a setting to private, promoting public private partnership and providing public goods and merit goods. The engines of growth include technology, capital and then... of recent Cameroon has opted for an import substitute and industrialisation policy, that will eventually lead to the promotion and expansion of local entrepreneurship to provide à market for local durable consumer goods, create incentive for investment and promote export.

However, the engine needs to be all input governance in order to achieve emergence by 2035. The supreme audit office which is the supreme audit institution of Cameroon in charge of external audit plays a major role in the promotion of good governance through 2 main programs the prevention and intensification of audit and sanction.

Some important fundings related to the development of infrastructures revealed in audit report that, supreme audit office concerning the non-respect of the public good include: Launching of immature projects on the administrative financial and technical plan, Over billing of public contracts, Ineffective evaluation of projects by internal evaluation events, the commitment of an expenditure without a regular or subsistent support entrepreneur, the commitment of an expenditure without available funds, the commitment of expenditure in excess of the appropriation without the authorization of the competent authorities, Irregular modification of the allocation of funds, the deliberate commitment of the entity in operation that can manifestly ruin inopportune in disproportion with its real means and what

of public contracts that carry out preliminary schedule, the spiring up of a contract in a smaller contract or project with a will to withdraw it from a competent. The commitment, liquidation, authorization or confiscation with expenditures without execution of work prohibition of services and goods, the authorization of expenditures resulting in the payment of a contracts in excess of its amount and amendments, the award of contracts to companies in the courses of collapsing, Contracting with companies with lack of financial, knowledge and technical guarantee and what of public contrate without their examination by the competent public precondemn, what of public contract without ensuring the freedom access to public precondemn equal treatment of candidates and transparency, what of public contrate without competing bidding or prior authorization by the authorities setting aside the control engineer in the context of the executional in the public council, modification of public contracts without amendments, wrong initiation of the termination procedures for a contract having been abandoned, commitment of expenditures with the payment of additional work within the framework of the public council without amendment, signing of public contract without having the capacity to do so on the evaluation of the work on a public contract, on reserve acceptance of work partially executed within the framework of public contract, lack diligence in order to ensure that tenantries of late deliveries of public work are retained, and what of contracts with mutual agreements without the consultation of the bidders and finally negotiations of memorandum of understanding with foreign companies with definite interest. In a nutshell, the supreme audit provides a systematic process of objectively obtained and evaluating evidence to managerial division confirms will be established. This institution is important and indispensable in the sense that it provides government legislative bonus to governors and the general public with information and independent and accusive assessment concerning the toward ship in performance of government policies, projects, programs.

The supreme audit therefore service aims as an important pillar of our national democratic system government mechanism and plays and important

role in enhancing public sector administration by invoicing the principles of transparency accountability guidance and performance.

Réaction des populations à travers le vox pop :

« Le CONSUPE fait son travail mais à un moment donné, l'on se rend compte que le CONSUPE fait un travail à tête chercheuse » ;

- « Il y'a un article de la constitution qui dit que les individus, en tant qu'agent étatiques doivent déclarer leurs biens ceci n'est pas mis en application. Comment le CONSUPE va travailler dans ces conditions où les gens n'ont pas déclaré leurs biens » ;
- « Le CONSUPE devrait avoir un organe coercitif » ;
- « Il existe des organismes pour lutter contre la corruption comme l'ANIF, la CONAC et tout ce que vous imaginez, mais malheureusement malgré tout cela, il y a toujours des détournements publics » ;
- « L'opérationnalité du Contrôle Supérieur est un peu à tête chercheuse parce que il y'a des fautes des fonctions qui sont légales dans notre pays, les directeurs restent longtemps à des postes de décision et de management, est ce qu'ils sont encore performants ? » ;
- « Les secteurs les plus corrompus sont connus, il s'agit des secteurs de l'armée surtout de la Gendarmerie Nationale, le CONSUPE devrait mettre l'accent particulier sur le travail des gendarmes »

Le modérateur : Madame le Ministre, ne considérez pas que l'on a spécialement préparé ces camerounais, mais ils ne disent pas des choses très gentils concernant le Contrôle Supérieur de l'Etat, l'on observe quand même que, malgré votre existence, il y'a toujours des détournements massifs. Le problème est à quel niveau ?

Réponse du Ministre : il y'a toujours les détournements, mais ce serait être pire si CONSUPE n'existait pas et s'il ne faisait pas son travail. Si vous regardez sur l'étendue du territoire Camerounais, il y'a beaucoup d'églises mais, il

y'a toujours les péchés. Le problème est que les gens ignorent beaucoup de choses et surtout la mission et le fonctionnement du CONSUPE. Nous déplorons de n'avoir qu'une heure de conférence seulement, c'est petit pour que le CONSUPE puisse dire exactement ce que nous faisons. Je parle en tant que Ministre du CONSUPE, Le CONSUPE fait énormément de travail pour encourager la bonne gouvernance, la transparence et la reddition des comptes.

Question du modérateur : Est-ce que vous sentez qu'il y'a une évolution, vous avez listé un ensemble de griefs, les mêmes ont été listés il y'a 10 ou 15 ans au Cameroun, on a l'impression qu'on fait du sur place ?

Answer of the Minister : Thank you for the question, I think there is an evolution we persistently agreed and be trained...I believe that from the training, we give to state orders to authorizing officers to contribute improvement.

Question du modérateur : Vous lisez ces changements comment ?

Réponse du Ministre : Je vais juste prendre un exemple concret, en 2008 lorsque le CONSUPE a lancé les missions du contrôle du budget d'investissement public, ce que nous avons remarqué, c'est qu'il y'avait beaucoup de prestations fictives, en 2011, il a été constaté qu'il n'y avait plus de prestations fictives, il y'avait plutôt des cas de malfaçon de prestations partielles. En 2014 parce que durant 3 années, on a lancé le budget d'investissement public sur l'étendue de tout le territoire camerounais, l'on a constaté une certaine évolution. Cela veut dire quelque part que les travaux du CONSUPE portent des fruits. Je voudrais également prendre un autre cas, certaines entreprises publiques qui ont été contrôlées successivement trois fois, quand on les contrôle, ce ne sont plus les mêmes irrégularités qui reviennent pourquoi ? parce que à l'issue des missions de contrôle, il y'a des recommandations qui sont faites et ces recommandations sont mises en œuvre.

La première des choses lorsque nous revenons contrôler une structure qui déjà fait l'objet de contrôle, nous nous assurons que les

recommandations qui avaient été formulées ont été mises en œuvre. C'est en cela que nous pensons que beaucoup d'évolution a été faite.

Question du modérateur : Vous faites dans la prévention le contrôle et les sanctions, lorsque le MINMAP suspend plus de 300 entreprises, vous dites-vous que ce sont 300 entreprises qui sont réussies à vous échapper ?

Réponse du Ministre : Il faut comprendre que nous sommes dans un environnement. Si je reviens sur l'intervention d'un citoyen tout à l'heure, il faut comprendre que le CONSUPE ne peut pas tout contrôler. Nous nous sommes livrés à un exercice qui consistait à scanner notre environnement. Nous y avons identifié plus de 800 entités. Il va s'en dire que nous ne pourrions pas contrôler toutes ces entités en une année. Nous avons mis une méthodologie raisonnée, qui nous permet de sélectionner les domaines ou les activités présentant les risques les plus importants, et nous avons défini un ensemble de critères. Ces critères sont par exemple de savoir quel l'importance des ressources qui sont affectés pour un projet ou un programme, il peut s'agir de l'impact sur les citoyens, lorsque l'on parle d'un projet d'énergie en eau, cela a un impact sur les citoyens, cela peut être en rapport avec les problèmes comme ce que vous avez signalé précédemment. Nous faisons des audits basés sur les risques et non à tête chercheuse comme le disait le citoyen qui a posé sa question.

Il faut également comprendre que nous devons prendre en compte les attentes de nos parties prenantes en l'occurrence, le Chef de l'Etat, toutes les autorités publiques qui demandent que des audits soient faits. Il arrive même que des ministres demandent que des audits soient faits.

Je voudrais terminer en disant que, ne pensons pas que les gestionnaires sont mus par la volonté de mal gérer. Très souvent, il y'a aussi un problème de capacité et c'est pour cela que nous avons mis un focus sur la prévention. J'avoue que nous sommes victimes de notre succès parce qu'on se retrouve avec des demandes auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Il faut des ressources humaines, des ressources financières pour pouvoir organiser des ateliers de formations faire

des formations vraiment clés en main à l'attention de certaines entités.

Question du modérateur : L'on a l'impression que vous ne vous intéressez pas au secteur privé, la loi ne vous permet pas d'aller voir ce qui se passe dans le secteur privé ?

Réponse du Ministre : je pense que c'est un problème d'information, nous avons les compétences pour cela, dès qu'un projet du secteur privé présente un caractère stratégique ou un intérêt national nous sommes compétent. (...) J'ai été attaqué dans tous les journaux à ce propos parce qu'on ignorait que le CONSUPE avait ce pouvoir, je continue avec le contrôle jusqu'à la fin.

Question du modérateur : Est-ce que vous intervenez à priori au niveau de la maturation des projets ? ; est ce que vous n'avez pas pensé à une synergie, est ce que vous ne vous déployé pas ensemble ?

Réponse du Ministre : Vous parlez d'intervention au niveau de la maturation de projets. Nous sommes dans un système où chacun à son rôle, ses responsabilités. Les questions de maturité sont gérées au niveau du MINMAP avant qu'un marché ne soit passé, l'une des étapes est de vérifier que le projet est mature. Il y'a plusieurs étapes qui concourent aux éléments de maturation, la disponibilité du site, la disponibilité du financement. Nous arrivons à posteriori pour vérifier dans le cycle du projet, si il a été approuvé, s'il était mature et puis nous pouvons faire des recommandations, si nous estimons qu'il n'était pas suffisamment mature, nous recommandons une autre solution. Parlant de synergie, l'un de nos axes à venir, c'est justement d'instaurer une espèce de coopération et de coordination avec les autres organes de contrôle. Nous avons déjà un partenariat avec l'ANIF. Nous échangeons des informations, nous renforçons les capacités des inspections générales ministérielles. Chaque année nous avons des sessions de formation pour les former dans le domaine de la méthodologie la rédaction des rapports et d'autres sujets, c'est ce que nous essayons de faire. Nous voulons davantage de ressources pour intensifier ce travail de renforcement de capacités.

Le modérateur : Nous vous disons merci d'être venu encore au SAGO cette année une heure, c'est très petit on espère qu'on aura un peu plus de temps la prochaine fois, pour échanger autour de ces questions. Merci Mesdames et Messieurs d'avoir été là, au public et aux téléspectateurs je dis merci également.

► LA CONFÉRENCE DU MINT

Par la modérateur Monsieur Jean Jacques ZE cette conférence du MINTRANSPORT a été conduite par le chef de ce département ministériel.

Le modérateur : Sous un décor spécialement dressé pour la conférence du MINTRANSPORT, Mr le Ministre **Jean Ernest MASSENA NGALLE BIBEHE**, pour faire comprendre l'apport structurel aux publics venu nombreux, Mr le Ministre s'est fait accompagner par certains Directeurs Généraux des organisations sous sa tutelle. Il s'agit du Chantier Naval et du Port Autonome de Kribi.

Le modérateur : Mr le Ministre, bonjour et bienvenue.

Le MINTRANSPORTS : Bonjour Jean Jacques et merci pour cette opportunité.

Le modérateur : Nous n'avons pas eu l'occasion mais nous allons en profiter pour vous souhaiter la bienvenue. Nous savons que vous êtes de retour au Cameroun. On vous a vu récemment en Algérie, au Maroc... le compte rendu de ces différents voyages annonce des lendemains meilleurs notamment, pour les algériens qui se plaignent de ne pas avoir de liaisons directes avec les investisseurs qui souhaitent investir au Cameroun ? Ils attendaient la possibilité d'une liaison aérienne directe entre Alger et Yaoundé. Est-ce que c'est désormais possible Mr le Ministre ?

Le MINTRANSPORTS : Non seulement cela va être possible, mais ce sera également l'occasion pour notre compagnie aérienne de faire la même chose à destination de ces pays frères. C'est en ce qui concerne l'Algérie. Vous avez très bien fait de mentionner également le Maroc, et quand on regarde ce qui se passe aujourd'hui, la

situation assez pathétique que nous rencontrons, notamment avec les effondrements des immeubles, je pense que c'est l'occasion pour moi de dire encore notre profonde gratitude au Chef de l'Etat qui a ordonné cette mission pour de pouvoir bénéficier de l'expertise en matière de prévisions dans les domaines précis comme celui de la météorologie, de la climatologie... Je pense que c'est une expérience qui nous sera fortement profitable au niveau de l'Afrique et au-delà. Une coopération Sud-Sud sera mise en avant dans le cadre de cette rencontre.

Le modérateur : Nous avons commencé par visiter votre stand, le pavillon du Ministère des Transports avec vos services, mais aussi toutes les structures de tutelle ... est-ce un choix personnel Mr le Ministre ?

Le MINTRANSPORTS : Choix personnel ? Notre administration travaille de manière holistique. Quand on parle généralement du Ministère des Transports, c'est en fait tout le personnel des transports. Sauf quand on veut s'adresser particulièrement, comme il a été le cas pour la météorologie. Mais généralement, quand on parle du MINTRANSPORTS, c'est tous ces sous-secteurs qui se déplacent. Et l'opportunité nous a été donnée cette fois-ci, de montrer cette harmonie qui règne au sein de cette administration, à voir ce grand stand où on retrouve tous les sous-secteurs du Ministère des Transports. C'est une originalité et cela montre véritablement la disposition d'esprit dans laquelle se trouve le MINTRANSPORTS. C'est une opportunité qui nous a été donnée par les organisateurs de ce salon.

Le modérateur : Nous remercions la présence de tous ces Directeurs Généraux derrière les caméras de la CRTV, télévision partenaire, nous vous proposerons des images qui vous montreront cette forte présence de tous ces responsables qui nous rassemblent ce jour sur le développement des infrastructures de transport moteur de croissance économique. Mesdames et Messieurs, si vous en avez convenance, nous allons écouter Mr le Ministre pour son propos introductif.

Le MINTRANSPORTS : Madame et Messieurs les directeurs généraux, distingués invités.

Il m'est particulièrement agréable de prendre la parole devant cet auguste assemblée à l'occasion de cette conférence publique placée sous le thème « **le développement des infrastructures de transport au Cameroun : moteur de croissance économique** ». Cette manifestation qui est organisée dans le cadre de la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale et qui met sous les feux des projecteurs, le Ministère des Transports, et toutes les organisations parapubliques et privées de ce secteur. Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser mes sincères encouragements au promoteur du SAGO, ainsi qu'à son équipe, pour les efforts consentis à mettre en lumière le Salon de l'Action Gouvernementale. Son remarquable travail de marketing, des biens et service publics, est, vous l'avez constaté et nous l'admettons, à féliciter.

Mesdames et messieurs, qu'il s'agisse des routes, des voies ferrées, des ports, aéroports, les infrastructures de transport sont essentielles dans le développement d'un pays parce qu'elles facilitent les échanges commerciaux, la mobilité des biens et des personnes, et améliorent surtout l'accès au service essentiels de tous les citoyens. Le transport favorise l'intégration et la constitution des parties élargies, nécessaires au développement d'une économie moderne, entraînant de ce fait une meilleure utilisation des facteurs productifs.

Relativement à cette problématique, l'analyse des données statistiques a permis de mettre en évidence les causalités bidimensionnelles entre le secteur des transports et la croissance économique du Cameroun. A cet égard, on a constaté qu'une hausse de 35% du trafic aérien se traduit par une augmentation de la croissance économique de 0.084% ; une hausse de 20% du transport ferroviaire marchandise engendre une augmentation de la croissance économique de 0.093% ; une hausse de 1% du trafic maritime marchandise entraîne une augmentation de la croissance économique de 0.036% et une hausse de 20% du trafic routier des marchandises sur les corridors du Cameroun vers les autres pays de la CEMAC, augmentent la croissance économique de notre pays de 0.030%.

Les prévisions à moyen terme, c'est-à-dire entre 2021 et 2030 de la meilleure performance du secteur des transports, et la croissance économique indiquent en l'état actuel que le trafic aérien des marchandises devrait passer de 16 249 tonnes en 2020 à environ 30 000 tonnes en 2030. Le trafic ferroviaire de marchandises devrait quant à lui passer de 1,557 millions de tonnes en 2020 à 1,646 millions de tonnes en 2030. Quant au trafic maritime de marchandise, il devrait progresser d'environ 20,5 millions de tonnes en 2020 à près de 28,2 millions de tonnes en 2030. Pour ce qui est du trafic routier des marchandises sur les corridors du Cameroun, il devrait passer de près de 1,7 millions de tonnes en 2020, à environ 2,3 millions de tonnes en 2030.

Mesdames et messieurs, ceci devrait engendrer une croissance économique en moyenne par an de l'ordre de 2.3% pour la période 2020-2030. Et la contribution du secteur des transports au PIB, pourrait être d'environ 11%.

Pour atteindre ces objectifs, permettez-moi de rappeler que le gouvernement Camerounais, a adopté depuis 2009, une vision de développement à long terme dont la 2^{ème} phase d'opérationnalisation a pour cadre de référence fin décembre 2030. Cette nouvelle boussole préconise la transformation structurelle économique, et s'appuie entre autres sur le développement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de transport. En cohérence avec cette orientation stratégique, le MINTRANSports s'est fixé comme objectif sectoriel d'accroître d'ici 2030, la mobilité des personnes, des biens et de la logistique par un système de transport multimodal en accordant une attention particulière aux projets intégrateurs ; l'élaboration des plans directeurs, la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures dans tous les domaines de transport font partie de cet objectif sectoriel.

Aussi s'agissant du domaine ferroviaire, plusieurs projets sont envisagés notamment : la réhabilitation des lignes Belabo-Ngaoundéré, Douala-Yaoundé, Kumba-Mamfé ; le développement de nouvelles lignes Edea-Kribi-Logbabé-Campo, Douala-Limbé-Idenau, Doula-Ngaoundéré, et Mbalam-Kribi.

Relativement au secteur aéroportuaire, le secteur de l'aviation civile étant dynamique, le Cameroun poursuit le processus de mise en norme des aéroports internationaux, la modernisation des aéroports secondaires, ainsi que la restructuration de la compagnie aérienne nationale CAMAIR-CO. En plus, il est envisagé de construire un aéroport de classe mondiale dans la zone littorale de notre pays. Par ailleurs, plusieurs accords aériens internationaux lient le Cameroun aux différents Etats à travers le monde de par sa position au cœur de l'Afrique, le Cameroun aspire à être une destination privilégiée des compagnies aériennes.

Dans le secteur maritime, portuaire et fluvial, le gouvernement s'emploie à réaliser les projets d'extension et de modernisation des ports, en vue de rendre ces places portuaires plus attractives et surtout plus compétitives. Pour le port de Kribi, il s'agit de la finalisation de la construction de la phase 2 prévue en 2024, et du développement de la zone industrielle. Pour le port de Douala, il est question de l'extension dudit port par la construction d'un nouveau terminal d'extension, d'exploitation d'une superficie de 42 hectares. A côté de cette plateforme portuaire, les études relatives à la construction du port en eau profonde de Limbé sont en cours de réalisation.

Mesdames et messieurs, de par sa position géographique, le Cameroun s'avère être une porte d'entrée et de sortie sur le monde au profit de la sous-région Afrique Centrale. Ses frontières partagées avec plusieurs pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest offrent un accès privilégié aux marchés régionaux et internationaux. Ainsi, notre pays ambitionne d'être un carrefour, un pôle, une plaque tournante dans la sous-région. Pour atteindre donc son plein potentiel en tant que pôle régional en matière logistique de transport, le gouvernement ne ménage aucun effort en vue d'accentuer la dématérialisation des procédures, d'alléger les formalités administratives, et de réduire les coûts et délais de transit. On peut penser en sus de cet avantage lié à sa situation géographique, aux mesures de facilitation et de diversification de son économie que l'objectif de croissance fixé par la SND30 pourra être atteint à travers l'augmentation significative des

transports, ceci impliquerait donc pour le trafic aérien des marchandises de passer de 16 249 tonnes en 2020 à environ 145 523 tonnes en 2030. Pour le trafic ferroviaire de marchandises, 1,557 millions de tonnes en 2020 à 8 8,231 millions de tonnes en 2030 ; pour le trafic maritime des marchandises, 20,5 millions en 2020 à près de 141 millions de tonnes en 2030. Et enfin pour le trafic routier de marchandises sur les corridors, 1,7 millions de tonnes en 2020 à 11,4 millions de tonnes en 2030.

Nous avons pensé qu'il serait important de revenir sur ces chiffres qui sont déterminant pour les infrastructures que nous sommes venus présenter au cours de ce SAGO.

Mesdames et messieurs, au terme de mon propos, j'aimerais redire l'importance des infrastructures de transport dans la croissance économique et souligner la place de choix qui leur est accordée dans la SND30, selon l'intérêt de son excellence Mr le Président de République son excellence Paul BIYA, Président de la République et Chef de l'Etat. Les Directeurs Généraux ici présents, secteurs aérien, ferroviaire, maritime, routier, météo, ils sont tous là. Ils sont disposés à répondre à vos questions pour davantage présenter dans les détails sur les infrastructures des différents sous-secteurs, leurs capacités actuelles ainsi que les projets en cours ou à venir, et l'impact surtout escompté sur la croissance éco du Cameroun. Je vous remercie pour votre bien aimable attention et votre écoute.

Le modérateur : Merci Mr le Ministre des Transports pour ce propos introductif, qui nous a pratiquement situé sur les chiffres relatifs au thème retenu. Pour ces échanges, je vais vous proposer 2 arrêts : le premier sera commercial, et le second permettra d'écouter les camerounais qui ont des préoccupations relativement à cette problématique. Le transport est l'un des moteurs de croissance économique. A l'annonce de la présence du Ministre des Transports dans cette salle, les camerounais ont pu réagir avec leurs mots, leur vision.

Je vous propose de les écouter dans **le vox pop**.

- « À proximité des agences de voyage, il y'a

les bars, ils doivent être fermés. Les agences doivent sanctionner tous les conducteurs qui prennent le volant étant saoul après avoir consommé 3 bières, ils ne peuvent que causer des accidents en route. Il roule à tombeau ouvert sans tenir compte de l'état de nos routes. »

- « Quand vous regardez l'état de la route dans les capitales régionales aujourd'hui on ne saurait l'attribuer au Ministère des Transports. Il délivre des titres de transport. Ceci rentre dans ses missions ».
- « Le Ministère des transports fait beaucoup d'efforts, mais on constate aussi des négligences. Il y'a une campagne qui a été lancée par le Ministre des Transports intitulée "Zéro accident". Vous voyez comment le personnel du Ministère des Transports est déployé un peu de partout. Plus on les retrouve sur nos routes, plus on aura moins d'accidents. Et lorsqu'on parle de transport, lorsqu'on va demander à un chauffeur de faire une route qu'il pouvait faire en 3h de temps, il va faire 5h de temps. Vous voyez à un certain moment donné il sera fatigué... »

Le modérateur : Vous avez constaté Mr le Ministre, lorsqu'on parle des transports, les camerounais ont un regard tourné vers les accidents de circulation. Cela semble être une préoccupation essentielle notamment avec la campagne «Zéro accident » que vous avez lancé. Si l'on commençait par là pour respecter l'avis de ces camerounais qui ont réagi dans le vox pop. La lutte contre les accidents de la circulation où en est-on aujourd'hui ? Peut-on avoir des motifs de fierté relativement au travail qui est fait par votre département ministériel ?

Le MINTRANSPORTS : Je pense effectivement que nous pouvons avoir des motifs de fierté car en 10 ans, quand on regarde le nombre d'accidents et le nombre de morts sur nos routes, nous voyons et constatons une décrue considérable. Nous sommes passé de 3500 accidents il y'a 10 ans à moins de 1500 aujourd'hui. Cela fait une baisse de l'ordre de 15%. Au niveau des morts sur nos routes, c'est également la même chose aujourd'hui, on est à moins de 900 milles personnes décédées sur

nos routes, les chiffres de 2022 nous situent à près de 900 milles personnes décédées, ce qui traduit une baisse considérable. Ceci est pour nous un motif de satisfaction puisque la sensibilisation qui caractérise le MINTRANSPORTS joue à plein temps. Les mesures des réformes initiées dans ce domaine sont également un élément qui vise à réduire le maximum d'accidents sur nos routes. Les camerounais sont très attentifs en ce qui concerne le routier, et ils savent très bien ce qui se passe au Ministère des transports. Chaque fois qu'il y'a un accident aujourd'hui, on ne cherche pas à savoir ce qui s'est passé, puisqu'on sait que c'est le Ministère des Transports qui sensibilise beaucoup sur nos routes. Aujourd'hui les 3 principales causes des accidents que sont les infractions au code de la route, le matériel, et les infrastructures routières nous permettent de penser réellement que les efforts doivent être consentis sur ces 3 domaines.

Au niveau de la route, les campagnes de sensibilisation visent toujours à amener les chauffeurs, et les usagers de la route à plus de civisme. Que ce soit la conduite en état d'ébriété, les excès de vitesse, mais également le contrôle des agences de voyage avec un regard administratif et technique des véhicules avant la prise des véhicules par les chauffeurs.

Au niveau des infrastructures, je pense que la qualité du matériel, un accent particulier a été également mis sur les réformes. Les réformes au niveau du permis de conduire, à l'époque, il n'y en avait jamais eu. De nos jours vous pouvez rester chez vous et obtenir un permis de conduire, une carte grise via votre téléphone, la même chose est valable pour les visites techniques aujourd'hui avec la réforme du permis de conduire, et la réforme de l'obtention des visites techniques, de nos jours, c'est pratiquement moins difficile. Et ces réformes visent à sensibiliser de plus en plus les populations comme nous l'avons expliqué à l'effet d'éviter de plus en plus les accidents de la route.

Le dernier volet est infrastructurel, mon collègue vous l'a souligné, nous allons immédiatement faire ce qu'il faut pour que cette situation s'améliore et nous avons bon espoir que cette préoccupation

sera résolue, l'objectif des nations unies étant de réduire vraiment à une simple expression le nombre des accidents de la route. Le Cameroun fait partie des 2 pays ayant été primé 3 fois aussi bien au niveau national qu'international sur la tenue de la sensibilisation, les efforts sont consentis pour la réduction des accidents par des campagnes de sensibilisation sur nos routes.

Le modérateur : Les efforts qui sont visibles au regard des chiffres d'ailleurs qui le témoignent, je crois que les Camerounais observent les différentes initiatives que vous prenez concernant les sanctions à la suite des accidents de circulation, les sanctions qui semblent durer le temps des pleurs, le lendemain des douleurs, vous avez les radars qui observés certains sont postés sur l'axe lourd Douala-Yaoundé, on observe également les remorques pour débarrasser les véhicules abandonnés. On ne les voit plus beaucoup mais, ces véhicules abandonnés continuent de causer des accidents de la circulation.

Le MINTRANSports : Vous faites bien de le dire. Il y'a une batterie de mesures, s'il fallait toutes les lister, on passerait la journée. Mais l'échantillon que vous avez retenu nous permet effectivement de voir l'ampleur. Les radars sont peut-être couverts de poussière mais ils fonctionnent. Vous avez une liste de mesures qui sont adressées aux agences et aux usagers. Je ne sais pas si vous avez déjà reçu une invitation de respecter cela. Ce sont tous ces usagers qui sont dans la base de véhicules immatriculés, si ces véhicules sont immatriculés.

Le modérateur : Il y'en a qui ne le sont pas..., est-ce que les radars fonctionnent ?

Le MINTRANSports : Oui il y'a cet effort-là qui est fait de concert avec la direction des douanes, pour faire en sorte que ce soit les véhicules qui viennent par voie normale (port de Douala, Kribi), que ce soit les véhicules qui viennent par voie bizarre (autoroute, et par le grand nord...), l'objectif étant aujourd'hui de recenser tous ces véhicules et ceux qui semblerait vraiment y échapper. Il est malheureux de constater aujourd'hui que vous pouvez acheter un véhicule, mais on vous demande de payer des taxes qui n'ont pas été payées il y'a 10 ans. C'est un combat qui est

mené par le gouvernement de la République. Les radars ils fonctionnent, il y'en a des fixes et il y en a qui sont portatifs, il y a des radars mobiles en fonction de l'utilisation. Cela aussi rentre dans la sensibilisation, il y'a des véhicules qui roulent, mais vous ne savez pas qu'ils transportent un radar avec eux.

Vous avez fait allusion aux véhicules, des remorqueurs, il s'agit de 5 gros camions qui ont été acquis en 2015. L'objectif était effectivement, et ils nous aident aujourd'hui, à enlever les épaves qui sont présentes sur nos routes. Pour pouvoir nous en débarrasser, il n'y en a pas beaucoup. Ce n'est pas l'une des missions principales du Ministère des Transports, mais ils sont mis à la disposition des communes qui les sollicitent très souvent, les véhicules qui sont abandonnés çà et là. L'objectif à terme étant de concéder cette activité aux Collectivités Territoriales Décentralisées comme cela se fait un peu partout ailleurs. Si l'on arrête votre véhicule à Pouma, il faut bien que la commune de Pouma se charge de placer votre véhicule dans sa fourrière. Pour le moment le Ministère des Transports se charge tant bien que mal d'accompagner les CTD dans cette mission.

Le modérateur : lorsqu'on écoute tous ces Camerounais, certains disent que s'il y a des accidents sur nos routes, c'est qu'il manque d'alternatives. On privilégie beaucoup la route, mais on ne parle presque pas de train, ou d'avion parce qu'ils n'en voient pas.

Le MINTRANSports : La chance que nous avons est que toutes les autorités en charge de ces questions sont là : l'Autorité Aérienne, le Port de Douala, Camrail, CAMAIR-CO, ADC, le Chantier Naval, le Guichet Unique, le Conseil National des Chargeurs, je pense qu'ils sont tous présents.

Je vais commencer par le train, je crois qu'ils auront le temps de s'expliquer tout à l'heure dans leurs domaines respectifs. Pour le train, il y avait une très bonne lancée jusqu'en 2016 au moment où survient l'accident d'Eseka. Nous avons acquis 15 voitures qui se sont retrouvées dans cet accident et on a été obligé de les retirer de la circulation. Et cela a apporté un frein au développement du transport ferroviaire dans notre pays. Mais

depuis quelques années, nous avons aussi le train express. C'est un train qui permet de desservir cette zone du pays et qui fonctionne très bien. Nous ambitionnons de faire la même chose sur le Transcam 2, le Transcam 1 entre (Douala-Yaoundé), le Transcam 2 c'est entre (Yaoundé-Ngaoundéré), de réhabiliter comme on l'a fait pour le Transcam 1 ces voitures, et on va faire la même chose pour les voitures à destination du grand Nord. Mais nous n'avons pas seulement ce programme de réhabilitation, nous avons un programme d'acquisition de nouvelles voitures. 25 sont programmés et nous sommes notamment à la recherche de partenaires, nous avons identifié un partenaire italien qui possède des voitures que nous comptons acquérir, l'objectif étant de densifier l'offre, améliorer la qualité des services, pour ce qui concerne le transport ferroviaire.

Pour le transport aérien, vous verrez qu'il n'y a pas que le transport ferroviaire qui bénéficie des améliorations. Les Directeurs Généraux ici présents vont entrer dans les détails, CAMAIR-CO, l'Etoile du Cameroun va de plus en plus briller. Je laisse le soin à ces derniers d'amplifier, pour apporter des éléments de réponses à vos préoccupations.

Le modérateur : Nous commençons par le train, les rails, l'on annonce de nouvelles voitures, les nouvelles voitures dans le jargon ferroviaire ce sont les wagons. Il reste que c'est toujours la vieille locomotive. Alors est-ce que le Cameroun peut faire un saut moderne qualitatif pour rattraper un peu le niveau des autres... est-ce qu'il y'a des responsables de Camrail. Les nouvelles voitures sont annoncées par les structures, le département technique et par la régie y-a-t-il des soucis ?

Le DG de Camrail : Bonjour Mr le Ministre, bonjour Messieurs les Directeurs généraux. Permettez-moi de présenter rapidement Camrail, qui est une concession ferroviaire depuis 1999, nous exploitons une zone de 974 km. Nous transportons en voyageurs environ 750 000 voyageurs par an. Nous transportons en marchandises 1 568 tonnes par an, et nous avons 1500 collaborateurs. Pour revenir à votre question sur les locomotives, évidemment les locomotives ont quelques déficits. Mais cela n'empêche pas

qu'avec l'Etat du Cameroun le concessionnaire a procédé, ces dernières années à l'acquisition de 9 nouvelles locomotives qui ont des capacités de traction de 8100 tonnes. C'est quand même supérieur à ce qu'on avait depuis des années. Et comme Mr le Ministre l'a rappelé tout à l'heure, il est prévu dans le cadre des projets sur le Transcam N° 2, l'acquisition des trains qui sont autotractés, similaires à ce que nous avons dans les pays européens. Je pense que, de ce côté-là, la vision est déjà tracée.

Le modérateur : D'accord mais loin du TGV ?

Le DG Camrail : le TGV c'est une technologie, il faut déjà le savoir. Un TGV c'est plus de 250 km/h, c'est la traction électrique ; c'est un réseau entièrement électrifié, c'est un réseau sécurisé, c'est-à-dire pas d'intervention humaine ou animale. Actuellement nous sommes à 90 km à l'heure. Il faut déjà arriver à 150 km à l'heure avant de penser au TGV.

Le modérateur : En tout cas, il n'y'a pas de radars de ce côté-là, Alors CAMAIR-CO l'avion, l'étoile du Cameroun, est-ce que l'étoile du Cameroun peut être une alternative si c'est difficile de prendre la route ou le train, l'avion peut être une solution. Est-elle déjà une solution l'avion ?

Le DG de CAMAIR-CO: Merci pour la parole donnée. CAMAIR-CO est effectivement une alternative. Comme son excellence Mr le Ministre l'a précisé, CAMAIR-CO est en pleine restructuration, une restructuration qui s'effectue sur plusieurs domaines. Alors pour mener à bien cette restructuration, nous nous sommes d'abord fixés une vision : celle de rendre la compagnie aérienne performante et autonome sur plusieurs secteurs de l'industrie aéronautique. Dans un premier temps, nous avons restructuré le domaine social. Au domaine social nous sommes passés de 800 employés à 234 employés, en passant par le licenciement pour des raisons économiques ; dans le même temps, nous avons restructuré sur le plan financier. Au plan financier, nous sommes en train de traiter la dette, afin d'assainir le bilan et de renforcer les fonds propres. Concernant le matériel, la donnée même qui transporte les passagers, nous avons d'abord réhabilité certains aéronefs, en l'occurrence les Boeing 737. Il y a un qui est actuellement en fonction et le 2e est en

cours de finition de travaux avec notre partenaire éthiopien à Addis Abeba. Nous avons acquis 2 avions de type bombardiers tache U de 476 places chacun. Et nous avons aussi des MA60, il y a en 1 qui est en activité. Nous optons beaucoup plus pour les opérations de cargo. Avec ce matériel, sur le plan opérationnel, nous mettons l'accent sur la ponctualité et la régularité des vols. A l'heure actuelle nous avons en moyenne 20 vols par jours couvrant Douala, Yaoundé, Bafoussam, N'Gaoundéré, Garoua, Maroua, puis Ndjamena, Bangui et Libreville. Alors avec une capacité de 20 vols par jours, nous couvrons en moyenne par semaine Maroua 3 à 4 fois, Garoua 3 à 4 fois, N'Gaoundéré 4 à 5 fois, Bafoussam 3 fois par semaine, entre Yaoundé et Douala nous avons minimum 3 vols par jour, nous allons même parfois à 5 liaisons par jours. Nous couvrons par mois environ 640 heures de vols, et vous voyez qu'avec cette offre, nous pouvons bien être une alternative.

Sur le plan commercial, le passager est au centre de notre préoccupation. Donc nous faisons des efforts pour essayer de mettre le passager dans un environnement qui lui est favorable. Nous développons des possibilités d'accéder au ticket de voyage. Actuellement vous pouvez avoir des tickets de voyage par des agences de voyage CAMAIR-CO, qui sont au centre de chaque ville et au niveau de chaque aéroport desservi. Vous pouvez avoir des tickets de voyage CAMAIR-CO au niveau des agences privées, vous pouvez avoir des tickets de voyage CAMAIR-CO auprès d'une entité qu'on appelle le call center (le centre d'appel).

Le modérateur : Mr le Directeur Général vous avez cité les destinations et j'ai essayé de compter. Si nous faisons l'arithmétique, 10 chefs-lieux de région, il doit y avoir un chef-lieu qui est lésé ?

Le DG CAMAIR-CO : on ne peut pas parler de lésé, on peut dire qu'il est en cours. Nous avons sur les 10 Mr le Ministre en a parlé tout à l'heure, l'aéroport de Tiko, Bertoua et Kribi qui sont en vue. Nous avons déjà en interne développé toutes les routes d'approche et les plans d'atterrissage de ces aéroports futurs.

Le modérateur : Merci Mr le Directeur, nous allons

prendre quelques préoccupations dans le public.

L'intervenant 1 : Je vais revenir sur le transport ferroviaire. En dehors des questions d'insécurité dans le transport ferroviaire, est ce que les Camerounais peuvent un jour voyager dans le même confort que nous voyons dans les autres pays ? Et maintenant pour l'autre préoccupation, Mr le Ministre, ne pensez-vous pas que le transport de marchandises peut être une priorité dans le transport ferroviaire ? Et la 3e préoccupation si vous me permettez Mr le Ministre, on a cité tout à l'heure des projets dans le transport ferroviaire. Est-ce que le Cameroun n'est pas un peu à la traîne dans les projets annoncés par rapport aux autres qui sont inscrits dans la SND30 ?

L'intervenant 2 : Merci, je suis André Patrick Eya, je suis journaliste. Je vais m'intéresser à la météo. Mr le Ministre comment envisagez-vous la prise en compte des changements quand on sait ce qui se passe de plus en plus ces derniers temps dans les chantiers qui concernent les transports, les infrastructures précisément, comment est-ce que vous envisagez la prise en compte de ces changements climatiques qui font des victimes et beaucoup de mal sur les routes, que ce soit dans les airs ou alors sur le chemin de fer ?

L'intervenant 3 : Je vous remercie. S'il vous plait ma préoccupation se porte sur le transport routier, surtout les documents de transport. Nous avons le constat de surcharge sur les véhicules de transport. Le document délivré par le ministère des Transports, vu les dispositions de la loi N° 2001/015 du 22 juillet 2001, à l'article 9 al 2, aux transporteurs et qui doit être un document conforme à cette disposition.

L'intervenant 4 : Nous avons le document qui nous vient des stations de contrôle technique appelé vignette de visite technique qui ne répond pas aux normes prévues par la loi et son texte d'application, ce qui ferait de ce document aussi non-conforme.

Le modérateur : Mr le Ministre, je pense que nous allons revenir à vous rapidement pour les éléments de réponse. Nous avons relevé la question de confort, vous faisiez déjà une annonce là-dessus, mais semble-t-il, vous n'y êtes

pas allé suffisamment.

Le DG Camrail : Évidemment dans les années à venir, nous projetons de réaliser 238 km de voie ferrée entre Douala et Yaoundé, et 330 km entre Belabo et Ngaoundéré. Ces travaux à terme vont contribuer au confort des voyageurs, parce que, à côté de cela, il est prévu aussi l'acquisition des voitures voyageurs, Mr le Ministre a parlé de 25 voitures, des autos rails. Tout cela mis ensemble contribuera à donner un confort aux voyageurs par train.

Le modérateur : Sur les questions liées à la météo, Mr le Ministre, il y'a les changements climatiques qui sont à prendre en compte. Quelles sont les dispositions qui sont prises par votre département ministériel au niveau de la route ?

Mr le Ministre : Ce qu'il faut dire relativement à cette préoccupation, c'est qu'au Ministère des transports nous avons un programme de réhabilitation de nos stations. Nous devons occuper les 58 stations départementales qui existent aujourd'hui, une bonne partie est déjà ouverte. L'objectif étant de mettre à la disposition des usagers, des informations à temps. Une information qui arrive après un accident, elle a un retard. Les problèmes d'inondation, les problèmes d'averses, chaque fois nous les annonçons dans nos chaînes de télévision, et les mairies avec lesquelles nous sommes en partenariat, pour décentraliser ces informations et faire en sorte que les populations soient de plus en plus informées avant de prendre la route. Si on regarde ce qui s'est passé récemment, les informations avaient été données. Mais malheureusement on ne les suit pas beaucoup, il y'a des zones qui sont dites inconstructibles, et quand les informations arrivent, il faudrait que les populations soient à même de tenir compte de ces informations. Donc au MINTRANSPORTS, la gestion des alertes précoces, des catastrophes, il faut annoncer le plus tôt possible, avant la survenue de la catastrophe.

Le modérateur : Sur la question relative à la visite technique, est ce que les stations qui nous délivrent les tickets de vignette sont habilitées à le faire ?

Mr le Ministre : Je ne sais pas d'où vient cette information, elle est complètement erronée. Le centre de visite de technique n'est pas le MINTRANSPORTS, ce n'est pas un service du Ministère, c'est le centre de visite technique. Alors si quelqu'un s'en va dans le cadre que j'évoquais tout à l'heure et vous dit qu'il va vous sortir une carte de visite technique, mais ce n'est pas possible. Donc quelqu'un qui vous dit qu'il va vous sortir un certificat de visite technique au MINTRANSPORTS, il veut vous amener à mettre la main dans votre poche tout simplement.

Le modérateur : les questions de surcharge Mr le Ministre je crois que cela fait également partie !

Mr le Ministre : Pour les surcharges, je crois que vous avez une carte grise qui dit que vous avez 9 personnes. Le combat du Ministère des Transports c'est la lutte contre les surcharges. Vous avez 9 passagers, vous voulez en mettre 15 et vous avez une assurance. Si vous avez un accident, l'assurance ne va pas vous couvrir. Et vous avez un problème de civisme. Voilà un véhicule de 30 places qui fait un accident, et quand on va dénombrer le nombre de blessés, on se rend compte qu'ils sont 40. Là aussi, la prévention routière peut jouer son rôle en contrôlant le nombre de passagers et faire descendre du véhicule, ceux qui sont en surcharge. C'est la responsabilité de l'entreprise qui a transporté les gens, mais également, nous bénéficions et nous sollicitons en permanence le soutien des forces de maintien de l'ordre dans les contrôles des effectifs sur le terrain.

Le modérateur : Merci, Mr le Ministre nous allons prendre une autre série de questions.

L'intervenant 5 : Mr le Ministre, le Chantier Naval Industriel du Cameroun rencontre un ensemble de difficultés qui perdurent. Avez-vous un plan de redynamisation de ces structures oh combien importantes pour le développement de l'industrie navale au Cameroun ?

Intervenant 6 : Je suis Suzanne MAA, journaliste. Mr le Ministre tout récemment vous avez présidé une cérémonie spéciale consacrée à la mise en eau du premier caisson destiné à la construction du nouveau terminal du Port Autonome de Kribi. Où en est-on avec ce projet d'extension ?

Quel sera son impact sur les performances du Port Autonome de Kribi ? Où en est-on avec le projet de développement d'une zone industrielle intégrée au port qui pour les observateurs, tarde à prendre forme ? Et enfin quel est l'impact d'un port comme celui de Kribi dans la croissance de l'économie nationale ?

Le modérateur : Nous allons commencer par le port de Kribi, les questions concernant l'extension et la zone industrielle.

Mr le Ministre : C'est une question vraiment pratique et je le relève, ces questions sont intimement liées. La première question qui s'adresse au Chantier Naval, le Directeur Général est là. C'était l'un des plus grands acteurs de notre industrie, aujourd'hui tout est fait, le DG va fournir les réformes de mises en place pour redonner de nouvelles couleurs à cette entreprise.

Le modérateur : Pour le chantier naval Mr le DG

Le DG CNIC : La traine du Chantier Naval découle de la vétusté des équipements de production, en l'occurrence les machines utiles, les remorqueurs, les équipements de logistique. Et cela a plombé la productivité du CNIC et occasionné le départ de la clientèle vers d'autres lieux. Alors, pour résoudre ces problèmes, le CNIC a dans un premier temps effectué certains achats comme une partie du matériel sur fond BAD, dans le cadre du projet qui avait été mis sur pied par apport du gouvernement à travers la CTR (La Commission Technique de Réhabilitation), qui a initié de concert avec le CNIC l'élaboration des termes de références pour le recrutement d'un consultant, chargé d'établir des stratégies pour la relance effective des activités du CNIC. Par ailleurs, le diagnostic du CNIC, permettra de façon générale, d'évaluer les forces et les faiblesses, les menaces ainsi que les opportunités de l'entreprise, afin de mettre en relief ses potentialités, d'identifier et de relever les leviers de compétitivité d'une part, et de façon spécifique de définir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs relativement à la gestion des ressources organisationnelles, techniques, matérielles et financières nécessaires à la survie et au développement de cette entreprise navale d'autre part. A l'issue de cette étude, un plan de mise à niveau et de développement de l'industrie

navale suivra pour booster à travers ces mesures de régularisation prises par le gouvernement. Donc d'une manière générale, un consultant a été trouvé et nous sommes déjà en pleins dans les travaux.

Le modérateur : Mr le DG, concernant le port en eau profonde de Kribi, l'extension du quai, et davantage le complexe industrialo-portuaire qui attend.

Le DG PAK : Merci pour cette question concernant les constructions du Port de Kribi. Alors parlant de phase 2, cela veut dire qu'il y'a eu une phase 1. Je reviens sur la phase 1 très rapidement pour dire qu'elle a consisté à construire un quai d'une longueur de 626 m et 2 terminaux : le terminal à conteneurs, et le terminal polyvalent. Ceci constitue en réalité, selon notre schéma de réaménagement, notre schéma initial, le 1/10e prévu, pour dire que cela va se mettre en place progressivement. Pour revenir à la phase 2, la cérémonie de mise à l'eau du premier caisson que nous avons mené, je précise qu'il s'agit de 36 caissons, parce que nous construisons en cette phase 2 sur une longueur de 700m. Et j'informe la journaliste que le 36^{ème} caisson a déjà été mis à l'eau. Donc l'ensemble des quais sont en place. De manière générale les travaux de la phase 2 sont avancés à 55% et si le calendrier reste observé, ils devraient s'achever vers 2024.

S'agissant de la zone industrielle qui est en train de se mettre en place, je ne suis pas du tout de la même opinion, parce que la zone industrielle ou plus précisément la zone logistique industrielle est bel et bien en place du côté de Kribi. Un certain nombre d'investisseur nous ont déjà fait confiance et sont déjà installés du côté de la place portuaire. Nous avons des entreprises de transformation de cacao et de café, qui ont fait le montage de génie civil, même de riz qui va arriver bientôt. Dans la zone logistique qui se met en place nous avons déjà à TKC 100 ha. Ce qui est important pour nous, je comprends l'impatience des Camerounais, c'est qu'en réalité, à partir de cette zone industrielle, les Camerounais verront un épanouissement parce qu'une zone industrielle procure des emplois.

Nous sommes sur un projet d'aménagement

sur une superficie relative de 1500 ha par phase également. La 1^{ère} phase seulement de 500 ha devrait produire 10 000 emplois directs. Et également en termes d'impact économique, nous pouvons déjà dire que pour la 1^{ère} phase, l'impact économique est là, que ce soit en termes financiers, à ce jour, nous sommes passés à la douane, le PAK est passé de 1 milliard de recettes par an à l'ouverture du port en 2022 à presque 170 milliards, rien que pour le 1^{er} semestre de cette année, nous sommes à environ 100 milliards. Donc ce sont des données financières qui sont évidentes, et nous pouvons annoncer également que pour ce qui est de l'emploi, nous avons déjà 3 000 emplois directs qui sont créés, autant d'emplois qui ont été créés et qui montrent que Kribi reste une zone en devenir pour le secteur de l'emploi.

Le modérateur : Mr le DG du PAK, nous espérons que vous aurez l'occasion d'organiser une conférence de presse là-bas sur place, histoire d'avoir plus d'amples informations à ce sujet.

L'intervenant 7 : Je suis Herton DJEUTCHA, journaliste pour Radio Balafon qui émet sur la 106.5Fm du côté de Yaoundé. Ma question est celle de savoir, Mr le MINTRANSPTS quels sont les mécanismes de financements utilisés pour assurer et accélérer efficacement le développement des infrastructures portuaires au Cameroun ?

Le modérateur : Quels sont les mécanismes de financement pour accélérer les investissements portuaires ?

Intervenant 8 : M. le Ministre, tout à l'heure dans votre propos introductif, vous êtes revenus sur le volet intégration sous régionale. Je veux faire abstraction des tracasseries policières, et d'ailleurs pour revenir sur un secteur spécifique et tout aussi important. Alors excellence qu'en est-il des mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne le renforcement des capacités concurrentielles des chargeurs et la réalisation des infrastructures tout le long du corridor ? Michelle FONGO journaliste Cameroun Tribune.

Le modérateur : Quels sont les mécanismes de financement des infrastructures pour ce qui est

des installations portuaires.

Le DG PAD : Pour répondre à votre question, je voudrais rappeler que les infrastructures portuaires sont des infrastructures qui appartiennent à l'Etat et à ce titre-là, c'est de la responsabilité de l'Etat de réaliser des investissements structurants pour la modernisation des ports. Mais, il se trouve que l'Etat ne peut pas tout faire, c'est pour cela que nous prenons souvent le relais, pour préfinancer dans le cadre des mécanismes de financements internes, par les fonds propres obtenus du PAD issus de nos activités, mais également des financements sous forme de dettes que nous levons auprès des marchés financiers et des banques. C'est le 1^{er} mécanisme de financement.

Le 2^{ème} mécanisme de financement est celui qui fait appel aux investisseurs privés. C'est dans ce type d'investissement que nous faisons appel au mécanisme de PPP (Partenariat Public-Privé), où nous sollicitons que les opérateurs risquent leurs fonds dans les infrastructures et les superstructures, qui sont à même de générer des ressources et à date, de rembourser ces investissements. Donc en résumé, vous avez 2 formes de financement : financement sur le budget de l'Etat puisque même quand c'est le PAD qui préfinance, l'Etat rembourse, mais également des financements sous la forme de PPP.

Le modérateur : Merci Mr le DG, on va dire que nous avons compris toutes ces orientations, Mr le Ministre.

Le MINTRANSPTS : Au niveau aérien, l'Autorité Aéronautique est la 1^{ère} école de formation en Afrique et Mme le DG est sur le programme de rénovation des aéroports secondaires et puis le DG de ADC également, est sur le programme de réhabilitation de ces aéroports internationaux. Voilà les 2 acteurs qui contribuent également au renforcement de l'aéronautique.

Le modérateur : Et bien sur la réhabilitation des aéroports la parole est donnée au DG

Mme le DG de l'Autorité Aéronautique : Effectivement CAMAIR-CO a parlé de son programme d'extension et pour pouvoir faire ce programme d'extension, il faut la fondation. Et la

fondation, ce sont des aéroports sécurisés, des aéroports qui répondent aux normes. Depuis 6 à 7 ans, l'Etat du Cameroun est engagé dans un vaste projet de renouveau qui augmente ces aéroports internationaux et la réhabilitation de ses aéroports secondaires. Nous avons fait la certification de Yaoundé-Nsimalen, et nous sommes en train de faire la certification de Douala. Et quelqu'un a posé la question de certains aéroports des chefs-lieux qui ne sont pas fréquentés. Nous sommes en train d'envisager la certification de Bertoua, Kribi et Tiko. Les pistes de ces localités ne sont pas bitumées et ne peuvent accueillir des types d'aéronefs que CAMAIR-CO utilise. Donc l'un des grands volets de cette réhabilitation sera d'allonger les pistes et de les bitumer.

Il y a aussi un point sensible qu'il est important de souligner dans les efforts du gouvernement, c'est toute la mise aux normes en matière de sûreté dans un contexte sécuritaire difficile au niveau national et international. L'Etat a largement investi pour assurer la sûreté de nos aéroports, ce sont des choses que le grand public ne voit pas forcément, à part les appareils d'inspection filtrage des passagers. Il y a eu un vaste programme de patrouilles, notamment à Yaoundé, de contournement de clôtures, qui se continue à Douala, de la vidéo surveillance de tous les aéroports ; il y a eu des investissements plus de 500 agents qui s'occupent de la sûreté, sur l'ensemble des aéroports. Donc ces éléments qui ne sont pas parfois visibles pour le grand public, sont des éléments qui assurent le développement du transport aérien. Et un indicateur positif est que jusqu'ici ce soit du côté de Douala, vous ne pouviez pas exporter du fret aérien parce que nous n'en avions pas encore, les partenaires n'avaient pas encore l'assurance de la sûreté. Depuis Novembre 2022, nous avons les certifications nécessaires pour pouvoir exporter du fret et atteindre, les objectifs que le gouvernement se fixe en matière de croissance du fret aérien.

Le modérateur : Nous allons nous pencher sur la modernisation des aéroports internationaux des ADC.

Le DG ADC : Les ADC aux termes de sa convention de concession assure la gestion et l'exploitation

de 7 aéroports : Douala, Yaoundé, Maroua, Garoua, Bamenda, N'Gaoundéré et Bertoua. Aux termes du cahier de charges, ADC est chargé de l'entretien, la maintenance et le développement de ces aéroports. Donc en termes de projets, en ce qui concerne l'Aéroport International de Douala, il a été mis en service en 1977. Il n'obéit plus aux standards internationaux en termes de sûreté, de sécurité et de confort. Aujourd'hui nous sommes en train de finaliser les éléments de maturation. Un appel d'offres qui avait été lancé pour ces travaux devraient commencer avant la fin 2024 et dureront 18 mois.

Au niveau de l'aéroport de Yaoundé, nous avons fait des travaux de rénovation récemment, mais nous avons à échéance de renforcer la piste d'atterrissage. Egalement au niveau de Garoua, nous avons profité de la CAN pour rénover l'aéroport qui était un peu à l'abandon depuis quelques temps. La piste d'atterrissage est à renforcer. Mais il y a encore un projet à Douala, le Ministre a parlé de Douala qui a vocation à devenir un hub. Nous avons un projet de construction d'une base logistique. Nous étions en réunion avec le maire de la ville, nous avons travaillé pour mettre en place un cadre de coopération pour pouvoir réaliser ce projet.

Le modérateur : Si vous avez d'autres préoccupations vous vous rendez directement au stand du Ministère des transports. Tous ces DG sont là faut-il le rappeler pendant la durée du SAGO, pour répondre à vos questions de manière directe. Merci pour votre présence, merci à tous.

► LA CONFÉRENCE DU MINFOPRA

Le MINFOPRA était déjà la plaque tournante du SAGO 2022, il revient cette fois-ci pour entretenir le public sur le thème portant sur « les Infrastructures matérielles et transformations structurelles de l'économie camerounaise ».

Le modérateur : Le représentant du Ministre Joseph LE en la personne de son collaborateur, le Directeur du Développement des Ressources Humaines de l'État, Monsieur, vous avez la parole pour votre exposé liminaire.

Mr Le DDRHE : Je voudrais d'entrée de jeu présenter les excuses de Mr le MINFOPRA qui pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pu être présent. C'est pour moi un honneur de prendre la parole en ses lieux et places pour délivrer la communication préparée pour la circonstance. Cela dit, Mme le Secrétaire Général, Mr le Secrétaire Permanent de la Réforme Administrative, Mesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de partager avec vous, cette exhortation du Président de la République à l'occasion de sa prestation de serment le 6 novembre 2018 « l'objectif de l'émergence doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé. Les agents du Secteur Public comme ceux du Secteur Privé, ont à cet égard un rôle important à jouer. »

Mesdames, Messieurs, c'est avec un plaisir renouvelé, que nous allons évoquer la contribution du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, à la thématique centrale, de la 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale, « **Infrastructures matérielles et transformations structurelles de l'économie camerounaise** ».

Cette thématique s'inscrit dans la perspective, de l'accomplissement des objectifs de la vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun, un pays émergent, démocratique et unis dans sa diversité. Dans ce sillage, à la suite du document de stratégie pour la croissance et l'emploi, la Stratégie Nationale du Développement à l'horizon 2020, 2030, s'articule autour de 4 piliers, à savoir : la transformation structurelle de l'économie nationale, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État. Ce dernier pilier est le socle sur lequel reposent les 3 premiers, basé sur des objectifs intégrant des questions de décentralisation, et du développement local, de renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens, d'amélioration du service public de l'État, de gouvernance économique et financière, ainsi que d'aménagement du territoire, du bilinguisme,

du multiculturalisme, et de citoyenneté plus responsable. Problématique située au centre, de la 3^{ème} dimension de la vision 2035, à savoir l'unité dans la diversité.

En effet, la transformation structurelle de l'économie camerounaise est une nouvelle forme de gouvernementalité qui affecte à la fois, l'appareil et les pratiques de l'État ainsi que ses démembrements. Bien qu'assujettis au contrôle politique, économique, sociologique et anthropologique de notre cher pays, elle est davantage un nouveau mode de pensée, une nouvelle philosophie et surtout un appel à l'arrimage, à la modernité. Le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative, a trouvé en l'arbitrage d'un Salon de l'Action Gouvernementale, un cadre d'expression conviviale, pour le déploiement de son savoir-faire.

Nous avons ainsi un stand, où vous serez accueilli en roi, et pourrez obtenir toutes les informations pratiques sur les missions et les prestations du MINFOPRA. Mais permettez-moi de partager avec vous ma perception profane de la thématique centrale de cette édition qui a motivé la participation du MINFOPRA à ce rendez-vous communicationnel.

L'infrastructure immatérielle peut être appréhendée comme l'ensemble des moyens logiciels et organisationnels, utilisés pour le partage des informations sur les risques et des connaissances vitales, dans la perspective d'améliorer la gouvernance. Elle englobe également l'ensemble des services nécessaires au maintien des normes économiques, sanitaires, structurelles et sociales de la population. C'est aussi un dispositif sur lequel s'appuie une structure physique ou conceptuelle donnée afin de partager des informations. **La transformation structurelle** d'une économie quant à elle évoque la réallocation progressive et soutenue des ressources des secteurs d'activité économiques et productifs pour faire une économie productive. Elle fait référence à un changement fondamental dans la composition, l'organisation, et le fonctionnement du secteur économique d'un pays. Elle implique également

une redistribution graduée des activités et des facteurs de production, notamment la ressource humaine du secteur en pleine productivité vers des secteurs plus modernes. Il est donc évident que la transformation structurelle de l'économie camerounaise et la modernisation de son administration publique sont intimement liés. A cet égard, une définition des normes, des concepts notamment la réorganisation et la rationalisation des structures, la réduction de la distance et des délais est requis, pour les prestations entre les services et les demandeurs, pour la transparence et la traçabilité des services et des opérations, la qualité du leadership et du développement du capital humain, la lutte contre la corruption, la mobilisation efficace des recettes fiscales ou non fiscales, l'amélioration de la gestion des ressources humaines, des économies considérables pour les usagers du service public.

Mesdames Messieurs, c'est le lieu de constater que la spécificité commune aux pays qui se sont engagés sur le chemin de l'émergence est de mettre l'emphase sur l'acquisition, l'optimisation des infrastructures matérielles, et immatérielles. Nos administrations sont appelées à faire cohabiter de manière judicieuse, le capital matériel et le capital du talent et du savoir. En effet, le capital humain est de plus en plus sollicité, car pour faire produire il faut de plus en plus de savoir c'est-à-dire la recherche, le brevet et la marque, le savoir organiser les méthodes et les logiciels, le savoir-faire, la formation, le faire savoir c'est-à-dire la publicité, le marketing et la communication. Dans cette dynamique, le MINFOPRA s'est déployé aussi bien dans les administrations publiques qu'en son sein, le prochain échange que vous aurez tout à l'heure sous la coordination de Mme l'Inspecteur Général est de vous édifier sur ce qui est fait au MINFOPRA en liaison avec la transformation structurelle de notre économie en terme de réforme organique, de développement du capital humain, de formation et de modernisation des infrastructures. J'ose croire que ces mots permettront de mieux percevoir notre contribution au développement des infrastructures immatérielles en vue de la transformation structurelle de l'économie Camerounaise.

Le modérateur : Merci Mr le représentant du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. Mme Jacqueline TABOT Inspecteur Générale du MINFOPRA va Co-modérer cette conférence avec moi. Mme vous allez ouvrir la 1^{ère} partie de cette conférence.

Mme Jacqueline TABOT : thank you for giving me the microphone. Welcome all ladies and gentlemen for protocol to be respected. MINFOPRA has as main topic the theme "immaterial infrastructures and structural transformation of Cameroon economy" This theme has been divided into three sub topics for a better understanding. Our conference methodology will consist of the theme presenter will finish with talks then I will summarize notes, all the notes in English. Each presenters has seven minutes for his presentation. Mr senior administrative will present his talk on the theme reforms of organisational aspect of structural transformation. If you are ready then you have the floor.

A l'occasion de cette 12^{ème} édition du Salon de l'Action Gouvernementale dont la thématique est axée sur les reformes des infrastructures et la transformation de l'économie nationale. Pour introduire mon propos, considérez que l'infrastructure au MINFOPRA ce n'est pas seulement les bâtiments et les routes. Il y'a à travers les infrastructures immatérielles un ensemble de logique et de systèmes qui certes sont invisibles mais façonnent également la structuration de notre économie nationale. Dans ce sillage il me revient, de vous entretenir sur les reformes et les aspects organiques à la transformation structurelle de notre économie. Pour ce faire j'aimerais évoluer en 3 temps : dans un premier temps, je vais évoquer l'évolution de notre environnement administratif, ensuite je vais faire un tour sur les grandes réformes qui ont été menées au sein de l'Etat et impactent l'organisation structurelle de l'administration en lien avec la transformation structurelle de notre économie. En fin, je vais relever les éléments de configuration mis en place vers une véritable transformation structurelle de notre économie.

Notre environnement administratif est caractérisé depuis quelques temps par une

volonté manifeste de changement pour une administration classique vers une administration axée sur les résultats. Cela se traduit notamment dans les éléments d'orientation du Programme National de Gouvernance, mais aussi dans ceux antérieurs, le DSCE, et ceux récents, la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2020-2030. Ces éléments considèrent la mise en place de l'administration véritablement au service des usagers, la consultation de l'Etat de droit à travers la mise en place d'un environnement juridique et judiciaire garantissant la sécurité des personnes, des biens, et des investissements, la promotion d'une culture de responsabilité dans la gestion de l'économie financière et sociale, ainsi que l'obligation de rendre compte. Et enfin, la mise en place des structures de décentralisation pour une participation effective des populations à la gestion des affaires publiques. Ces aspects ont été traduits sur le plan matériel par 5 grandes réformes.

Je voudrais évoquer ici dans un premier temps, la structuration des services publics qui prend ancrage dans le décret de 2011, portant organisation du gouvernement, mais aussi dans le décret de 2012 qui fixe le régime de la déconcentration administrative de l'état et de la solde.

Je voulais également évoquer le renforcement des différentes délégations sur 2 plans : d'un côté la décentralisation technique avec les aménagements qui ont été apporté dans l'organisation et la gestion des entreprises publiques et para publiques à travers les lois de 2017, mais aussi à travers les textes qui ont suivi qui portent soit organisations des établissements publics ou entreprises publiques, soit leur création. La contribution du MINFOPRA se manifeste ici dans ce sens que, les organigrammes qui sont élaboré au niveau de ses services, intègrent des dimensions de transformation structurelle. Sur le plan de la décentralisation de l'administration territoriale, à l'issue de la promulgation de la loi du 19 août portant code général des CTD, le MINFOPRA a apporté une contribution significative à la mise en place des institutions au service des CTD pour étudier tous leurs organigrammes, mais aussi à travers les

différents décrets qui fixent le cadre d'exercice des compétences transférées.

J'évoque aussi la réforme qui a été menée dans le sens de la structuration et de la restructuration de notre pays est celle du système des finances publiques. Nous avons dans un premier temps, la loi de 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, qui définit les principales règles que l'Etat doit respecter dans la législation et dans ses pratiques pour une gestion conforme, au principe de transparence de sincérité et de performance.

Je vais aussi évoquer la loi de 2018, portant loi de finance de l'Etat et les autres entités publiques qui définissent un nouveau contenu, dans l'exécution l'élaboration et l'adoption des lois de finances, mais aussi dans le suivi et l'évaluation de la performance au sein des services publics. Cette loi a d'ailleurs été suivie d'autres textes notamment, en ce qui concerne la comptabilité de l'Etat, la présentation des opérations financières de l'Etat, le processus de maturation des projets d'investissement publics, et j'en passe.

Je vais également rappeler la réforme qui a été menée dans le sens de la réhabilitation de notre économie, est celle du système des marchés publics. En effet, dans la gestion de la commande publique, le domaine des marchés publics constitue un enjeu majeur de nos jours en ce qu'il constitue un instrument de politique publique, et un levier important pour impulser le changement économique, social et environnemental. Aujourd'hui le system des marchés publics qui a fait l'objet de plusieurs réformes, dont l'un des éléments significatifs a été la création en 2011 d'un ministère exclusivement consacré aux marchés publics, et en 2018, la signature de 2 textes importants, le décret N° 2018/355 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques, le décret N° 2018/366, portant code des marchés publics. Ce nouveau système de marchés publics est adossé sur 5 grands principes : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, l'efficacité et l'intégrité. Une part belle, est d'ailleurs faite

d'ailleurs dans ce sens, à la promotion de l'initiative nationale, à la priorisation de production locale dans les services qui sont délivrés à l'issue du processus de la commande publique. Au niveau du MINFOPRA, tous ces textes et réformes ont conduit à repenser la configuration de poste de travail, des nouveaux métiers, envisager de nouvelles compétences qui doivent être déployés au sein des personnels de l'Etat.

Le MINFOPRA, dans le cadre de sa mission régaliennne, pour une modernisation de l'administration, a déployé ses experts dans les administrations. Il a ainsi fourni son appui conseil pour l'accélération du processus du document des dossiers administratifs, ainsi que l'amélioration de l'accueil de l'organisation et des performances dans divers services. Il a permis de développer des outils pour l'évolution de la prise en œuvre des politiques publiques et des mesures relatives aux travaux administratifs. Il a accompagné les services sous-traitants, l'exécution de la codification, de simplification et de dématérialisation des procédures.

Il a aussi apporté sa contribution en tant qu'appui conseil et son accompagnement, l'élaboration des outils de pilotage pour la mise en place de la décentralisation. Je voudrais signaler de manière explicite, que ces instruments ont été développés par le MINFOPRA dans la quête de la performance en vue de la transformation sociale de notre économie, notamment, la stratégie générale d'organisation de l'administration qui vient ici remplacer la stratégie générale d'organisation des départements ministériels. Cet instrument, définit une nouvelle architecture des administrations publiques, adaptée à l'évolution de l'environnement juridique, technique, social culturel, et est bâti sur les éléments de diagnostic qui intègrent un regard sur l'encadrement de la performance des organisations. A ce titre, on peut y ajouter les évolutions déjà enregistrés dans l'organisation administrative de certains services publics, avec notamment les cellules informatiques, la division des systèmes d'information, l'autonomisation progressive des structures chargées de la Gestion des Ressources Humaines, selon les effectifs à gérer, soit en termes de services, soit en termes de rangs de

direction. La création systématique de structures chargées de la traduction et de la promotion du bilinguisme et la systématisation de la création des structures en charge des statistiques.

Il en est de même de la configuration des structures internes, chargées de la gestion administrative des marchés publics, de la définition du profil du responsable de l'ouvrage, et enfin de la définition des rôles et autres acteurs de la chaîne de responsabilités, notamment de contrôleur de gestion et de comptables de bâtiment.

Toutefois, s'agissant de l'amélioration visant la transformation de notre économie nationale, elle mérite d'être renforcée par certains aspects. Nous pouvons évoquer l'adoption d'une loi programme pour la planification stratégique des actions qui ont été inscrites au sein de la stratégie nationale de développement, l'amélioration du dispositif de suivi-évaluation, le renforcement de la participation active du secteur privé dans le processus de développement, le renforcement de capacités des acteurs et le financement optimal des réformes pour éviter une évolution déphasée ou à plusieurs vitesses. Et enfin, la meilleure prise en compte, La dématérialisation des procédures administratives dans les services publics. Certainement d'autres intervenants, y reviendrons.

Nous pouvons dire ainsi que dans un contexte où le développement de la technologie et des outils d'information et de la communication sont de plus en plus rapide, et imposent de nouvelles façons de faire, de s'organiser, des divisions qui ont été mobilisés au sein du MINFOPRA, ont permis de prendre en compte les exigences de la société et d'adapter des modes de management, et de développer des nouvelles méthodes pour la gestion administrative, et de doter l'administration en nouvelles compétences, en ressources humaines.

Le développement de l'infrastructure immatérielle qui est ainsi mise en œuvre à travers l'introduction et le déploiement de pratiques de bonne gouvernance, a un impact significatif, sur la transformation structurelle de notre économie en ce qu'il contribue à l'attraction des investissements directs étrangers, et à l'incitation

à nos entreprises locales.

En tant que conseil du gouvernement en matière de modernisation de la gestion administrative et gestionnaire principal de ressources humaines, le MINFOPRA accompagne des commutations organiques et procédurales dans l'optique d'une véritable transformation structurelle. Il est possible que certains considèrent que cette mue est lente, qu'il faudrait l'accélérer. Mais tout compte fait, le train est en marche.

Le modérateur : C'est pour moi un vrai plaisir d'aborder avec vous ce sujet fondamental portant sur la réallocation des ressources humaines et l'ingénierie de la formation du capital humain pour une transformation structurelle de l'économie.

Le capital humain est composé de l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes des individus d'une entité micro et macroéconomique pour une organisation. C'est un véritable moteur de progrès et de l'évaluation. Il représente la base sur laquelle repose le développement économique, social et culturel d'un pays.

Conscient de l'importance de valoriser et de promouvoir ce précieux outil, le gouvernement s'est engagé à le soutenir, en mettant en place des politiques et des programmes tels que l'adoption de la SND30. Ces derniers, pour la période 2030, ambitionnent la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les sphères économiques et sociales, afin de favoriser un développement endogène, inclusif, tout en préservant les chances des générations futures. L'objectif est de faire du pays, un nouveau pays industrialisé.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement compte s'appuyer sur 4 piliers principaux au rang desquels, le développement du capital humain et des règles.

Mesdames et Messieurs, malgré les efforts déployés des insuffisances subsistent. Il est donc essentiel de redoubler d'efforts de faire preuve d'innovation et de créer un gouvernement propice à la croissance économique pour relever ces défis.

La présente communication va s'articuler

respectivement autour de la présentation des dispositifs de l'ingénierie de la formation au sein des administrations Camerounaise. En revisitant le cadre réglementaire de la formation et des textes qui l'encadre, non sans présenter d'ingénierie de la formation comme un indice du développement de capital humain, en exposant les moyens et stratégies mises en œuvre.

La notion d'ingénierie de la formation peut s'appréhender, comme la mise en commun des démarches méthodologiques implémentées dans la conception d'action et des dispositifs d'apprentissage, afin d'atteindre efficacement l'objectif visé. Sa mission principale est de développer une politique d'amélioration et de développement des compétences. Dans notre contexte, elle est encadrée par des instruments juridiques et stratégiques. Parlant des instruments juridiques, on citera déjà la Constitution qui établit le degré des droits fondamentaux des citoyens dont celui à la formation, à l'éducation et à l'emploi, en l'occurrence, la loi 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail, et le décret 199/194 du 19 octobre 1994 portant stratégie de la fonction de l'éducation, modifiée par le décret N° 2000/297 du 12 octobre 2000. C'est un texte de portée générale, qui fixe naturellement les droits et obligations des employés et des employeurs. Elle contient des dispositions relatives à la formation professionnelle, à la sécurité et à la santé au travail, à la non-discrimination et à la protection des droits des travailleurs. Aussi, l'article 32 du décret précité, dispose-t-il que, en vue d'accroître les performances, son efficacité et son rendement professionnel, l'état assure aux fonctionnaires au cours de son activité une formation permanente dont le régime est fixé par décret du premier ministre.

À côté de cela, nous avons la loi N°2018/018 du 11/07/2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun. Cette dernière établit la condition de création et de reconnaissance des centres de formation professionnelle, ainsi que les modalités de certification et de la formation des compétences professionnelles. Nous avons cet instrument de pilotage stratégique de l'action publique, la SND30 qui s'appesantit sur les priorités du développement du pays sur une

période donnée et inclut des objectifs et des projets visant à renforcer l'actif humain à travers des initiatives éducatives de santé, d'emploi et de formation.

Il y a également le décret N° 2000/687/PM du 13 septembre 2000, fixant le régime de la formation permanente des fonctionnaires qui s'applique mutatis mutandis aux agents de l'Etat relevant du code du travail, et stipule que la formation constitue un droit pour ces derniers. Nous avons différentes circulaires du premier ministre, dont celle relative à la formation du personnel en cours d'activité, et celle portant sur la formation des personnels à l'étranger.

Le modérateur : Qu'en est-il du dispositif de l'ingénierie de la formation proprement dite ?

Au Cameroun, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est responsable de la coordination des actions de l'accroissement des habiletés et des aptitudes des agents de l'Etat pour qu'ils produisent un meilleur travail. Cette action consiste entre autres à l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines de l'Etat, en relation avec les ministères et organismes concernés, de même que la planification et la programmation des actions de perfectionnements et le recyclage en relation avec le département ministériel concerné. De manière concrète, on pourrait énumérer les étapes suivantes au niveau sectoriel de chaque département ministériel :

- L'identification des besoins en formations : les différentes structures doivent d'abord identifier les besoins en renferment des compétences de leur personnel. Cette étape permet d'identifier, d'analyser les besoins existants à partir du différentiel entre les compétences des agents recensés et les objectifs visés par la structure concernée. Cela peut se faire par le biais des évaluations des performances, ou de consultations des responsables et des agents publics. Cette étape permet ainsi de définir les objectifs et les contenus nécessaires.
- Puis, l'élaboration du plan de formation sur

la base de l'analyse des besoins recensés : un plan de formation va spécifier les objectifs, les compétences à développer, les programmes envisagés ainsi que les ressources nécessaires. Ils doivent impérativement être alignés sur les objectifs stratégiques du ministère concernés. Une fois les plans établis, il revient à chaque département ministériel de procéder à sa budgétisation dans la perspective de sa mise en œuvre. Il convient de noter que la gestion des plans de formation dans l'Administration Publique Camerounaise, peut varier en fonction des structures et des ministères concernés.

Cependant, l'objectif général est de s'assurer que les agents bénéficient des formations nécessaires pour améliorer leurs compétences et leur efficacité dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, le plan de formation est validé en interne, puis transmis au MINFOPRA, qui agrège tous les plans sectoriels des administrations. Après agrégation et validation, le projet de plan national de formation est élaboré et soumis à la validation préalable du Premier Ministre Chef du Gouvernement. Une fois approuvé, il devient officiel et peut-être mis en œuvre dans chaque département ministériel.

Le plan de formation doit être mis en œuvre conformément aux spécifications transmises au MINFOPRA. Cela devrait se traduire par l'organisation des sessions de renforcement des capacités qui pourront prendre la forme des séminaires, des ateliers, des stages de formation ou de perfectionnement et même de cours. Nous avons des agents publics qui rentrent le plus souvent à l'école. Et après cela, le dispositif devrait se poursuivre par l'évaluation.

Après la formation, une évaluation des résultats mesure leur impact sur les compétences et les performances des agents publics. Cela ne peut se faire que par le biais de tests, des vacations ou de retour d'expérience des participants, à travers le rapport qui est généralement déposé à la fin de la période après le stage. Le MINFOPRA se doit de veiller à ce que ce dispositif soit mis en place afin de garantir le développement des compétences des agents publics. Bien plus, l'ingénierie de la

formation subit une analyse à travers le processus de traitement des dossiers qui sont codifiés dans des manuels de procédure. Ces manuels constituent un outil moderne et efficace de gestion des ressources humaines de l'Etat.

L'ingénierie de la formation est un levier du développement du capital humain. Tout d'abord, la réallocation des ressources humaines consiste à réorganiser et à affecter les effectifs en fonction des besoins prioritaires de l'administration publique, mais sur la base des cadres organiques. Aussi, en parallèle à la réallocation desdites ressources, l'ingénierie de la formation est également essentielle. Car il s'agit de mettre en place des programmes didactiques adaptés aux normes spécifiques de l'administration publique afin de renforcer la compétence des fonctionnaires et de leur permettre de répondre aux défis actuels. L'ingénierie de la formation contribue de manière significative au développement du capital humain. Le développement du potentiel humain de l'administration publique est une priorité du gouvernement. Il vise à rendre les services publics plus efficaces et plus efficient en garantissant la qualité des ressources. En guise de résultats de la capacité de les utiliser, nous pouvons citer l'acquisition des compétences et la spécialisation des métiers. En effet, les agents sont plus qualifiés et plus aptes à répondre aux multiples exigences de leur poste de travail, favorisant ainsi un développement durable et une bonne gouvernance.

L'amélioration de la qualité des services publics à travers les agents publics formés, qui sont capables de fournir des services de qualité avec plus d'efficacité et de célérité, tout en respectant des règles et les normes du capital humain. Cela entraîne la réduction de la corruption, la promotion de l'égalité des sexes. A ce sujet, le gouvernement camerounais a également adopté des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes dans l'administration publique, à titre d'illustrations, la budgétisation sensible au genre est une réalité qui s'impose désormais à toutes les administrations.

En investissant dans le domaine des compétences des fonctionnaires et des agents du secteur

public, le pays concourt à l'amélioration de la performance globale de l'administration, au renforcement des capacités administratives, à la réduction des lenteurs administratives, et à une meilleure gestion des carrières, des processus de recrutement, à plus de diligence, plus d'efficacité et plus de transparence.

Le modérateur : Qu'en est-il des limites ?

Plusieurs obstacles se présentent, parmi les plus importants, figurent l'allocation inadéquate des ressources humaines et des lacunes dans l'ingénierie didactique du capital humain. Cela, est à l'origine d'une inefficacité opérationnelle, les retards dans la prise de décision, une perte de productivité du globale. On pourrait l'illustrer, notamment sous le plan opérationnel, par la non transmission ou la transmission tardive des plans de formation proprement dits, d'où la difficulté à les faire valider, et la quasi impossibilité d'en assurer le suivi-évaluation puisqu'il n'est pratiquement pas élaboré.

Il y a également l'insuffisance du financement. L'utilisation des crédits dédiés en renforcement des capacités des agents publics se fait à d'autres fins, l'inadéquation de certaines formations avec la branche d'activité de la structure concernée, posant ainsi la problématique de leur pertinence et de leur opportunité. La rigidité de l'observation des textes juridiques qui encadrent cette politique, la maîtrise limitée et approximative des outils de l'ingénierie de la formation, **l'insuffisance des structures adéquates pour le renforcement des capacités des agents publics.**

Au titre des perspectives, nous pourrions dire qu'il est nécessaire de **renforcer les enveloppes budgétaires dédiées**, de **systématiser la transmission** par les ministères de leur **plan de formation à une échéance précises et renforcer la collaboration avec les parties prenantes**, d'envisager la révision du cadre juridique, d'amorcer la création des nouveaux corps de métier afin de servir le bon contexte à ce sujet.

La réallocation efficace de ressources humaines et la mise en place d'un dispositif adéquat de l'accroissement des compétences sont essentiels pour stimuler la transformation de l'économie

camerounaise.

Le gouvernement du Cameroun s'est engagé résolument à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. A cet effet, il se doit en tant que maître d'orchestre de la mise en œuvre de la politique publique, de développer les conditions favorables à la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat. Cette modernisation passe entre autres par le développement des infrastructures immatérielles, participant à la digitalisation de différents processus de l'Etat. Cette conférence, nous donne donc l'opportunité de présenter dans le temps imparti devant ce panel les éléments liés à ce sujet.

L'organisation géographique du MINFOPRA repose sur une répartition des locaux entre les services centraux et les services déconcentrés, c'est-à-dire les délégations régionales. Les services centraux situés au-dessus sont répartis sur les sites du bâtiment central, le site de dragage. Les services déconcentrés, quant à eux, sont situés dans chaque chef-lieu de région. Ces différences sites sont desservis par la fibre optique permettant au MINFOPRA de rendre disponible ses services numériques aussi bien au niveau central, que dans ces démembrements régionaux.

Le système informatique du MINFOPRA quant à lui est constitué d'un ensemble de logiciels permettant d'assurer une gestion efficace des ressources humaines de l'Etat. Il s'agit notamment du Système Informatique des Gestions Intégrées des Personnels de l'Etat et de la Solde (SIGIPES), qui permet de maîtriser nos capitaux humains en termes de compétence, de connaissance, des effectifs et la distribution dans les différentes administrations utilisatrices. Cette infrastructure immatérielle, est l'un des socles techniques de la déconcentration de la gestion des ressources humaines de l'Etat. Ensuite, il sied d'envisager le poste de travail, qui permet de connecter en temps réel les postes de travail des effectifs des agents publics sur l'étendue du territoire national afin de mieux apprécier la répartition des compétences sur l'échiquier national.

L'application des archives, quant à lui, est un

système d'archivage électronique permettant de numériser et de stocker électroniquement les dossiers des agents publics afin qu'ils soient accessibles à travers l'étendue du territoire national. Notamment la simplification et l'immatérialisation de la procédure de recrutement des lauréats des ENS, ENSET.

La plateforme concours online permet de dématérialiser la procédure de dépôt de dossiers de candidations aux différents concours administratifs. L'application Caeros permet la gestion automatisée des concours dans l'administration. Pour ce qui est de l'application d'authentification des diplômes, il s'agit d'une plateforme numérique de vérification de véracité des diplômes. Il permet de réduire de façon significative les délais d'authentification des diplômes en dématérialisant la procédure et le dépôt de dossiers.

L'application READNET, permet la gestion numérique du registre des actes élaborés et bien d'autres services web qui permettent à tout utilisateur du service public d'accéder à toute informations relatives aux traitements de dossiers et services rendu au MINFOPRA.

En ce qui concerne l'impact des infrastructures immatérielles dans la modélisation de la gestion des ressources humaines, nous dirons que les d'infrastructures immatérielles développées par le MINFOPRA jouent un rôle essentiel en participant à la modernisation de l'administration publique et l'amélioration de la qualité des services. Les impacts ci-après ont été relevés : L'efficacité administrative, les infrastructures immatérielles contribuent à une meilleure gestion du capital humain de l'Etat. Cela se traduit par une meilleure gestion des retards administratifs, des processus de recrutement plus rapides et de plus efficaces, une meilleure gestion du capital humain de l'Etat, une administration publique plus efficace. La transparence et la responsabilité à travers le SIGIPES qui est couplée à une norme régissant la qualité des services rendus, contribue à réduire la corruption et les pratiques népotiques. Cela renforce la confiance des investisseurs et consolide la vie dans un environnement économique plus favorable.

Pour ce qui est de la planification de ressources humaines, en tant qu'impact, les infrastructures immatérielles telles que la cartographie des postes de travail couplées au SIGIPES, permettent de collecter et d'analyser des données sur les ressources humaines de l'administration publique. Ces données peuvent être utilisées pour une planification stratégique des ressources humaines notamment en identifiant les besoins en compétence, les lacunes et les domaines d'amélioration. Ces améliorations permettent aux décideurs de mobiliser le capital humain approprié pour accompagner un projet donné. Une meilleure planification des ressources humaines contribue à l'optimisation de la réallocation des ressources humaines de l'Etat. La rationalisation des procédures vise à simplifier et à rationaliser les procédures administratives. Cela participe entre autres à réduire les coûts et les délais associés à la création et gestion des entreprises. Cela contribue forcément à encourager l'entrepreneuriat, à faciliter l'essor de nouveaux secteurs économiques enfin, cela contribue à l'efficacité accrue du projet de dématérialisation des procédures conduit par le MINFORPRA. L'automatisation et la simplification des procédures administratives ont été amorcées, ce qui aura pour effet le développement des prestations à distance, entraînant par la même occasion la réduction des délais et des coûts associés au traitement des différentes demandes et requêtes adressées au sein des administrations publiques. Ainsi, les demandes, les formulaires et les documents pourront être soumis et traités électroniquement, ce qui d'une manière ou d'une autre, va accélérer la transaction et améliorer l'efficacité globale du processus administratif. Ces réformes participent à la création de nouveaux secteurs économiques.

Pour conclure, nous dirons qu'il a été question dans le cadre de nos responsables de parler des infrastructures immatérielles, et de leur impact sur la mobilisation de la gestion des ressources humaines. Le SIGIPES, Concours online, tout comme l'ensemble de la structure immatérielle présentée plus haut sont des outils technologiques d'optimisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat utilisées par le MINFORPRA dont l'impact et la plus-value dans

la transformation et l'émergence de l'économie Camerounaise, ne sont plus à démontrer. En guise de perspective, le gouvernement a engagé une opération de refontes complètes depuis juin 2020.

Des applications informatiques participant à la gestion de son capital humain, cette refonte devra conduire à la mise en production d'ici la fin de cette année, des premiums ou de modules de ce nouveau système informatique que des gestions intégrées, des personnels de l'Etat et de la solde en abrégé SIGIPES 2. Conformément à la feuille de route qui a été définie par le premier Ministre chef du gouvernement, ce système, en plus de fédérer GPSD et Antilope, devra garantir l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux usagers du service public, en s'appuyant sur la dématérialisation du dossier de l'agent public et en développant les prestations à distance.

► LA CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC).

Le modérateur : Nous allons visiter la SIC telle qu'elle se présente aujourd'hui, au moment où elle envisage la relance de la production des logements. La SIC telle qu'elle se projette avec l'ambition de tourner la page d'un passé lourd d'incertitudes ; la SIC enfin telle qu'elle se met au service d'une demande sans cesse croissante. M. le Directeur Général Monsieur Hamadou Daouda de nous ouvrir les portes de votre entreprise.

Le Directeur Général : Merci Monsieur Alain BELIBI, merci à tous les participants. Je voudrais d'abord remercier l'équipe de SAGO qui nous a fait l'honneur de nous inviter pour qu'on éclaire l'opinion publique camerounaise et internationale sur l'évolution de la Société Immobilière. C'est une société qui a aujourd'hui soixante-dix ans puisqu'elle est créée depuis le 18 juillet 1952 par les français. Il en est de même de la Société Immobilière Equato-Guinéenne et puis Ivoirienne. La 12^{ème} édition du SAGO qui se tient du 22 au 24 au Palais des Sports a pour thème : « Développement des infrastructures et transformation structurelle de l'économie camerounaise ». C'est autour

de ce thème que graviterons les différentes conférences, notamment celle de la SIC sous le thème : « la SIC vers la relance de la production des logements ».

D'entrée de jeu, il y'a l'amalgame autour des définitions, il convient d'apporter des précisions suivantes :

L'infrastructure se définit comme un ensemble des ouvrages constituant la fondation et l'implantation sur le sol d'une concession ou sur l'ensemble des installations par exemple les routes, les voies ferrées, les aéroports.

Le **logement** est un équipement de superstructure qui s'érige au-dessus du sol et sert d'habitation régulière à des personnes. Alors, quel est le lien entre l'infrastructure et la superstructure ? En promotion immobilière, l'infrastructure est constituée de la partie relative aux fondations d'un immeuble ainsi qu'aux éventuels niveaux de sous-sols tels que les papiers et les tares, elle s'oppose à la superstructure du mobilier qui est composé du niveau supérieur allant du rez-de-chaussée aux étages. Donc l'infrastructure est le socle dont dépend l'existence de logement.

La présentation du thème de la SIC comporte quatre parties. Nous allons faire un état des lieux de la Société Immobilière, de la problématique de production des logements de la SIC, des principaux problèmes rencontrés et esquisser des solutions pour la vision de la SIC à l'horizon 2035.

Les sous-thèmes subsidiaires seront successivement gérés par le Directeur, il y'a le programme de rénovation et de réhabilitation des cités. La Société Immobilière pendant quarante ans n'a pas pu faire des réhabilitations profondes, contrairement à la réglementation internationale qui veut que chaque cinq ans, il y ait des opérations pour rendre la vie décente aux occupants de nos logements. Il y a aussi le problème de loyer et les codes de résidences que nous avons mis sur pieds dès notre arrivée en 2009, et celui de sous location. Le nerf de la guerre c'est l'argent. Nous y avons bossé avec les directeurs financiers dès notre prise de fonctions en 2009, cette situation a été d'envergure en 2023.

S'agissant de la présentation des missions de la SIC, cette dernière a été créée en 1952 avec comme capital 75 milliards, parce que nous avons constaté dès notre arrivée que le capital de la SIC restructurée en 1978, n'avait pas eu des éléments tangibles pour compléter le montant pour passer de 500 millions à 1 milliard. Nous l'avons complété en décembre 2019 ce qui a permis à la SIC de restructurer ce capital de 1 milliard en juin 2020, ceci nous a permis de recapitaliser la société à travers des immobilisations conformément à la réglementation. C'est un événement qui devait se passer depuis 2008, cela n'a pas pu être fait. Nous l'avons fait en septembre 2020 et puis nous avons toiletté les statuts de la société qui a maintenant une large vision sur ce qu'est l'habitat, parce que se cantonner seulement sur l'habitat social laisserai une bonne tranche des populations camerounaises sans un logement, c'est pour cela qu'à ce jour, la SIC est capable de faire des logements abordables, des logements sociaux, des logements économiques, des logements de moyen standing, des logements de haut standing et permettant aussi à la SIC de faire des équipements marchant pour renflouer sa trésorerie.

La société est régie par l'acte uniforme de l'OHADA et principalement notre mission est la production des logements décents, prioritairement des logements sociaux et leur commercialisation, donc la SIC est un bras séculier de l'Etat, en tant que promoteur immobilier institutionnel, chargé de la construction des logements sociaux, la SIC a construit durant des années précédentes, jusqu'à 12 000 logements dont la moitié a été vendu. Dans notre cagnotte, nous comptons 5320 logements dissimulés sur le territoire, dont 2372 à Douala. Le patrimoine est assis sur des titres fonciers de l'Etat à 80%, ce qui ne permet pas à la société de remplir ses obligations de promoteur immobilier. Il est bon de savoir que l'interaction entre le promoteur immobilier et les acquéreurs repose sur la délivrance de ces titres fonciers, or la SIC depuis plus de 40 ans, n'arrive pas à les produire. Dès notre arrivé, nous avons fait des tournées et ce qui se passait avec nos clients, est qu'ils réclamaient leurs titres fonciers et pour eux, c'est de la responsabilité de l'Etat et la société. Cela a laissé planer un peu le doute

dans la tête de nos clients. C'est pour cela que nous avons pris l'engagement avec le Ministère des Domaines et des Affaires Foncières, qui a créé une plateforme entre la SIC et l'Etat. Nous remercions donc le Ministre de Domaine des Affaires Foncières d'avoir pris sur lui du point de vue de sa responsabilité, la délivrance de ces titres de propriété aux populations camerounaises et soulager aussi la SIC dans son rôle et dans ses interactions avec ses populations.

Depuis 2014, nous avons un déficit de deux millions de logements. Nous pensons, en tant que Société Immobilières, qu'il est urgent de prendre notre responsabilité et de dire aux camerounais ce que nous faisons, même si nous ne construisons que dix logements par an, il faut le faire, parce qu'en restant 20 ans en arrière, la SIC n'a pas produit de résultat, nous avons trouvé environ 300 logements, c'est-à-dire, une quantité qui est inacceptable. En tant qu'agent immobilier, nous avons aussi un mandat de gestion avec le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain qui a construit 1520 logements avec la coopération Chinoise et puis, le programme planning qui a sorti 800 logements. Ainsi un nombre de 2300 logements est entré dans la commercialisation en 2020. Donc la problématique de production de logements par la SIC permet de montrer la relation forte entre l'évolution de la politique gouvernementale en matière de logement et de rendement en quantité de la SIC. Une analyse historique des conditions de la production nous permet de sortir quatre périodes marquées dans son évolution. La période de 1952 à 1976 est une période pionnière, premiers pas en période pré et post indépendance. Sur le plan institutionnel, la SIC est l'unique opérateur immobilier de l'Etat qui a des participations dans cet investissement. Sur le plan financier la SIC jouit de nombreux financements à la fois de d'extérieur par le biais de prêts concessionnels, qu'à l'intérieur avec des institutions publiques. Sur le plan technique, elle couvre quantitativement et qualitativement les besoins en logements essentiellement destinés aux nationaux puis, aux fonctionnaires publics en réalisant des constructions en matériaux définitifs aux normes reconnus dans la fourchette des 3200 logements dont 640 en accession à la propriété et 2560 en location.

1976 à 1986 est une période glorieuse avec l'implication et l'engagement fort de l'Etat. La conférence de 1976 sur des établissements humains fait germer une idéologie mondiale qui prend un tournant décisif avec la forte recommandation qui engage la responsabilité des États de prendre des mesures pour les logements pour tous. C'est ainsi que l'Etat camerounais a affiché sa ferme volonté, sa résolution et sa détermination à développer l'habitat social en mettant en place des instruments d'action avec notamment le Crédit Foncier, la Mission d'Aménagements et d'Equipements des Terrains Urbains et Ruraux MAETUR et la Société Immobilière du Cameroun la SIC, pour implémenter la promotion de la réalisation de l'habitat social sur son territoire. On notera surtout la création d'un Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat chargé de définir et mettre en œuvre la politique gouvernementale dans ce domaine, de surcroît, il est la tutelle des trois sociétés de construction ce qui a rendu facile les résultats dans un programme pilote de 8200 logements sociaux de 1981 à 1986. On remarque l'entrée en scène des entreprises industrielles pour la production de masses ces derniers temps. Donc La période de 1986 à 2004 est une période de récession où l'Etat est dans une situation un peu scabreuse avec l'économie mondiale qui a plongé, c'est-à-dire que le Cameroun comme les autres pays en majorité, a subi de plein fouet la période de récession de l'économie mondiale dès l'avènement des années 80. L'Etat camerounais fait recours au FMI et est contraint de se désengager des activités de productions notamment les secteurs sociaux, l'heure est en effet à la libéralisation des économies. C'est ainsi que le secteur immobilier public est fortement touché et voit tous ses programmes abandonnés. Toutefois, il convient de souligner qu'au cours de cette période, la sic a réalisé quelques nouvelles opérations telles que la cité de Nkomo, certaines cités à Yaoundé, Degbo à Bertoua , Engalé à Ebolowa et de densification de certaines cités existantes, telles que la densification de l'immeuble Z à la cité Messa, on établit en cette période 254 logements par la SIC pendant cette période de crise, c'est une période qui se caractérise par la baisse des loyers les ventes de logement de la SIC sur instruction

du gouvernement, et ceci la privant ainsi de ressources permettant le remboursement de sa dette vis-à-vis de l'Etat et du Crédit Foncier, d'un montant de 72 000 000 700 et entretient aussi le parc immobilier. C'est pour cela que les logements ne sont pas entretenus depuis ces années-là. Nous ne pouvons par conséquent soulager les populations camerounaises.

La période de 2004 à 2023 est celle de reprise et de relance de la production publique, la SIC poursuit la construction de petites opérations de création de nouvelles cités de haut standing telle que la résidence de Mfandena, qui a eu 160 logements et qui est la première expérience de la Société Immobilière et même du Cameroun en matière de copropriété. Cette opération a été réalisée grâce à un prêt bancaire au sein de la Banque de l'Habitat Africaine. Nous avons aussi construit une résidence haut standing à Nkolandom avec 32 logements sous prêt Afriland first bank. Donc on peut également citer la construction d'Etetack de 15 logements. Dès notre prise de fonctions nous avons construit Djangoulé avec 32 logements, nous avons achevé les logements d'Abeg, 24 logements que nous avons achevés en 2021. Le MINDCAF a pris l'ensemble de l'immeuble pour loger les fonctionnaires camerounais.

Plus tard, après l'embellie de la situation des états financiers de la sic, nous avons rompu avec les états financiers déficitaires d'au moins 4 milliards et la SIC a regagné la confiance des banques, cela nous a permis d'avoir une cagnotte d'une syndication des banques pour 10 milliards pour commencer la construction des logements du Mfoundi, c'est ainsi que nous avons produit en un temps record la moitié de ce que la SIC a produit en 20 ans. La SIC fait face à de multiples problèmes, nous avons un patrimoine immobilier qui est assis sur 80% de titres fonciers privés de l'Etat et de la MAETUR, ce qui complique les transactions autant pour la SIC que pour les acquéreurs, cette situation continue avec le programme gouvernemental à Olembe et à Mbang-Bakoko où des ventes ont été opérées et jusqu'à présent, aucun acquéreur n'a de titre de propriété. Nous l'avons indiqué depuis 2020 au gouvernement, une situation insoutenable donc un problème majeur du promoteur immobilier que nous sommes parce que régi par le droit

privée OHADA. Donc l'impossibilité de délivrance des titres de propriété aux acquéreurs rallonge le processus de mise en place de la copropriété. La loi sur la promotion immobilière et les agences immobilières ont déterminé que la remise des clés d'un immeuble vendu, se fait devant le notaire qui établit les charges de la copropriété et chaque acquéreur signe. Donc, il n'appartient même pas à un promoteur immobilier de remettre ces clés ou à l'Etat. C'est par un notaire. Sans titre de propriété, le notaire ne peut pas travailler. Voilà la difficulté de la Société Immobilière du Cameroun et de la difficulté des acquéreurs.

Nous sommes aussi plombés par la sous-location, 25% de notre patrimoine est occupée illégalement par les personnes à la suite des ventes des clés entre personnes à personne. Ceci cause une insécurité dans nos cités de même que pour l'Etat parce que la SIC ne sait pas qui occupe ces logements, nous avons des revendications dans ce sens. Nous avons aussi le problème d'insalubrité des espaces verts, de constructions anarchiques sur des sites entraînant la destruction des stations d'épurations, le vandalisme des équipements sanitaires, les problèmes d'éthique dans les immeubles, la défaillance des réseaux d'assainissement qui s'est affaibli, l'insécurité dans les cités favorisées par l'absence des clôtures, ... ce sont des maux qui minent les cités.

A l'observation du désordre installé dans les cités, l'exercice de solutions demande un certain nombre de mesures. Dès notre arrivée à la tête de la Société Immobilière, nous avons procédé à la création d'un comité foncier regroupant le MINDUH, le MINDCAF et la SIC pour apporter des solutions aux différents problèmes fonciers, nous sommes à 25% de réalisations, c'est-à-dire que le MINDCAF nous a débloqué certains titres fonciers et c'est pour cela que nous ne cessons de remercier le Ministre des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières.

Nous avons aussi le renforcement des capacités de délégations régionales pour la maîtrise de la salubrité dans les cités. La mise en place d'un code de résidence et de la copropriété dans la cité permet aux clients de connaître les acteurs puisqu'il y'a une chaîne de valeurs pour construire

les éléments de logements sociaux parmi lesquels, nous avons autorité administrative. Les maires qui ont pour obligation d'entretenir les voiries, les stations d'épuration, les problèmes d'assainissement et les sous-préfets les problèmes d'insécurité. Nous avons aussi les forces de l'ordre qui nous aident dans nos actions et qui régulent les situations scabreuses dans les cités. Dans la perspective d'amener les acquéreurs à prendre à main la gestion de leur espace commun, la SIC a élaboré un code de résidence fixant les règles d'habitation à ces derniers, parce qu'autant les acquéreurs ont les syndicats de copropriété, autant nous avons constaté qu'il fallait faire une régulation avec les locataires qui n'étaient pas reposée sur les cahiers de charges. Donc un code de résidence a été élaboré et validé par le Conseil d'Administration avec 5 chapitres et 41 articles.

La SIC doit contrôler et veiller au respect des conditions d'hygiène et de la salubrité tout autour du bâtiment et de l'entretien des réseaux, du drainage et de l'assainissement en collaboration avec les Collectivités Territoriales Décentralisées. C'est la raison pour laquelle le top management, dans sa gestion a demandé au conseil l'acquisition des deux camions pour permettre en l'absence de réhabilitation du réseau d'assainissement, que les camions essaient de reconditionner régulièrement ce système d'assainissement. La ville de Yaoundé et Douala étant les plus grands pôles, nous nous situons par rapport à cela, les autres pôles n'auront pas trop de problèmes.

En définitive, à l'attention des locataires et acquéreurs, il leur est rappelé que les maisons sont désormais les leurs, c'est un bien, un patrimoine à préserver, il leur revient désormais, avec les chefs de pôles, des Collectivités Territoriales Décentralisées et les forces de maintien de l'ordre d'en prendre soin, à eux de préserver leur cadre de vie. Les textes en vigueur, les autorités leur y obligent. L'Etat a fait beaucoup des concessions à la suite de la baisse des loyers la SIC a emmagasiné plus de 90 milliards de perte, l'Etat à travers des avenants que nous avons signé en 4 ans a payé la moitié, ce qui fait que la société se trouve aujourd'hui dans un embellie certains. Nous remercions le Chef de l'Etat qui nous a conféré la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une

usine de production massive de logements avec l'entreprise PIZZAROTTI. Nous avons un marché qui devait débuter en 2017 et qui n'a débuté qu'en 2021. Il nous faut remettre aux nouveaux maîtres d'ouvrage les ressources nécessaires pour travailler en interaction avec la CAA qui est dépositaire de la dette que l'état a contracté d'un montant de 115 milliards, afin de l'optimiser et éviter le paiement des pénalités à l'Etat. Sachant que la non utilisation de ce crédit a valu à l'Etat deux milliards trois cent millions de pertes.

Nous saluons également l'acte du Chef de l'Etat parce que la SIC a reçu une cinquantaine d'engins, qui étaient confinés au port de Douala depuis 2018 et avec l'aide du gouvernement nous avons fait sortir ces engins qui sont aujourd'hui sur le lieu du site des travaux. Il y a plus d'une centaine d'engins qui viendront aussi d'Italie d'ici octobre 2023. Les perspectives que le gouvernement a mises en place annonce des lendemains meilleurs pour les camerounais. Les camerounais souffrent, les gens viennent dans mon bureau, dorment par terre pour avoir un logement. Un fonctionnaire qui gagne 90 mille francs aujourd'hui à Yaoundé, Douala ... ne peut s'offrir un logement décent, il faut déboursier 150 mille francs par mois. C'est la raison pour laquelle la SIC appelle avec adresse le traitement de production de ces logements, parce que rien ne sert de dire que nous aurons 2 millions de logements, mais sans un plan crédible qui permettra d'accroître ce phénomène.

Nous avons participé en 2019 au Maroc, il avait plus de 3 millions de déficit de logement depuis les années 2004, avec les éléments mis en place, ce déficit a décru jusqu'à 287 millions. La Tunisie est allée à un surplus de plus d'un million de logements, ce qui fait que le logement est aujourd'hui moins coûteux en Tunisie. 80% des tunisiens sont propriétaires de leurs logements. Fort de toutes ces expériences, la SIC consciente du retard à rattraper a initié une vision pour faire de la Société Immobilière du Cameroun à l'horizon 2035 un véritable outil de production capable de répondre de manière massive, régulière et adapté à la demande de logement de toutes les couches sociales, pas seulement le logement social, mais aussi les standings supérieurs.

Le premier axe parle de l'amélioration de la gouvernance pour la promotion immobilière, en priorisant le développement durable afin d'optimiser les ressources que nous recevons de l'Etat et les partenariats que nous pouvons faire avec les entreprises étrangères. Donc cela permettra d'approvisionner les textes sur le logement social, de bien définir la cible.

Le deuxième axe est de développer l'industrie du logement et les nouvelles technologies pour une production de 10 000 logements. La SIC compte faire 4 offres pour implanter une usine, le grand nord à Garoua accueillera une usine de production permettant de couvrir cette région, le grand ouest à Bamenda nous allons y implémenter une usine, Douala et le sud-ouest pour permettre la production, enfin Yaoundé où le Chef de l'Etat nous a donné la première usine de la SIC. La SIC produira ainsi des logements de hauts standings permettant de faire des bénéfiques.

Le troisième axe permettra de livrer 30 000 logements sociaux et cela permettra à l'Etat d'être soulagé dans son budget. Améliorer les relations partenariales telle qu'avec le Camp SIC Nlongkak, qui s'améliore avec des partenaires depuis 2020, avec une convention sur 1500 logements la SIC à travers sa richesse. Le partenariat avec le MINDCAF accompagne l'immatriculation de ce terrain qui a été acquis par la SIC depuis 1963, mais n'était pas immatriculé jusqu'en 2020. Ces initiatives permettront à la SIC de se désengager de sa dette et en vendant des logements, de prendre par la même occasion, son pourcentage (de 6 à 5%). Nous comptons aussi dans le 4^{ème} axe à restaurer le patrimoine immobilier de la SIC qui est de plus de 60%.

En conclusion nous pouvons dire que, pour la crise de logement qui touche toutes les régions du pays, La sic développe des stratégies pour inverser cette tendance croissante. Je profite de l'occasion pour remercier fortement l'implication du MINFI qui a aidé la SIC sur le plan fiscal et nous a permis de payer plus de 11 milliards, de nettoyer de 2013 à 2022 les charges sociales envers la CNPS. Nous remercions aussi le Ministère des Domaines, le MINEPAT, chacun en ce qui le concerne. C'est cet ensemble d'actions qui permettent à la SIC

de répondre favorablement aux besoins des camerounais en matière de logement. Il s'agit d'un problème de souveraineté étant donné que le logement social est dirigé et géré directement par le Chef de l'Etat, qui octroie ces logements aux populations camerounaises. En tant que Directeur Général, en 4 ans d'office, je pense que nous avons une embellie certaine.

Le modérateur : Merci monsieur le Directeur Général, nous allons à votre suite passer la parole à vos collaborateurs. Nous allons commencer par une petite indiscretion, en regardant dans les caisses de la SIC, pour voir ce qu'il y'a dans ces caisses, je voudrais passer la parole à Monsieur Kokolo, le Directeur Financier et Comptable.

Le Directeur Financier et Comptable : Merci monsieur le modérateur, merci monsieur le Directeur Général pour la parole donnée pour présenter en quelques lignes les indicateurs qui reflètent la situation financière de la SIC. Nous allons les présenter en deux phases. La première phase concerne la période avant 2019 et la seconde phase sera celle qui concerne la période après 2019. Ces indicateurs se présentent comme suit :

Avant 2019 la SIC mobilisait des ressources en terme de chiffre d'affaire en moyenne 3 milliards et 8 milliards pour des charges. Les charges étaient subdivisées en charges décaissable et des charges non décaissable (charges décaissable de 3 milliards c'est-à-dire des dépenses qui entraînent un déficit financier de 3 milliards) et des charges non décaissables à savoir les amortissements. Cette situation a entraîné de manière structurelle un déficit de 4 milliards à l'entreprise, lorsque le top management arrive en 2019, on trouve un déficit moyen de 4 milliard par an. Le top management ayant pris le problème à corps, nous avons entrepris sous la coordination et supervision du Directeur Général, un ensemble de stratégies financières, ce qui a permis de renverser la tendance. A date, il faut relever que nous enregistrons des ressources nettes de 9 milliard par an sans production, ce qui a permis de neutraliser les charges et cela a ainsi entraîné la réalisation des bénéfiques, c'est-à-dire des résultats

comptables positifs. Il faut relever que ces résultats positifs résultent exclusivement d'une stratégie et d'une ingénierie financière. Lorsque cette Direction Générale prend la SIC, elle a une trésorerie active disponible dans les banques de 510 millions, elle ne pouvait pas faire face à ses engagements à cette période-là, parce que la SIC était sur le coût d'un découvert permanent c'est-à-dire un prêt. La SIC empruntait 250 million par mois pour pouvoir faire face aux charges personnelles, aux charges des engagements en terme de paiement de fournisseurs et ce crédit à court terme entraînait des charges annuelles de 300 millions. Aujourd'hui la SIC ne fait plus recours aux découverts, les salaires sont payés régulièrement et nous avons une trésorerie active et disponible à date de 21 milliards. Nous avons également renoué avec les états financiers et les bénéfiques. Les institutions bancaires qui veulent financer nos projets et programmes.

Journée du 27 Juillet 2023

La 3^{ème} journée de conférence publique du SAGO a été ponctuée par 3 conférences. De façon respectueuse nous avons eu la Communauté Urbaine de Kribi (CUK), le Bureau National d'État Civil (BUNEC) et le Ministère du Tourisme et des Loisirs.

► CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI

Le modérateur : Nous prenons la direction de Kribi pour la première conférence du jour au SAGO. Nous allons à la rencontre de la Communauté Urbaine de cette ville balnéaire qui construit sa réputation de pôle d'attraction sur la scène nationale et internationale avec ses plages et son port en eau profonde. Sur le chemin de cet objectif, Kribi mise sur ses infrastructures comme facteur d'attractivité. C'est sur ce thème que nous allons entendre madame Agathe NGOUBIDIMI épouse NGOEJILLA, deuxième adjointe au Maire de la ville de Kribi avant d'écouter deux de ses collaborateurs présenter leurs projets qui participent de la modernisation de la ville.

Madame NGOUBIDIMI épouse NGOEJILLA : Merci

M. Alain BELIBI, merci également à la CRTV pour l'occasion qui m'est donnée en ce jour, je voudrais de prime à bord vous présenter la ville de Kribi.

Kribi est une ville qui se trouve au bord du golfe de Guinée dans la région du Sud et dans le département de l'Océan et comme vous venez de dire, Kribi est un pôle très attractif et surtout par l'avènement du port en eaux profondes, c'est une ville émergente, et une ville qui est en train de s'agrandir au jour le jour.

Le modérateur : Oui Madame, le thème de cette conférence, celui choisi par la Communauté Urbaine de Kribi est « les infrastructures comme pôle d'attractivité ». Sur le plan des infrastructures qu'est-ce qu'on trouve à Kribi ?

Madame NGOUBIDIMI épouse NGOEJILLA : Bien Monsieur Alain, lorsqu'une ville est émergente et lorsqu'une ville est en train de grandir, c'est au travers des infrastructures et une ville ne peut pas parler de développement si les infrastructures ne sont pas mises sur pied, nous avons par exemple des routes, au niveau de Kribi en ce moment, Monsieur le Maire de la ville Mr Emmanuel SABIKANDA met tout en œuvre pour desservir la route, même dans les quartiers, pour arriver au port, si vous partez de Yaoundé par exemple et vous voulez arriver au port de Mborro vous n'êtes plus obligé de passer par le centre de Kribi, parce qu'il y'a déjà une autoroute qui part de Mpalla direct au port et quand on parle également des infrastructures une ville ne peut pas être attractive s'il y'a pas d'hôpitaux, des routes. Monsieur le Maire met un accent particulier pour que Kribi soit une ville ouverte au Cameroun, au monde. Cette ville sera le miroir de notre pays. Quand on parle d'infrastructures, on parle également de la création d'un hôpital de référence à Kribi. Il le faut lorsque nous voyons la démographie galopante aujourd'hui à Kribi. Nous pouvons également parler de la construction de l'aménagement des plages.

Le modérateur : Nous allons en parler tout à l'heure avec l'un de vos collaborateurs, pour moi quand on parle de Kribi, il y'a quelques années, c'était des plages, c'était la mer, c'était le soleil, depuis quelques temps quand on parle de Kribi, c'est le port en eau profonde. On peut avoir

quelques inquiétudes. Est-ce que le port en eau profonde qui est une infrastructure industrielle ne va pas finir par tuer le côté balnéaire de Kribi ?

Madame NGOUBIDIMI épouse NGOEJILLA : Si nous nous mettons au travail, parce que Kribi est entrain de souffrir du réchauffement climatique, et les effets du réchauffement climatique comme on le voit un peu partout dans le monde, causent des dégâts. Il y'a de cela dix ans quand, vous arriviez à Kribi, c'était des grandes plages, des grands espaces, on pouvait partir de la ville jusqu'au bord la chute de la Lobé en passant par la plage, mais aujourd'hui avec les effets du réchauffement climatique, il y'a cette érosion, qui est en train de petit à petit détruire les plages. Mais qu'à cela ne tienne, la mairie de la ville ne dort pas, la Mairie de la ville cherche et trouve comment trouver des voies et moyens pour essayer de sauver les plages à Kribi, que le port ne puisse pas tuer l'aspect touristique de la ville de Kribi.

Le modérateur : Madame le Maire, je vais passer la parole à l'un de vos collaborateurs, il s'agit de M. Emmanuel Amadou qui est Directeur de l'Urbanisme et de la Protection de l'Environnement, il va nous parler de deux projets qui vous tiennent probablement à cœur, la construction du stade et du gymnase et la création d'une station de traitement de déchets. Bonjour ! M. Amadou vous avez la parole.

Mr Emmanuel Amadou : Bonjour M. Alain BELIBI, merci pour la parole donnée,

Bonjour Mesdames et Messieurs. Aujourd'hui ce n'est plus un secret pour tout le monde, parmi les destinations au Cameroun Kribi, je dirai est l'une des prioritaires. Alors, qui dit destination, dit mobilisation ou mobilité des personnes et de ce fait, on se retrouve dans un environnement où il faut absolument cohabiter avec le travail, loisir et santé, je fais allusion à la création de cet air de jeu ou alors à la construction de ce gymnase qui est au combien important. Dans son leitmotiv M. le Maire a bien voulu dire et répéter à chaque instant que « Kribi ville intelligente », intelligente comment intelligente pourquoi ? intelligente en ce sens que nous devons trouver tout ce dont nous avons besoin en terme de connexion, en

terme de facilité de travail, en terme de visibilité. Or la création ou la construction du gymnase pourra aider non seulement à divertir ces jeunes enfants, à divertir nous même les grandes personnes, à divertir le personnel de société. Au-delà, pourquoi ne pas avoir des centres de formation qui pourront aider non seulement les autres disciplines sportives pas seulement le football, pas seulement les sports d'élite que je nommerai ici volleyball, handball, basketball et autres, mais aussi nous pourrons avoir des centres multidimensionnels sports et loisirs pour ne citer que ceux-là.

En réalité mon propos, je voulais le tenir sur le traitement de déchets, pourquoi ? Parce qu'on a dit ville intelligente, cela veut dire, nous devons avoir une ville saine dans un environnement aussi sain. Traitement de déchets parce que, plus il y'a du monde dans la ville de Kribi, plus il y'a multiplication de déchets, il y'a prolifération de déchets qui sont d'ordres multiples nous avons sûrement des déchets solides et des déchets liquides. Les déchets solides sont ceux qui sortent généralement des ménages, généralement des fonds de commerce, généralement des industries. Les déchets liquides sont ceux qui seront émis par les industries d'hydrocarbures (les stations d'essence et tout ce que cela comporte comme corollaires).

La réflexion ne s'est pas arrêtée simplement sur le fait de dire que nous allons créer mais nous allons créer pourquoi, parce qu'à un certain moment donné, nous constaté comme M. Alain BELIBI venait de le dire, l'on vient à Kribi pour les grandes plages, elles sont sauvages, naturelles et autres. Mais de nos jours, on n'a pas besoin de trop réfléchir pour constater qu'il y'a eu une réduction. Le gap est très loin entre les anciennes plages que nous avons et celles que nous avons aujourd'hui et tout cela est dû au réchauffement climatique qui découle de l'accumulation excessive de déchets et le non traitement ou alors le mauvais traitement des déchets.

De ce fait donc on a pensé qu'il fallait avoir une nouvelle technique, avoir une nouvelle approche. De nos jours, le traitement de déchets se fait de manière unique, c'est-à-dire récolter, stocker et

entre guillemets traiter, je dirais entre guillemets, actuellement, le traitement se fait soit par enfouissement soit par incinération.

- L'enfouissement c'est cette technique qui voudrait que l'on rassemble les ordures, qu'on creuse, cette méthode a montré ses limites en ce sens qu'il y'a une grande pollution, une pollution sans pareil des nappes phréatiques or, quand on parle de l'eau imaginons un peu ce que cela peut avoir comme désordre dans la prolifération des maladies iodiques et autres.
- L'incinération quant à elle c'est qu'en brulant, nous émettons plus de fumée qui sont des gaz à effet de serre, le réchauffement climatique suit immédiatement. Le moment est opportun de penser aux trois en un, c'est à dire collecter d'abord les ordures, les transporter, les stocker, les traiter et les réutiliser, on parle alors des énergies renouvelables dans un autre jargon on parle de « your waste is my wealth » « ton déchet est ma richesse » dans ce sens que j'ai déjà stocké les déchets, je procède à un tri systématique, si je ne le fais pas à l'avance, c'est dire des déchets biodégradables d'un côté et les déchets non biodégradables de l'autre côté. Il faut aller vers la population et faire une sensibilisation de proximité, parce que tant que la population n'est pas éduqué le résultat ne sera pas celui attendu.

Le modérateur : Merci à vous M. Emmanuel Amadou. Nous allons écouter M. George MEZOUNBE qui est le Chef de Cellule des Études de la Planification de l'Environnement et du Développement Durable, il va nous parler de l'aménagement des plages à Kribi.

M. George MEZOUNBE : Oui M. Alain BELIBI bonjour et merci pour la parole donnée,

Bonjour Mesdames et Messieurs, le rôle de la Communauté Urbaine de Kribi c'est de promouvoir le développement local et de l'amélioration du cadre de vie de la population. Pour faire de Kribi la ville intelligente M. le maire de la ville M. Emmanuel Sabikanda, a pris sur lui d'aménager la bande côtière de la ville de Kribi.

Cet aménagement est de plus de 16 km de la ville. Lorsque les touristes viennent à Kribi, le seul endroit où ils peuvent aller pour se divertir est la plage, mais pour le moment, nos plages sont encore archaïques et brutes donc le maire de la ville pour faire de Kribi une ville moderne, a pris sur d'aménager certaine de nos plages, nous voulons y trouver des restaurants, les kiosque, un village culturel, les parkings et une salle de jeux pour les enfants, nous pouvons prendre l'exemple sur nous-même, lorsque nous sommes en vacance beaucoup de gens visitent Kribi et les familles viennent avec leurs enfants. Pour le moment je peux vous assurer qu'il y'a pas un endroit où se divertir et c'est l'un des problèmes cruciaux pour le maire de la ville. C'est un homme qui aime le développement pour aménager nos plages, le projet est déjà mûré nous cherchons le financement pour réaliser ce projet qui a une durée de trente-six mois. Il doit se passer en deux phase je vous remercie.

Le modérateur : Merci M. MEZOUNBE, nous allons donner la parole au public présent pour un échange avec les exposants. Auparavant on aura été dans la rue pour entendre parler l'Homme de la rue, son opinion sur Kribi et ses vœux pour cette ville. Nous allons suivre le vox pop, puis la phase des échanges entre le public et les exposants

Réaction de Mme le Maire suite au vox pop : Je peux vous rassurer aujourd'hui que la ville de Kribi est en train de changer parce qu'avant l'activité principale des populations était la pêche donc la femme savait que le matin je vais attendre mon époux qui ramener le poisson et je vais aller revendre ce poisson au marché mais aujourd'hui avec ces produits halieutiques qui se font de plus en plus rares, les femmes se sont retourné vers la forêt pour faire les champs et avec tous ceux qui arrivent à Kribi, particulièrement les populations du NOSO, qui se sont mis à travailler la terre, je puis vous assurer qu'aujourd'hui à Kribi, le plantain est moins cher par rapport à Yaoundé et tout ce qui concerne les produits vivriers.

A cause de la population galopante, certaines choses coutent chers tels que les hôtels, du poisson dont les coûts varient selon les saisons.

Le modérateur : En regardant les images de Kribi

et ses alentours tout à l'heure j'ai compris qu'il y'a, en dehors de la mer, de la plage sur le plan touristique d'autres atouts, j'ai vu des forêts, la faune pourquoi est-ce qu'on donne l'impression que Kribi c'est la mer et rien que la mer ? Est-ce que vous ne mettez pas tous vos œufs dans un même panier ?

La Communauté Urbaine de Kribi : C'est une conception un peu erronée Kribi à cet avantage d'avoir la mer et la forêt en même temps. Vous venez de voir la réserve de Campo, il est souvent difficile d'y arriver c'est un endroit merveilleux. Nous voulons saisir cette plateforme pour dire qu'à Kribi y'a pas seulement que la mer il y'a la forêt et une forêt dense où des gens peuvent exploiter et visiter les campements des pygmées. Nous pouvons visiter beaucoup d'autres sites touristiques qui sont en dehors de bordures de mer.

Question du public : Je pense qu'il y'a tellement de questions à poser sur Kribi, mais je vais m'arrêter sur deux points. D'abord le logement depuis la construction du port, de nouveaux emplois se créent dans la ville et ceux qui arrivent pour travailler ont du mal à trouver des maisons, est-ce que la communauté urbaine a une réflexion sur ce plan là ? Le deuxième point est le transport urbain, est-ce que le transport urbain fait partie de vos préoccupations ?

La Communauté Urbaine de Kribi : Vous avez fait allusion aux logements sociaux nous pouvons vous rassurer, il y'a 3 à 4 projets qui sont en pleine maturation et d'ici peu se sont de projets qui sortiront du sol, nous avons du côté de Kribi 2 2000 logements sociaux qui sortiront du sol, dans la ville nouvelle aux alentours et aux encablures du port en eaux profondes, du complexe industrialoportuaire de ce côté, nous avons 2500 logements sociaux qui sortiront du sol. En ce qui concerne la mobilité urbaine, il y'a un projet.

Le modérateur : faudrait-il ajouter que oui, il y'a des logements sociaux qui vont sortir du sol mais on a l'impression également que face à la demande l'urbanisation sauvage a fait son trou à Kribi ?

La Communauté Urbaine de Kribi : Justement

M. Alain BELIBI, il faudrait l'ajouter, je voudrais aussi faire comprendre que cette démographie très galopante est un problème à Kribi. Toutes Les paperasses ont été ficelées, nous passons maintenant à la phase d'exécution. Les financiers nous ont promis qu'au bout de 12 mois, ils pourront nous livrer 1000 logements sociaux vous imaginez si en 12 mois nous pouvons avoir 1000 logements sociaux cela pourra résorber un grand nombre de ces petits problèmes de ces petits maux pour ceux qui viennent pour travailler.

Aujourd'hui on ne peut pas imputer le fait d'avoir beaucoup de motos à la seule responsabilité de la communauté urbaine. Je ne veux pas tirer sur d'autres entités, mais le prix du carburant pousse les promoteurs du transport (propriétaires de taxi et autres) à élever les prix. Dans la ville M. le Maire a poussé cette réflexion en ce sens où nous avons déjà des agences qui sont prêtes à s'installer d'ici la fin de l'année. Il nous reste le problème de voirie de circulation parce que les engins que nous prendrons sont d'une très grande dimension parce que nous n'avons pas de petits bus. Le phénomène moto sera éradiqué, peut être pas totalement mais nous irons de la manière la plus douce, c'est aussi un phénomène social que nous ne pouvons pas couper brusquement.

Le Directeur commercial du LABOGENIE : En écoutant tous les intervenants, j'ai bien compris que Kribi a beaucoup d'ambitions dans le développement des infrastructures et je voudrais informer les responsables en charge des études et réalisation des projets du fait que, dans le code des marchés publics, dans l'article 152, les missions du LABOGENIE sont d'assurer la qualité et la sûreté des ouvrages de génie civil. Ces missions ont été renforcés par cet article et un texte d'application avait été signé conjointement par l'arrêté n°0001/ACMINMAPMINTP du 30 Novembre 2021. Il assure la qualité des travaux et des études, tous les maîtres d'ouvrage devraient passer par le LABOGENIE pour assurer les certificats de conformité géotechniques qui devraient être délivré pour les BIT et les entreprises. A ce jour nous avons fait des efforts pour informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et je crois que la ville de Kribi a été informée par des correspondances où en est-on avec l'application

de cet arrêté ?

La Communauté Urbaine de Kribi : Vous ne saurez voir une telle application si jamais vous ne vous êtes rapproché de la communauté urbaine ou alors si vous avez constaté qu'il y'a un projet qui es en train de se faire exécuter sans tenir compte de ce texte.

Question du public : À Kribi actuellement on parle plus du port mais nous aimerions souligner à l'attention de la ville de Kribi que la 1^{ère} économie mondiale c'est le Tourisme, donc nous suggérons que des efforts spécifiques soient menés dans ce sens parce que c'est le tourisme qui peut, en plus des efforts que le gouvernement fait, impulser le développement de la ville de Kribi ; L'autre problème que je voudrais souligner, c'est celui environnemental lié surtout au retrait du trait de côte à l'éclosion côtière, quel est l'état de la connaissance à Kribi sur cette question et enfin la dernière question s'intéresse à l'occupation du sol, nous sommes assez surpris que le Maire de Kribi ne nous ait pas parlé de comment est-ce que le sol est géré, y a-t-il un plan d'occupation des sols à Kribi ? est-il mis en œuvre ? quelles sont les difficultés liées à sa mise en œuvre ?

La Communauté Urbaine de Kribi : Effectivement ce que vous dites est vrai, j'en parlais tout à l'heure avec M. Alain BELIBI. Si nous ne faisons pas attention, quand on parlera de Kribi dans l'avenir, on ne verra que le port. Il n'y aura plus cet aspect touristique, ni même de la ville et dans ce cadre-là, le Maire et toute l'équipe sont en train de mettre tout en œuvre pour revaloriser tous nos sites touristiques. Jusqu'à présent beaucoup de personnes ne connaissent pas le rocher du loup tout simplement parce que la route s'arrête au niveau du port et juste après c'est une route non bitumée. Donc tout est mis en œuvre par le Maire pour revaloriser les sites touristiques que nous avons à Kribi afin que Kribi ne soit pas seulement le port, mais que l'on sache qu'il y'a les chutes de la Lobé, les plages de Grand Batanga, la Réserve de Campo, les pygmées en amont de la Lobe afin que la ville de Kribi soit premièrement touristique avant qu'on ne parle du port et d'autres structures qui sont en train de s'installer.

La Communauté Urbaine de Kribi : Est-ce que le

port ne va pas tuer la ville de Kribi ? Moi je dirai non tout au contraire, c'est un atout puisqu'on dit désormais que Kribi est une ville industrialoportuaire, dans l'industrie il y'a le tourisme, y'a le port et il y'a les ports de plaisance. Par exemple quand on entend parler de la ville nouvelle c'est un espace dédié à la construction de la ville de Kribi et cet espace est de l'ordre de 4000 hectares dédiés à la construction d'avenues nouvelles, de nouveaux camps, une nouvelle ville avec toutes ses fonctionnalités et qui se veut nouvelle. Lorsque vous parlez de tourisme spécifique et autre, je tiens à vous rappeler que Kribi et Douala sont des partenaires et je pense que nous sommes allés copier chez eux.

Du côté environnemental, vous vouliez savoir si nous avons un état de connaissance de ce qui se passe avec la destruction de l'environnement actuellement. Quoi que notre système d'information géographique est encore en cours parce que nous avons bien dit ville intelligente, au moment où je vous parle il y'a des équipes sur le terrain qui sont en train de faire la collecte des données que nous traiterons plus tard et mettrons en ligne de manière à ce que vous ne passiez plus le temps à chercher quelle température il fait Kribi, quelle est la vitesse du vent, quelle est la pluviométrie. Or tout ceci a pour corollaire de savoir maîtriser son environnement, de savoir que dans ce quartier nous sommes dans une zone sismique, dans un autre quartier nous sommes dans une zone à forte pluviométrie. Cet état de connaissance de notre environnement, nous sommes déjà en train de pouvoir le maîtriser. Nous sommes dans le processus pour nous mettre au niveau des métropoles comme Douala et Yaoundé.

Question du public : Lorsqu'on regarde les Communautés Urbaines de Douala, Yaoundé, en dehors des grands bâtiments et des routes, on s'aperçoit qu'il y'a pas de différence avec des villages en matière de propreté et de salubrité, après avoir fait le tour du monde, on se pose la question si face à la démographie galopante et à l'exode des régions vers les grandes agglomérations, vous avez pensé à mettre en place un commissariat à l'immigration endogène ? Il existe en Chine par exemple pour réguler

les entrées dans la ville parce qu'on se retrouve finalement en ville comme au village.

Le modérateur : Je pourrais ajouter qu'en parcourant les quartiers de Kribi, il y'a comme une grogne sourde des autochtones qui disent à voix basse qu'on leur arraché leur ville, qu'ils sont devenus des marginaux à l'intérieur de Kribi, est-ce que cela préoccupe la communauté urbaine ?

La Communauté Urbaine de Kribi : Je répondrais d'abord à la deuxième question posée par M. Alain BELIBI avant celle du public. Oui une grogne sourde, leur ville a été arraché et ils sont marginalisés ; cela nous préoccupe mais pourtant nous ne donnons pas trop de valeur à cela parce que chacun devrait se sentir chez lui partout au Cameroun. Je prendrai l'exemple sur moi-même. Je me nomme Amadou et je suis Directeur de l'Urbanisme à Kribi. Cela veut dire qu'au niveau de la mairie nous nous sentons tous camerounais, le plus important c'est de se dire est-ce que je suis utile pour la société, est-ce que je sers à cette société cette ville ce village qui m'accueille. Le véritable problème est de concilier tout ce qui vient d'ailleurs en une seule entité.

Concernant le commissariat à l'immigration, je me réjouis du mot innover que vous employez nous avons bien pensé à mettre en place un commissariat à l'immigration endogène, mais les habitudes sont têtus. Nous faisons des pieds et des mains et ne dormons pratiquement pas, nous avons des partenariats de par le monde et chaque jour, nous accueillons toutes les propositions de solutions.

Question du public : J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'au Cameroun, le foncier est géré par le cadastre et l'occupation du sol par la communauté urbaine, dès lors que l'occupation du sol n'est plus gérée par la communauté urbaine, cela devient le chaos comme c'est le cas des villes de Douala et de Yaoundé. Kribi est une ville nouvelle, en pleine création, si on peut le dire ainsi, l'arrivée du port, le tourisme peut attirer davantage de populations vers la ville de Kribi, mais à ce moment, si l'occupation du sol n'est pas maîtrisée cela va devenir autre chose. Nous avons posé la question tout à l'heure, qu'est-ce que la communauté urbaine de Kribi fait vraiment pour

s'impliquer dans la gestion du foncier ?

La Communauté Urbaine de Kribi : J'ai attiré votre attention sur le fait que notre plan d'occupation tire déjà à son obsolescence, nous sommes en train de travailler pour un nouveau plan. Qu'à cela ne tienne ce que vous dites, avant d'obtenir tout acte d'urbanisme nous procédons à une mise à jour qui nous renseigne sur certaines données. De ce fait pour obtenir le permis de bâtir de nos jours à Kribi, Vous devez avoir toute la documentation en votre faveur allant de votre plan dûment signé, de vos études géo-sismiques et toute une commission siège. Tout contrevenant sait à quoi s'en tenir parce que la simple croix de Saint-André que les agents de la Mairie apposent est toujours accompagné d'une sommation et une lettre d'information est remise et informe sur le plan d'occupation du sol à cet endroit.

Le modérateur : Merci Mr le Directeur, nous sommes limités dans le temps. Je voudrais quand même faire remarquer madame le Maire que Kribi est une ville qui donne l'impression d'être tourné exclusivement vers l'avenir, mais Kribi a un passé, c'est une ville chargée d'histoire, est-ce que à Kribi, on essaye de faire en sorte que ceux qui arrivent connaissent l'histoire de Kribi et que Kribi préserve son histoire ?

La Communauté Urbaine de Kribi : Kribi comme vous le dites est d'abord une ville coloniale et lorsque vous y arrivez, vous voyez encore les vestiges de la colonisation (la cathédrale de Kribi, le phare de Kribi). Pour une ville qui se veut émergente, elle ne pourra jamais oublier là où elle a commencée, je pense que Kribi ne pourra jamais oublier son histoire c'est pour cela qu'à Kribi nous avons toutes ces fêtes commémoratives pour nous rappeler de notre histoire, la fête des Batanga, la fête des Ngumba-mabi, la communauté urbaine dispose de dépliants et tout ce qu'on peut mettre en place pour montrer aux étrangers qui arrivent à Kribi que c'est d'abord une ville qui a une histoire, bâtit par les allemands. C'est vrai qu'avec la modernisation on pense qu'on peut oublier d'où nous venons, notre histoire mais non nous avons mis sur pied des dépliants qui nous parle de la ville de Kribi.

► CONFERENCE DU BUNEC

Le modérateur M. Alain BELIBI, Mesdames, Messieurs ! On n'en parle pas souvent, mais qui peut se passer un jour ou l'autre d'un détour, un jour ou un autre au bureau d'État civil, les actes qu'on s'y fait délivrer héritent la vie et ils exposent à juste titre le BUNEC sous les feux de l'actualité, le BUNEC c'est le Bureau National de l'Etat Civil, il est présent cette année encore au SAGO sous la conduite de son Directeur Général M. Alexandre Marie YOMO. Cette séquence du SAGO, consacrée au BUNEC s'intéresse particulièrement à l'informatisation du système de l'état civil, elle sera l'occasion, après l'exposé du Secrétaire Général d'une démonstration de production d'un acte d'état civil et d'un échange avec le public. Monsieur le Directeur Général, nous vous écoutons pour votre propos liminaire.

Le Directeur Général : M. le modérateur, Monsieur le mandataire du gouvernement pour le SAGO, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement, qui a bien voulu autoriser la participation du BUNEC pour présenter et exposer sur la numérisation de l'état civil, levier de la transformation économique du Cameroun.

Mesdames et messieurs, comme vous devez le savoir, l'enregistrement des faits d'état civil constitue une problématique majeure pour les économies des pays dans le monde y compris le Cameroun. Près d'un milliard de personnes dans le monde se trouvent sans document d'identification par ce que ces personnes n'ont pas été enregistrées à l'état civil à la naissance ; 1/3 des enfants dans le monde lorsqu'ils naissent n'ont pas d'actes de naissance. Plus près de nous le BUNEC a encore dénombré en 2023 près de 1.500.000 enfants scolarisés sans actes de naissance. C'est donc ainsi que le gouvernement de la République sous l'impulsion du chef de l'État, son excellence Paul BIYA, a entrepris de numériser l'état civil du Cameroun pour qu'il puisse remplir 4 fonctions essentielles : la fonction juridique, la fonction identitaire, la fonction statistique et enfin la fonction collaborative. Peut-être faut-il que je rappelle certaines ces concepts.

- La fonction juridique et identitaire : c'est elle qui permet l'enregistrement d'une personne sur le territoire national pour que celle-ci puisse bénéficier d'une identité et ensuite avoir droit à tous les droits fondamentaux. C'est le droit à l'éducation, c'est le droit à la santé, c'est le droit à un héritage etc. Les Nations Unies en dénombre une trentaine de droits fondamentaux attachés à la personne.
- La seconde fonction est la fonction statistique : c'est elle qui permet avec les données statistiques à l'État, au pays de pouvoir élaborer des politiques et des programmes publics. Vous savez bien que pour construire un stade, pour construire l'hôpital, il faut pouvoir dénombrer les personnes qui vont bénéficier de ces infrastructures.
- La troisième fonction est la fonction collaborative : c'est elle qui permet l'interopérabilité entre l'état civil et les autres secteurs. L'état civil permet à d'autres secteurs de pouvoir réaliser leurs missions. C'est ainsi par exemple pour faire la carte d'identité ou le passeport, pour ce qui est du secteur de la police, il faut bien que l'état civil apporte ses données. Il en est de même pour la fonction publique pour la gestion de la carrière de fonctionnaires et des concours administratifs. Il en est également ainsi pour le Ministère des Transports pour la gestion des titres de transport ; De même que pour les secteurs privés, les assurances et les banques doivent eux aussi bénéficier des données des centres d'état civil. Avec la modernisation de l'état civil, il y aura donc une interopérabilité entre l'état civil et tous ces secteurs que j'ai cités. Vous voyez donc par-là que l'état civil est un véritable levier de la gouvernance économique, la gouvernance politique, et la gouvernance sociale. Je voudrais noter les acquis de notre numérisation. Les principaux acquis sont les deux projets pilotes qui ont été réalisés à la capitale Yaoundé. Les huit municipalités ont donc déjà été numérisées. Il en est de même pour 8 municipalités de la région de l'extrême-Nord. Nous avons également amorcé la même opération dans le département du WOURI, et d'ici la fin de

l'année, nous aurons numérisé l'état civil dans le département du WOURI. Il y a des perspectives notamment avec la Coopération Allemande, la Coopération Française, la Coopération Coréenne, et la Banque mondiale pour accélérer le processus de numérisation de l'état Civil. Voilà mon mot liminaire monsieur le modérateur.

Le modérateur : Merci Monsieur le Directeur Général. Avant de poursuivre cette réflexion sur l'état civil, je propose un petit arrêt pour un instant de publicité. Puis nous assisterons à la démonstration de la production d'un acte d'état civil.

La Démonstration :

Dans le cadre des deux projets pilotes relevés par M. le Directeur Général du BUNEC, nous avons développé un système intégré de gestion de l'état civil et ce système comporte plusieurs composantes parmi lesquelles une composante de gestion des centres d'état civil déployée dans les différentes communes. Et en ce moment, le système est déjà déployé dans les 8 communes de la Région de l'Extrême-Nord et sont fonctionnels. Dans le cadre de notre démonstration de ce jour, nous allons recevoir un parent à qui nous avons demandé de préparer un dossier complet de déclaration de naissance, et c'est ce dossier, qui fera l'objet de notre démonstration. Nous avons le dossier de déclaration d'un enfant et nous avons deux intervenants. M. ESSAMA qui joue le rôle de Secrétaire d'État Civil et Mme MANI qui joue le rôle d'officier d'État Civil. Donc très rapidement nous allons lire les informations portées sur la déclaration et le Secrétaire d'État Civil va les enregistrer dans le système. Il faut relever que la déclaration a été signée le 26 juillet 2023 dans la Mairie de Yaoundé 2 et que cette déclaration comporte des informations de plusieurs ordres. Il y a premièrement des informations liées à l'identité de l'enfant, les informations liées à l'identité des parents pour des besoins de filiation et également des informations à titre statistique. Comme le Directeur Général l'a relevé, il y a dans les 3 fonctions de l'État Civil, la fonction statistique et à partir de la déclaration ces informations sont collectées.

L'enfant que nous enregistrons est né le 31 mai 2023 à Yaoundé, il est de sexe masculin et se nomme NGUELE ARMEL ; il pèse à la naissance 3500g et a une taille de 60 cm.

Le père se nomme NDONGO VINCENT né le 26 décembre 1980 à EBOGO, domicilié à EBOGO, il a pour profession cadre communal ; son numéro de téléphone est le 698806471, le numéro de téléphone ici permettra de renseigner les parents et de les notifier une fois que l'acte sera disponible ; Le père est de nationalité camerounaise et a pour numéro de CNI 119114641 ; Le père est marié avec la mère de l'enfant ;

Pour les informations de la mère : elle se nomme EVEGA Ingrid, née le 02 septembre 1981 à Douala. Elle est domiciliée à Yaoundé/Tsinga ; sans profession ; numéro de téléphone 671010203 ; niveau d'étude secondaire ; nationalité camerounaise ; CNI 111210110 ;

Déclarée par MBALLA Jean, médecin.

Vous observez à ce niveau que toutes les informations sont entrées en machine, le Secrétaire d'état Civil va procéder à la vérification des informations enregistrées avant de les transmettre à l'officier d'état Civil pour la suite de la procédure.

Enregistrement de l'enfant : M. le Secrétaire, allez dans **déclaration**, vous saisissez le nom de l'enfant. Puis revenez dans **enregistrement** ; allez ensuite sur **acte en cours** ; maintenant allez sur la barre de recherche. Revenez à **acte en cours** et transmettez l'acte. A ce niveau le secrétaire peut déjà visualiser le projet d'acte qu'il est en train d'établir et il peut présenter aux parents pour une ultime vérification des informations avant sa transmission à l'officier d'état civil. Nous avons les informations qui s'affichent et le Secrétaire d'État Civil va transférer l'acte en question à l'officier pour la suite de la procédure. A ce niveau, le Secrétaire d'État Civil a terminé son opération, l'acte est déjà dans le système et l'Officier d'État Civil peut se connecter et y avoir accès. Vous voyez nous venons de changer d'écran pour afficher l'écran de l'Officier d'État Civil et c'est la déclaration qui vient d'être transmise qui s'affiche à l'écran, nous allons procéder sur

vérification pour s'assurer que les informations sont bien écrites, il n'y a pas d'erreur, auquel cas, il va procéder à la signature électronique de l'acte. S'il y a des informations manquantes, il a la possibilité de retourner l'acte au Secrétaire d'État Civil pour complément. A ce niveau, il va procéder à la signature. Vous remarquerez qu'à ce niveau il y a un code de sécurité qui est demandé, il vient de signer l'acte et nous pouvons procéder à la recherche et retrouver le dit acte. Nous avons l'acte qui vient d'être enregistré. Le secrétaire doit imprimer cette fois-ci l'acte et remettre aux parents. Vous constatez que lorsque tout est bien structuré en 5 ou 10 minutes, l'acte peut être établi et remis au parent.

Je voudrais très rapidement profiter pour vous présenter quelques éléments de sécurité qui figurent sur cet acte de naissance parce qu'il faut le dire, l'acte électronique qui est produit aujourd'hui par le système est un acte sécurisé à plusieurs niveaux. Déjà l'acte intègre un numéro d'identification personnelle qui assure une première fonction de suivi longitudinal de la personne, lorsque vous avez cet écrit, toutes les informations d'état civile se rapportant à vous sont rattaché à votre numéro d'identification personnel unique. Et nous avons également un Code QR qui est un code sécurisé. Ce code ne peut être lu que par une application mobile que le BUNEC a également développé pour faciliter les questions de certification et de vérification des actes de naissance. Je vais pour ce besoin scanner à partir du lecteur QR code spécialisé, dans la vérification des états civils et ça va nous renvoyer les informations liées à cet acte d'état civil. Pour authentifier des actes civils, les autorités n'auront besoin que de cette application dans un téléphone. Donc en quelques minutes, voici l'acte de l'enfant. Et je voudrais rappeler que ce que nous présentons ici, c'est une instance de démonstration qui a été développée et ce n'est pas lié à un centre d'état civil parce que comme vous le savez le BUNEC n'est pas habilité à délivrer les actes d'état civil, ce sont les centres d'état civil qui enregistrent les actes et ces données au travers de l'inter connectivité des sites. C'est cette base de données qui est en train d'être constituée au niveau du BUNEC et qui permettra d'assurer la fonction collaborative. Le système

est en cours de mise en place et celui-ci se fait progressivement.

Le modérateur : M. le Directeur Général, quand on vous demande 5000 FCFA pour un acte d'état civil, comment réagissez-vous ?

Le Directeur Général : Je dois dire M. le modérateur que c'est une situation regrettable, quand nous savons que les actes d'état civil sont gratuits et c'est une recommandation forte des Nations-Unies, parce que ce sont des droits fondamentaux de la personne, l'État doit garantir la gratuité des actes d'état civil : acte de naissance, acte de mariage.

Le modérateur : M. le Directeur général comment fait-on pour s'assurer de la viabilité, de la crédibilité d'un acte d'état civil ? je vous pose la question et je pense que vous comprenez pourquoi, parce que vous avez beaucoup de concurrents. Ils sont à Bonamoussadi, à Yaoundé, ils sont installés dit-on, à Kumba et savent couper les âges. Comment fait-on pour s'assurer de la crédibilité d'un acte d'état civil ?

Le Directeur Général : M. le modérateur, nous sommes saisis aujourd'hui par plusieurs administrations et même dans des enquêtes de police. La CNPS nous notifie chaque fois pour l'authentification des actes. Il y a même des missions diplomatiques qui nous saisissent pour authentifier les actes. Comment le faisons-nous, nous allons à la source, nous allons là où l'acte a été établi pour aller vérifier la souche. Mais puisque nous sommes en train de moderniser, nous n'aurons plus besoin d'aller à la source, il suffira tout simplement d'aller dans une municipalité pour se renseigner sur l'authenticité d'un acte d'état civil.

Le modérateur : Est-ce que le BUNEC a en réalité les moyens de sa politique ? c'est-à-dire nous assurer qu'à plus ou moins longue échéance, les actes d'état civil seront tous des actes authentiques. Est-ce que vous avez les moyens de votre politique ?

Le Directeur Général : Je ne peux pas dire que c'est un vœu pieux M. le modérateur, c'est un processus qui a commencé, avec la réforme de l'état civil

décidée par le gouvernement, avec la venue du Bureau National de l'État Civil qui est mis en œuvre et est venu sur le terrain depuis 2016, aujourd'hui il a des agences régionales qui fonctionnent. On a commencé par d'autres activités, notamment les activités de communication et de sensibilisation sur l'importance de l'état civil. Aujourd'hui, l'Etat est à la numérisation, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, nous avons commencé par des projets pilotes. Il y a eu 2 projets pilotes déjà réalisés à Yaoundé avec l'Union Européenne, il y a le second projet pilote réalisé dans 8 municipalités de l'Extrême-Nord cette fois avec le PNUD. Il y a des pourparlers qui sont très avancés avec d'autres partenaires de l'État que sont la Coopération Française, la Coopération Coréenne, la Coopération Allemande. Il y a la Banque Mondiale vient d'être là pour une seconde mission. Ils ont été à une première mission au mois de mars, où ils ont organisé un diagnostic sur le fonctionnement de l'état civil au Cameroun et ils sont revenus pour pouvoir faire état de ce diagnostic. Le Cameroun est en discussion très avancé pour l'intervention de la Banque Mondiale dans le domaine de l'état civil. Donc je peux répondre en disant que, dans un future proche, nous aurons la numérisation totale des actes d'état civil.

Le modérateur : Mais il n'empêche, M. le Directeur Général, que vous vous laissez au BUNEC débordé à votre gauche et à votre droite par les concurrents dont j'ai parlé tout à l'heure. Quand je parle de moyens, je ne sais pas si cela entre dans vos compétences, on sait bien qu'à Bonamoussadi à Yaoundé par exemple, il se passe des choses pas très catholiques. Est-ce que vous avez les moyens de mener les enquêtes qu'il faut pour démanteler ces réseaux ?

Le Directeur Général : Je crois que M. le modérateur, nous sommes dans un État, et dans un État, chaque structure a sa fonction. Le BUNEC n'a pas la fonction spéciale de pourchasser ces concurrents, car il y a des forces de maintien de l'ordre qui s'en occupent. Ce que le BUNEC fait, parce les cas de fraude sont déjà bien connus, et dans le diagnostic qui a été fait par le partenaire français en 2008 et en 2016 avec l'Égypte et l'UE, on avait décelé la fraude comme étant un dysfonctionnement de l'état civil du Cameroun.

Aujourd'hui, le BUNEC fait des sorties et des missions pour sensibiliser, non seulement les populations, mais aussi les acteurs qui sont le personnel de l'Etat Civile, les officiers et les secrétaires. Maintenant il revient aux structures compétentes de pourchasser ces concurrents du BUNEC.

Le modérateur : Si vous nous présentiez M. le Directeur Général le BUNEC avec les moyens qui sont les siens, les ressources humaines, le budget, parce que vos missions sont des missions non seulement d'importance, mais aussi des missions vastes. Est-ce que sur le plan des ressources humaines et du budget, le BUNEC a assez d'autorité aujourd'hui ?

Le Directeur Général : Le BUNEC est une structure étatique qui fonctionne avec un budget qui provient de l'appui de l'État. Il n'a pas de ressources propres. Nous pourrions les avoir lorsque nous aurons terminé de numériser tout le système.

Question du public : Je suis flatté de savoir que désormais avec le téléphone on peut être au courant des informations même si on est dans le pôle Nord. A l'issue de votre réponse, vous avez dit, lorsque le secrétaire termine la saisie, il envoie chez l'officier d'état civil pour vérification. C'est vrai que tout est numérisé, mais est-ce que les données de base qui permettront à l'officier de vérifier si les informations sont correctes sont matérialisées ? Ou bien les dossiers physiques seront encore transmis à l'officier qui se chargera d'aller dans la machine pour vérifier les informations. Puisque tout est numérisé, je suppose que la signature de l'officier est désormais numérisée. Si c'est le cas, veuillez-nous le préciser s'il vous plaît.

M. le Directeur Général, j'aimerais savoir, est-ce que dans vos missions, vous avez la possibilité d'arrêter ce que nous vivons tous. Par exemple, lorsque mon enfant est né, on m'a demandé 5000 FCFA. Et lorsque j'ai rappelé que c'est un service gratuit, on m'a répondu que si je ne les donne pas l'acte de l'enfant ne sortira pas. Alors je veux savoir si dans vos missions, vous avez la possibilité de nous aider, nous les parents pour que ce texte soit réellement appliqué, Certes, ce

n'est écrit nulle part, mais c'est un code. Si tu ne paies pas l'acte de l'enfant ne sort pas.

Le Directeur Général : Merci Madame, je dois dire que, par rapport à votre première préoccupation, nous allons avoir 2 systèmes. 1 système manuel qui continue et un système électronique. Normalement avec l'interopérabilité que nous avons avec la santé, la déclaration qui est faite au niveau de la santé arrive de manière électronique au centre d'état civil, il n'y a plus de support physique. Mais comme je l'ai déjà dit il y a deux système, vous pouvez aussi apporter la déclaration au centre d'état civile et on va le retirer au centre d'état civil.

Maintenant pour l'autre préoccupation, je veux souligner qu'en principe, les actes d'état civil, acte de mariage, de naissance sont gratuits. Ce que le BUNEC continue à faire, c'est la sensibilisation, le contrôle des officiers pour leur dire et leur faire connaître que les actes doivent être gratuits lorsqu'ils sont produits et remis aux usagers.

Question du public : Bonjour, j'ai une question pour le directeur général du BUNEC. Je suis policier et ma question repose sur les cas de fraude sur les documents des actes que vous produisez. Pour ma part, en tant que policier, j'aurais voulu venir vous le dire là-bas dans votre direction générale. Je ne suis pas père d'enfants mais, au bout de pratiquement un an, est ce que le BUNEC peut s'arranger pour que dans les mairies, il y ait un bureau uniquement pour les fraudes. Je parle de la fabrication des faux actes, ce qui gangrène notre pays tous les jours et on en souffre beaucoup monsieur le Directeur Général. Je ne peux pas vous dire dans les banques, les gens ont des codes au niveau des banques. Sans vous mentir, j'ai déferé plus de 60 personnes à Kondengui pour l'année 2022-2023, allant pratiquement à 6 mois d'emprisonnement. Il ne manque plus que des commerçants ambulants vous présentent l'acte de naissance de RÉGYS EBOKO, mais je suis policier. Je vous assure que le BUNEC peut s'arrimer à faire cela. Je sais que le BUNEC n'est ni officier ni législateur, mais c'est quand-même cette entreprise qui est apte à fabriquer des documents qu'on retrouve dans les mairies, et seulement dans les mairies. C'est ce que

je voulais vous dire, ce n'est pas de la politique. Je suis policier, officier de police, pas officier d'état civil. Je ne peux pas continuer à donner mon nom à des gens pour qu'ils fabriquent des actes à leurs enfants.

Le Directeur Général : Il est vraiment en colère et il a raison. Mais cher Monsieur, je dois continuer à vous le dire, le gouvernement a trouvé une solution à savoir numériser les états civils. Mais soyons un peu patients. Avec la fermeté du gouvernement, nous pensons que dans les prochains jours, nous aurons numérisé l'ensemble de l'état civil du Cameroun.

Le modérateur : M. le Directeur Général, est ce que vous vous souciez de la qualité des Secrétaires d'État Civil ? On les connaît, certains ont un niveau intermédiaire entre l'école primaire et le début du secondaire, ils ne savent peut-être pas ce qu'ils font, est-ce que cela vous préoccupe ?

Le Directeur Général : Nous en sommes très préoccupés, monsieur le modérateur. Même au niveau du gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement a entrepris en 2016 la formation des secrétaires et même des officiers d'état civil à travers 100 missions qui sont partis à l'époque du MINATD. C'était encore sous l'égide du MINATD à l'époque, à travers le pays pour assurer la formation et même la sensibilisation de ce personnel, les secrétaires et les officiers. Le BUNEC qui a pris le relais aujourd'hui et continue d'assurer la formation des Secrétaires et des Officiers d'État Civil, j'ai personnellement piloté sur le terrain dans l'ensemble des régions du pays pour assurer la formation des Secrétaires et des Officiers d'État Civil.

► CONFERENCE DU MINTOUL

C'est dans une salle de conférence pleine que s'est déroulé la conférence du Ministère du Tourisme et des Loisirs avec Monsieur Alain BELIBI journaliste à la modération accompagné des hauts responsables de ce département ministériel.

Le modérateur : Bienvenue à cet espace dédié au Ministère du Tourisme et des Loisirs. Un a priori colle au secteur du tourisme au Cameroun.

Il veut que l'immense potentiel de ce pays qu'on appelle également l'Afrique en miniature reste insuffisamment, peut-être même très insuffisamment exploité. En un mot le Cameroun serait un gisement touristique dormant. Cet après-midi, le SAGO nous offre l'occasion d'une radioscopie du tourisme Camerounais. Ce sera au moyen de 4 exposés qui devraient nous permettre de faire le tour de la question.

■ **Premier exposé : M. Josué Kali Malay, Conseiller Technique qui va nous parler de la politique du développement de l'offre et de la demande du tourisme et des loisirs.**

Merci beaucoup M. le modérateur Alain BELIBI de nous donner la parole. Avant de répondre et de présenter en quelques mots notre exposé, je voudrais d'abord m'acquitter d'un agréable devoir qui est de présenter toutes les excuses de Monsieur le Ministre d'État ministre du Tourisme et des Loisirs qui a été pris par d'autres activités professionnelles. Permettez-moi par la suite de saluer cette initiative du SAGO, qui permet de présenter les réalisations de l'État à travers les différents départements ministériels dont le nôtre, le Ministère du Tourisme et des Loisirs. Je suis à la tête d'une délégation composée du Directeur de la Promotion du tourisme, du Directeur des Entreprises Touristiques et d'un responsable de la Direction du Développement des Loisirs. Nous allons naturellement, autant que faire se peut, apporter des éclaircissements par rapport à votre préoccupation.

Vous dites que le tourisme est entrain de dormir alors que nous avons beaucoup de gisements. Tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'apporter des éléments de réponse qui prouvent que nous ne dormons pas. Nous travaillons dans le cadre d'une politique bien définie, d'après le texte de juillet 2012 qui organise le MINTOUL, il est chargé de l'élaboration de la politique de développement de ce secteur d'activité et de son exécution d'une façon globale. En réalité à partir de 2012, ce secteur qui développait la composante tourisme s'est vu enrichi par une autre composante qui est celui des loisirs. Ce qui

a coïncidé avec l'avènement du Ministre d'État, Ministre des loisirs M. **BELLO BOUBA MAIGARI** qui conduit la politique du développement de ce secteur d'activité depuis 2011-2012 jusqu'à ce jour. Cette politique du développement du tourisme tout naturellement, s'inscrit en droite ligne des instruments stratégiques du développement de l'État, dont l'ancrage stratégique part tout naturellement de la vision du Cameroun à l'horizon 2035 qui voudrait faire de notre pays, émergent démographique et uni dans sa diversité grâce à la contribution de tous les secteurs d'activités. Pour mettre en œuvre cette vision 2035, il y a un cadre d'action de développement de toute action gouvernementale. Nous connaissons le premier cadre de référence d'action gouvernementale, c'était le DSCE 2010-2020, on est passé à une vitesse supérieure avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30). Donc le MINTOUL tire son ancrage de tous ces instruments stratégiques de l'État. En plus des textes d'autres activités, notamment la loi relative au activités et au développement des actes touristiques et de loisirs de 2016, qui est venu en révision de la loi de 1998 qui est en réalité la loi cadre qui régit toutes les activités du secteur tourisme et loisirs dans notre pays.

Ces cadres stratégiques ainsi présentés, il revient au Ministre d'État d'élaborer la politique de notre tourisme et la mettre en œuvre. La politique de notre tourisme repose en réalité comme partout ailleurs sur 2 leviers qu'on actionne. Nous avons d'un côté l'offre le tourisme et loisirs et sa diversification et de l'autre côté la demande du tourisme et des loisirs ; c'est peut-être des mots un peu savants mais simple. Nous voulons faire venir les visiteurs dans notre pays, qui peuvent être soit à l'extérieur soit à l'intérieur. Mais quand ils viennent, les visiteurs ou touristes doivent trouver des infrastructures développées. D'où il faudrait naturellement actionner le développement de l'offre du tourisme et des loisirs. Dans notre département ministériel, l'offre repose sur 2 actions principalement ou même 3 :

Le développement des infrastructures hôtelières. Un touriste doit se loger, se nourrir c'est pourquoi nous avons besoin des hôtels, des restaurants et autres.

Le développement des infrastructures de loisirs.

Nous avons besoin des stations nautiques, nous en avons quelques-unes de nos localités. Ce n'est qu'à partir de 2013 que cette compétence nous a été rétrocédée mais en réalité, nous avons quand même développé plusieurs structures.

L'aménagement d'autres sites touristiques. Nous avons plus d'un millier de sites touristiques, mais pour le moment l'aménagement ne concerne qu'une soixantaine.

Cette offre touristique permet en réalité d'avoir un produit touristique. Cela veut dire, lorsqu'un Tour Operator (T.O) veut programmer la destination, il combine l'ensemble des éléments suscités, le logement, la restauration, l'excursion etc.. C'est ce qui donne le forfait touristique, mais dans le cadre de la promotion du marketing et de la vente des destinations, ils choisissent un produit générique tel que l'écotourisme etc. C'est la réalité qui permet à des T.O de vendre une destination soit des T.O spécialisés ou encore des T.O généralistes. Il faut quand même le relever, l'offre touristique peut être scinder en 2 : il y a l'offre qui est liée directement au secteur même, aux activités de vente de loisirs qui est l'offre originelle et celle des infrastructures, directement liés à ce secteur d'activité. Mais à côté de cela, vous pouvez aménager un site touristique dans une localité donnée, mais s'il n'y a pas de routes pour y arriver, ce sera donc difficile, s'il n'y a pas d'eau et de téléphone cela sera également très difficile, d'où la nécessité de développer aussi l'offre dérivée.

Lorsqu'on présente l'offre de développement du tourisme et loisirs de cette façon, nous comprenons que la politique de développement du tourisme et des loisirs ne dépend pas seulement de notre seul département ministériel. C'est vraiment un terrain transversal où interviennent beaucoup d'autres départements ministériels et même des groupes privés parce que l'État offre des opportunités énormes pour que le privé participe à la construction de l'offre touristique. Alors vu de cette façon nous comprenons pourquoi le développement des infrastructures routières avec le MINTP, le MINH DU intéresse le secteur du tourisme. C'est pourquoi toutes ces

administrations transversales sont membres du Conseil National du Tourisme. C'est dans ce cadre que le Conseil National du Tourisme, présidée par le Premier Ministre Chef du Gouvernement, recommande au MINTP de réhabiliter certaines routes qui conduisent dans les sites touristiques. Le MINTOUL assure le leadership dans le secteur du tourisme, même si par essence c'est un secteur transversal.

Le tourisme met en relation, le site touristique et la demande par le touriste. Il faut faire coïncider le besoin exprimé par le visiteur avec le produit qu'il souhaite consommer, de ce fait, les touristes sont un marché. Nous allons dans des salons adéquats à l'international, dans les foires dans beaucoup de pays, pour des rencontres, nous y signons des contrats avec des grands opérateurs qui nous programment. Nous faisons également diffuser à travers des médias beaucoup de spots promotionnels qui présentent nos richesses touristiques. Voilà un peu d'une façon globale présentée la politique de développement et de l'offre du tourisme et loisirs.

En ce qui concerne le touriste interne, il faudrait susciter la culture touristique chez les résidents pour qu'il puisse aller visiter leur pays et cette visite permettra de faire des entrées sous forme de dividendes, et des retombées par exemple si les habitants du Nord-Ouest visitent les localités du Nord ou du Sud, cela favorisera le brassage des peuples, le vivre ensemble sera naturellement promu au-delà du fait que notre secteur contribue naturellement à la création des richesses. Si les Etats investissent dans le secteur touristique, cela va générer une création d'emplois et cela va favoriser la génération des richesses. Des salaires versés aux ménages, l'État va y percevoir les taxes. C'est pourquoi d'ailleurs qu'au Cameroun, en dépit de l'activité touristique qui a été ralenti en 2020 avec la Covid19, nous avons quand même contribué à hauteur de 4 à 5% au Produit Intérieur Brut, lorsque nous regardons les efforts que nous avons fournis, ce n'est pas mal.

Le modérateur : Merci M. le Conseiller Technique. Je voudrais quand même faire un petit rectificatif, car j'ai parlé au début d'un a priori, et je voudrais qu'à la fin de cette conférence, que l'on sache

pourquoi cet à priori, et si ce que dit cet a priori se vérifie sur le terrain. Le deuxième exposé concerne le développement des infrastructures et des activités des loisirs, c'est un exposé de M Joël ELLA ELLA de la Direction du Développement des Loisirs.

■ Deuxième exposé : M. Joël ELLA ELLA, Directeur du Développement des Loisirs : Notre exposé va s'attarder sur l'aspect loisirs et les infrastructures et qui dit infrastructures dit activités de loisirs.

Ce qu'il faut comprendre d'entrée de jeu est que les loisirs ont toujours existé au Cameroun sur une forme comme sur une autre et c'est un secteur qui a toujours été dissimulé dans beaucoup de départements ministériels vu son caractère transversal. C'est en 2012 que l'État prend la décision de joindre le tourisme et les loisirs. La gestion des loisirs est confiée au Ministère chargé du Tourisme avec la création d'une Direction du Développement des Loisirs. Dans cette direction également on a deux grands axes ou sous directions. On a la Promotion de l'Activité des Loisirs d'une part, et le Développement des Infrastructures de Loisirs d'autre part.

Pour rester dans notre thématique et parler des infrastructures, il faut comprendre en cela qu'il y a eu un constat que le gouvernement a fait : la fermeture de beaucoup de salles de cinéma et de beaucoup d'espaces de loisirs. Ce qui a entraîné un certain nombre de dysfonctionnement dans le caractère d'épanouissement et d'animation de notre jeunesse et même de toute la population en général. Pour résoudre ce problème, il a fallu encadrer d'abord de manière institutionnelle, créer une structure qui allait suivre, élaborer et remettre les normes en place, et surtout une structure qui allait montrer la nouvelle vision de l'État à travers le Ministère du Tourisme et des Loisirs. Donc après 2012, il fallait dans un premier temps mettre sur pied un cadre légal, car c'est un secteur qui n'était pas encore réellement encadré pour toutes les composantes de l'activité loisirs, par ce qu'il faut rappeler ici qu'est-ce qu'on

entend par infrastructures de loisirs. Ce sont trois grands axes définis dans la loi de 2016 :

Les établissements de loisirs : Ils concernent les snack-bar, les cabarets, les nightclubs, les salles de fête.

Le deuxième axe concerne **les Parc de loisirs** et par là on entend, les Parc d'attractions, les parcs de loisirs, les fêtes foraines.

Et dans le troisième axe, vous verrez qu'il y a des **centres de loisirs et des vacances** : Il concerne les villas de vacances, les campings, les Parc résidentiels.

Déjà nous allons mettre une différence entre les deux, parce que la différence entre les Parc de loisirs et les centres de vacances de loisirs est au niveau de l'hébergement. Les centres de vacances et de loisirs ont un hébergement tandis que les parcs de loisirs concernent uniquement les animations et les attractions. Vous verrez donc qu'il y a eu la volonté de mettre sur pied un cadre légal avec la loi de 2016, car pour la première fois, on a vu apparaître les concepts des loisirs avec la définition que j'ai évoqué tout à l'heure. Mais une fois de plus, la direction des loisirs s'est mis en branle et a exécuté un certain nombre d'actions, notamment comment, un champ qui est en friche créé des espaces de jeux pour des loisirs sains et éducatifs dans un environnement foncier où l'on reconnaît que la majorité des grandes métropoles, sur le plan foncier, sur le plan urbanistique ont vu l'absence d'espaces dédiés à ces centres de loisirs.

Prenons l'exemple de Yaoundé et Douala qui sont nos deux grandes métropoles, nous allons nous rendre compte qu'il n'y a pratiquement plus d'espace dédiés aux centres de loisirs pour enfants. Donc, il fallait en créer et ceci sous-entendait qu'il fallait établir un ensemble de plateforme avec le ministère partenaire, Notamment le MINDCAF pour qu'on puisse avoir des assiettes foncières pouvant contenir ce type d'infrastructures là. Il faut le dire, l'organigramme le précise. L'organigramme qui fixe les missions de la direction des loisirs, fixe directement qu'on fasse un schéma directeur qui sera en fait cette boussole qui nous permettra de savoir où est ce

qu'on va implanter ces espaces, comment est-ce qu'on va les implanter et comment on va les aménager. Nous avons commis certaines études de faisabilité dans certaines villes. Ces études ont eu pour effet de voir quels types d'infrastructures on pourrait avoir au Cameroun. Est-ce qu'il fallait s'inspirer des parcs d'attractions dans le monde ou alors est-ce qu'il fallait adapter le concept de structure de loisirs à nos propres réalités, sachant que pour les aménager, il fallait un certain nombre de prérequis.

Pour cela, entre les années 2013 et 2016 nous avons fait une étude sur l'aquarium géant qui dans le but de promouvoir le tourisme côtier permet de préserver les espèces maritimes, et de créer aussi des espaces d'animation tout autour du poisson. On a eu une étude de village de vacances dans le village de Sangmelima, sachant que c'est une zone qui est à mi-chemin sur plusieurs axes de la zone CEMAC et vous savez qu'un village de vacances, c'est un endroit où l'on organise des colonies de vacances. Le souci que nous avons est qu'on organise normalement ce genre d'activité dans des espaces réservés aux établissements scolaires, dans les internats, bien qu'ils aient des logements manquant de toutes les commodités qui répondent aux normes des villages de vacances. Donc les villages de vacances ont été pensés et le Ministère du Tourisme et des Loisirs a voulu créer cet espace-là, pour que nos enfants aient des infrastructures adaptées à la pratique des œuvres de vacances.

Un parc d'attractions de Yaoundé, un parc d'attractions de Douala, des villages de vacances de Garoua et bien d'autres encore mais le ministère ne s'est pas arrêté là. Nous avons aménagé des infrastructures de loisirs pilotes. C'était des aménagements que le ministère a fait pour d'abord susciter l'intérêt des investisseurs privés, pour déjà montrer que les infrastructures de loisirs sont un secteur porteur bien que nouveau. Mais le fait qu'il n'était pas connu de la plupart des parties prenantes, faisait en sorte qu'il fallait créer un certain nombre d'infrastructures pour permettre aux gens de savoir comment ce type d'aménagement se passe, mais aussi commencer à impliquer les Collectivités Territoriales Décentralisées à entrer

justement dans ce type d'investissement là. Nous avons eu le parc récréatif d'Ebolowa, nous avons eu les 2 stations nautiques de Lagdo et de Maga, et le village de vacances de Buéa. Ce sont là les premières actions qui ont été menées.

Ensuite, après la loi de 2016, et dans un contexte de décentralisation en 2019, nous connaissons le code sur les Collectivités Territoriales Décentralisées où certaines infrastructures de loisirs ont été transférées aux Régions et aux Communes. Nous savons donc aujourd'hui que nous aurons des parcs de loisirs d'intérêt local, nous avons des parcs de loisirs d'intérêt régional. À ce titre donc, les collectivités territoriales sont très impliquées dans l'aménagement de ce type d'infrastructures par ce qu'il faut le rappeler, ce sont des infrastructures de proximité et qui ont une forte valeur ajoutée et communautaire. C'est pour cela que le ministère a transféré aux Régions certaines compétences en matière d'infrastructures de loisirs au niveau régional et d'autres textes en la matière vont suivre. Maintenant, en termes d'apport économique nous savons très bien l'importance d'avoir ces infrastructures de loisirs. Parce que ce sont des infrastructures à usage commercial, ce sont des infrastructures qui sont faites pour accueillir des masses critiques de personnes. Si vous prenez par exemple le cas de la station nautique de Lagdo qui a été inauguré il y a très peu de temps par le Ministre d'État, Ministre **BELLO BOUBA MAIGARI**, Ministre du Tourisme et des Loisirs, le constat qui est fait est qu'à peine ouverte, cette station a tout de suite créé des emplois directs parce qu'elle contient des métiers de restauration, d'encadrement à la piscine, d'encadrement des jeux vidéo, des métiers d'administration. Ce sont justement ce type d'espaces avec ce type de métier là, qui ont permis de recenser dans la zone de Lagdo, des chercheurs d'emploi. Ces enfants-là ont déjà des perspectives d'emploi à travers cette station nautique. Mais il n'y a pas que des emplois directs, nous avons des vacanciers, la station nautique de Lagdo à ce jour emploie plus de 120 jeunes vacanciers qui viennent faire des tâches périodiques. Je vais m'arrêter là, après avoir présenté le décor et l'importance de ce que nous entendons par infrastructures de loisirs et sa contribution qui a déjà été apportée par le

Ministre **BELLO BOUBA MAIGARI** et le Président de la République.

Après ces deux premiers exposés nous avons eu une page publicitaire suivi des deux autres exposés.

■ Troisième exposé : M. OYEBOG

Emmanuel Ashaki, Directeur des Sites Touristiques avec l'aménagement des sites touristiques.

Thank you Mr moderator, distinguished personalities, all protocol respected, dear participants.

We have already heard much about the legal and institutional organization of the MINTOUL just to let me briefly talk about some particular aspects that concerns the development of tourism sites. I will start by defining what we talk tourist sites. They are natural landscapes or artificial natural resources that have some specific values culturally, artistically, legendary or scientifically that have preserved for tourism purposes. When we define it like this, it might seem being complex but what we are talking about is natural areas for example Mount Cameroon is considered like a specific natural landscape which attracts lot of tourists to visit Cameroon and explore the natural resources that are found there. One of the missions of MINTOUL is to identify these areas and put them at the disposition of investors, local authorities and the government himself for them to attract millions of tourists to come enjoy these natural gifts Cameroon has. In this wise the ministry does a lot to accompany those who are interested to develop these infrastructures. The Ministry of Tourism encourages investors to develop touristic sites as well as elaborate norms and standards to enable to facilitate the construction and management of tourist facilities. What I just pointed out here is that there are three major categories of tourist site: Local tourist sites, regional tourist sites and national tourist sites. Concerning the law of decentralisation, the local tourist sites are reserved for the development and management by a local community that is the councils. By this doesn't mean that they are limited to be executed by these authorities. These facilities

tourist sites in general are implemented both by the government both by private individual both by associations involved in the development of tourist sites. So far today about 1000 tourist sites that have been identified in Cameroon we have closely 70 of them that undergoing development. By region I will give you a few of them.

Adamaoua: Mbe cleaf, Paniere lake, Tison lake

Center : Ebogo ecotourism village, Ngzeng village tourist center

Far North: Boboyo lake, Messengue lake, Kosa tourist camp

East: Atock tourist village, municipal lake of Garoua-Boulay, tourist camp of Mouanko

North: Bangs of river Benoué, tourist camp at Bascheo

North west: tourist site of Uchie, the Ewo waterfalls, lake Bambalam

West: Mouanko fall, Bangs of river Nde, municipal lake of Bagangte

South: Mount Akokas, Bangs on Dja river,

South west: Ekombe waterfall

These are some of the facilities, I've not listed them exhaustively I just give an example by region to show that tourist sites are undergoing development by the MINTOUL in collaboration as well with the local and regional municipalities. To round up briefly is just to assure us that we cannot deny that tourist sites is an important representation of tourism infrastructure and directly impact the tourism destination that attracts the visitors. Tourist sites provide attractions, sea sight places an entertainment for visitors during their trips and plays an important role in the successful creation and development of new tourist at destination as well as half growth of existing ones. Developing suitable tourist sites has transformed dead centres of tourism interest into active and prosperous places attracting more people. Bois Saint Anastasie is a typical example, Ebogo ecotourism village in Mbalmayo is another. These were all dead and hider places for men of the underworld which have been transformed

today into active and prosperous places attracting more visitors. Indeed, the development of tourist sites is the major segment in destination competitiveness. We should all understand that a tourist site is an attraction and with this attraction international tourist visit destination to spend their holidays with friends and visitors that is why it is very important for the country to develop as many tourist sites as possible.

Le modérateur : Merci M. le directeur, nous allons passer au dernier exposé qui s'intéresse à la promotion de la destination Cameroun par MFOAPON Alassa, Directeur de la Promotion du Tourisme.

Quatrième exposé : M. MFOAPON Alassa, Directeur de la Promotion du Tourisme. Merci Alain BELIBI pour la parole donnée, nous allons parler de la promotion du tourisme au Cameroun. La SND 30 assigne à notre secteur, un objectif principal, celui d'accueillir au moins 3 millions 500 mille touristes étrangers, et un nombre extensible de touristes internes. Alors, en d'autres termes, il nous est désormais demandé d'inviter, voire inciter les camerounais et les étrangers à consommer les produits touristiques camerounais. Cette vision appelle à une réévaluation de tous les partenariats à une réévaluation et promotion innovante de nos richesses, ressources et potentialités touristiques susceptibles de permettre d'atteindre ces objectifs. Comme vous l'avez dit, notre pays dispose d'une diversité d'atouts touristiques qui font de lui un concentré de toute l'Afrique dans un pays, véritable Afrique en miniature. On comprend dès lors, pourquoi il n'est plus nécessaire de risquer beaucoup et de dépenser énormément pour aller découvrir ailleurs ce que nous découvrons chez nous, ou bien parcourir le monde entier alors que dans un seul pays, vous pouvez retrouver toutes ces merveilles touristiques. Fort de ce potentiel, le Ministère du Tourisme et des Loisirs à travers la stratégie sectorielle du gouvernement participatif, travaille avec les autres administrations et les autres privés à œuvrer pour une synergie d'action à la consommation du potentiel touristique du Cameroun. Ce faisant, il contribuera ainsi à la promotion du tourisme interne.

Dans cette perspective le MINTOUL s'est engagé à accompagner les Partenaires Publics et Privés dans la réalisation des excursions pour leur personnel. Cette offre en terme d'expertise et d'assistance technique a concernée également des Collectivités Territoriales Décentralisées. C'est une politique valorisante, elle contribuera inéluctablement à la lutte contre le chômage des jeunes, mais aussi au développement économique et socioculturel des Collectivités Décentralisées d'autre part. Dans le cadre de la promotion du tourisme interne, le MINTOUL s'est attelé, à la mise en place des mesures de facilitation d'accès aux sites touristiques et d'autres activités qui permettent d'asseoir la culture du tourisme responsable et durable au sein des populations camerounaises. Pour ce faire, un appui a été apporté aux ONG, associations et promoteurs du tourisme et des loisirs par la mise en œuvre du projet sur la Propriété Intellectuelle à travers :

- Le tourisme gastronomique ;
- La mise en fonctionnement des différents sites touristiques ayant un niveau d'aménagement avancé ;
- L'opérationnalisation d'un plan de communication digital tout azimut ;
- La sensibilisation accrue à l'organisation des visites et circuits touristiques en marge de toutes les activités et manifestation de l'administration et organisation publique et privée ;
- Le développement et la culture des départs groupés ;
- Le soutien à l'organisation des excursions, randonnée, balade et voyage de découverte de plaisance ou invasion ;
- Le renforcement du dialogue avec les promoteurs et acteurs du secteur où la pratique d'une politique commerciale et des offres dédiées à la clientèle locale.

Pour résumer ce que je viens de citer, le Ministère du Tourisme lorsqu'il est saisi, il appui les organisations qui font dans le tourisme, il négocie avec les promoteurs hôteliers en vue d'obtenir

pour ces organisateurs des voyages groupés à des prix préférentiels, ce qui réduit le coût des déplacements des touristes.

Pour ce qui est du tourisme des secteurs appelé tourisme externe, après 3 années de COVID, le gouvernement a permis la consolidation de notre destination sur les grands marchés à travers la participation du MINTOUL aux foires et salons. Les actions promotionnelles des BIT sur les trois continents ont été accentuées. L'organisation des éduc-tours à l'intention des tours opérateurs étrangers et des vendeurs des destinations ont été organisés.

La dernière action que le gouvernement vient d'émettre est le **E-Visa** parce qu'avec le E-visa, les difficultés qu'avaient les touristes étrangers à venir au Cameroun est résolu à plus de 80%. Il est possible dans votre chambre d'obtenir un visa du Cameroun et de venir à l'aéroport ou au département pour obtenir les timbres. Avec cela, nous voyons tous les jours, depuis le 30 Avril que le E-visa a été lancé, les chiffres grimpent. Ce qui permet in fine que les 900 000 à 1 000 000 de touristes que nous recevons par an seront largement dépassés. Nul n'ignore que les touristes contribuent aux frais de VISA, à l'économie du transport, les restaurateurs, les artisans à travers les objets d'art qu'ils achètent. Vous voyez en quoi le tourisme participe à l'essor de l'économie camerounaise.

Avant de conclure, permettez-moi de dire que le tourisme est une affaire de tous et de chacun. Ne pensez pas que la promotion du tourisme est l'exclusivité du Ministère du Tourisme et des Loisirs. Chacun en ce qui le concerne doit promouvoir le tourisme et notre diaspora, toutes nos sectorielles, toutes nos populations, si vous ne parvenez pas à bien accueillir un touriste au Cameroun, il ira où les populations l'accueillent gentiment. Le tourisme est l'affaire de tous et de chacun.

Le modérateur : Ma question est adressée à Monsieur le conseiller technique. Généralement quand on veut évaluer le tourisme dans un pays, ça se passe avec des chiffres. Vous en avez donné quelques-uns 4,5% de contribution au PIB, 60 sites touristiques aménagés sur le millier répertorié.

Vous n'avez pas parlé des touristes qui entrent au Cameroun ni des nuitées, mais sur la base de ces deux chiffres, est ce qu'on peut battre en brèche le préconçu dont je parlais au début, à savoir un gisement touristique dormant ?

Le Conseiller Technique : Merci une fois de plus de nous donner la parole. Le préjugé que les camerounais ont de ce secteur est que nous avons beaucoup de potentialités, mais que nous n'avons pas de résultats. Je l'ai relevé tantôt, la contribution du secteur de tourisme dans tous les cas ne dépend pas de ses seuls efforts puisque cela nécessite une conjugaison de plusieurs structures. Cela ne nous détache pas de nos responsabilités. Alors ces deux chiffres que vous évoquez, bien-sûr sont des nôtres. Ils résultent de ce que nous avons aujourd'hui. Environ 22 000 établissements de logements sur l'étendue nationale et presque 500 restaurants, et presque 300 agences de tourisme etc. Cela veut dire que par rapport à toutes ces entreprises qui sont créées, nous avons quand même de la matière. C'est vrai que l'outil qui aurait pu pousser les loisirs à peaufiner la collecte de ces statistiques c'est le Conseil National de Tourisme pour voir l'impact réel de l'apport du tourisme. Mais ce qui est sûr, les 4,8% du PIB représentent une somme importante. Mais cela est entériné de l'effort que nous faisons. Prenons l'exemple des infrastructures hôtelières pour vous montrer comment le MINTOUL se bat pour structurer cette activité. En 2016 par exemple, lorsque nous attendions la CAN FÉMININE, il était question que le secteur privé aussi participe au développement de ces infrastructures qui devaient accueillir les visiteurs, mais la faiblesse de ce secteur a fait en sorte que le MINTOUL, grâce à sa pluralité, aménager, réhabiliter et étendre les hôtels de ville des zones abritant la CAN. Ce qui fait qu'en réalité quand ces hommes et ces femmes visitent nos localités ils sont logés là-bas. De ce fait, les emplois directs et indirects sont créés parce que le Ministère du Tourisme est un secteur qui a beaucoup de relations sur beaucoup de secteurs d'activités.

Les secteurs d'élevage, d'agriculture et d'autres encore peuvent produire des souvenirs que les autres peuvent emporter, en réalité s'il fallait

mesurer tout cela au-delà des hôtels et des restaurants, l'apport du secteur du tourisme, le public l'aurait apprécié. En définitive, je pense que le problème du secteur touristique au Cameroun est un problème de pléthore de matière première. Nous avons beaucoup d'autres richesses, alors peut être que le choix des autorités, est de préserver ce secteur. Le budget qui nous est alloué, est entre 6 à 7 milliards y compris le budget d'investissements, en moyenne 3 milliards, vous conviendrez avec moi que nous faisons assez pour restructurer notre secteur d'activité.

Le modérateur : M. le Conseiller Technique, je n'accuse personne dans le public, mais lorsque vous commentiez ce chiffre de 4,8% du PIB qui est la contribution du tourisme, j'ai vu quelqu'un dans la salle distinctement lever les yeux au ciel.

Question du public : Merci, Les chiffres qui ont été évoqués, pour ma part, contribuent à renforcer le préjugé que les camerounais, dans leur ensemble pensent que secteur touristique au Cameroun est un volcan endormi. Je rappelle que même les pays les plus développés comme la France, le tourisme est l'activité qui ramène plus d'argent dans la recette nationale. 4,5% du PIB national c'est déjà bien, mais nous pensons que, au regard du potentiel, le ministère doit pouvoir faire mieux et avoir un chiffre qui peut être de 15 à 20% du PIB, un chiffre réaliste. Parce que j'ai entendu tout à l'heure dire que nous recevons 900 000 touristes par an, je pense que nous pouvons faire mieux. Mon problème se situe au niveau du tourisme en interne, je constate que la connaissance du Cameroun par les camerounais est lamentable. Donc, qu'est-ce que le ministère fait pour qu'au moins sur le plan interne, les camerounais puissent d'avantage connaître leur pays et le visiter en entièreté, parce que depuis qu'on est là, on parle que tout, le potentiel de l'Afrique est au Cameroun et pourtant nous sommes là et ne connaissons pas notre pays. Enfin vous avez annoncé 1000 sites touristiques au Cameroun, est ce que le chiffre est exhaustif ? Est-ce que si l'on fouille les 475 000 km² du Cameroun on ne trouvera que 1000 sites touristiques ?

Le Conseiller Technique : Merci beaucoup, je vais commencer et les autres vont compléter

naturellement. Dire que nous pouvons faire mieux, nous sommes d'accord, mais je pense que pour récolter beaucoup, il faut aussi semer beaucoup. Ce n'est pas un fait de hasard. Quand je dis que nous avons un budget d'investissement de 3 milliards, nous parvenons à désenclaver les sites, reconstruire des sites d'hébergement et nous parvenons à prendre part à des activités sur le plan internes et les festivals qui sont organisées ici et là pour éveiller les consciences ; nous parvenons à renforcer les capacités des différents intervenants pour que les prestations soient de qualité. Je pense quand même qu'il y a des efforts, et ces efforts sont appréciables. A ce jour, nous avons inauguré la station touristique de MAGA, la station nautique de LAGDO, le parc de loisirs d'Ebolowa, en une dizaine d'années, en dépit des moyens que nous avons, je pense que cela permet de restructurer l'offre. En puis, il faut voir en réalité, les camerounais qu'on emploie. Lorsque nous aurons la collecte des statistiques à travers l'INS, lorsque nous aurons cet outil, nous pourrons aller au-delà des hôtels et des restaurants pour présenter notre apport réel dans notre économie. Mais si nous voulons développer des tours comme en France, il faudrait qu'on sème beaucoup, là on pourra donc récolter. Donner seulement les moyens au Ministre d'État. Nous l'avons vu à l'œuvre, vous verrez comme la structuration de ce secteur d'activité aura un grand avenir.

Question du public : Vous avez cité les différents sites touristiques, je n'ai pas entendu parler de parcs nationaux, et je me suis arrêtée au parc de la Bénoué et j'ai rencontré des personnes qui se sont présentés comme des personnels du tourisme et dans notre échange, il me faisait comprendre que cela fait des années que le Ministère du Tourisme ne s'occupe pas d'eux. Ils sont sans salaire et s'ils tiennent encore leurs postes, c'est parce qu'ils n'ont rien à faire dans les villages.

M. MFOAPON Alassa, Directeur de la Promotion du Tourisme : Pour répondre à votre question sur ce qui est fait sur le plan interne, je vous ai dit dans mon intervention que le Ministre d'État tient la main forte, parce qu'on s'est rendu compte que, contrairement à d'autres pays où c'est le tourisme interne qui soutenait le pays. Au

Cameroun avec la venue de la Covid19, les recettes avaient drastiquement baissé, le Ministre d'Etat a pris sur lui de donner des axes du tourisme interne. C'est pourquoi nous sommes présents à tous les festivals, non pas pour participer, mais pour les encadrer techniquement et permettre les organisations des excursions de découverte du Cameroun.

Entre autres, notre état a mis sur pied une activité qu'on a appelé une question pour un touriste. Celle-ci permet au gagnant retenu de découvrir toute une région de notre pays. Nous l'avons fait avec la région du Sud, nous sommes partis de Yaoundé jusqu'aux chutes de MEMVE'ELE, tous les sites touristiques environnants au parcours ont été visités. Il y a un projet maintenant pour tout le Nord. Donc, des actions sont menées pour permettre à tous les camerounais de connaître leur pays et de le visiter.

Le modérateur : Monsieur le conseiller technique, nous allons terminer cette édition avec une réponse. Et j'aimerais qu'elle soit donnée en une phrase. Quand un potentiel touriste étranger ou un Camerounais vous dit qu'il ne visitera pas le Cameroun parce que c'est un pays extraordinairement cher, qu'est-ce vous faites ? Vous haussez les épaules, vous dites on verra ? Qu'est-ce que vous faites ?

Le Conseiller technique : Merci pour cette question qui est dans tous le cas assez difficile, mais nous allons lui dire : il faut payer le prix de ces services parce que le Cameroun est **toute l'Afrique dans un seul pays**. Et tout ce que tu veux découvrir dans 20, 30, 40 pays, tu peux bien le trouver au Cameroun et cela va donc valoir justement ce qui représente les dépenses que vous aurez effectuées en visitant le Cameroun.

Le modérateur : Merci M. le conseiller technique, merci à vos collaborateurs, merci au public et bonne soirée !!

C'est sur ces remerciements du modérateur que s'est achevée la dernière conférence de la troisième journée.

Journée du 28 Juillet 2023

Concernant cette dernière journée de conférence, le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) et la Cameroon Water Utilities Corporation (CAMWATER) nous ont entretenu sur des thématiques fort importantes.

► LA CONFÉRENCE DU MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (MINMIDT)

Ce secteur comme chacun le sait est en pleine effervescence tant du fait de la volonté politique exprimée par le Chef de l'Etat, qu'à raison de la richesse du sous-sol camerounais. Ce contexte très particulier colore la toile de fond de la conférence qui démarre avec pour l'invité le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique par intérim, M. FUH Calistus Gentry.

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Pour le Ministère des Mines comme vous le savez en date du 31 décembre 2022, le Président de la République s'est prononcé pour le démarrage effectif des 3 projets miniers. Nous travaillons à nous assurer que ces instructions se réalisent. Aujourd'hui après cette annonce nous avons identifié 12 projets divisés à court, à moyen et long terme.

Les projets à court terme : Nous en dénombrons 5 dont trois annoncés par le Président de la République : les projets de fer de Mvangane, le projet de fer de Grand Zambézi, le projet de SINOSTEEL, à ces trois projets on ajoute le projet Caminco et les projets GEOVIC.

Les projets à moyen terme : Ici nous avons le projet NGOVAYANG à ESEKA, le projet de fer de NKOUT, le projet de fer du NTEM, on peut y ajouter le projet d'AKONOLINGA et les projets de petites mines CODIAS. Ce sont des projets dont le démarrage effectif est envisagé en 2024-2025.

A long terme nous pouvons citer les projets d'Or de DIBEME dans la région du Nord, le projet

CAMALCO-Bauxite de Minim-Martap.

Aujourd'hui, nous pouvons avec beaucoup d'assurance dire que tout est déjà prêt, tous les défis sont déjà relevés pour 3 de ces projets en première catégorie pour leur démarrage effectif.

En ce qui concerne le secteur industriel, nous avons un projet, le plan directeur de l'industrialisation et pour bien définir ce projet, nous l'avons divisé en 12 petits projets industriels et ces projets sont dans les secteurs identifiés métallurgie, sidérurgie en plus des projets qui vont contribuer pour leur mise en place.

Parlant des projets du secteur du développement technologique, il y a le projet WAZA DAVID. C'est un projet technopole qui va toucher beaucoup de domaines : l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, l'industrie, l'agriculture, tous rassemblés sur un seul lieu.

Nous pouvons aussi, en termes de qualité, parler de ce qu'on a fait il y a environ trois mois pour l'assainissement du secteur du whisky. Je peux dire avec assurance qu'aujourd'hui, nous avons mis assez d'ordre dans ce secteur et à ce jour il n'y a plus de nouvelles activités dans le secteur du Whisky. Les sociétés qui étaient déjà en activité ont jusqu'à date arrêtée pour passer de sachet en whisky à plus de 30 ml vers les whiskys en bouteilles.

Le plus important pour nous au Ministère des Mines est l'augmentation des recettes. L'année dernière, si je prends le cas du secteur minier, nous étions presque à 720 millions, mais cette année avec le système de collecte, nous allons passer à presque 5.6 milliards et si nous ajoutons le secteur industriel, nous allons passer à presque 7.5 milliards, ce qui est pratiquement le double de ce que le Ministère des Finances attendait de nous, de plus cela fait pratiquement 7 fois le chiffre de l'année dernière. Nous étions sur le terrain au niveau de la Sanaga Maritime, dans le département du Moungo, pour mettre en place les directives qui vont permettre que les objectifs du MINMIDT soient atteints.

LE VOX POP :

- Le secteur minier peine encore à prendre

corps au Cameroun parce que nous ne voyons pas l'industrialisation minière et nous ne voyons pas la signature des contrats avec des grandes entreprises minières internationales.

- Sincèrement je pense que le Ministère des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique revêt un caractère important dans le fonctionnement de notre cher et beau pays le Cameroun.
- Le Président de la République dans son discours a fait tout un parterre de projets liés au secteur minier, mais rendu à 6 mois de ce discours, nous avons de la peine à constater que les différents projets prennent déjà corps. Je pense quand-même qu'il y a une gestion rationnelle de notre richesse minière, mais à ce niveau-là, je dirai en mon sens qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, je serais tenté de dire que nous n'avons pas encore engagé les 10% des activités minières au Cameroun.

Le modérateur : les compatriotes ont l'impression de n'avoir rien vu depuis 6 mois, qu'est-ce que vous leur répondez ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Nous avons eu des actions très concrètes, je peux vous parler de chaque projet. Si je prends le cas du projet de fer de la Lobé porté par la société SINOSTEEL, avec notre descente sur le terrain à Kribi nous avons identifié certains défis : la grande ouverture de la mine, les infrastructures, l'unité d'enregistrement des fers, les actions sociales, les indemnités pour les titres fonciers et depuis un mois le Port Autonome de Kribi est une zone de recherche. Sur ces différents défis, je peux vous assurer que le dernier qui était les indemnités des titres fonciers a été relevé. Le Ministre du Cadastre a supprimé tous les titres fonciers qui n'étaient pas fondés. Je peux donc vous assurer que la date pour la pose de la première pierre pour le projet SINOSTEEL est déjà retenue.

En ce qui concerne le projet Grand Zambézi, nous pouvons dire la même chose, nous avons déjà une date pour la pose de la première pierre. S'agissant du projet GEOVIC nous étions sur le terrain et avons mis en place un partenariat qui comporte

des sociétés bien connues ; nous parlons de Sinhydro pour les mines, on parle de Xinghai qui va construire les centrales d'enregistrement de fer, nous parlons de l'entreprise qui va assurer le secteur aval, Fumixwomen va financer ce projet. Pour le projet GEOVIC, nous pouvons déjà vous assurer que novembre est la date retenue pour la pose de la première pierre. Au Congo, nous avons également traité avec les congolais sur la plateforme Cameroun-Congo pour identifier et voir tous les défis qui sont liés à ces pays y compris les défis judiciaires et autres. Je pense qu'en ce qui concerne le démarrage effectif des projets miniers pour cette année, c'est déjà un fait accompli.

Le modérateur : Maintenant, je vais vous poser deux types de question : les premières sont plus médiatiques qu'autre chose avant qu'on en arrive aux questions de fait. Vous savez quels types d'espoir la création de la SONAMINE a soulevée. Où en êtes-vous avec la mise en place de cette société ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : La SONAMINE se porte très bien. Elle doit porter les actions de l'État dans toutes les sociétés minières. Aujourd'hui, au vue du démarrage effectif des projets tels que SINOSTEEL, la SONAMINE est déjà très avancée pour prendre les 10% de l'Etat dans le projet de fer de la Lobe, tous les éléments sont réunis pour l'entrée de la SONAMINE dans ces projets qui vont produire le traitement de près de 10 millions de tonnes de fer pour atteindre 1 million de fer traité. Je dois faire cette différence pour souligner que le fer de Kribi n'est pas très élevé en termes de teneur comme le fer de Mbalam. Ce que nous allons avoir comme projet, c'est l'enrichissement de ce fer de 33% à 68%. Le rôle de la SONAMINE est de porter les actions de l'Etat dans les projets identifiés. Elle est aussi sur le terrain, le Cameroun n'avait pas assez de réserve d'or, mais je pense qu'aujourd'hui, sans citer de chiffres précis, on a multiplié les réserves du Cameroun de l'ordre de plus de 25 fois.

Le modérateur : Vous savez qu'il y a une grosse polémique sur les réserves d'or au Cameroun. Je pourrai vous dire par exemple que lorsque j'étais à l'école primaire, l'on nous parlait déjà de

BETARE OYA en parlant d'exploitation artisanale et aujourd'hui on en est encore à l'exploitation artisanale de l'or à BETARE OYA.

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Oui, le phénomène de l'exploitation artisanale est répandu partout dans le monde, 70% de l'or du Brésil l'est par ce secteur et c'est un secteur qui doit être juste régularisé et mis en forme et c'est ce qu'on est en train de faire. Néanmoins, il y a des projets comme le projet de l'or de DIBEME. Même si vous allez au Ghana, l'activité industrielle et l'activité artisanale sont liées. Les entreprises qui ont des permis pour l'exploitation de l'or primaire n'ont pas trouvé des réserves consistantes pour passer à la mine industrielle, néanmoins on a introduit les permis de petites mines.

Le modérateur : De l'exploitation artisanale à l'exploitation anarchique, que se passe-t-il ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Je peux vous assurer que nous avons ordonné en instituant 4 types de permis : le permis artisanal proprement dit. C'est comme une activité champêtre pour un ressortissant de l'Est qui se lève le matin et va aller récolter quelque chose à son avantage. Maintenant si un engin est introduit dans cette activité, cela devient une activité semi-mécanisée. C'est à ce moment que la SONAMINE va prélever un impôt synthétique. Il y a aussi des projets qui vont migrer de semi-mécanisés à petites mines cela veut dire de l'or primaire. Actuellement, je suis en train de travailler avec mes collaborateurs, il y a une mission qui va aller au Brésil pour instituer le traitement de l'or dans un système clos. C'est le secteur informel, mais cela est régularisé pour que l'environnement ne soit pas pollué et que les produits chimiques restent contenus dans un système clos. Nous avons pris des mesures très concrètes, nous avons déjà rassemblé 26 dossiers qui vont être transmis à la présidence pour que l'on nous donne les permis semi-mécanisés où l'activité est bien suivie et je peux vous assurer que d'ici quelques temps, l'activité semi-mécanisée pour l'or primaire ne pourra plus être pratiquée si ce n'est dans un système clos.

Le modérateur : Ce qui se passe dans les mines au Cameroun est vraiment préoccupant. On parle beaucoup de la maltraitance des nationaux par

des étrangers. Est-ce que le Ministre des Mines est au courant de ce qui se passe sur le terrain ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : C'est une situation très préoccupante, nous avons beaucoup de ressortissants chinois à l'Est. Ce qu'on a fait, c'est prendre des mesures transitoires. Chaque opérateur de semi-mécanisé a jusqu'à 15 jours pour se conformer. Si un opérateur mène une activité semi-mécanisée, il faut 2 choses :

- Une action sociale vers les populations choisies dans 5 catégories, c'est une circulaire qu'on a sorti il y a deux mois, il faut choisir soit le secteur santé, soit l'éducation, soit le secteur de l'énergie, soit les travaux publics. Il y a des projets qui demandent plus de 150 millions comme projet social,
- Puis un engagement suivi pour que l'environnement soit restauré.

C'est ce qu'on est en train de faire actuellement et avec la SONAMINE, nous avons localisé une société qui va prendre tous les terrains orphelins pour reprendre l'activité et remettre ces terrains détruits en zone industrielle où nous allons pratiquer une agriculture de deuxième et troisième génération. Je pense que nous sommes en train de prendre les mesures adéquates pour redresser la situation qui malheureusement est arrivée. Je peux vous assurer d'ici quelques temps, vous constaterez la fermeture des semi-mécanisées qui n'auront pas été conformes, qui n'auront pas menées une action sociale et protégées l'environnement.

Le modérateur : Nous avons une seconde préoccupation, une grosse préoccupation M. le ministre, celle du travail des enfants dans les mines. Est-ce qu'il y a des structures de contrôle de l'activité dans les mines pour éviter ce grave problème ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Comme vous l'avez bien dit au début, la présence de la SONAMINE nous aide beaucoup dans cet aspect. La SONAMINE a pris sur lui de s'engager avec un consultant qui n'est pas là seulement pour restaurer l'environnement, mais à veiller à la mise en pratique. La SONAMINE tient de nombreux

séminaires sur l'activité minière, les pratiques de contrôle avec la direction des mines, la société civile et la CONAC et je pense qu'ils sont en train d'apprécier les actions qu'on a pris pour résoudre ce problème.

Le modérateur : Venons donc maintenant aux questions de fond M. le Ministre. Comment assure-t-on l'optimisation des recettes minières ? On a l'impression d'avoir beaucoup d'opérateurs qui exploitent, qui exportent les capitaux et on n'y peut rien.

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Commençons par ce qui est existant. Actuellement, l'activité minière proprement dite est entrée au semi-mécanisé. Nous avons pris des mesures comme je l'ai dit avec une descente sur le terrain. Beaucoup de gens exploitent les carrières, le Cameroun est très libre dans sa politique et si je prends l'exemple de l'industrie du ciment, dans les autres pays ce ne sont pas ces sociétés qui devaient s'impliquer dans l'exploitation de ce ciment, mais on a une politique libre.

Le modérateur : Elle rapporte beaucoup, cette politique libre ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : On ne va pas oublier qu'il y a de cela 10 ans nous avons une pénurie totale de ciment au Cameroun et nous avons fait appel à l'époque à des sociétés. Dangote avait posé certaines conditions, mais nous n'avons pas accepté ses conditions d'exporter la pouzzolane dans ses autres usines en Afrique, parce que la pouzzolane est là pour toutes les sociétés comme CIMAF aujourd'hui et tous les autres. L'Etat veille à préserver ces ressources très précieuses à notre pays. Mais comme je disais, le code minier a prévu des taxes à l'extraction, ce qui se passe est que beaucoup de sociétés n'ont pas respecté cela. Aujourd'hui on vient de signer un quota bien défini par les méthodes scientifiques que chaque entreprise minière doit payer, c'est ce qui fait l'augmentation des recettes en ce dernier semestre. Mais il y a aussi les taxes à valeur qui sont payés par des sociétés d'exploitation semi mécanisées.

Question du public : M. le Ministre, vous nous avez fait comprendre que la transformation

industrielle, tout autant que l'exploitation des ressources minières ont toutes un dénominateur commun, c'est l'énergie. Qu'est ce qui est envisagé dans ce sens sachant qu'aujourd'hui que c'est le point faible de notre pays tant pour le secteur public que des entreprises privées ? Comment est-ce qu'on peut tenir les énormes projets suscités ? Y a-t-il une coordination entre ce qui se prépare dans le domaine des Mines et ce qui se prépare dans le domaine énergétique ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : En fait, tout comme le Cameroun a un énorme potentiel géologique, il en a aussi dans le domaine de l'énergie. Dans le vaste projet de développement initié par le Président de la République en ce qui concerne l'industrialisation du Cameroun, des barrages hydroélectriques, au vue de leur facilité de transport et leur moindre coût, sont les plus en vue dans le domaine de l'énergie. Nous sommes en train de construire de grandes infrastructures d'énergie dans notre pays et tous les pays autour de nous, le Nigeria, la Centrafrique pour ne citer que ceux-là, comptent sur notre développement énergétique. Nous allons leur vendre cette énergie et c'est à notre avantage, car nous sommes entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest. Je peux vous dire que la politique de l'État pour développer l'énergie est centrale. Il y a aussi des sociétés de gaz comme SINOSTEEL par la SNH. Il faut reconnaître que la nature riche de notre territoire est à l'origine de cette diversité de ressources.

Question du public : Je suis resté sur ma faim suite à votre réponse sur la qualité du whisky. Je me suis demandé si c'est le même whisky actuel qui sera reconditionné en bouteille ou alors un accent sera mis sur la qualité ? Parce que ce qui fait problème, c'est la qualité.

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Je peux vous dire que partout dans le monde, il y a des whiskys qui ne sont pas catégorisés. Il y a le whisky de 15-21 ans, il y a les whiskys de 40 ans, de 70 ans. Le problème initial est au-delà du whisky. Si on va dans les normes et que ce whisky est déclaré consommable, cela ne veut pas dire que c'est la qualité, car la qualité est définie par le consommateur. Ce whisky est consommable par contre, il y a de gens qui ne

peuvent pas consommer le whisky qui n'a pas une certaine ancienneté. Donc, si c'est une question des produits à consommer, la qualité est définie et jugée par celui qui va consommer le whisky.

Le modérateur : Il y a dans le monde un pays que je ne vais pas citer, qui a un sous-sol extrêmement riche, des métaux rares, c'est un pays béni de Dieu au vu de son sous-sol, mais c'est un pays qui n'en bénéficie pas, bien au contraire, ce sous-sol riche que je ne cite pas, est considéré comme la malédiction de ce pays. Quelles sont les précautions qu'on prend au Cameroun pour qu'on n'arrive pas là ?

LE MINISTRE PAR INTÉRIM : Le Cameroun a un code minier qui veut protéger ses intérêts. Ces intérêts sont protégés dans tous les sens, intérêt fiscal, intérêt des autochtones, intérêt de contenu local. Donc dans tous les sens, le code minier a pris des mesures adéquates. Si nous ne pouvons pas sentir cela aujourd'hui, c'est parce que l'industrie minière n'a pas encore réellement commencée. L'accent du Ministère des Mines aujourd'hui, c'est le démarrage effectif des projets. Beaucoup de gens trafiquent avec les permis de recherche disant qu'il faut choisir telle grande société au Canada, mais ce ne sont que des spéculateurs. Il faut choisir des partenaires avec une expérience avérée capable de développer notre industrie. Il est inconcevable qu'une société soit née, il y a 3 ans et on va lui donner un projet de milliards de dollars. Ce n'est pas logique. Il faut choisir des partenaires stratégiques ayant de la vue dans les projets si nous voulons vite développer la mine. Et si nous voulons donner les permis, oui, les locaux peuvent avoir un permis pour la recherche minière, mais dès qu'on trouve quelque chose, cela devient un patrimoine de l'État à développer avec des partenaires stratégiques. Si nous prenons cette mesure c'est pour protéger le patrimoine de cette nation. L'essentiel est que les projets démarrent et cela ne peut pas démarrer avec des partenaires qui ont des tendances spéculatives.

Le modérateur : Merci Monsieur le ministre. C'est sur cette réponse de M. le Ministre que va s'achever cette conférence.

► LA CONFÉRENCE DE CAMWATER

Pour cette dernière conférence du SACO 2023, nous prenons l'honneur de nos robinets. Cette honneur dépend bien souvent de l'ambiance et du confort dans nos maisons, sans oublier que l'eau de nos robinets, quand elle coule ou quand elle ne coule pas, influence peu ou pas notre état de santé. C'est dire que nos regards en ce moment se tournent vers la Cameroon Water Utilities Corporation, la Cameroun Water, dont le Directeur Général, Monsieur Blaise Moussa, est la star de cette conférence. Bon après-midi, Monsieur le Directeur Général. Cette conférence donnera l'occasion au public ici présent de vous dire ses préoccupations en ce qui concerne la desserte en eau potable dans le pays. Ce sera après votre exposé liminaire pour lequel je vous cède la parole.

Monsieur Blaise MOUSSA : Le mot va donner le ton, les préoccupations de la population, mais nous devons dire d'entrée de jeu que nous sommes ici pour partager l'espoir, l'espoir en commun, mais aussi l'espoir en engagement de toutes les parties prenantes parce que la question de l'eau est une question essentielle, en ce que l'eau est une denrée qui se manifeste par la considération qu'il est donné comme étant la vie elle-même. C'est donc un enjeu important pour tout le monde qui demande la solidarité et qui demande une chaîne particulière d'engagement pour que l'eau soit toujours communément partagée.

Effectivement, nous devons le dire, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures est réduite au regard des infrastructures qui sont celles de production, celles de transport, celles de distribution de l'eau potable et même des infrastructures de commercialisation. Allons même vers la question de l'économie circulaire de la ville de l'eau, c'est-à-dire l'eau quand elle est traitée, le plus souvent, on veut savoir comment la consommer, mais on ne se pose pas la question de ce qui sera fait de l'eau qui est déjà souillée. Donc la question de l'assainissement de l'eau au bout de la chaîne. Pour dire que nous devons penser le traitement durable de l'eau, pour que l'eau soit réaménagée et retraitée pour être versée dans le circuit.

Nous devons le rappeler, la question de l'eau potable en milieu urbain comme en milieu rural découle d'une préoccupation internationale et ce qui est dans l'agenda des Nations Unies, du point de vue des objectifs de développement durable.

Au Cameroun, ce droit fondamental est particulièrement reconnu aussi bien dans les différentes réglementations, de législation de réglementation que dans la politique nationale de l'urbanisme. Cela découle déjà de la vision du chef de l'État qui l'a sans cesse exprimé et notamment, en le réitérant dans son dernier discours du 31 décembre 2022. Il a dit qu'il est important que l'eau potable soit au centre de tous les enjeux pour les populations. En 2004, il l'avait déjà dit, tant que les Camerounais mourront de soif, son combat ne sera pas terminé. Ce combat se construit aujourd'hui, au point où nous pouvons dire avec assurance que le potable est une question qui est prise en charge significativement par la SND30. La SND30 parlons-en, accorde une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie de personnes, et notamment en ce qui concerne la facilitation de l'accès à l'eau potable. Nous allons revenir à cette question pour dire que nous avons dépensé beaucoup d'énergies sur le plan micro-sectoriel, c'est-à-dire un sous-secteur et un micro-sous-secteur, parce que notre sous-secteur, c'est celui de l'eau et de l'énergie. Nous avons pensé à traduire la projection vers une capacité de mise à disposition de l'eau potable à travers un document que nous avons appelé le Programme Prioritaire Communauté d'Investissement 2023-2027, ceci dans le but de développer les infrastructures de production, de distribution et de stockage, ainsi que celles de commercialisation de l'eau potable pour un accès beaucoup plus assuré de l'eau potable, de population et hors population.

Nous voulons aussi rapidement vous dire quel est le domaine de définition de la CAMWATER. Les moteurs s'occupent de l'eau potable en milieu urbain et périurbain. Cela veut dire que l'eau potable en milieu rural est prise en charge par les différentes parties prenantes. Mais l'eau potable en milieu urbain et périurbain, c'est un vrai travail. Ce qui veut dire, même ceux qui veulent produire de l'eau potable en milieu urbain, ils devraient

savoir que c'est un domaine de conception et qu'on devrait travailler la main dans la main. Même en cas d'auto-production, nous devons travailler la main dans la main parce que par la suite, lorsqu'il y a des incidents, il y a des accidents, il est plus facile de pointer du doigt la CAMWATER.

Donc, la CAMWATER est en charge de la gestion des biens et droits affectés au service public de l'eau potable à milieu urbain et péri-urbain, elle est chargée de l'exploitation du service public de production, de transport, de de distribution et de commercialisation de l'eau potable. Et pour coller à la thématique de ce salon, elle est chargée de la construction et de la gestion des infrastructures liées au service public de l'eau potable et d'assainissement de tout. C'est le volet de CAMWATER, entité de patrimoine public, parce que dans l'autres volets, c'est une entité publique de concession de l'exploitation. À cet effet, hormis les activités d'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable en milieu urbain dans tout le territoire, la CAMWATER est également chargée de la gestion de l'ensemble du patrimoine hydraulique de l'État en milieu urbain et du territoire, ainsi que du contrôle de la qualité de l'exploitation du service public de production, du transport et des distributions de l'eau potable. Vous comprenez donc que ce rôle est important pour CAMWATER, mais pour le remplir, pour le satisfaire, CAMWATER ne saurait évoluer seul. Toutes les parties prenantes intéressées sont concernées et je dirais même intéressées pour chercher leurs responsabilités sociétales. Nous allons vous donner quelques chiffres clés de la vie de CAMWATER. Nous disposons de 60 forages, c'est des forages industriels dont la capacité de production est au moins exprimée par mètre cube. Le minimum, c'est 20 mètres cubes jusqu'à 200 mètres cubes par heure. Nous disposons de deux barrages de retenue d'eau. Nous disposons de 117 centres équipés, centres de production. Nous disposons de 43 stations d'épuration, c'est-à-dire des espaces où il y a un dispositif qui permet de re-pomper l'eau, pour donner encore de l'allure à l'eau, pour traverser tous les obstacles. Notre capacité de production est de 858 000 mètres cubes par jour et notre capacité de stockage

cumulée est de 280 000 et 820 000 mètres cubes par jour. La longueur de nos réseaux se situe à 7 827 kilomètres. Le nombre d'abonnés 550 000 abonnés et avec un potentiel d'environ 3 millions abonnés d'abonnés minimum. C'est le ratio le plus bas. Comparé à d'autres pays similaires.

La Côte d'Ivoire, avec 25 millions d'habitants, elle compte 2 millions d'abonnés. Le Ghana, 34 millions d'habitants et il n'atteint pas notre proportion. Pendant que nous produisons 850 000 mètres cubes, la Côte d'Ivoire en produit 650 000 et le Ghana 875 à 11 000. Ceci permet de voir que le Cameroun est quand même un pays intéressant. Alors la variation se situe où ? La variation se situe dans les coefficients de pertes. Notre coefficient est élevé parce que nous avons des infrastructures que nous devons renouveler. Nous avons aussi un problème d'incivisme et de vandalisme sur les réseaux. Nous avons aussi un problème qui porte sur la normalisation des équipements de construction de nos réseaux. Nous devons normaliser les équipements de construction de nos réseaux. Vous allez voir qu'à la fin, nous en parlerons parce-que, dans les objectifs de notre démarche de bâtir dans le cadre de la politique des infrastructures, des usines de production et des éléments de débranchements de compteurs, cela est possible.

Je reviens sur les chiffres pour dire, ce que nous attendons pour revenir à CAMWATER pour prendre un abonnement. L'Etat fait tout pour produire de l'eau potable. Si nous prenons simplement le cas de Yaoundé, actuellement, il est produit 135,000 mètres cubes et à la Mefou 50,000 mètres cubes et nous sommes à 185,000 mètres cubes et bientôt nous allons ajouter 300,000 mètres cubes et ça fera plus de 400,000 mètres cubes. Il faut que les Camerounais choisissent d'aller vers CAMWATER même s'il y a eu des difficultés, nous n'allons pas abandonner la société de production pour laquelle l'Etat consacre beaucoup de sacrifices. Le taux de déserte au Cameroun est de 34%, en Côte d'Ivoire 17%, et nous comprenons pourquoi ils sont à 2 Millions d'abonnés, et au Ghana ce taux est de 77%. Si nous ne résolvons pas ce problème CAMWATER aura de la peine à être fiable sur le plan comptable, financier, économique et technique. Pourquoi, parce que avec 500,000

abonnés seulement nous ne serons pas rentables. Ce n'est pas sûr que dans d'autres pays se soit autant parce que les entreprises concernées sont souvent des filiales, des multinationales et en-dessous de la moyenne. Il se passent qu'avec un nombre d'abonnés aussi bas, nous fonctionnons en-dessous du coup moyen. En économie lorsque cela se croise avec le prix normal, on est sûr que nous allons au trop faire une égalité et non faire des bénéfices. Mais, si nous produisons à un niveau ou le coup marginale est égale au coup moyen, à partir de cet instant nous pouvons commencer à réaliser des bénéfices, mais cela ne pourra pas être possible avec un nombre d'abonné aussi bas.

Je parlais de centre de production, la Côte d'Ivoire en as 3, le Ghana 88. Que cela signifie, qu'il y a une volonté plus forte des pouvoirs publics au Cameroun de garantir un accès plus étendu des populations dans différents lieux urbains au Cameroun que dans d'autres pays. Donc ceci a peut-être à voir avec la particularité du Cameroun qui ne comporte pas que quelques grandes villes, mais qui comporte à la fois des grandes métropoles dont, environs 80 villes secondaires.

Quelles sont les perspectives pour le développement de la CAMWATER : Nous avons fait notre priorité d'investissement sur deux périodes, une période 2023-2025 dont l'objectif est d'achever la mise en œuvres des projets et de finaliser la maturation des projets en même temps que nous devons engager les travaux des projets pour lesquelles les processus de maturation et d'instruction auront abouti. La période 2025-2027 quant à elle permettra d'intensifier les actions d'accès en eau potable, porté par la mise en œuvre effective des projets d'envergures ; Déjà lancé lors des 2 premières années et pour lesquelles les ressources sont disponibles. Alors quand nous allons faire notre programme prioritaire d'investissement, nous croirons avoir beaucoup fait parce que ce document a été adopter en décembre 2022 vers le 17 et le 31 décembre.

Le Président de la République dans son discours parle de l'eau potable et nous instruit ce qui y a à faire. Nous avons perçu dans le discours du Président de la République qu'il a instruit un axe principal qui consiste à donner une réelle

satisfaction en alimentation en eau potable dans les agglomérations de Yaoundé et de Douala qui représente 70% de notre besoin. Il a instruit un second axe qui n'est pas un axe secondaire, mais qui est principalement supplémentaire, c'est l'alimentation en eau potable des autres villes et vous aller voir que par la suite, nous avons travaillé à développer des projets qui vont dans ce sens. Mais nous avons aussi cherché à avoir une plus grande proximité avec le FEICOM et les CVUC pour que ensemble, nous puissions travailler dans des villes, d'avoir comme activité de production de l'eau potable pour les populations, comme un levier important dans le développement des villes. Il nous a aussi indiqué de développer un axe complémentaire qui porte sur la reconstruction des zones économiquement sinistrées et des puits des réfugiés, et CAMWATER a été admis comme partie prenante de reconstruction et de développement dans Nord-Ouest, Sud-Ouest, l'Extrême-Nord et l'Est, et les discussions sont en train d'être menées là-bas, bientôt ces projets vont mûrir et verrons le jour.

S'agissent du premier axe principal portant sur l'alimentation en eau potable des agglomérations de Yaoundé et Douala, nous devons relever les projets pour que cela soit su. D'ici décembre, il y aura la mise en service du projets PAEPYSE (Projets en Alimentation d'Eau Potable de la Ville de Yaoundé et ses Environs) à partir du fleuve Sanaga qui fera un accord supplémentaire de 285 000 mètres cubes d'eau par jour et un communiqué a été signé par le Ministre de l'Eau et de l'Energies. Il y'a de cela 2 jours, il annonce l'activité de raccordement, c'est à dire que ses réseaux ont été construit depuis la Sanaga à 78 km et sont à coté de Yaoundé. Les modalités de raccordement sont très techniques et nécessite la mise en œuvre de protocoles très importants comme un plan de gestion de risque parce que nous devons maitriser tous les risques, un plan de gestion qualité, un plan de communication parce qu'il nous a été donné. Donc, il a fallu que l'on mène toutes ces réflexions avec le Ministre de l'Eau et de l'Energie et nous avons défini tout cela, ce qui va permettre que demain les raccordements commencent à partir de la zone du Mont Fébé, Mbankolo, Tsinga et pendant 24 h maximum 48 h. Nous allons suspendre l'arrivé

d'eau par nos canalisations habituelles, mais depuis hier et cela continue aujourd'hui, est exploité ce que l'on appelle un approvisionnement préférentiel, c'est-à-dire nous avons dû fermer ailleurs pendant quelques périodes pour permettre aux populations des zones de ce côté-là de faire suffisamment de réserves. Ce qui va leur permettre de tenir pendant cette période, mais en plus de cela, nous avons développé un programme de camions navette citernes avec indication des horaires de passage suivant la nature des clients qui seront impactés. Cela permettra de ne pas trop connaître ce problème et de ne pas donner de l'eau pendant la période de raccordement.

Un autre projet qui a coûté des centaines de Milliard et je peux vous dire que c'est l'un des plus grands projets d'approvisionnement d'eau de l'Afrique noir ou même d'Afrique par ce que les projets les plus réputés d'Afrique n'ont pas souvent dépasser 150,000 mètres cubes d'eau par jour. Il y a aussi la reconfiguration de Yaoundé à travers la sectorisation du réseau pour une meilleure angulation et de devis pour un meilleur suivi de rendement de distribution. Nous allons expliquer cela.

Qu'est-ce que la reconfiguration ? La reconfiguration consiste à revisiter les réseaux existants et à les mettre aux normes. Par exemple, si nous avons des canalisations en amiantes, nous devons les remplacer, si nous des canalisations à très faibles pressions, nous devons les remplacer, si nous avons des canalisations qui cèdent rapidement nous devons les remplacer. Je ne sais pas si parmi vous, il y en a qui viennent de Mbalmayo parce qu'il y'a un tel problème à Mbalmayo. Donc la configuration consiste à mettre un réseau de norme et pour le rendement, et aussi pour la Santé et la sécurité des populations.

Ces réseaux ont 3 niveaux : les niveaux primaires qui sont les grandes canalisations dans les grands axes, le niveau secondaire sont comme les premières, mais un peu plus petite et les niveaux tertiaires sont les plus petites canalisations qui amènent l'eau vers les robinets du client. Alors l'Etat a pensé cela, qu'il ne faut pas seulement

produire l'eau potable, mais aussi qu'elle arrive aux populations. Et pour cela, il y'a 3 entreprises, cela va couter environ 102 Milliards parce que c'est très important et cela iras jusqu'à la mise en distribution de 30,000 compteurs. Nous devons accompagner par une incitative de mise à disposition de plus de compteurs encore et je pense que le gouvernement est favorable à cela. Nous voulons que l'eau potable soit à la disposition de tous les Camerounais pour que le sentiment de justice et démocratie soient partagé, mais aussi que chacun renforce sa responsabilité vis-à-vis du service de l'eau potable.

Nous allons parler aussi de l'alimentation en eau potable de la ville de Douala. Douala est une très grande agglomération et voici les programmes qui doivent voir le jour : Nous allons réhabiliter les stations ce qui consiste à augmenter 60,000 mètres cubes ; nous allons réhabiliter 20 forages industriels qui auront 40,000 mètres cubes ; nous allons réhabiliter et étendre la station de Japouma qui fera 70,000 mètres cubes supplémentaire et surtout, il y'a le méga projet présidentiel qui permettra d'augmenter 400,000 mètres cubes d'eau par jour, donc nous prévoyons un augmentation de 572,000 mètres cubes d'eau par jour.

Pourquoi autant d'eau ? Cette eau n'est pas simplement pour la consommation courante et même pris de ce point de vue, il faut que nous comprenions que l'eau de consommation doit être prise au sérieux, mais il y'a aussi l'eau industrielles. Je vous prends un exemple, la métallurgie aujourd'hui fonctionne au tiers de sa capacité parce que l'eau potable n'est pas à la mesure des attentes et nous connaissons l'importance de la métallurgie dans notre pays. Dans l'espace de l'Afrique francophone/Noir, le Cameroun est leader de la métallurgie, cela signifie que si nous n'avons plus d'eau à disposition dans le secteur de Bonaberi, la capacité de production principale et dérivés n'aura plus sa place au point de renforcer la politique de l'institution. Mais aussi, d'étendre les objectifs du déséquilibre de la balance commerciale notamment. L'eau potable n'est pas seulement importante pour la consommation, elle l'est aussi pour l'industrie. Il y'a beaucoup d'industries qui fonctionnent avec l'eau potable

et qui produisent des biens alimentaires. Elles sont plus sécurisées avec CAMWATER, il faut le dire parce que les gens ne le savent pas.

Très peu de forages privés permettent de garantir la qualité de l'eau et c'est presque impossible d'atteindre la qualité de l'eau de CAMWATER, il faut que cela soit entendu et je ne me pose pas de question. Si j'étais assuré que cette infrastructure était branchée au réseau de CAMWATER, je boirais un verre d'eau au robinet. Je ne consomme que l'eau de CAMWATER parce qu'elle de qualité, mais surtout légère, aux normes et très minéralisée et nous contrôlons tous cela parce qu'une eau comporte une minéralisation élevée, nous travaillons avec l'eau minérale.

Je voudrais parler de l'eau de consommation courante pour des fins commerciales ou bien touristique. J'en profite pour interpeller les établissements de tourisme notamment à Douala de venir vers CAMWATER. Il ne sert à rien de continuer de fonctionner avec les forages privés. D'ailleurs l'eau des forages coûte chers à la production, l'entretien et à la garantie de la qualité de l'eau. Nous avons de l'eau disponible et prendrons toutes les dispositions pour que tous les établissements de tourisme disposent de l'eau potable. Ceci est valable pour Douala et l'ensemble du pays. L'eau de CAMWATER est disponible, venez vers CAMWATER et déconnectez-vous de vos forages, nous allons trouver une modalité, nous allons vous accorder des services préférentiels. Il y'a des zones où il y'a des hôtels d'importances et nous les prions de se rapprocher de nous, nous allons mettre en place un réseau de marketing et nous mettrons tout cela en place pour un accès facilité à l'eau. Nous allons résoudre même les éléments du passé qui troublent leur équilibre, s'il avait des dettes nous travaillerons par des modalités alternatives et des conventions.

Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable des autres villes, je dois vous dire que je vais citer le projet de l'amélioration des citernes de Yaoundé et 3 villes secondaires dont Bertoua, Edéa, N'gaoundéré et ce projet est un grand succès. Nous étions à N'gaoundéré pour lancer le projet et la consommation de l'eau potable

qui a augmenté de 70,000 mètres cube par jour, 3 réservoirs qui ont été développés, 70 km de canalisations, 70 bornes fontaine, 4000 compteurs. Nous saluons les populations de N'gaoundéré qui manifestent beaucoup d'enthousiasme parce que nous avons déjà plus de 1200 abonnés supplémentaire en moins de 15 jours. Nous avons le projet d'alimentation en eau en milieu urbain portant sur 18 villes dont : Akono Olinga, Nkomo, Bafia, Ebolowa, Kousséri, Sangmélima. Cela nous permettra d'améliorer partout pour environ 10,000 mètres cubes par jour. Nous avons les projets d'alimentation de 9 villes de la phase 2 dont Dschang, Garouaboulai, Garoua, Maroua, les négociations pour les compléments de finances sont en train d'aboutir avec le volontarisme du gouvernement. Je ne parle pas seulement de la volonté du gouvernement, nous aurons aussi le Ministre de l'Eau, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Economie et aussi surtout la grande volonté donnée par le Premier Ministre et celle de la Présidence. Les projets de réhabilitation, de renforcement, construction et alimentation en eau potable dans la grande ville sont concernés ici par Akonolinga, Mbandjock, Bounou, Bafia, Ombessa, Dibombari, Bansaoua, Mando, Ebolowa, Bali, Bambui, Foundom, Mamfe, Nkambe. Nous tenons à parler pour que les populations ne se plaignent pas, il y'a un grand projet d'accélération sur le projet dit "Biya big crud and Mutengene" l'avance de démarrage pour la finalisation des études pour le développement de ce système d'alimentation en eau potable va être accordée. Le principe est acquis et il y'aura une production additionnelle de 28,000 mètres cubes de débranchement et 520 bornes fontaines qui seront débloquées. Nous avons des projets de réhabilitation de barrages et d'extension de la station de Mountolo qui va ajouter 7000 mètres cubes par jour, 60 bornes fontaines et 1400 branchements.

Pour financer tous ces projets, nous devons saluer l'effort du gouvernement qui prends en charge l'essentielle, mais nous avons aussi pensé que nous pouvons externaliser le risque ou encore, faire une mutualisation à travers les partenariats public/privé. Mais quel que soit la nature du partenariat (public/privé), il est toujours pris en compte la crédibilité de l'Etat du

Cameroun parce que nous sommes presque sûr que ces produits sont limités et nous devons dire que, même CAMWATER a travaillé pour pouvoir donner un signal fort pour que son argent ne parte pas l'eau, donc nous allons apporter aussi, par le management, une contribution au développement de ces infrastructures.

En termes d'infrastructures comment allons-nous optimiser tout cela ? Nous avons pensé à la digitalisation. La digitalisation a commencé en octobre, nous allons pouvoir installer notre application et intégrer notre gestion. Cette application de gestion de base va nous aider à gérer les structures de production, de transport, et de distribution d'eau. Mais elle nous permettra aussi de maîtriser l'action commerciale et les retombées financières, aussi de maîtriser les consommations des différentes structures et de renforcer les services au client pour que ce dernier ait aussi un bon retour d'expérience au client. Je sais que la question sera "Qu'est-ce que vous faites pour que le client se porte mieux" si nous n'améliorons pas la gestion, nous continuerons d'avoir les situations comme telles.

Il faut que nous maîtrisons nos processus, nos systèmes, que nous connaissions nos compétences celles de nos collaborateurs, leur envie d'être dans le secteur d'anthologie. Permettez-nous enfin de dire nos remerciements outre à l'Etat, à l'Association Africaine de l'Eau qui vient de nous gratifier d'un projet d'accompagnement pour la maîtrise de l'eau non-facturer. Nous voulons remercier également les Communes des Villes du Cameroun pour la facilitation des regroupements de nos clients dans les communes, nous n'attendons pas les associer, mais nous devons faire des efforts ensemble. Nous remercions aussi le FEICOM qui a fait beaucoup d'effort dans le système d'approvisionnement eau potable et maintenant que nous allons nous mettre ensemble nous allons bénéficier de l'effet de synergie. Nous voulons remercier le Port Autonome de Kribi pour le système d'approvisionnement en eau potable dans l'enceinte du port et nous avons un partenariat qui nous permet de mettre ensemble le contenu de nos progressions et aussi de montrer que notre partenariat fonctionne et marche à merveille.

Nous voulons aussi remercier le Port Autonome de Douala qui œuvre et montre de la bonne volonté. Nous voulons saluer le CICR (Comités Internationaux de la Croissance de la Croix Rouge) qui dans la zone de l'extrême nord nous aide à développer des infrastructures qui gèrent le transport et l'eau. Nous voulons remercier aussi le HCIA et aussi les bailleurs de fonds tels, la Banque Mondiale, la Banque d'Investissement, l'Agence Française de Développement, la Banque Commerciale elle-même pour la finalisation de différents processus. Nous voulons aussi remercier la SOPERC qui a fait une étude statistique très importante et déterminante sur la situation de CAMWATER et avec une identification de différentes situations menant des solutions dans la phase 2, afin de travailler ensemble pour un plan de développement stratégique que l'on pourra déposer sur le contrat de performance pour lesquelles nous sollicitons tous, pour être un peu plus solide et sur nos rendements afin que nous puissions mieux aborder la logique et la performance en toute sérénité. Nous voulons remercier la CAA qui nous accompagne très bien de même que le Ministre des Finances, et de l'Environnement. Vous savez quand on parle d'eau, les ressources sont périssables et là nous parlons de ressources durables. Le MINEPAT nous accompagne dans la compréhension de la stratégie et comment nous positionner. Le Ministre des Travaux Publics nous associe et nous accompagne davantage, dans la mise en œuvre des grands projets et dans la prise en charge des eaux. Et enfin, nous tenons à remercier les services du Premier Ministre et de la Présidence de la République pour l'encadrement efficace, bienveillant, souvent rigoureux aussi, parce que nous devons rester dans la CAMWATER. De plus, nous voulons dire merci aux populations Camerounaises qui de plus en plus adhèrent aux initiatives qui tendent à protéger CAMWATER et ses infrastructures. Quand vous fraudez, vous mettez en place des unités, je dirais sophistiquées pour pouvoir piquer l'eau de CAMWATER en détruisant les infrastructures. Cela vous revient cher alors que l'abonnement est moins cher. L'eau du Cameroun est moins chère. La tranche sociale, c'est 20 mètres cubes. Avec 20 mètres cubes que vous consommez, vous payez 5000 francs. 20

mètres cubes c'est 20 000 unités. Pourquoi avez-vous besoin de frauder ?

Les chefs ont vécu une situation très cocasse à Yaoundé, où une épouse, en instance de divorce, a dénoncé son mari de frauder. Evitons au maximum des situations où, nos comptes sont saisis alors qu'en réalité, nous devons faire quelque chose pour la satisfaction des jeunes citoyens du pays.

Parfois, vous pouvez voir une eau de couleur plutôt bizarre. C'est des situations très localisées d'infection. Par exemple, Il y a un endroit vraiment difficile pour la circulation et les camionneurs ont percé la canalisation, cela fait croire que l'eau de CAMWATER est de mauvaise qualité. L'eau de CAMWATER est de bonne qualité. Revenez vers la source. Nous sommes disponibles à vous offrir les robinets. Je vous remercie.

Le modérateur : Merci Monsieur le Directeur Général. Après une page de publicité nous nous engagerons dans une très rapide phase de questions-réponses.

Première question : Nous avons entendu qu'il y a aussi un appel aux Camerounais pour qu'ils reviennent vers CAMWATER, qu'ils aillent s'abonner. Où est-ce que vous allez prendre l'eau pour leur donner ? Aujourd'hui, sans qu'ils soient abonnés, il y a les coupures d'eau permanentes, s'ils vous écoutaient ce soir et se ruieraient dans les bureaux de la CAMWATER pour s'abonner. Qu'est-ce que vous feriez ?

Le Directeur Général : Je l'ai dit, nous avons pour l'instant 53% de notre production disponible et nous travaillons, ce sont les statistiques. Nous avons un potentiel de disponibilité d'eau. Mais il faut dire que la question de l'eau, c'est aussi une question de solidarité. Même si un citoyen serait disposé à payer pour avoir toute l'eau dans son seul robinet, nous dirons non, c'est l'eau pour tout le monde. Donc ce n'est pas la disponibilité, ce n'est pas le nombre d'abonnés qui pose problème véritablement, C'est comment tous les abonnés utilisent l'eau. Dans le mot rationnement, il y a déjà rationnel, c'est-à-dire mettre de l'eau à disposition en sorte que chaque citoyen puisse être à même d'avoir à sa disposition le minimum

syndical, le lot tel que prévu par la nation, 50 litres par jour. Donc, les robinets ne peuvent pas être éternellement ou bien permanemment ouverts. En une journée, personne ne peut se mettre devant le robinet pendant plus de 30 minutes, ce qui veut dire que le rationnement est même indiqué dans le comportement des citoyens, sauf pour les entreprises industrielles. Le rationnement est aussi un enjeu de solidarité.

La ressource 185 000 mètres cubes disponibles peuvent suffire pour satisfaire tout le monde parce que le besoin actuel à Yaoundé se situe entre 230 000 par rapport au nombre d'individus, 230 000 et 250 000 mètres cubes. Règle de droit, si nous rationnons, nous aurons au moins trois quarts de temps de disponibilité de l'eau par ménage. Sauf qu'à ces trois quarts de temps, il faut appliquer le taux de 50% de perte. Il est préférable que le taux des abonnés devienne plus nombreux pour que nous saturions le minimum qui permet à CAMWATER de résoudre la question de ses charges fixes. Parce que CAMWATER n'est pas seulement un gouffre à argent. CAMWATER doit aussi être une solution pour les finances publiques. Et pour être solution pour les finances publiques, il faut qu'il y ait plus d'abonnés et plus de ressources qui permettent de diminuer la demande de CAMWATER au service de sa population.

Deuxième question : L'eau de la Sanaga est annoncée à Yaoundé et on nous annonce également dans la rue qu'il va y avoir des coupures parce que cette eau doit être raccordée pour aller vers les robinets. Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour que ces coupures ne soient pas plus douloureuses ? Que la solution est censée apporter pour que cela ne soit pas plus douloureuse ?

Le Directeur Général : La solution, c'est d'abord sur la planification et la programmation. Bien sûr, le laps de temps était moins court. On va mettre deux mois ensemble. Nous avons réfléchi pour trouver la solution la plus adaptée et le plan de raccordement et de coupure qui correspond. En même temps, nous avons trouvé d'autres solutions qui relèvent de différents aspects de management. Management de la

qualité, management des risques, management de la performance. Nous avons défini un plan de gestion des risques lorsqu'on coupe cela est couteux.

Troisième question : Dans le contexte mondial, nous rendons compte qu'on parle beaucoup de changement climatique. Et l'une des conséquences de ce changement climatique, c'est l'assèchement ou alors la réduction des surfaces des fleuves et des grands lacs. Maintenant, est-ce que vous faites une politique de votre œuvre en ignorant ce facteur ou bien est-ce que vous comptez sur d'autres mesures ? Parce qu'au fil du temps, ils sont en train de sécher aussi ces zones de fleuve, parce qu'on dit il y a réduction des précipitations, il y a assèchement. Quelles sont les mesures ou les précautions que vous prenez ? Est-ce que se sont vraiment des solutions durables ?

Le Directeur Général : Je vais répondre, mais de manière temporelle, parce que la question est plus scientifique qu'opérationnelle et pragmatique. Mais vous savez que la solidarité mondiale en matière de développement durable, la responsabilité doit d'abord appartenir à ceux qui ont des responsabilités dans le développement de l'environnement des secteurs qui conduisent au développement de l'ensemble de l'environnement. Nous allons y apporter notre part, il y a des perspectives. Nous pouvons aller vers des belles solutions de plus sophistiquées, mais on ne va pas sauter, inverser les solutions de plus pratiques pour aller vers des solutions de plus sophistiquées, mais dans les environnements du continent, le potentiel créatif est souvent très bas, sauf à des endroits spécifiques. Mais dans le littoral, le potentiel créatif est plus important. Pour atteindre tout cela dans certains pays qui ont une technologie plus avancée, ils travaillent sur la désalinisation. Mais c'est une chaîne, c'est une économie de filière. Nous allons y arriver. Mais résolvons d'abord les problèmes de dégâts. Parce que dans le Cameroun primaire, il faut ouvrir les robinets sur une période pour se désaltérer c'est d'abord cela. Mais nos capacités de surface aujourd'hui, ne sont pas mis en valeur pour prélever une partie. Vous savez que les eaux de surface sont caractérisées par un potentiel sédimentaire élevé. C'est pour cela que

le traitement des eaux de surface demande plus d'intrants, nous y travaillons. Comment récupérer l'eau usée, la Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement va conduire le Cameroun à aller vers ce but. Nous avons les pays africains qui ont commencé ces mouvements notamment, le Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Nous sommes membres d'une association, Il y a un transfert d'expérience qui se déroule, mais surtout une volonté politique très élevée de la part des gouvernants.

Dernière question : Monsieur le Directeur Général, vous êtes arrivé à la tête de CAMWATER il y a dix mois à peu près. La question de l'eau dont vous avez la charge aujourd'hui est une question extrêmement épineuse. Et dès que vous êtes arrivé à la tête de CAMWATER, il y a eu beaucoup d'espoir qui se sont concentrés autour de vous. Premièrement, est-ce que vous n'avez pas peur de ce trouble d'espoir ? Est-ce que vous ne vous dites pas parfois « Est-ce que je vais y arriver ? » Deuxièmement, quelle est l'empreinte que vous voulez laisser à CAMWATER ?

Le Directeur Général : Alors, n'ayez pas peur. Moi, je suis un catholique, je suis un produit de l'Église catholique. J'aime travailler dans la pastorale de développement de l'Église Catholique. Donc, il y a la volonté très imminente de Dieu, il y a aussi la très haute confiance du Président de la République qui nous a commissionné. Quand vous êtes commissionné par le Président de la République, au lieu de perdre du temps à avoir peur, gagner du temps à ne pas avoir peur de vous engager dans les limites de la loi, des règlements et des bonnes pratiques. Mais il faut aussi dire qu'il y a une profusion d'éléments qui vous permettent de travailler, d'être protégés, mais aussi d'être limité dans votre action. Parce que la loi arrive à la loi, c'est un cadre qui vous guide. Enfin, il faut dire que les pouvoirs publics ont aussi donné des éléments de politique publique. Il y a la vision du Président de la République, il y a la stratégie nationale, il y a les stratégies sectorielles, il y a les autorisations sous-sectorielles, il y a les autorisations par le Conseil d'Administration. C'est autant d'éléments, d'outils et de méthodes que vous pourrez utiliser. Il y a aussi les moyens qui sont mis à disposition par l'État, de différentes natures qui vous permettent

de résoudre des problèmes. Les produits achetés grâce aux subventions limitées et aux récepteurs de la CAMWATER. Il y a divers types de moyens, ce sont des facteurs encourageants que nous aurons surtout peur de ne pas mettre en place.

Maintenant, concernant l’empreinte dont il s’agit, elle ne sera jamais l’empreinte de l’homme isolé de la zone. Ce sera la répercussion de tous et ce sont tous les éléments dont j’ai parlé il y a quelques minutes. Mais ce sera aussi la captation de la volonté des collaborateurs qui travaillent de jour et de nuit. J’ai du plaisir et j’ai toujours eu du plaisir, si la caméra est là, à dire combien Madame la Directrice Générale Adjointe, est d’un précieux apport pour moi, l’ensemble des directeurs. Quand on a été une société difficile à manager, les hommes seraient déjà complètement orientés négativement. Je vois beaucoup de bonnes volontés. Bien sûr, il y a des brebis galeuses. Il y en a un collaborateur qui a démissionné, je ne vais pas pour m’attarder longtemps là-dessus. Je dirais pour l’action personnelle de nos jours que nous rédigeons des projets. Ce que nous aurions pu externaliser pour gagner aura pour effet de gagner plus d’argent. Puis un personnel de qualité qui travaille 40 heures par semaine, je tiens à le saluer. Soyez salués chers collaborateurs. Il y a aussi des mauvais éléments qui ont développé des micro CAMWATER. Je demande aux populations de se débarrasser d’eux, au lieu de donner de l’argent aux faux agents, préférer donner cet argent à CAMWATER. Donc, tous ceux qui sont gardés sous le boisseau par des agents de CAMWATER, parce qu’ils vont passer à chaque fois, et prélever de l’argent, vous payez inutilement. Lorsque vous payez à CAMWATER, vous payez le service public de l’eau et l’effet est vertueux.

Donc je demande aux populations de commencer à chasser ceux-là qui viennent prélever des choses, de l’argent chez eux. Nous voulons introduire de la digitalisation dans l’amélioration de la gouvernance globale de la CAMWATER. C’est ce qui est prescrit par le gouvernement et nous avons entre douze et 18 mois pour avoir un système intégré et intègre qui va permettre de réduire les mauvaises pratiques et d’augmenter les performances systémiques pour les

compétences sociales et déontologiques, au sein de la CAMWATER.

Le modérateur : Merci Monsieur le Directeur Général. Je vais vous retourner l’exhortation du Pape Jean-Paul II. N’ayez pas peur et surtout pas peur de ce qui va suivre. Ce que les Camerounais, le Camerounais ordinaire, comment ils perçoivent la question de l’eau.

Le vox pop :

- Il est inadmissible que vous ouvrez le robinet pour recueillir de l’eau de consommation, l’eau qui doit être saine et propre pour la santé cette eau a une couleur jaunâtre parfois marron.
- Il faut dire que l’eau est devenue nettement plus claire, vous allez donc constater la Digitalisation des services de CAMWATER qui commence à avancer vers le prépayé ?
- Les rares fois où CAMWATER nous envoie l’eau, c’est cela qu’on consomme, après l’avoir passé au filtre.
- Moi de bois de l’eau du forage. Et nous constatons qu’elle est plus saine à la consommation que l’eau de la Camerounaise des Eaux.
- J’habite le quartier Nkolbisson. En fait, on a l’eau une fois par semaine, parfois un mois sans avoir de l’eau. Et à la question pourquoi nous n’avons pas de l’eau ? On nous répond qu’on est en train de faire des travaux, tel tuyau s’est cassé.
- Nous ne pouvons pas boire une eau noire comme celle de nos robinets. Nous la rendons en eau potable d’autre part nous constatons que l’eau qui sort de CAMWATER est de bonne qualité lorsqu’elle est produite. Malheureusement lorsqu’il arrive qu’une route passe, on découvre les tuyaux de CAMWATER.
- De plus en plus, je commence à faire confiance à cette nouvelle eau qui coule de nos robinets de l’action gouvernementale, la vitrine du Cameroun. Y’a rien de facile dans

cette histoire.

Le modérateur : Monsieur le Directeur Général, n'ayez pas peur, prenez la parole.

Le Directeur Général : Et bien ce que je constate, c'est que si nous nous donnons à suivre ce qui se trame, surtout ce qui brille n'est pas or et prétendument de pelage normal, c'est impossible. Je vais vous expliquer. Les volumes d'eau des CAMWATER sont très importantes pour être affectés, y compris par une petite infiltration. L'eau de CAMWATER s'il y a infiltration, elle est localisée et nous avons eu une expérience, notamment avec des journalistes qui ont fait des dénonciations il y a quelques mois. Nous sommes allés vérifier sur le terrain, ce n'était pas l'eau de CAMWATER, cette eau qui était jaune, c'était de l'eau de forage. L'eau de CAMWATER est bonne.

Monsieur le Directeur, s'il vous plaît, avec votre permission, il faut que je termine, quelle est la preuve que l'eau est de bonne qualité ?

Le Directeur Général : Si l'eau de CAMWATER, dérogeait aux standards, on ne parlerait même pas des pilules. On parlerait de pandémie parce que toutes ces personnes qui consomment l'eau de CAMWATER seraient toutes malades au même moment. Mais donnez-moi un seul cas de maladie provenant de l'eau de CAMWATER. Alors je voulais vous rappeler quelque chose que j'ai entendu, les canalisations rouillées, il n'y a aucune influence, mais qu'elles sont rouillées, à quel niveau ? À l'intérieur ou bien à l'extérieur ? Ce que je dois vous dire, c'est que le détendeur est marqué par la présence du chlore, quel est le rôle du chlore, est-ce que la rouille ? Pas forcément, vous avez des prétentions de connaissances. Voilà quelqu'un qui dit ne boire que l'eau du forage parce qu'elle est bonne. Moi-même j'ai fait un forage en ville, il était impropre à la consommation humaine. Attention aux eaux impropres à la consommation. Oui, et quand on dit impropres à la consommation, cela veut dire qu'on peut se laver les mains avec et ne pas être à l'abri. Je le redis, faisons confiance à l'eau de CAMWATER.

Le modérateur : Monsieur le Directeur Général, tous ces gens qui ne demandent qu'à être éclairés. La situation est en train de s'améliorer et c'est

pour cela précisément, que j'ai pris le risque de vous dire de ne pas avoir peur. Les faits sont graves et jusqu'ici, et on vous a vu à l'œuvre depuis ces dix mois.

Le Directeur Général : Je n'ai pas de réponse. Ce n'est pas dans mes habitudes. Je crois que CAMWATER a pris l'exacte mesure de ce type d'opération. Je vais vous dire que je n'ai même pas le choix, parce que le gouvernement est très attaché à la disponibilité de l'eau potable, des qualités et des capacités pour les populations concernées. Il n'y a pas de choix possible. Je vais dire quelque chose à l'attention de tous, Je pense que l'eau la plus conseillée au Cameroun est celle de CAMWATER. Elle est surveillée par le Ministère de la Santé Publique. Elle est surveillée par le Ministère de l'Eau. Elle est surveillée par le Ministère des Mines. Pour les établissements classés, elle est surveillée par le Ministère de l'Environnement et du Développement avec attention par des services de maintien et par les autorités administratives, c'est une eau surveillée, y compris dans les modalités d'approvisionnement, dans les foyers de traitement et les méthodes de traitement.

Le modérateur : Voilà presque 2 heures de conférence, cela donne soif. Il ne nous reste plus qu'à aller boire de l'eau CAMWATER, Monsieur le Directeur Général. C'était vraiment super bien.

ANNEXES

1. RAPPORT DU QUESTIONNAIRE VISITEURS ;
2. RAPPORT DU QUESTIONNAIRE DES EXPOSANTS.

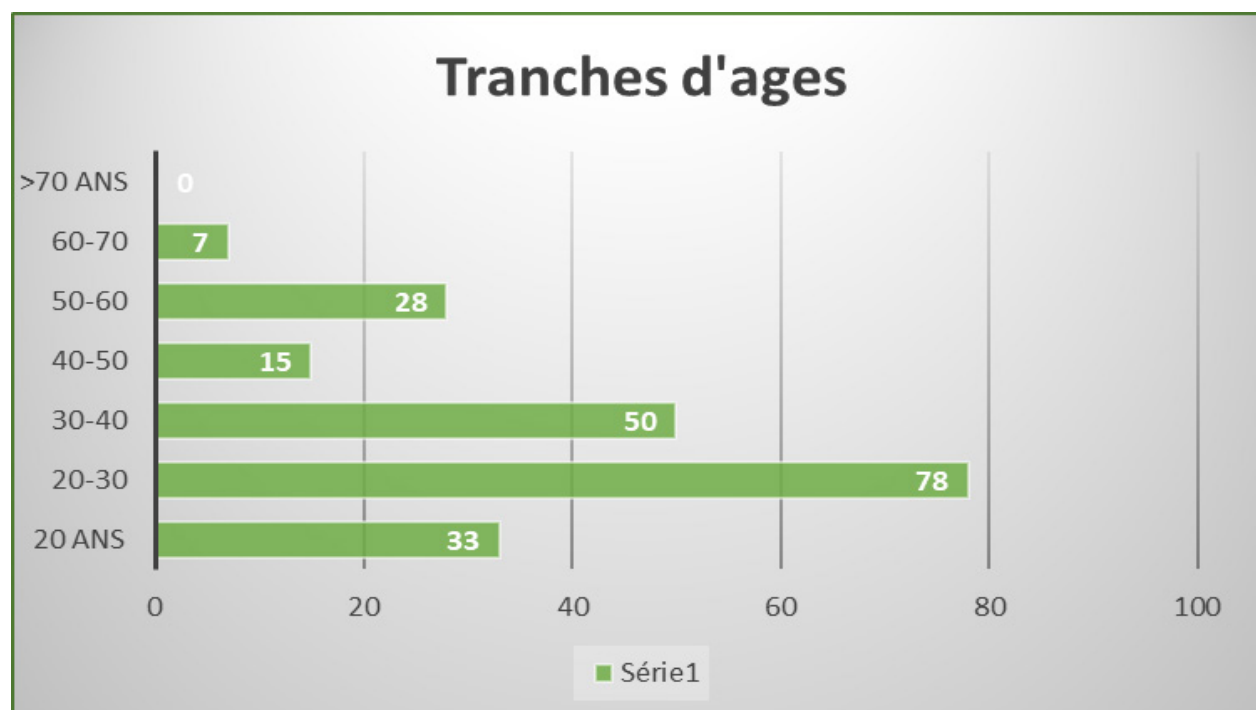
1. AVIS DES VISITEURS DU SAGO

I. QUELLE EST VOTRE TRANCHE D'ÂGE, NIVEAU D'ÉTUDES ET VOTRE CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ?

■ TRANCHE D'ÂGE

TRANCHES D'ÂGES	≤ 20 ANS	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	>70 ANS
	33	78	50	15	28	7	0

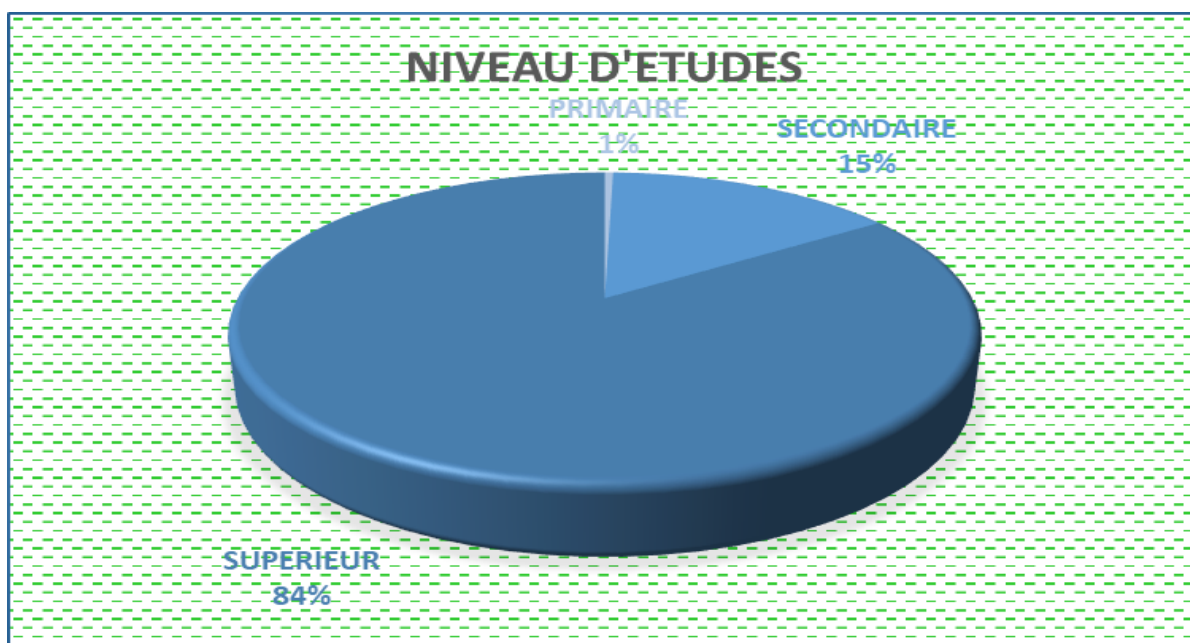
Les tranches d'âges nous permettent de savoir à quel âge de sa vie, une personne s'intéresserait à l'activité que mène le SAGO. Au regard de notre tableau, ce sont les personnes âgées de 20 à 30 ans, suivies de celles de 30 à 50 ans qui visitent le plus le SAGO. C'est dire que les populations en activité veulent connaître le travail fait par le gouvernement.



■ NIVEAU D'ÉTUDES

NIVEAU D'ETUDES	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPERIEUR	PAS DE REPONSE
	1	35	195	

Les personnes qui ont un niveau d'études supérieurs sont celles qui s'intéressent le plus au SAGO. Un temps dédié exclusivement à acquérir des explications sur l'activité gouvernemental que promeut le Cabinet Mon Communicateur qui en est le mandataire du gouvernement.



■ CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

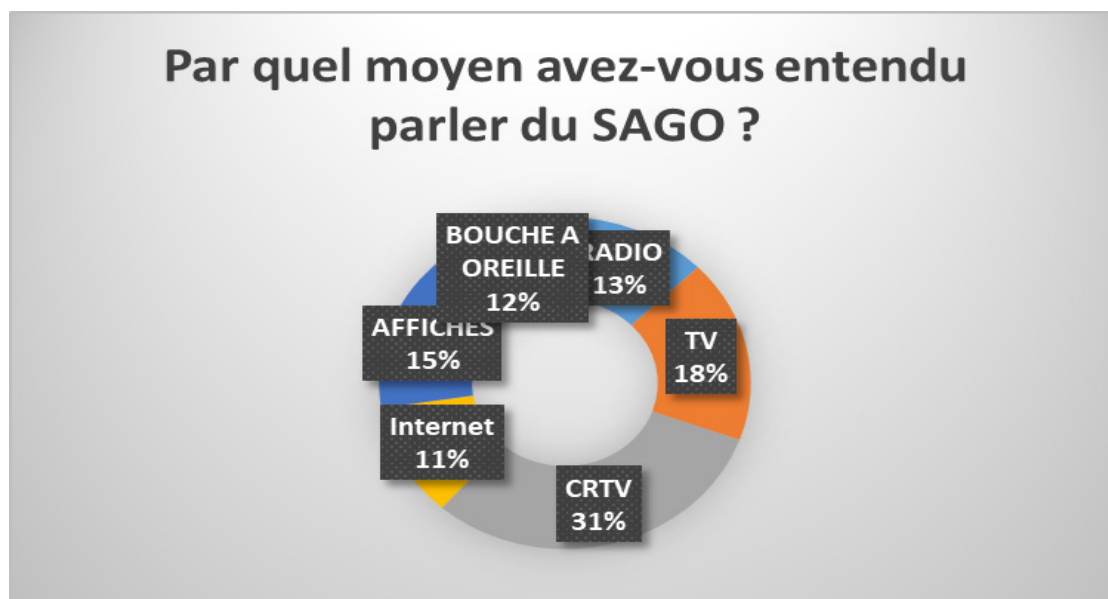
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	SECTEUR PRIMAIRE	SECTEUR SECONDAIRE	SECTEUR TERTIAIRE	ENTREPRENARIAT	DIPLOMATE
	10	55	100	10	2

Le secteur tertiaire est de loin le plus représenté au SAGO. Cela montre que ce secteur, qui produit les services joue un rôle très important dans l'économie camerounaise.

II. PAR QUEL MOYEN AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU SAGO 2023

RADIO	TV	CRTV	INTERNET	AFFICHES	BOUCHE A OREILLE
32	45	78	28	38	31

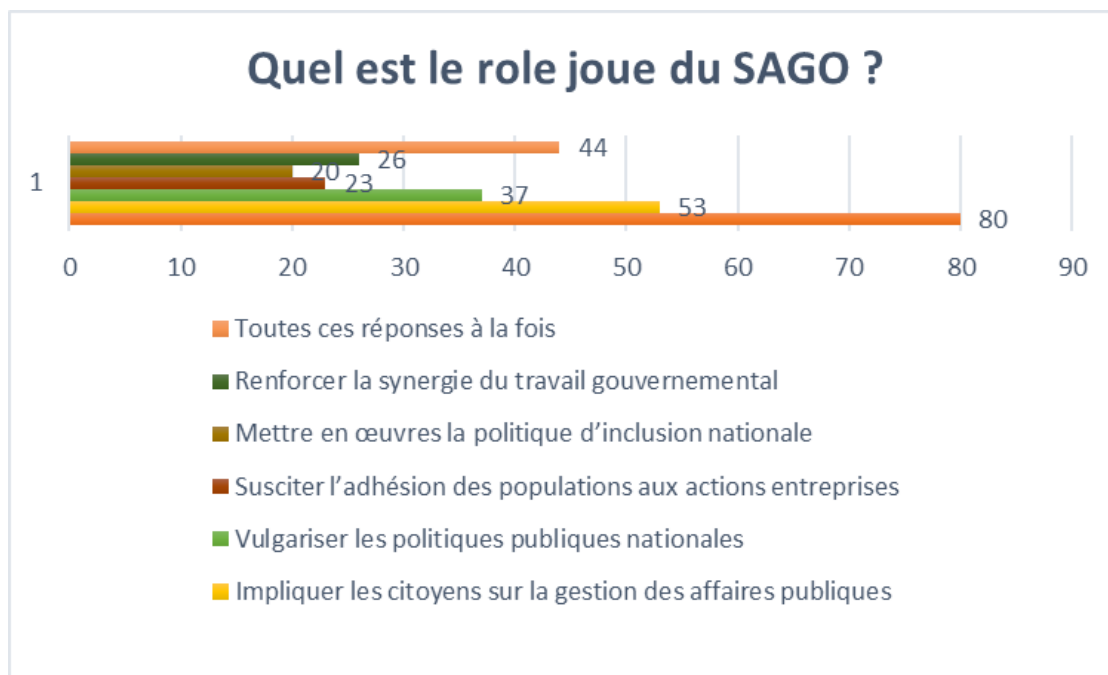
Les médias dans l'ensemble jouent un rôle capital dans la promotion de l'avènement du Salon de même qu'ils transmettent cette activité et la porte auprès de toutes les populations, même les plus éloignées du lieu de la tenue du SAGO.



III. POUR VOUS LE SAGO JOUE QUEL ROLE ?

1	Promouvoir et assurer la visibilité du travail Gouvernemental	80
2	Impliquer les citoyens sur la gestion des affaires publiques	53
3	Vulgariser les politiques publiques nationales	37
4	Susciter l'adhésion des populations aux actions entreprises	23
5	Mettre en œuvres la politique d'inclusion nationale	20
6	Renforcer la synergie du travail gouvernemental	26
7	Toutes ces réponses à la fois	44

Des réponses consignées dans le tableau et le schéma matérialisent la lecture des populations, le SAGO joue un rôle de visibilité du travail que fait le gouvernement, et ceci favorise l'implication et l'adhésion de façon inclusive, des citoyens à la gestion des affaires publiques.



IV. QUELE LE THEME DU SAGO 2023 ?

« Développement des infrastructures et la transformation structurelle de l'économie camerounaise »	169
« Développent de l'économie camerounaise »	11
« Transformations structurelles des administrations »	9
AUTRES : Préciser	6

Les populations qui adhèrent à l'activité du SAGO connaissent généralement le thème autour duquel gravitent les travaux chaque année, sur 195 personnes interrogées 169 connaissent le thème sur lequel porte le Salon.

V. AVEZ-VOUS DEJA ENTENDU PARLER DES POLITIQUES PUBLIQUES

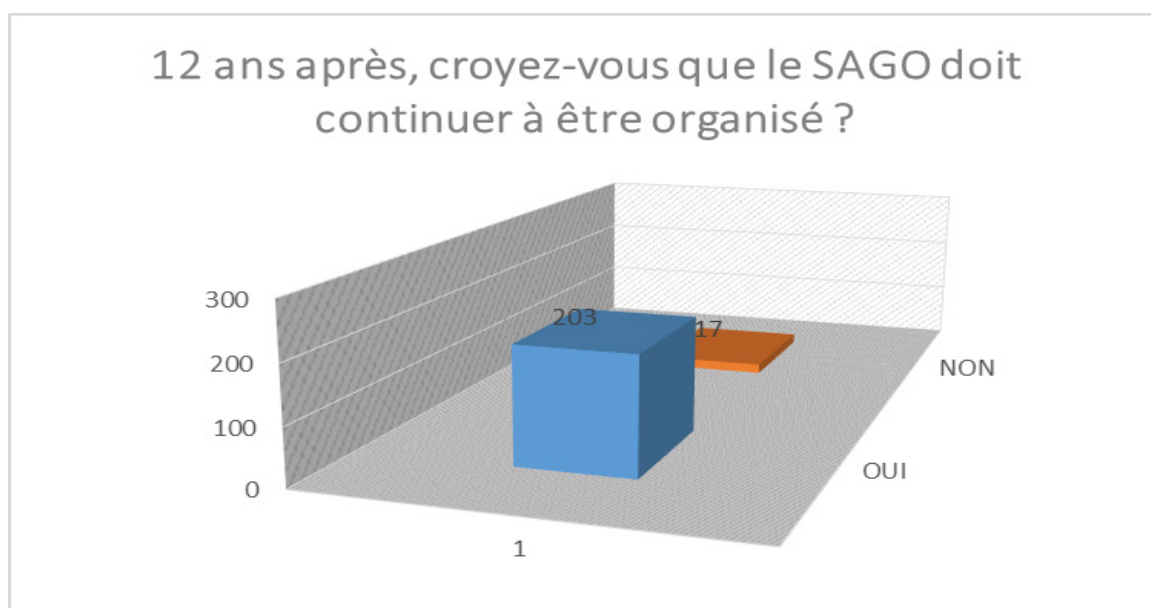
OUI	NON
131	88

Des personnes interrogés, 60% avaient déjà entendu parler des politiques publiques, cette proportion doit être améliorée. Ceci justifie le travail que fait le SAGO.

VI. 12 ANS APRES PENSEZ-VOUS QUE LE SAGO DOIT CONTINUER A ETRE ORGANISER ?

OUI	NON
203	17

Tous les visiteurs interrogés sont unanimes, le SAGO doit continuer à jouer son rôle de mandataire du gouvernement pour divulguer l'action gouvernementale aux populations au niveau national et même international.

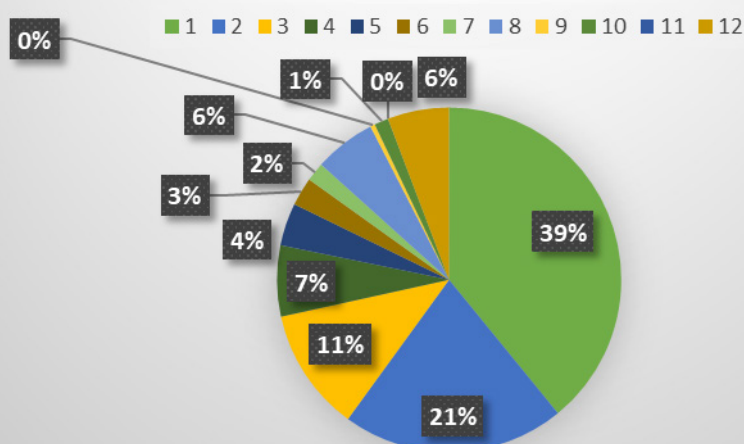


VII. DEPUIS QUE LE SAGO EXISTE, VOUS ETES VENU A COMBIEN D'EDITIONS ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
88	47	26	15	9	6	4	13	1	3	0	13

Malgré que la plupart des personnes interrogées aient visité le SAGO 1, 2, 3 ou 4 fois, l'audience de SAGO qui a baissé avec l'avènement du Covid, connaît un regain d'intérêt et les acteurs qui y accèdent augmentent nettement d'années en années.

A combien d'éditions avez-vous participé depuis l'existence du SAGO ?



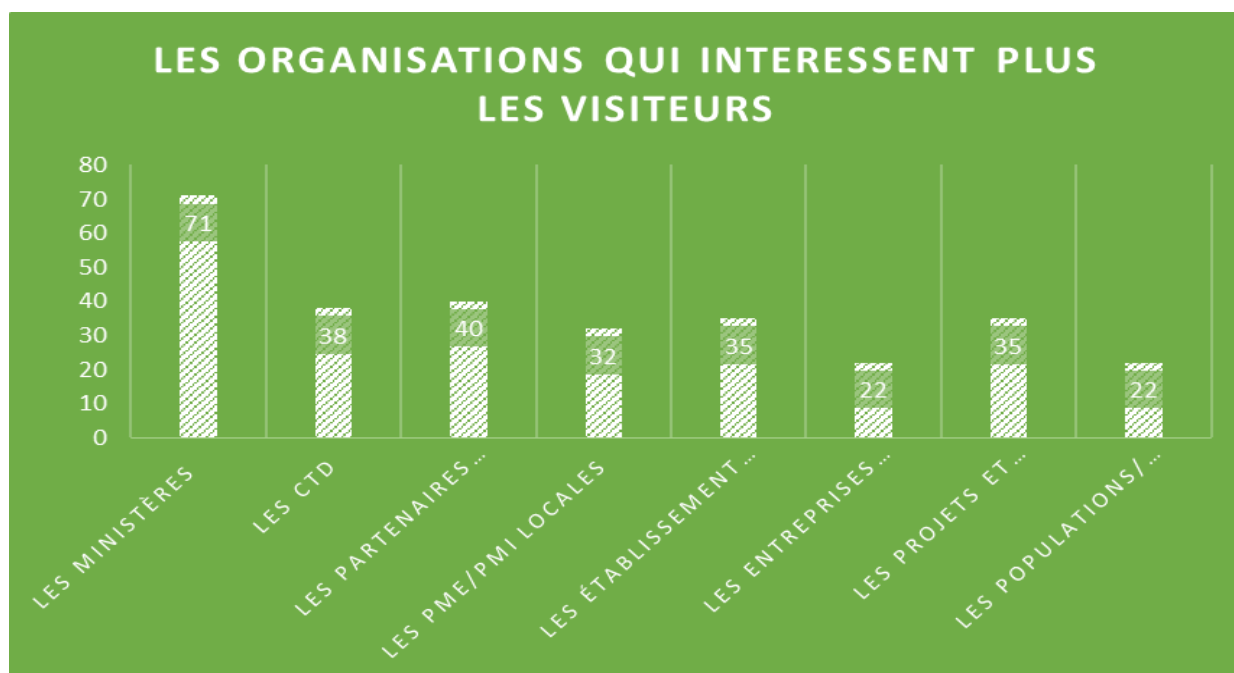
VIII. QUELLES ORGANISATIONS / ENTREPRISES VOUS INTERESSENT LE PLUS

AU SAGO, POURQUOI ?

Cocher le(s) organisation(s) qui vous intéresse (nt)		
Les Ministères	71	-Réception -Réalisation des actions -A cause de mes fonctions -Suivent l'action dans certains domaine (4) -traitent les dossiers (28)
Les CTD	38	-Optimisation -Tourisme (4)
Les partenaires techniques et financiers	40	/
Les PME/PMI Locales	32	-Ils aident les petites sociétés à se développer -Découvertes
Les établissement publiques et administratifs	35	-Ils vulgarisent leurs structures -Donnent des suggestions sur l'amélioration des SVC

Les entreprises publiques	22	-Promotion du Cameroun à l'extérieur -L'impact sur la société -Être informé sur le fonctionnement Et le développement du pays
Les projets et programmes gouvernementaux	35	-Voir les différentes innovations du pays -Pour assister et s'instruire -Bon pour les entrepreneurs et les mettre au courant actions gouvernementales.
Les populations/ usagers	22	

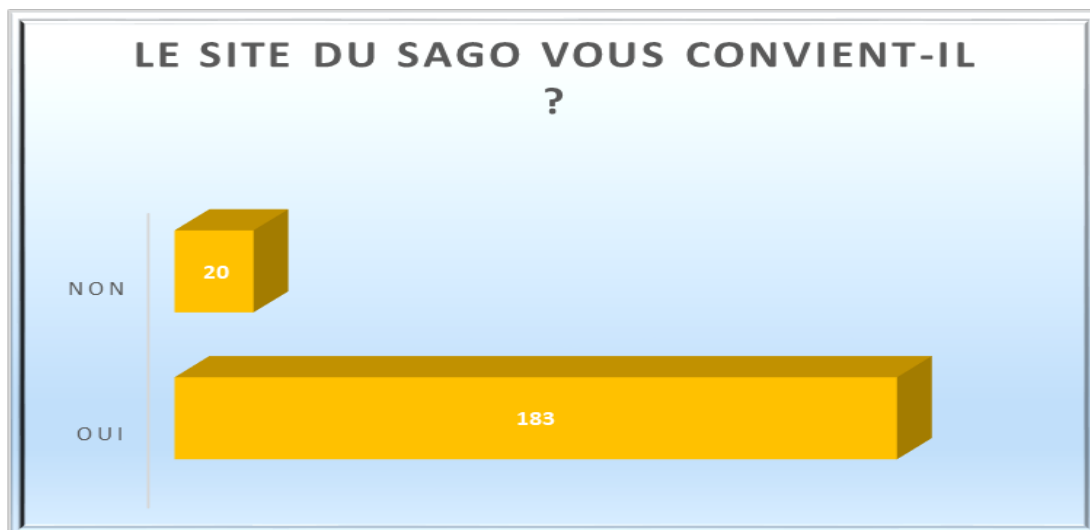
Etant donné que le SAGO promeut le plus l'activité gouvernementale, il est correct que les organisations les plus représentatives soient les administrations représentées par leurs ministères.



IX. LE SITE OU CE TIENT LE SAGO VOUS CONVIENT -IL ?

OUI	NON
183	20

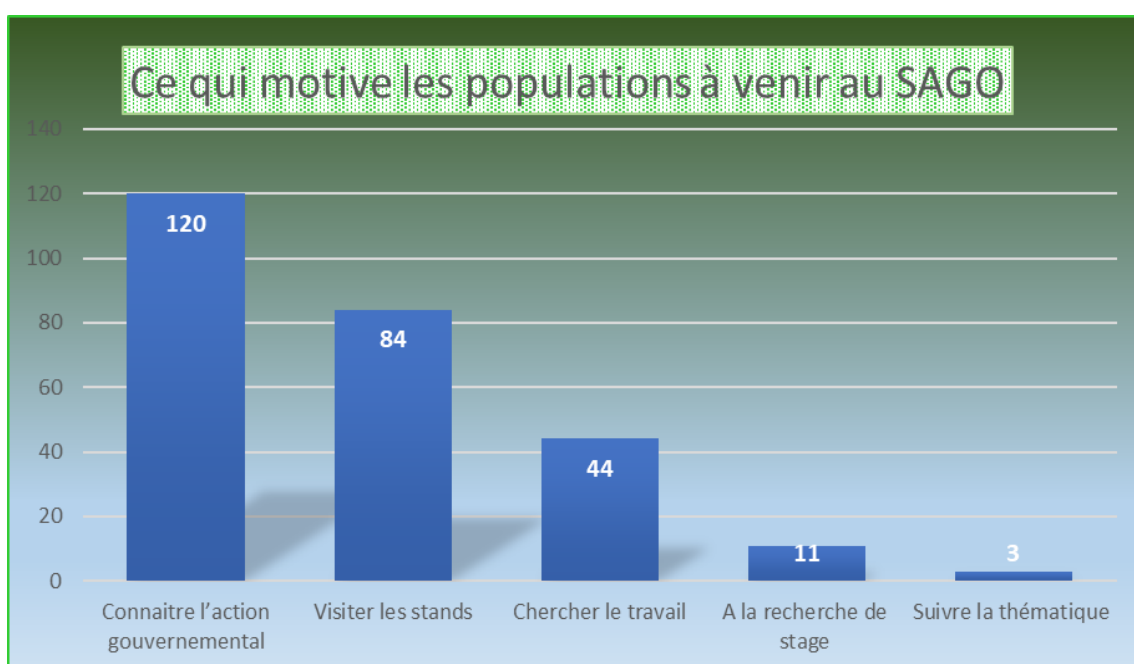
Le Palais Polyvalent des Sports convient aux visiteurs.



X. QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE A VENIR AU SAGO ?

Connaitre l'action gouvernementale	Visiter les stands	Chercher le travail	A la recherche de stage	Suivre la thématique
120	84	44	11	3

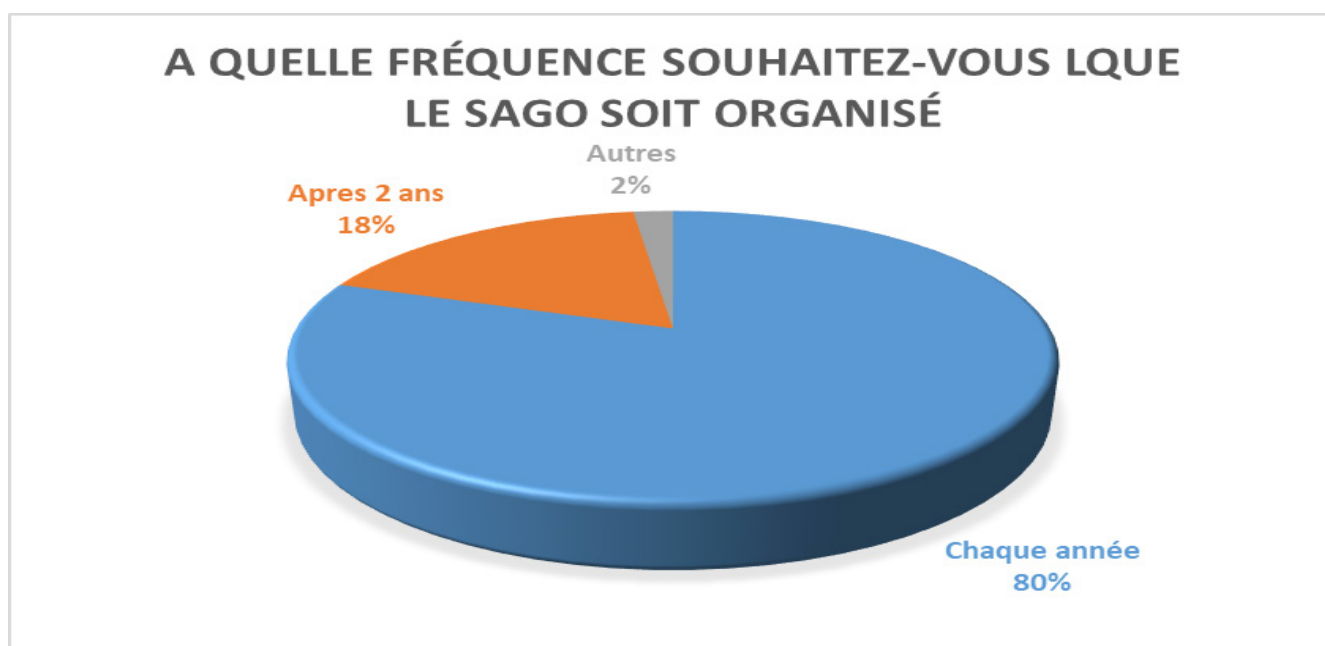
Les visiteurs du SAGO veulent essentiellement connaître l'organisation gouvernementale, visiter les nombreux stands qui accueillent les exposants qui viennent faire part de leurs missions, et d'autres raisons telles rechercher du travail et des stages.



XI. A QUELLE FRÉQUENCE SOUHAITEZ VOUS QUE LE SAGO SOIT ORGANISÉ ?

Chaque année	Après 2 ans	Autres
160	35	4

Les réponses des visiteurs montrent bien que la raison d'être du SAGO est importante pour la société et le gouvernement. Il y a beaucoup de travail fait par le gouvernement. Ce travail n'est pas toujours connu par les populations. Le SAGO a pour mission de promulguer l'activité gouvernementale et les populations en veulent encore plus au vue de tout ce qui est à faire et souhaite que la fréquence du SAGO soit de chaque année.



XII. QUE PROPOSEZ-VOUS POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DU SAGO ?

- Plus de communication (même à travers les Médias) (85).
- Afficher toutes les structures et administration présentent et les afficher à l'entrée (49).
- Faire un plan de localisation des différents stands (38).
- Délocaliser le SAGO en région (s'il faut le faire chaque année) (12)
- Inviter plus d'acteurs privés (19).
- Agrandir la salle de conférence (23)
- Rendre le SAGO plus divertissant et attractives pour attirer un public plus jeune (3).
- Plus de publicité (29)
- Salle de conférence accessible à tout le monde. (12)

- Actualisation de la documentation.
- La bonne gestion des entreprises publiques.
- Bien disposer les parkings et les agents d'orientation (34).
- Multiplier les sites d'information (21).
- Rien à signaler (185).

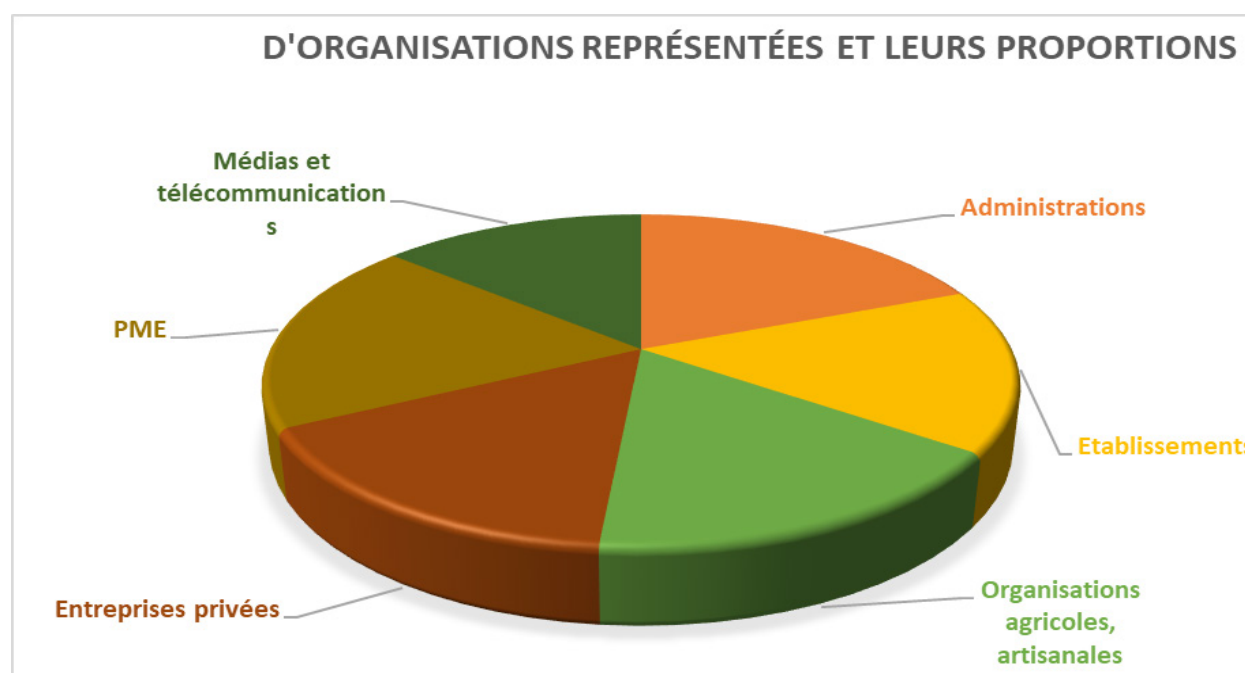
L'organisation du SAGO est appréciée pour la majorité des visiteurs. Cependant, certains souhaitent que la communication soit améliorée. Ils veulent qu'un plan d'occupation des espaces et les noms des organisations soient affichés à l'entrée du PAPOSY. Enfin, de trouver une solution pour le problème de parking.

2. CE QUE PENSENT LES EXPOSANTS DU SAGO 2023

I. QUEL TYPE D'ORGANISATION ETES-VOUS ?

Administrations Publiques	Etablissements Publiques administratives	Organisations agricoles, artisanales	Entreprises privées	PME	Médias et télécommunications
32	27	28	27	32	23

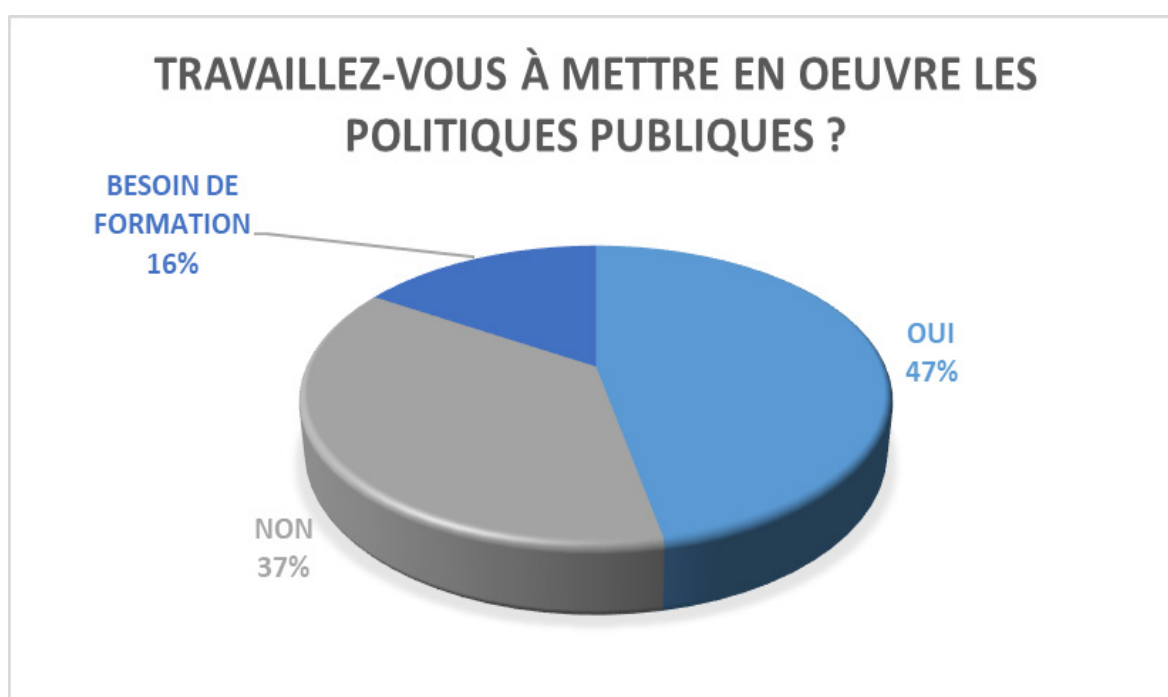
Les organisations de tous les secteurs d'activités exposent au Salon de l'Action Gouvernementale. Les Administrations Publiques et les Petites et Moyennes Entreprises sont les plus représentatives.



II. EST-CE QUE VOUS TRAVAILLEZ A METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

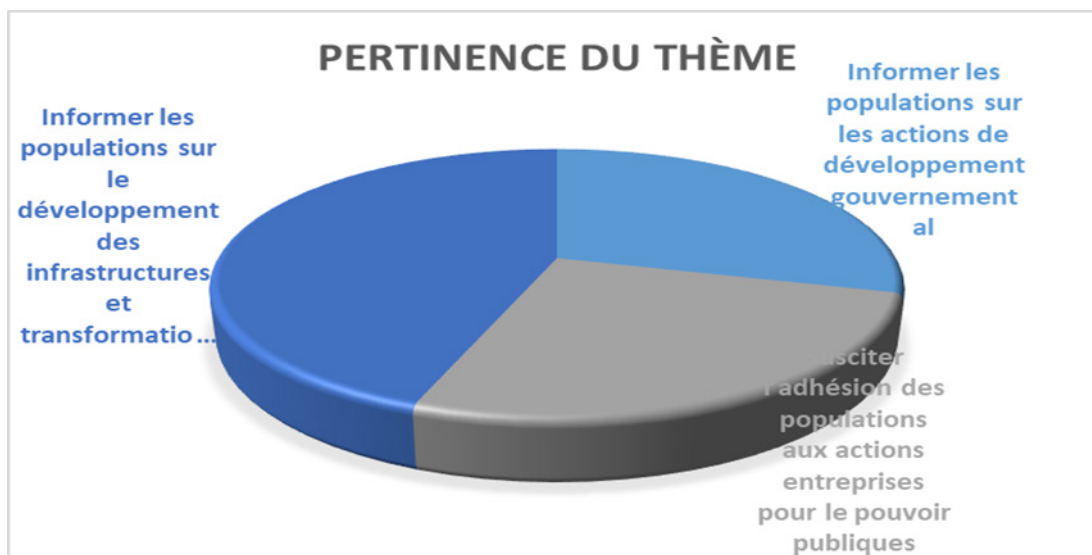
OUI	NON	BESOIN DE FORMATION
38	30	13

Une bonne proportion des organisations qui exposent au SAGO travaillent à mettre en place les Politiques Publiques soit 47%, une proportion de 37 % ne font pas cet effort et 16% souhaitent faire une formation dans le domaine. Nous pouvons l’apprécier dans la figure ci-dessous.



III. QUELLE EST LA PERTINENCE DU THEME DE LA 12^{ème} EDITION DU SAGO POUR VOTRE ORGANISATION ET POUR LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS ?

Informer les populations sur les actions de développement gouvernemental	33
Susciter l’adhésion des populations aux actions entreprises pour le pouvoir publiques	31
Informer les populations sur le développement des infrastructures et transformation structurelle de l’économie	35
Autres/préciser	

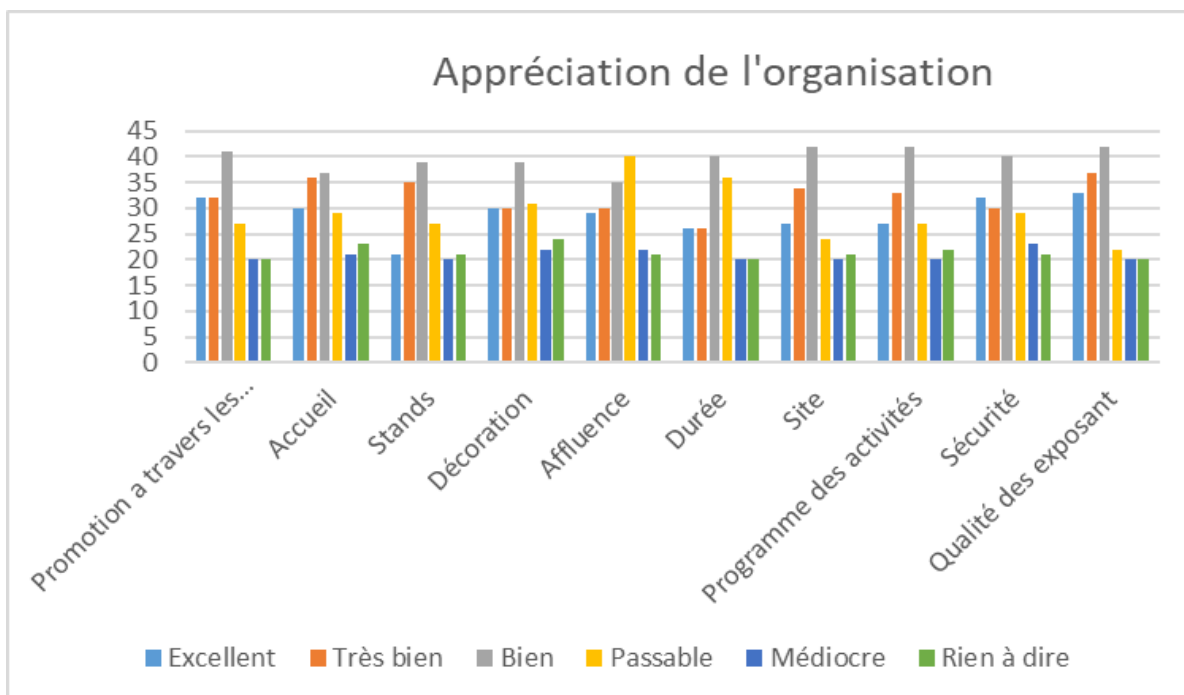


La pertinence du thème de la 12ème édition du SAGO pour les organisations et pour le gouvernement camerounais n'est pas à démontrer au regard des proportions des exposants qui l'ont apprécié et qui ont travaillé pour que le Salon se déroule bien. Les conférences étaient très courues et très intéressantes et ont joué leur rôle à faire connaître l'activité gouvernementale pour informer les populations.

IV. QUE PENSEZ-VOUS DE L'ORGANISATION DU SAGO ?

	Excellent	Très bien	Bien	Passable	Médiocre	Rien à dire
Promotion à travers les médias et auprès du publique	32	32	41	27	20	20
Accueil	30	36	37	29	21	23
Stands	21	35	39	27	20	21
Décoration	30	30	39	31	22	24
Affluence	29	30	35	40	22	21
Durée	26	26	40	36	20	20
Site	27	34	42	24	20	21
Programme des activités	27	33	42	27	20	22
Sécurité	32	30	40	29	23	21
Qualité des exposants	33	37	42	22	20	20

L'organisation du SAGO a été diversement appréciée selon les quantités et proportions représentés dans les différents supports.



V. QUE PROPOSEZ POUR AMELIORER L'ORGANISATION DU SAGO ?

Impliquer d'avantage la jeunesse et les ministères	34
Améliorer la sécurité du site	44
Respecter le délai de livraison du matériel à l'exposant	30
Améliorer la communication	40
Pas assez d'éclairage dans la soirée	33
Le coût des stands trop élevées	37
Vue le coût des stands, au moins de l'eau devrait être donnée à l'exposant	30
Bien définir le thème	30
Tenir des formations pour les filles de MON COMMUNICATEUR	30
Gestion des parking et de la circulation	43

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la diversité de propositions faites pour une meilleure organisation du Salon de l'Action Gouvernementale.